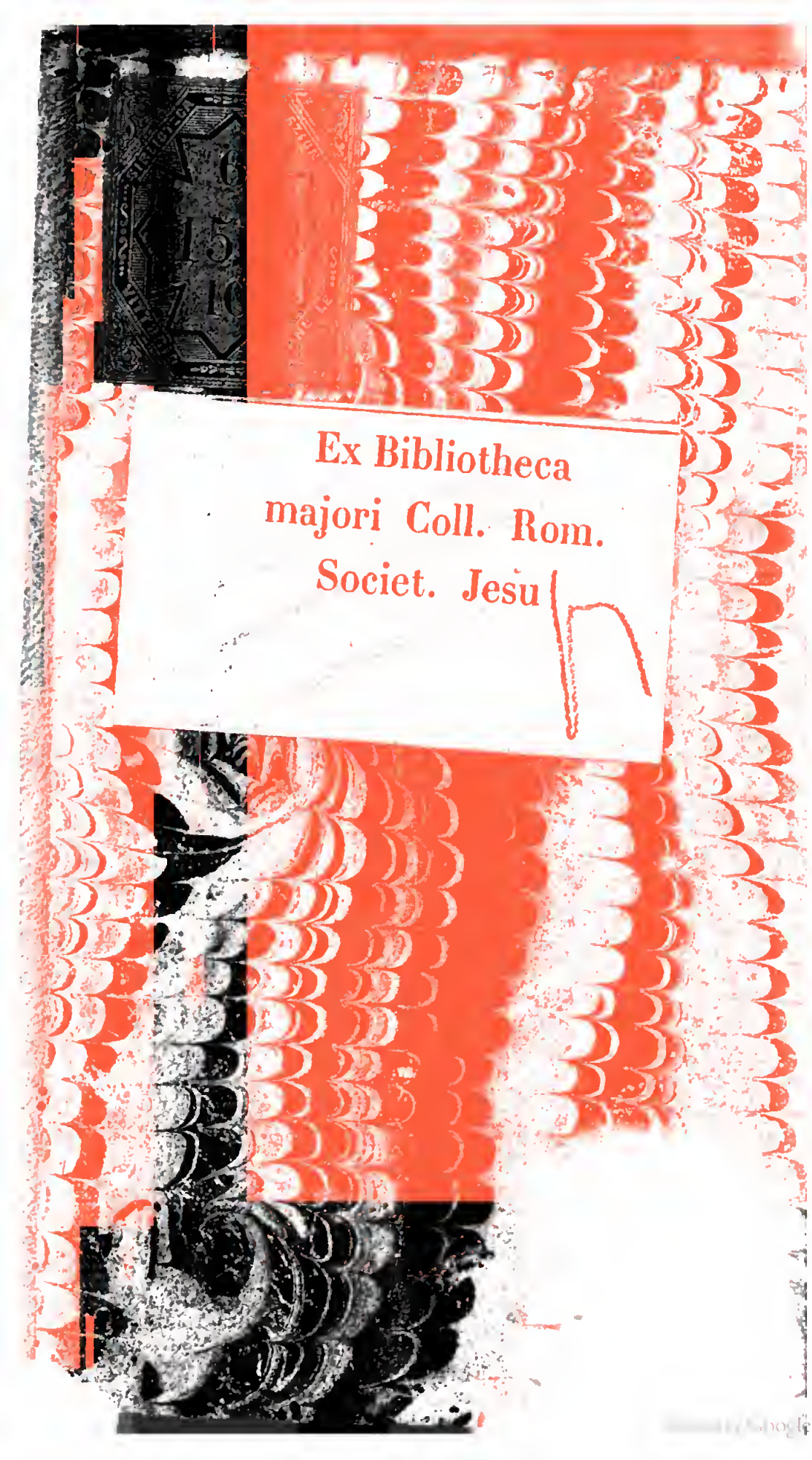
Ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu

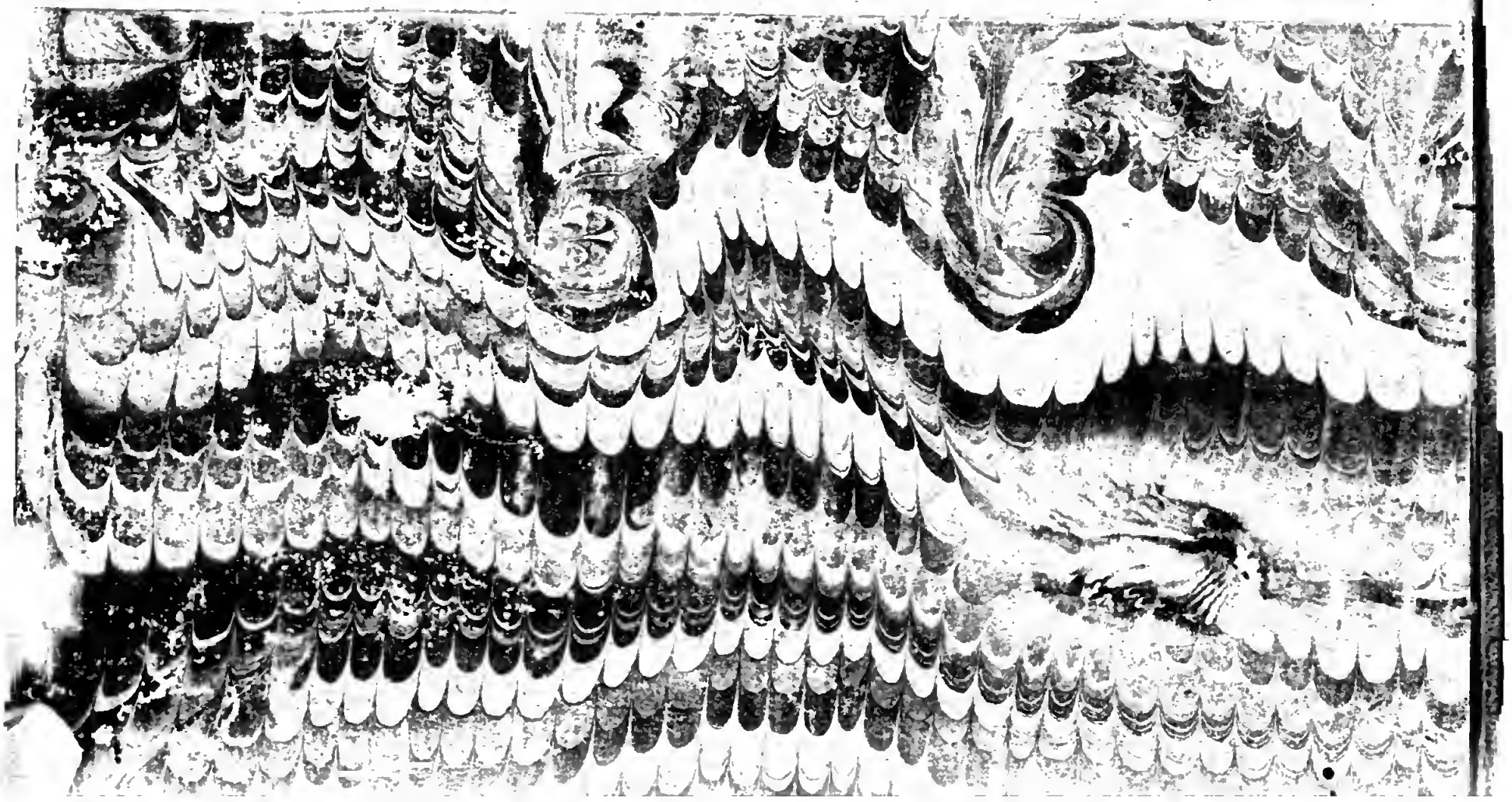

# HISTOIRE

DES

CHEVALIERS HOSPITALIERS

DE

S. JEAN DE JERUSALEM,

APPELLEZ DEPUIS

CHEVALIERS DE RHODES,

ET AUJOURD'HUI

CHEVALIERS DE MALTHE.

*Par M. l'Abbé* DE VERTOT, *de l'Academie des Belles Lettres, Secretaire des Commandemens de feue S. A. S. Madame la Ducheſſe d'Orleans & Commandeur de Santeni.*

Troiſiéme Edition.

TOME SECOND.

BIBL. SOCIET. ROM. SOCIES. JESU

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA

A PARIS,

Chez JEAN DESAINT, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le College.

M. DCC. XXVII.

*Avec Approbation & Privilege du Roy.*

# HISTOIRE
## DES
## CHEVALIERS HOSPITALIERS
## DE
## SAINT JEAN DE JERUSALEM,
*APPELLEZ DEPUIS*
## CHEVALIERS DE RHODES,
*ET AUJOURD'HUI*
## CHEVALIERS DE MALTHE.

BIBLIOTECA ROMA

### *LIVRE QUATRIE'ME.*

LES HOSPITALIERS qui s'étoient réfugiés dans l'Isle de Chypre, incertains de leur destinée, sans biens, sans maisons, dépouillés de tout, & la plûpart chargés de blessures, se regardoient dans cette terre étrangere comme dans un exil: tous se reprochoient d'avoir survêcu à leurs confreres: l'esperance même, la

JEAN DE VILLIERS. 1291.

JEAN DE VILLIERS.

derniere reſſource des malheureux leur manquoit, & la mort qui emportoit tous les jours quelqu'un des plus bleſſés, venoit trop tard au gré de leurs déſirs.

Dans une ſi grande déſolation, le Grand-maître, pour éviter l'entiere extinction de ſon Ordre dans le Levant, fit une citation générale pour rappeller auprès de lui les Hoſpitaliers qui étoient diſperſés dans la plûpart des provinces de la chrétienté. Ils avoient ordre de ſe rendre à Limiſſo, où ce Grand-maître par la même citation avoit convoqué un Chapitre général pour y déliberer, dans une ſi triſte conjoncture, ſur le parti que la Religion devoit prendre au ſujet de ſon établiſſement.

A peine ſes ordres furent-ils arrivés en Europe, qu'on vit tous les Chevaliers en mouvement : tous quitterent avec zele leur patrie, leurs Commanderies ou les maiſons de leur parens ; nulle excuſe ſur le défaut d'argent ou de ſanté ; perſonne n'eut recours à ces indignes prétextes. Les vieux comme les jeunes accourent le long des côtes de la mer ; les ports en ſont remplis, & tous cherchent avec un égal empreſſement les occaſions de s'embarquer. Ceux qui partent les premiers, s'eſtiment les plus heureux ; & malgré l'éloignement des

lieux d'où ils partoient, on les vit arriver bien-tôt les uns après les autres dans les ports de Chypre. JEAN DE VILLIERS.

L'iſle de Chypre dont nous aurons lieu de parler encore pluſieurs fois dans cet ouvrage, l'une des plus conſidérables des iſles Aſiatiques, eſt ſituée dans la mer Carpathienne vers le fond de la mer Méditerranée devant les côtes de la Pamphilie & de la Cilicie, qu'on nomme à préſent la Caramanie. Le golphe Iſſique, appellé par les Italiens Golfo-di-Laïazzo, la baigne du côté de l'Orient; la mer d'Egypte au Midi, celle de Pamphilie vers l'Occident, & cette iſle ſi célébre n'eſt gueres à plus de quarante lieues de la Paleſtine.

Des tyrans particuliers s'en firent les premiers ſouverains; les Rois d'Egypte y établirent leur domination; ils en furent dépoſſédés par les Romains, les tyrans de preſque tout le monde connu; les Grecs ſuccederent aux Romains. L'iſle de Chypre faiſoit partie de l'empire de Conſtantinople: les Arabes Mahometans ſous le regne du calife Otman, & l'empire d'Heraclius, s'en rendirent les maîtres; les Grecs y rétablirent depuis leur autorité. Richard-cœur-de-lion, roi d'Angletere,

JEAN DE VILLIERS.

à ſon paſſage pour la Terre ſainte, s'en empara, & la prit ſur Iſaac Comnene, qui de Gouverneur s'étoit érigé en ſouverain ; & on peut ſe ſouvenir que nous avons rapporté que ce Prince Anglois la vendit d'abord aux Templiers, dont l'Ordre étoit alors auſſi riche & auſſi puiſſant que beaucoup de ſouverains ; mais que des differends entre l'Egliſe grecque & l'Egliſe latine ayant excité des ſéditions continuelles, ils avoient cédé leurs droits à Guy de Luſignan.

*L'Hiſt. des Royaumes de Jeruſalem, Chypre & Armenie par le P. Etienne de Luſignan. 1604.*

*Aſſiſes & bons uſages du Royaume de Jeruſalem par Jean F. Ibelin, Comte de Japha & d'Aſcalon.*

On ne peut ſe diſpenſer d'ajouter ici que cette couronne paſſa depuis ſucceſſivement ſur la tête d'Amauri ſon frere, qui la laiſſa à Hugues I. ſon fils, pere de Henri I. ſon ſucceſſeur. Celui-ci fut pere de Hugues II. qui mourut jeune & ſans enfans ; un autre Hugues ſon couſin germain, & iſſu de ces braves Normands qui s'étoient emparés ſur les Sarraſins de la Calabre, de la Pouille & de l'iſle de Sicile, & dont le pere avoit épouſé la ſœur de Henri, fut mis ſur le thrône ; & pour ſe rendre plus agréable aux Chypriots, prit le ſur-nom de Luſignan. Jean ſon fils fut héritier de ſa couronne, & la laiſſa à Henri II. qui venoit de recevoir les Hoſpitaliers & les Templiers dans ſon iſle.

Tel étoit l'état de l'iſle de Chypre, lorſque par les citations du Grand-maître envoyées dans toute la chrétienté, on y apprit la priſe de la ville de ſaint Jean d'Acre par les Infidéles, l'expulſion entiere des Chrétiens de la Paleſtine, & les pertes preſque irréparables que les Hoſpitaliers & les Templiers avoient faites à la défenſe de cette place. JEAN DE VILLIERS.

Le Pape Nicolas IV. étoit alors ſur la chaire de S. Pierre. Ce Pontife, en apprenant de ſi triſtes nouvelles, en parut conſterné ; il dépêcha des couriers de tous côtés pour en faire part aux Princes chrétiens. Par ſon ordre & de leur conſentement, on tint différens Conciles provinciaux pour délibérer ſur les moyens les plus prompts & les plus efficaces de recouvrer la Terre ſainte ; & chaque métropolitain lui envoya enſuite le réſultat de leurs aſſemblées.

On voit dans les rélations & les actes de ces Conciles, que la plûpart des avis ſe réduiſirent à prier le Pape d'interpoſer ſes bons offices auprès des Souverains de la chrétienté, qui étoient en guerre les uns contre les autres, pour les engager à terminer leurs différends par une paix ſolide & durable, *Concil. gen. t. II. p. 1361.*

JEAN DE VILLIERS.

ou du moins par une longue tréve qui les mît en état d'unir leurs forces, & de tourner leurs armes de concert contre les Infidéles. On marquoit en particulier à ce Pontife qu'il devoit ſur-tout exhorter Philippe-le-Bel, qui étoit alors ſur le thrône de la France, & le plus puiſſant Roi de la chrétienté, à ſe rendre le chef d'une ſi ſainte entrepriſe ; qu'il falloit en même temps renouveller les défenſes des Conciles de Latran & de Lyon, de porter des armes aux Infidéles. Enfin comme l'expérience faiſoit craindre que l'antipathie ne ſe renouvellât entre les Hoſpitaliers & les Templiers, on propoſoit au Pape d'unir ces deux Ordres militaires, de n'en faire qu'un même corps, & ſous le même chef, & que pour éviter les cabales & les brigues ſi ordinaires dans les élections, ce Grand-maître ne fût plus choiſi par les ſuffrages de ſes confreres, mais qu'en cas de vacance, le Pape ſeul & ſes ſucceſſeurs fuſſent en droit de nommer eux-mêmes ce Superieur.

*Rainaldus ad an. 1291. num. 22.*

*Idem ibid. num. 29. & 30.*

Le ſouverain Pontife en conſéquence de ces différens avis, dépêcha auſſitôt des Légats & des Nonces à la plûpart des Princes d'Occident pour les porter à terminer promptement leurs

guerres particulieres, & à lever cet obſtacle qui empêchoit une croiſade générale. Il fit repréſenter en particulier à Philippe-le-Bel que les autres Souverains de l'Europe avoient les yeux arrêtés ſur lui pour ſe regler ſur ſa conduite ; & que s'il prenoit la croix, il devoit être perſuadé que ces Princes, à ſon exemple, ſe croiſeroient, & qu'outre le mérite d'une ſi ſainte entrepriſe, il auroit la gloire de ſe voir comme le roi des rois, & à la tête de la plûpart des ſouverains de la chrétienté. JEAN DE VILLIERS.

Mais ce Prince d'un eſprit ſolide, & peu en priſe à ces ſortes d'adulations, crut que les ſoins qu'il devoit au gouvernement de ſon Etat étoient ſes premiers devoirs. Le Pape n'en ayant pas reçû de réponſe conforme à ſes eſpérances, lui récrivit que ſi les affaires de ſon royaume le retenoient néceſſairement en Europe, il ne pouvoit au moins ſe diſpenſer, pour fournir aux frais de l'armement, de rendre les ſommes que Philippe III. ſon pere avoit levées ſur le clergé de ſon royaume, ſous prétexte d'une pareille croiſade, mais qui n'avoit point eu d'execution. Le ſilence que les hiſtoriens ont gardé au ſujet de cette ſeconde lettre, fait aſſez connoître qu'elle n'eut point de ſuccès.

JEAN DE VILLIERS.

Le ſouverain Pontife ne ſe contenta pas d'agir auprès des Princes de ſon obedience, & qui étoient dans la communion de l'Egliſe Romaine. Comme dans ce projet d'une nouvelle ligue il s'agiſſoit du recouvrement des ſaints Lieux, également révérés de tous les Chrétiens grecs & latins, & de l'une & de l'autre communion, il en écrivit à Andronic Paleologue, empereur de Conſtantinople, à Jean Comnene, empereur de Trebiſonde, aux Rois d'Armenie, d'Iberie & de Georgie, quoiqu'ils fuſſent ſchiſmatiques, & qu'ils ſuiviſſent le rit Grec.

*Du Cange. Famil. Byzant. p. 192.*

Le Pape, pour ſuſciter de nouveaux ennemis aux Sarraſins, porta ſes vûes juſques dans le fond de la Perſe; & ayant appris qu'un Tartare deſcendu de Genchizcan appellé Argon, quoique payen & idolâtre, n'avoit point d'éloignement pour les Chrétiens, il lui envoya en ambaſſade deux Freres Mineurs pour travailler à ſa converſion, & pour tâcher en même-tems de l'engager à porter ſes armes dans cette partie de la Syrie voiſine de la Perſe, pendant que les Chrétiens attaqueroient la Paleſtine. Mais les deux Franciſcains trouverent ce Prince mort dès l'année précédente.

*Valding. n. 4. & 5.*

*Haïton Seigneur de Churchi, ch. 45.*

Ce fut à quoi se terminerent alors tous les offices de ce Pape, qui pendant le siege de Saint Jean d'Acre n'avoit jamais voulu contribuer de ses propres fonds au secours des assiegés. Les mesures qu'il prit depuis ; tant d'ambassades, qui avoient plus d'éclat que de solidité, furent encore déconcertées par sa mort ; & la difficulté d'unir tant de Princes de differentes religions, ou qui avoient des intérêts opposés, fit enfin échouer sous son successeur le projet d'une croisade. Aucun Prince ne prit les armes, & tous les Chrétiens d'Occident demeurerent dans une triste indifférence pour le recouvrement de la Terre sainte. Il n'y eut que les Hospitaliers, qui, pour déférer aux ordres du Grand-maître, s'étoient déja rendus à Limisso dans l'isle de Chypre. JEAN DE VILLIERS.

Ce Grand-maître tint peu après un Chapitre général. Depuis la fondation de l'Ordre on n'avoit point encore vû une assemblée composée d'un si grand nombre de Chevaliers de differentes nations : tout l'Ordre étoit passé, pour ainsi dire, dans l'isle de Chypre. Le Grand-maître parut dans l'assemblée avec une contenance triste, mais qui ne lui faisoit rien perdre de cet air de

JEAN DE VILLIERS.

grandeur que donne la vertu, & que les plus grands malheurs ne peuvent abattre : & adreſſant particulierement la parole aux Chevaliers qui venoient d'arriver d'Occident : *Votre diligence à vous rendre à nos ordres, & le courage dont vous paroiſſez animés*, leur dit-il, *me font voir, malgré toutes nos pertes, qu'il y a encore au monde de véritables Hoſpitaliers, capables de les réparer. Jeruſalem, mes chers Freres, eſt tombée, comme vous ſçavez, ſous la tyrannie des Infidéles; une puiſſance barbare, mais formidable, nous a forcés d'abandonner pied à pied la Terre ſainte. Depuis plus d'un ſiecle, il a fallu livrer autant de combats que nous avons défendu de places. S. Jean d'Acre vient d'être témoin de nos derniers efforts, & nous avons laiſſé enſevelis ſous ſes ruines preſque tous nos Chevaliers. C'eſt à vous à les remplacer; c'eſt de votre valeur que nous attendons notre retour dans la Terre ſainte, & vous portez dans vos mains la vie, les biens & la liberté de vos Freres, & ſur-tout de tant de Chrétiens qui gémiſſent dans les fers des Infidéles.*

Les plus anciens Commandeurs, au nom de l'aſſemblée, ne répondirent à un diſcours ſi touchant, que par une généreuſe proteſtation de ſacrifier leurs vies pour délivrer la Terre ſainte de la

tyrannie des barbares ; & on voyoit couler des yeux des plus jeunes Chevaliers des larmes de ſang, & toutes brûlantes, que l'impatience de ſe venger des Sarraſins faiſoit répandre à cette courageuſe jeuneſſe. Mais comme il falloit donner une forme conſtante à ce nouvel établiſſement, avant que de recommencer la guerre, on examina d'abord dans quel endroit l'Ordre fixeroit ſa réſidence. JEAN DE VILLIERS.

Nous avons dit que le Roi de Chypre leur avoit aſſigné pour retraite Limiſſo, ancienne ville, décorée d'un titre épiſcopal, & ſituée au côté méridional de l'iſle. Mais des corſaires Arabes & Sarraſins l'avoient ruinée depuis longtems. Ce n'étoit plus alors qu'un grand bourg ouvert de tous côtés ; on voyoit ſeulement au milieu un château aſſez fortifié, & aſſez garni d'artillerie, pour empêcher l'abord & les deſcentes des corſaires. Quelques Chevaliers qui s'y trouvoient un peu trop à l'étroit, propoſoient qu'on ſe retirât dans quelque port d'Italie ; mais le Grand-maître & les premiers de l'Ordre rejetterent cet avis avec indignation. Ils repréſenterent que leur devoir & l'eſprit de leur inſtitut ne leur permettoit pas de s'éloigner du voiſi-

JEAN DE VILLIERS.

nage de la Terre ſainte, & qu'ils devoient toujours être à portée de profiter des occaſions qui ſe préſenteroient d'y porter de nouveau leurs armes. Ce ſentiment fut reçû avec un applaudiſſement général ; il s'en fit même un reglement, & comme un ſtatut perpétuel. Quoique la Religion n'eût pas dans cette bourgade des logemens ſuffiſans, les premiers ſoins du Grand-maître furent de pourvoir à celui des pauvres & des pelerins : on reprit peu de tems après toutes les fonctions de l'hoſpitalité. A l'égard des Chevaliers & des Religieux militaires, il fut arrêté qu'on armeroit inceſſamment les vaiſſeaux de l'Ordre, qui avoient paſſé les Chevaliers, ſoit de la Paleſtine, ou de l'Europe dans l'iſle de Chypre ; qu'ils s'en ſerviroient pour eſcorter les pelerins, qui nonobſtant la perte de Jeruſalem, ne laiſſoient pas de viſiter les Lieux ſaints, comme cela ſe pratiquoit avant la premiere croiſade, en payant aux Infidéles le tribut ordinaire, qu'ils exigeoient à l'entrée de cette ville.

On ne fut pas long-tems ſans voir ſortir de differens ports de l'iſle pluſieurs petits bâtimens de differentes grandeurs, qui dans les tems de paſſage, c'eſt-à-dire, vers la fin des mois de

Mars & d'Août s'avançoient le long des côtes de l'Europe pour y recueillir les pelerins, & qui par le même esprit de charité, les ramenoient dans leur patrie. Des corsaires infidéles accoutumés à faire leur proye ordinaire de ces pelerins, tomberent sur ces premiers vaisseaux de la Religion ; mais ils y trouverent des défenseurs dont ils n'avoient pas encore éprouvé la valeur & la résistance. Plusieurs de ces armateurs furent enlevés par les Hospitaliers, qui revenoient souvent en Chypre avec des prises considerables. Ils s'attachoient sur-tout aux vaisseaux du Soudan d'Egypte, l'ennemi déclaré des Hospitaliers. Ces prises augmenterent insensiblement les armemens de l'Ordre ; on bâtit depuis des galeres ; on construisit quelques vaisseaux ; bientôt il sortit des escadres considerables des ports de Chypre, & le pavillon de saint Jean à la fin se fit respecter dans toutes ces mers. JEAN DE VILLIERS.

Tel fut le commencement des armemens maritimes dans l'Ordre de saint Jean de Jerusalem. La perte d'Acre, & la retraite forcée des Hospitaliers dans l'isle de Chypre, pour ne pas laisser languir leur courage, leur fit prendre le parti de la mer : & je ne sçai si les

JEAN DE VILLIERS.

grands ſuccez qu'ils y ont eus depuis quatre cens ans, & ce nombre infini de chrétiens qu'ils ont préſervés d'un affreux eſclavage, ou dont ils ont rompu les chaînes, ne dédommagent pas avantageuſement cet Ordre de la perte de tant de Chevaliers, qui avoient péri à la défenſe de ſaint Jean d'Acre.

Melech-Seraph, ce Soudan d'Egypte qui en avoit fait la conquête, irrité des priſes que les Hoſpitaliers faiſoient ſur ſes ſujets, & de voir renaître, pour ainſi dire, un Ordre qu'il croyoit avoir entierement détruit, réſolut d'en pourſuivre les reſtes juſques dans l'iſle de Chypre, & de les en chaſſer. Il arma une puiſſante flotte chargée de troupes de débarquement; mais des guerres civiles qui ſurvinrent dans ſes Etats, l'y retinrent malgré lui, & la mort de ce Prince qui fut tué dans une bataille qu'il perdit contre des rebelles, délivra les Hoſpitaliers & les Templiers des périls d'un ſiege dans une place ouverte de tous côtés, & qui, ſi on en excepte le château, n'avoit point d'autres fortifications que le courage de ces Chevaliers.

Le Grand-maître, pour prévenir de pareils deſſeins de la part de Melec-Nazer ſucceſſeur de Seraph, demanda

au Roi de Chypre la permiſſion de fortifier Limiſſo, & il l'obtint ſans peine d'un Prince à qui rien ne coûtoit que l'argent. Les Hoſpitaliers employerent ce qu'ils en avoient pour élever du côté de la mer quelques baſtions de terre. Le Grand-maître travailla depuis au rétabliſſement de la diſcipline réguliere, que l'exercice continuel des armes, les combats, les courſes, & même le pillage & le butin avoient fort affoiblie. JEAN DE VILLIERS.

La plûpart des Chevaliers, enrichis des priſes qu'ils faiſoient ſur les Infidéles, au lieu d'en porter le produit dans le thréſor de l'Ordre ſuivant leur devoir, employoient ſouvent dans le luxe ces biens qu'ils s'aproprioient. Des riches étoffes qu'ils trouvoient dans leurs priſes, ils commencerent à s'habiller plus magnifiquement qu'il ne convenoit à des Religieux. La délicateſſe de leurs tables étoit égale à la richeſſe de leurs habits: la dépenſe qu'ils faiſoient en chevaux répondoit à cette profuſion, & l'air dangereux d'une iſle que l'aveugle gentilité avoit conſacrée à Venus, faiſoit de fâcheuſes impreſſions parmi la jeuneſſe de l'Ordre.

On s'apperçut bien-tôt que pluſieurs Hoſpitaliers, pour ſoutenir une dépenſe ſi odieuſe, s'endettoient: & par un

JEAN DE VILLIERS. autre abus qui s'étoit introduit dans les provinces en deça de la mer, les Prieurs pendant les dernieres guerres de la Terre ſainte, s'étoient mis comme en poſſeſſion de donner l'habit Religieux & la croix à des Novices, ſans en examiner aſſez exactement la naiſſance & même la vocation : ce qui auroit bientôt avili un Ordre ſi illuſtre.

1292. Pour réformer ces abus, on tint deux Chapitres généraux. Dans le premier il fut défendu à tout Hoſpitalier militaire d'avoir plus de trois chevaux de ſervice pour ſa perſonne, ni d'en monter qui euſſent des harnois enrichis d'or ou d'argent ; & par une autre Ordonnance, il fut expreſſément défendu aux Prieurs de recevoir aucun Novice, ſans une commiſſion du Grand-maître. Mais on excepta de cette défenſe les Bailliages des Eſpagnes, où l'Ordre auroit été bien-tôt détruit, ſi pour remplacer les pertes qu'on y faiſoit tous les jours contre les Maures du royaume de Grenade, il eût fallu pour recevoir un nouveau Chevalier, attendre un brevet & une permiſſion du Grand-maître, dont la réſidence étoit dans une contrée ſi éloignée, & qui même ſe pouvoit trouver alors en mer, & engagé dans quelque entrepriſe contre les Infidéles.

Ce fut dans le ſecond Chapitre général qu'on fit un Reglement qui parut fort néceſſaire par rapport aux dettes particulieres, que les Chevaliers avoient laiſſées en mourant. Il fut ordonné qu'elles ſeroient acquittées de la vente de leurs équipages, & que ſi cette ſorte de biens ne ſuffiſoit pas, le reſte du payement ſe prendroit ſur les fonds que chaque Chevalier auroit conſacrés au ſervice de la Religion, en entrant dans l'Ordre, ou ſur les donations particulieres qu'on lui auroit faites, & dont il auroit joui par uſufruit pendant ſa vie : tous reglemens qui ſuppoſent les abus dont nous venons de parler, & auſquels on tâcha de remedier par des loix nouvelles. JEAN DE VILLIERS.

Ce relâchement dans la diſcipline réguliere avoit en partie ſa ſource dans l'état où ſe trouvoit alors l'Egliſe univerſelle : il y avoit plus de deux ans qu'elle étoit privée de ſon chef viſible. Les ſouverains Pontifes avoient toujours conſervé une inſpection particuliere ſur la conduite des Hoſpitaliers. Pendant la vacance du S. Siege, on fut obligé de diſſimuler des abus que les richeſſes introduiſoient dans l'Ordre. Enfin les Cardinaux, qui pendant vingt-ſept mois, par une obſtination peu

JEAN DE VILLIERS

édifiante, n'avoient pû s'accorder sur le choix d'un Pape, se déterminerent enfin en faveur d'un reclus, appellé *Pierre de Mourrhon*, recommandable par son éminente piété, & depuis fondateur d'une Congregation particuliere de Moines, connus sous le nom de *Celestins*. Les Cardinaux lui envoyerent le décret de son élection par Berault de Gout Archevêque de Lyon, qui fut accompagné par quatre autres députés, auxquels se joignit de son mouvement particulier, le Cardinal Pierre Colonne. Ces députés trouverent ce pieux Religieux enfermé dans une cellule bâtie sur le haut d'une montagne, proche de la ville de Sulmone dans le royaume de Naples, d'où il ne parloit que par une petite fenêtre grillée à tous ceux que l'odeur de ses vertus attiroit auprès de lui, & qui l'alloient consulter sur la conduite qu'il falloit tenir pour arriver plus sûrement à la perfection chrétienne. Les députés du conclave à travers de cette grille apperçurent un vénérable vieillard âgé d'environ soixante-douze ans, pâle, exténué par des austerités continuelles, les cheveux hérissés, une longue barbe négligée, & les yeux enflés des larmes qu'il répandoit continuellement dans ses prieres.

5. Juillet 1294.

*Bolland. tom. 15. p. 426. & 427.*

L'Archevêque de Lyon en lui préſentant l'acte de ſon élection, lui déclara qu'il avoit été choiſi tout d'une voix dans le conclave pour chef de l'Egliſe, & le conjura au nom de Dieu, d'acquieſcer à ſa vocation, & de donner un prompt conſentement à un choix ſi néceſſaire à la chrétienté, depuis la longue vacance du ſaint Siege. Le ſaint homme ſe proſterna le front contre terre, & après avoir demeuré un tems conſidérable en prieres, il ſe releva, & craignant de réſiſter à la volonté de Dieu, il conſentit à ſon élection : il fut depuis ſacré à Aquila ville de l'Abruzze, ſous le nom de Celeſtin V. JEAN DE VILLIERS.

Le nouveau Pape ne fut pas plûtôt ſur la chaire de ſaint Pierre, qu'il donna à l'Ordre de ſaint Jean des marques de ſon attention ſur leur conduite. Il les exhorta en des termes également vifs & touchans, à ſe ſouvenir de la profeſſion religieuſe qu'ils avoient embraſſée, & des vœux ſolemnels qu'ils avoient prononcés aux pieds des autels. Pour joindre les ſecours temporels aux ſpirituels, ce ſaint Pontife ayant appris que ces Chevaliers avoient perdu en défendant la Terre ſainte tous les biens que leur Ordre poſſedoit dans la Paleſtine, adreſſa une Bulle au Grand-

JEAN DE VILLIERS. maître, par laquelle en consideration de ces pertes & de leurs services, il les dispensoit de payer à l'avenir leur part de certaines contributions que les Papes, le college des Cardinaux, & les Legats sur-tout exigeoient avec rigueur, & d'une maniere purement arbitraire, dans l'étendue de leur legation, souvent même aux dépens des ornemens, & des vases sacrés des Eglises.

Ce n'étoit pas le seul abus que le saint Pape eût bien voulu réformer; mais il y trouva tant d'obstacles, joint au peu de capacité qu'il se sentoit pour le gouvernement, qu'il écouta volontiers les suggestions de certains Cardinaux, qui abusant de la délicatesse de sa conscience, & dans l'espérance de remplir sa place, lui en exageroient les obligations & les dangers. On prétend même que le Cardinal Gaëtan qui y aspiroit, n'épargna ni artifices, ni fourberies, pour persuader au saint homme qu'il devoit abdiquer sa dignité, & qu'il aposta même un scelerat, qui contrefaisant l'ange de lumiere, lui ordona de la part de Dieu, & sous peine de damnation, de retourner dans sa cellule.

Celestin homme simple, prit la voix d'un fourbe pour celle du ciel; d'ail-

leurs il aima mieux rentrer dans la condition privée d'un moine, que de rester plus long-tems dans une dignité où il ne lui étoit pas permis de faire le bien qu'il souhaitoit, & d'empêcher le mal qu'il ne pouvoit souffrir. Enfin, soit inspiration, soit dégoût pour une cour où la politique l'emportoit sur les maximes de l'Evangile, avec un courage qui n'avoit point encore eu d'exemple, & qui peut-être n'en aura jamais, il proposa lui-même, & il fit son abdication en plein consistoire. [a] Le Cardinal Gaëtan qui lui avoit procuré toutes les facilités possibles pour faire accepter sa démission, en recueillit le fruit dans le prochain conclave, & se vit, à la faveur de sa brigue, dans cette éminente place, & au comble de ses souhaits. Il prit le nom de Boniface VIII. Prélat sçavant en l'un & l'autre Droit, habile dans le gouvernement, & consommé dans les affaires d'Etat; mais

JEAN DE VILLIERS.

1294.

[a] Ego Cælestinus Papa quietus motus ex legitimis causis, id est, causâ humilitatis, melioris vitæ, & conscientiæ illæsæ, debilitate corporis, defectu scientiæ & malignitate populi, & infirmitate personæ; & ut prætetitæ consolationis vitæ possim reparare quietem, sponte ac liberè cedo Papatui, & expressè renuntio loco, & dignitati, oneri & honori, dans plenam & liberam facultatem ex nunc sacro cœtui Cardinalium eligendi & providendi duntaxat canonicè universali Ecclesiæ de pastore. *Bos. t. 2. l. 1. p. 7. Rainald. ad an. 1294. num. 23.*

BIBLIOTECA ROMA VITTORIO EMANUELE

JEAN DE VILLIERS. d'une ambition ſans bornes, avare, vindicatif, même cruel, & qui pendant tout ſon pontificat ne fut occupé que du projet chimerique d'unir l'un & l'autre glaive, & à la faveur de l'autorité purement ſpirituelle, dont il étoit revêtu, de s'attribuer, ſous differens prétextes, une domination temporelle ſur les Etats de tous les Princes chrétiens; ambition dont ſon prédéceſſeur fut la premiere victime.

Celeſtin par ſon abdication, redevenu frere Pierre de Mourrhon, ſe flatoit d'avoir rompu tous ſes engagemens, & recouvré ſa liberté. Le ſaint homme n'en vouloit faire d'uſage que pour le choix d'un déſert, où inconnu à toute la terre, il pût achever le reſte de ſes jours; mais Boniface craignant que par un nouveau ſcrupule, il ne révoquât ſa démiſſion, le fit arrêter; & pour reconnoître les diſpoſitions les plus ſecrettes de ſon priſonnier, il l'obligea de ſe confeſſer à lui. Les déclarations les plus ſinceres du pieux reclus ne le raſſurerent point; on prétend que pour ſe tirer tout à fait d'inquiétude, il le fit périr à force de mauvais traitemens. Il l'avoit fait enfermer comme un criminel dans un cachot affreux, & ſi petit, qu'il n'y avoit pas aſſez de place pour y

pouvoir mettre un méchant grabat. De barbares geoliers qui le gardoient à vûe, interrompoient ſon ſommeil, ſi-tôt qu'il fermoit les yeux pour prendre un peu de repos : par ce cruel artifice on eut bien-tôt éteint le peu de vie qui lui reſtoit. Le Pape par une conduite ſi inhumaine devint odieux à tous les gens de bien. Il courut alors dans le monde une eſpece de prophétie, où l'on faiſoit dire à Celeſtin en parlant de ſon ſucceſſeur, & des fourberies dont il s'étoit ſervi pour parvenir à la Papauté : *Tu es monté ſur le thrône de ſaint Pierre en renard ; tu regneras comme un lion, & tu mourras comme un chien.* Mais il y a bien de l'apparence que cette prédiction, comme beaucoup d'autres, ne fut inventée qu'après les événemens.

JEAN DE VILLIERS.

Quoiqu'il en ſoit, Boniface qui ne ſe croyoit pas moins le ſucceſſeur des Ceſars que de S. Pierre, ne fut pas plûtôt en ſa place, qu'il témoigna une prédilection particuliere pour les Hoſpitaliers, & pour les Chevaliers du Temple. Il n'ignoroit pas que ces deux Corps étoient compoſés, au moins pour la plûpart, de gentilshommes & de braves guerriers ; & il n'oublia ni graces, ni bienfaits pour les attacher plus

JEAN DE VILLIERS.

étroitement au ſaint Siege, & à ſes propres interêts.

Les Hoſpitaliers de ſaint Jean éprouverent les premiers les effets de ſa protection. Les Rois d'Angleterre & de Portugal, depuis la perte de la Terre ſainte ne prétendoient point que les Hoſpitaliers qui avoient des Commanderies dans leurs Etats, en fiſſent ſortir les revenus, & les envoyaſſent dans le Levant : prétentions d'un dangereux exemple, & qui pouvoient avoir des ſuites fâcheuſes de la part des autres Souverains de la chrétienté.

Les deux Rois dont nous parlons, arrêterent même ces deniers qui furent mis en ſequeſtre ; & pour juſtifier leur conduite, ils publioient que les Commanderies de l'Ordre n'ayant été fondées dans leurs Etats par les Rois leurs prédéceſſeurs, ou par leurs ſujets, que pour la défenſe de la Terre ſainte, on ne pouvoit, depuis que les Infidéles s'en étoient emparés, faire un plus digne uſage du revenu de ces grands Bénéfices, qu'en les employant en faveur des pauvres de chaque nation ; au lieu de faire paſſer cet argent dans l'iſle de Chypre, où il ne ſervoit qu'à entretenir le luxe & les plaiſirs des Chevaliers de ſaint Jean.

Mais

Mais ces reproches qui n'étoient peut-être pas ſans fondement à l'égard d'un grand nombre de Commandeurs, ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit de Boniface. Ce Pontife qui ne connoiſſoit point d'autre maniere de traiter avec les têtes couronnées que celle de la hauteur, menaça ces deux Princes des foudres de l'Egliſe, s'ils ne révoquoient leurs Ordonnances. Il leur fit dire que les Hoſpitaliers cherchoient moins un aſyle dans l'iſle de Chypre, que la facilité, s'ils en trouvoient l'occaſion, de recommencer la guerre, & de rentrer dans la Terre ſainte; qu'ils rempliſſoient même également les obligations de leur état dans cette iſle comme dans la Paleſtine; qu'ils y tenoient un Hôpital ouvert à tous les pauvres, & des vaiſſeaux dans les ports pour l'eſcorte & la ſûreté des pelerins, & que cet Ordre militaire ſi utile à l'Egliſe, étant ſous la protection particuliere des Papes, il ne pourroit pas ſe diſpenſer de ſe ſervir de l'autorité qu'il ne tenoit que de Dieu ſeul, contre les uſurpateurs des biens conſacrés à la défenſe de la chrétienté. Les menaces de ce Pontife plus efficaces que ſes raiſons, firent plier les deux Rois; leurs Or-

JEAN DE VILLIERS.

JEAN DE VILLIERS.

donnances furent révoquées, & le ſequeſtre levé.

Le Pape traita encore avec plus de hauteur Henri de Luſignan, roi de Chypre. Ce Prince, comme on le vient de voir, avoit donné retraite dans ſon iſle aux Hoſpitaliers & aux Templiers; mais dans la crainte qu'ils ne s'y rendiſſent auſſi puiſſans qu'ils l'avoient été dans la Paleſtine, il leur avoit défendu par un Edit ſolemnel d'y acquerir aucuns fonds; & le Pape par complaiſance pour ce monarque, avoit autoriſé cet Edit par des Bulles particulieres. Le Roi de Chypre les avoit aſſujettis à une eſpece de capitation générale, dans laquelle le clergé de ſon royaume, & le corps de la nobleſſe étoient compris comme le ſimple peuple. Le Pape en fut bien-tôt inſtruit; il ne falloit à ce Pontife que le moindre prétexte pour étendre ſon autorité; ainſi il ne manqua pas d'éclater. Il traita cette impoſition de pure entrepriſe ſur les privileges qu'il avoit plû au ſaint Siege d'accorder aux Ordres militaires, & il en écrivit au roi de Chypre en ſouverain, & dans les termes les plus fiers & les plus abſolus.

*Nous ordonnons*, lui dit-il, *& nous voulons que cette taille que le vulgaire ap-*

*pelle capitation, & dont le nom eſt horrible & déteſtable, ſoit abſolument abolie, & que le Roi ne la puiſſe pas même impoſer ſur ſes ſujets particuliers, ſans la permiſſion du ſaint Siege. A l'égard des autres tributs, nous en déclarons pareillement les Freres Hoſpitaliers de ſaint Jean de Jeruſalem, & les Freres de la milice du Temple abſolument affranchis.* Le Pape ajoute dans ces lettres, que quoique le ſaint Siege eût autoriſé par une Bulle l'Edit qui interdiſoit toute acquiſition aux Religieux militaires, le Roi ne devoit pas cependant interpréter ce conſentement du ſaint Siege à la rigueur, & empêcher ces Chevaliers d'agrandir du moins leurs clôtures, & d'acheter des maiſons voiſines de leur maiſon principale, & néceſſaires pour le logement d'un grand Ordre, qui outre les pelerins & les pauvres, entretenoit en tout tems un corps de milice pour armer ſes vaiſſeaux.

JEAN DE VILEIERS.

Raynald. ad ann. 1298.

Ces lettres de l'imperieux Pontife, bleſſerent Henri de Luſignan par l'endroit le plus ſenſible aux Princes, je veux dire, dans ſon autorité ſouveraine: & ce Roi n'oublia rien pour en faire ſentir tout le poids aux Religieux militaires. Il déclara hautement qu'il ne ſouffriroit point au milieu de ſes Etats

JEAN DE VILLIERS.

des gens qui ſe prétendoient indépendans de toute autre puiſſance que de celle des Papes. Ainſi ſes miniſtres, malgré la défenſe de Boniface, contraignoient les Chevaliers à payer leur capitation ; & ce Prince avare aſſujettit le clergé du royaume au même tribut. La nobleſſe n'en fut pas exempte; & le peuple qui paye ordinairement plus que les autres ordres de l'Etat, & qui paye toujours le premier, ſe trouva le plus maltraité.

L'avidité de ce Prince excita un mécontentement général. Les Templiers naturellement fiers & hautains, & qui par le beſoin que les Rois de Jeruſalem avoient eu de leurs ſecours, avoient acquis une eſpece d'indépendance, irrités contre Henri, fomentoient le mécontentement de la nation, qui à la fin dégénéra dans une révolte déclarée. Amauri Prince titulaire de Tyr, & frere du Roi, en étoit le chef muet. Ce Prince ambitieux aſpiroit à la couronne ; & quand par lui-même & par ſes émiſſaires il ſe fut aſſuré des troupes & des habitans de la capitale, il leva le maſque, ſe mit à la tête des rebelles, fit arrêter le Roi ; & pour éloigner ce Prince des yeux du peuple ſuſceptible de compaſſion, & naturellement in-

JEAN DE VILLIERS.

conſtant, il l'envoya chez Haiton roi d'Armenie, dont il avoit épouſé la ſœur, qui confina ce Prince infortuné dans un château ſitué dans des montagnes voiſines de la Cilicie. Amauri fit enſuite déclarer le Roi ſon frere inhabile au gouvernement, & il ſe diſpoſoit à prendre ſa couronne, lorſqu'un valet de chambre du Roi déthrôné, appellé Simonet, toujours fidéle à ſon premier maître, quoiqu'il eût paſſé au ſervice de l'uſurpateur, ſe prévalant des entrées qu'il avoit dans ſon appartement, le poignarda dans ſon lit ; ce qui cauſa une nouvelle révolution, & dans laquelle le roi Henri recouvra ſa liberté & ſa couronne. Le Grand-maître des Hoſpitaliers ne prit point de part dans tous ces mouvemens, & il mourut peu de tems après le retour du Roi de Chypre dans ſes Etats.

ODON DE PINS.

Les Hoſpitaliers mirent en ſa place ODON DE PINS, de la langue de Provence, originaire d'une maiſon illuſtre, titrée en Catalogne, & dont la maiſon de Pins en Languedoc, qui porte les mêmes armes, prétend deſcendre. Odon de Pins étoit un Chevalier très-âgé, rempli de piété, & reconnu pour exact obſervateur de la diſcipline réguliere. Tant qu'il ne fut que ſimple

*Libro 1. de la Coronica de la Religion de S. Juan pag. 127. Dom Juan Auguſtin de Funes en Valencia 1626.*

ODON DE PINS.

particulier, tous ſes confreres le crurent digne de la Grande-maîtriſe ; mais à peine fut-il parvenu à cette éminente dignité, qu'on s'apperçut qu'il lui manquoit beaucoup des qualités propres pour le gouvernement, ſur-tout dans un Ordre dont les fonctions ne regardoient pas moins l'exercice des armes, que la priere & les œuvres de charité ; il croyoit avoir rempli tous ſes devoirs quand il avoit paſſé les journées entieres aux pieds des autels. Peut-être étoit-il plus dévôt qu'il ne convenoit dans ſa place ; & peut-être auſſi que ſes Religieux ne l'étoient pas autant qu'ils devoient l'être. De cet excès d'amour pour la retraite, on vit naître une eſpece de négligence pour tout ce qui regardoit les entrepriſes militaires.

Les Chevaliers qui après avoir perdu tous les biens qu'ils poſſédoient dans la Paleſtine, ne ſubſiſtoient preſque plus que du gain qu'ils faiſoient par la courſe, murmurerent hautement de ſon indifference pour les armemens : la plûpart en porterent leurs plaintes au Pape, auquel ils demanderent la permiſſion de le dépoſer. Boniface le voulut entendre ſur les griefs de ſes Religieux, & le cita à Rome. Odon qui

ſçavoit mieux obéir que commander, ſe mit auſſi-tôt en chemin; mais il mourut avant que d'avoir pû arriver dans cette capitale du monde chrétien. Les Hoſpitaliers en ayant reçu la nouvelle, lui donnerent pour ſucceſſeur Frere GUILLAUME DE VILLARET, de la langue de Provence, Grand-prieur de ſaint Gilles, & qui étoit actuellement dans ſon Prieuré. Ce Seigneur avoit alors un frere auſſi Chevalier, & des premiers de l'Ordre: & le monaſtere des Hoſpitaliers de S. Jean de Fieux en Querci, étoit gouverné par Jourdaine de Villaret leur ſœur.

ODON DE PINS.

GUILLAUME DE VILLARET.

*Ciſmeg. de Belleforeſt. t. 2. f. 1116.*

Quoique le nouveau Grand-maître eût reçu les nouvelles de ſon élection, il ne ſe preſſa point de partir pour l'iſle de Chypre; il voulut viſiter par lui-même tous les Prieurés des langues de Provence, d'Auvergne & de France; & par de ſi dignes ſoins il rétablit la diſcipline réguliere qu'il affermit encore par un Chapitre qu'il convoqua dans la commanderie de la Tronquiere, membre dépendant du Grand-prieuré de ſaint Gilles. Parmi pluſieurs reglemens très-utiles qu'il y fit, ce fut dans ce Chapitre qu'il ſoumit les maiſons Hoſpitalieres de Beaulieu, de Martel & de Fieux, occupées par des Dames

1298.

GUILLAUME DE VILLARET.

Religieuſes de l'Ordre, à la viſite du Grand-prieur de ſaint Gilles & de ſes ſucceſſeurs. La ſuperieure de Beaulieu eſt élective & perpetuelle, prend le titre de Grande-prieure, & porte la grande Croix.

La maiſon de Belver ou de Beaulieu dans ſon origine n'étoit qu'un Hôpital fondé par les Seigneurs de la maiſon de Themines vers l'an 1220, entre Figeac & Rocamadour, en faveur des pauvres & des pelerins qui y paſſoient pour aller à la Terre ſainte. En 1259, un ſeigneur de Themines appellé Guibert, & Aigline ſa femme, donnerent à l'Ordre de ſaint Jean de Jeruſalem cette maiſon avec tous les biens qui y étoient attachés. * Cette donation fut acceptée de la part de l'Ordre par frere Pierre Gerard, commandeur des maiſons de Quercy, & frere Feraud de Baras, Grand-commandeur des maiſons du côté de la mer, ainſi que porte le titre de cette donation: ce qui ſe doit entendre apparemment de la premiere dignité de l'Ordre après la

* L'ancienne Maiſon de Themines, après être fondue ſucceſſivement dans celles de Cardaillac & de Penne, eſt paſſée dans la maiſon de Lauſiere, d'où eſt ſorti à la fin du ſeiziéme ſiecle Pons de Lauſiere Themines, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de France, Sénéchal & Gouverneur de la Province de Quercy.

Grande-maîtriſe, & attachée par préférence à la langue de Provence. Ce fut dans le Chapitre de la Tronquiere que Guillaume de Villaret devenu Grand-maître, donna l'habit & la croix de l'Ordre à pluſieurs filles de qualité qui s'étoient dévouées dans cet Hôpital au ſervice des pauvres, & il y établit pour prieure, Aigline de Themines fille des fondateurs. Ce Grand-maître ſoumit cette maiſon à la viſite du Grand-prieur de ſaint Gilles, & fit pluſieurs autres reglemens, auſquels Aigline & quatre autres Dames députées de la communauté, & qui s'étoient rendues à la Tronquiere, ſe ſoumirent: ce qui fut depuis ratifié dans une aſſemblée particuliere de leur Chapitre.

GUILLAUME DE VILLARET.

On ignore le tems de la fondation de la maiſon de Martel ſituée dans la ville de ce nom, & qui a porté longtems celui d'Hôpital de la vraye croix. A l'égard d'une autre maiſon de l'Ordre, appellée Fieux, Jourdaine de Villaret ſœur du Grand-maître, & de Foulques de Villaret Chevalier de l'Ordre, en étoit alors la premiere prieure, comme on le peut voir dans le catalogue des ſuperieures de cette maiſon. Mais comme elle a été depuis réunie à celle de Beaulieu, nous ne

GUILLAUME DE VILLARET.

nous y arrêtons pas ; il suffit de remarquer que dans ces trois maisons, aussi-bien que dans celle de Toulouse, qui est d'une fondation moderne, & dans toutes celles de l'Ordre, en quelque contrée qu'elles fussent situées, la naissance des Dames Religieuses doit être très-noble, & qu'on exigeoit à leur égard, les mêmes preuves que pour les Chevaliers.

Leur habillement consistoit dans une robe de drap rouge avec un manteau de drap noir, & sur lequel on attachoit une croix de toile blanche à huit pointes, usage qui a varié en differentes Provinces & en differens siecles, & dont nous rapporterons les motifs dans la suite de cette histoire.

Ce fut à la fin de ce même siecle, & pendant le magistere de Guillaume de Villaret, que le pape Boniface VIII. considerant la perte que les Chevaliers de saint Jean avoient faite de tous leurs biens dans la Palestine, unit à la manse magistrale la célébre abbaye de la sainte Trinité de Venouse dans le royaume de Naples ; afin de mettre cet Ordre militaire en état de continuer ses armemens. Ce Pape par sa Bulle de l'an 3. de son pontificat, déclare qu'il a été porté à supprimer les moines qui occupoient cette maison à cause du dé-

*In Arch. Vatic. ex regist. Bon. 8. p. 2. fol. 308.*

réglement de leurs mœurs, & que par une raiſon contraire, il a jugé à propos d'en gratifier les Hoſpitaliers, qui expoſoient tous les jours leurs vies pour conſerver celles des pelerins, & leur aſſurer le chemin de la Terre ſainte. Ce fut preſque en même-tems, & par un pareil motif, que Henri, marquis de Hochberg, de la maiſon de Bade, avant que d'entrer dans l'Ordre des Templiers, donna aux Hoſpitaliers ſa ſeigneurie de Heïterſeïm ſituée proche Fribourg, & qui eſt à préſent la réſidence ordinaire des Grands-prieurs d'Allemagne. Cette donation fut confirmée vingt ans après par Henri & Rodolphe marquis de Hochberg. GUILLAUME DE VILLARET.

Le Grand-maître ſe rendit à Rome pour remercier le Pape de ſes bienfaits; & après avoir reçu ſa bénédiction, il en partit pour l'iſle de Chypre; & arriva heureuſement à Limiſſo, dans la maiſon chef-d'Ordre. Il y étoit attendu avec impatience, non-ſeulement par la prévention où l'on étoit de ſa ſageſſe & de ſa capacité dans le gouvernement; mais encore dans l'eſpérance que par ſa préſence & par ſes ſoins, il donneroit un nouveau degré de chaleur au projet d'une ligue qu'on propoſoit pour chaſſer les Sarraſins de la Terre ſainte.

GUILLAUME DE VILLARET. 1300.

Gazan, fils d'Argun, dont nous avons parlé, Khan des Tartares-Mogols, roi de Perſe, & un des deſcendans ou des ſucceſſeurs de Genchizcan, étoit à la tête de cette ligue. Pachimere, hiſtorien grec & contemporain, nous fait un portait de ce Tartare qui eſt trop beau, s'il eſt fidele, pour ne pas trouver ici ſa place : *Quand ce Prince*, dit cet hiſtorien, *monta ſur le thrône, il jetta les yeux ſur l'hiſtoire de Cyrus & d'Alexandre le Grand, pour en tirer le modéle de ſa conduite. Il admiroit ſur-tout les grandes qualités du vainqueur de Darius. Dans les expeditions militaires, il ſe ſervoit volontiers des Yberiens ; & c'étoit*, dit cet hiſtorien, *autant pour la piété ſincere de cette nation, & pour ſon attachement fidéle à la Religion chrétienne, que pour le courage intrépide qu'ils faiſoient paroître dans les combats. Comme il ſçavoit que la croix eſt le trophée des Chrétiens, il la mit au haut de ſes enſeignes, & ce fut ſous la protection de ce ſigne de notre ſalut, qu'il emporta de célébres victoires ſur le Soudan d'Egypte. Il entra dans la Paleſtine ; & pour gratifier les Yberiens qui étoient dans ſon armée, il attaqua la ville de Jeruſalem ; & peu s'en fallut qu'il ne délivrât le tombeau du Sauveur de la tyrannie des Infideles.*

*Pachim. l. 2.*

Il n'y a perſonne qui en liſant ce trait

de l'hiſtoire de Pachimere, ne ſe perſuade que Gazan étoit chrétien. Mais tous les autres écrivains de ſa nation, Arabes, Perſans, poëtes, & hiſtoriens ſoutiennent que ce Prince étoit né payen & idolâtre, comme la plûpart des Tartares de ce tems-là; qu'il ſe fit depuis Mahometan pour s'accommoder à la religion du plus grand nombre de ſes ſujets qui faiſoient profeſſion de cette ſecte, & qu'à la cérémonie de la circonciſion, il prit le nom de Sultan Mahmoud. L'origine de l'erreur des hiſtoriens chrétiens peut venir de ce que ce Tartare avoit épouſé une Princeſſe chrétienne, d'une rare beauté, fille de Livron ou Leon Roi d'Armenie, & que ce Prince, par complaiſance pour la Reine ſa femme, lui avoit laiſſé dans le palais, l'exercice public de ſa religion: ce qui a pû faire croire aux Miſſionnaires & aux voyageurs, que Gazan lui-même étoit chrétien.

GUILLAUME DE VILLARET.

*Voyez la Biblioteque Orientale ſur le mot Gazan.*

Quelque-tems avant la diſgrace arrivée à Henri roi de Chypre, il s'étoit formé une ligue entre ce Prince Tartare, le Roi d'Armenie, ſon beaupere & ſon voiſin, le Roi de Chypre, Amauri de Luſignan ſon frere, & les Ordres des Hoſpitaliers & des Templiers, qu'on regardoit en Orient

GUILLAUME DE VILLARET.

comme la principale force & l'unique reſſource des chrétiens.

*Chap. 43.*

Haïton Seigneur de Curchy, neveu, d'autre diſent ſeulement parent du Roi d'Armenie, témoin oculaire de ces guerres, nous en a laiſſé une relation aſſez exacte dans ſon hiſtoire de Tartarie. C'eſt de cet Auteur que nous apprenons tous les avantages que les Princes ligués eurent ſur les Sarraſins. Ils défirent d'abord Nazer ſoudan d'Egypte, & lui enleverent, après cette victoire, la célébre ville de Damas, & enſuite la meilleure partie de la Syrie. Les Hoſpitaliers, qui, dans cette ligue, n'avoient pour objet que de chaſſer les infidéles de la Terre ſainte, y rentrerent ſans obſtacle à la tête d'un corps de cavalerie, que Gazan leur donna pour les ſoutenir. Ils trouverent le pays ouvert, les villes, ou pour mieux dire, de ſimples bourgades, ſans fortifications; Jeruſalem ſans murailles & ſans habitans chrétiens; perſonne en apparence qui s'oppoſât à leurs conquêtes: mais ce qui en cauſoit la facilité, produiſit dans la ſuite l'impoſſibilité de s'y maintenir. Les Sarraſins, après la priſe de ſaint Jean d'Acre, avoient razé les fortifications de toutes les places de la Paleſtine, en ſorte que ce royaume

n'étoit plus qu'un grand pays exposé à la domination du plus puissant, & de celui qui pouvoit tenir la campagne. GUILLAUME DE VILLARET.

Les Hospitaliers charmés d'avoir pû pénétrer jusques dans la ville sainte, songeoient pour s'y maintenir à en relever les murailles. Mais le Khan des Tartares ayant été obligé de repasser l'Euphrate, de rentrer en Perse, & de marcher contre des rebelles qui s'étoient prévalus de son absence ; ce prince rappella de la Palestine les troupes qu'il avoit soumises aux ordres des Hospitaliers ; & après leur retraite, il n'y eut pas moyen, avec les seules forces de la Religion, de tenir la campagne contre les armées des Sarrasins. En effet leur Soudan rentra aussi-tôt dans la Palestine, & au bruit de sa marche à la tête d'un puissant corps de troupes, & sur les nouvelles qu'il s'avançoit droit vers Jerusalem, les Hospitaliers qui y étoient entrés en conquérans, furent obligés d'en sortir presqu'en pelerins.

1301. Cependant Gazan ayant pacifié assez promptement les troubles qui s'étoient élevés en son absence dans la Perse, reprit ses premiers desseins contre le Soudan d'Egypte. L'habile Tartare, en rétablissant les chrétiens Latins dans

GUILLAUME DE VILLARET.

la Paleſtine, n'avoit en vûe que de s'en ſervir dans la ſuite comme d'une barriere, pour empêcher les Sarraſins d'Egypte d'avoir déſormais aucune communication avec la Syrie. Mais ayant reconnu dans la campagne précédente, le peu de forces des Rois de Chypre & d'Armenie, & que les Ordres militaires ne pourroient pas réſiſter ſeuls à la puiſſance du Soudan, il jugea bien que pour chaſſer également les Sarraſins de la Syrie & de la Paleſtine, & afin que les Chrétiens ſe puſſent maintenir dans ce dernier royaume, il falloit interreſſer dans cette guerre les Princes d'Occident, & attirer dans le Levant quelque croiſade ſemblable à celle de Godefroi de Bouillon, qui les avoit chaſſés de la Paleſtine.

Tel fut le motif d'une celebre ambaſſade qu'il envoya au pape Boniface VIII. & qui paſſa depuis en France. Il eſt vrai qu'il y a des hiſtoriens qui attribuent cette négociation à Mahomet Gayateddin, appellé autrement Algiaptou, frere & ſucceſſeur de Gazan. Les Perſans, dans leur langue, nommoient ce dernier *Chodabenda*, c'eſt-à-dire, ſerviteur de Dieu. L'hiſtorien Haïton l'appelle *Carbaganda*; il dit qu'il étoit né d'une mere chré-

tienne ; qu'il avoit été baptiſé & nommé Nicolas, mais qu'après la mort de ſa mere il ſe fit Muſulman. Quoiqu'il en ſoit de l'auteur de cette ambaſſade, celui qui en étoit chargé, étant arrivé à Rome, pria le Pape de la part du Khan ſon maître, d'engager les plus puiſſans princes de ſa communion, à joindre une partie de leurs forces aux armées qu'il avoit ſur pied, pour chaſſer de concert les Sarraſins de la Syrie & de la Paleſtine ; & il offroit de laiſſer aux chrétiens Latins la poſſeſſion entiere de la Terre ſainte. GUILLAUME DE VILLARET.

Cet ambaſſadeur, pour faire mieux goûter ces propoſitions, inſinuoit adroitement que le Khan ſon maître n'étoit pas éloigné d'embraſſer la religion chrétienne : * artifice peut-être nouveau en ce tems-là, & trop uſé en celui-ci, mais qui ſert au moins de preuve que ce Prince étoit ou payen ou Mahometan. Malheureuſement pour le ſuccès d'une ſi grande entrepriſe, le Pape étoit alors dans les plus violens *Spicil. t. 11. pag. 609.*

* Pariſiis ipſa hebdomada Paſchæ venerunt ad Regem Franciæ nuntii Tartarorum dicentes quod ſi Rex & Barones gentes ſuas in Terræ ſanctæ ſubſidium deſtinarent, eorum Dominus Tartarorum Rex Sarracenos totis viribus expugnaret, & tam ipſe quàm populus ſuus efficerentur libenti animo Chriſtiani. *Contin. Chron. ad ann.* 1303.

GUILLAUME DE VILLARET.

accès de cette haine implacable qu'il portoit à Philippe le Bel, roi de France, qu'il comparoit injurieuſement à l'idole de Bel, ou de Baal, par une alluſion ridicule, & pleine d'ignorance de ce terme Phénicien. Le ſujet de cette haine venoit de ce que Philippe refuſoit hautement de reconnoître cet empire abſolu & deſpotique, que Boniface s'attribuoit ſur tous les Etats chrétiens. Il convenoit à la vérité que les Souverains dans leurs Etats étoient maîtres du temporel ; mais il prétendoit avoir droit de connoître des differends qui naiſſoient entr'eux, ſous prétexte qu'il s'agiſſoit, diſoit-il, de ſçavoir s'ils pouvoient ſans peché, faire la guerre en certaines conjonctures. A la faveur de cette diſtinction captieuſe, le nouveau caſuiſte vouloit attirer à ſon tribunal la connoiſſance & le jugement abſolu de tous leurs differends, & il ménaçoit ceux qui refuſeroient de s'y ſoumettre, de les excommunier, de mettre leurs Etats en interdit, & d'abſoudre leurs ſujets du ſerment de fidélité. C'étoit le chemin le plus court pour parvenir à une monarchie univerſelle ; malheureuſement pour le ſuccès de pareilles prétentions, ce Pontife ſe vit en tête, dans la perſonne de Philippe le Bel,

un prince puiſſant, naturellement fier & impérieux, infiniment jaloux des droits de ſa couronne; bien inſtruit de ceux des Papes, & qui en leur rendant ce qui étoit dû au chef viſible de l'Egliſe, ſoutenoit avec une fermeté invincible, que ces Pontifes n'avoient, à l'égard des Souverains de la chrétienté, qu'une autorité purement ſpirituelle; même que cette autorité n'étoit que miniſterielle, & qu'ils devoient gouverner l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ſuivant les canons des Conciles généraux. GUILLAUME DE VILLARET.

Boniface irrité de trouver cet obſtacle à l'établiſſement de ſa chimere, avoit ſuſcité de tous côtés des ennemis contre la France, & contre la perſonne même du Roi. C'eſt à ce Pontife qu'on attribue la révolte des Flamands, & la guerre des Anglois. Ainſi, pendant que ces ennemis déclarés attaquoient la frontiere de ce royaume; le ſouverain Pontife n'oublioit rien pour exciter des ſeditions dans l'interieur de l'Etat, & même pour diſtraire le Clergé ſeculier & regulier de l'obéiſſance qu'ils devoient à leur Souverain.

Tel étoit la diſpoſition de Boniface, lorſque l'ambaſſadeur du Khan des Tartares arriva à Rome. L'imperieux Pontife ſaiſit avec joye ce prétexte de

GUILLAUME DE VILLARET.

ſignaler ſon prétendu pouvoir ſur la perſonne du Roi & ſur ſes ſujets. Dans les premieres croiſades, les Papes à l'égard des Souverains, ne s'étoient jamais ſervis que de la voye de priere & d'exhortation. Dans la ſuite, & quand ils en trouverent l'occaſion, pour ſe débaraſſer des Princes qui faiſoient ombrage à leur puiſſance, ils les y engagerent par des motifs de pénitence, & quelquefois ſous peine d'excommunication. Par ces menaces des foudres de l'Egliſe, ils ſe firent comme un droit de la Papauté, d'exiler les plus grands Princes en Orient, quoique toujours ſous le prétexte de délivrer la Terre ſainte de la domination des Infidéles. Ce fut dans ces vûes que Boniface dépêcha l'Evêque de Pamiers au Roi. Ce Prélat animé de l'eſprit & de la fierté de ſon maître, parla moins à ce Prince en ambaſſadeur & en ange de paix, que comme un herault envoyé pour lui déclarer la guerre.

Il lui dit que l'intention du Pape étoit qu'il fît inceſſamment le voyage d'outre-mer à la tête de toutes les forces de la France, & qu'il joignît ſes troupes à celles du Roi de Perſe pour chaſſer les Sarraſins de la Syrie & de la Paleſtine. Boniface, ſous prétexte

d'un motif ſi pieux, ne cherchoit qu'à éloigner le Roi de ſes Etats pour pouvoir en ſon abſence y établir ſa prétendue puiſſance temporelle. Mais outre que la fierté & l'inſolence de ſon Nonce, quoique François, n'étoit que trop capable de lui faire rejetter les propoſitions du Pape, ce Pontife avoit affaire à un Prince infiniment jaloux, comme nous le venons de dire, des droits ſouverains de ſa couronne, très-éclairé ſur ſes véritables interêts, naturellement ménager, & même ſi avide d'argent, qu'on a reproché à ſa mémoire qu'il n'avoit pas toujours employé des moyens juſtes pour en amaſſer. Et bien loin d'être d'humeur de faire la dépenſe néceſſaire pour une expédition de ſi long cours, on prétend qu'il manquoit même alors de fonds pour ſoutenir les guerres que le Pape lui avoit ſecretement ſuſcitées. On ſoupçonnoit encore Boniface de vouloir armer contre la France. Il couroit des bruits que les Templiers avoient offert leurs ſervices à ce Pontife, & qu'ils lui avoient même fourni des ſommes conſiderables pour commencer la guerre. Ainſi Philippe, bien loin de ſonger dans une pareille conjoncture à s'éloigner de ſes Etats, en fit ſortir

GUILLAUME DE VILLARET.

GUILLAUME DE VILLARET.

le Nonce du Pape qui lui avoit parlé avec tant de hauteur & d'insolence ; & par sa retraite, l'ambassadeur du Khan, qui étoit venu exprès en France, vit échouer sa négociation.

Les Hospitaliers n'apprirent qu'avec beaucoup de douleur le mauvais succès de cette ambassade : ils voyoioient que l'espérance de rentrer dans la Terre sainte s'éloignoit de plus en plus. Ils étoient même désagréablement dans l'isle de Chypre par rapport au Roi, Prince avare & ombrageux, & qui les vouloit assujettir, comme nous l'avons dit, à des tributs, quoiqu'ils n'en eussent jamais payés d'autres sous les rois de Jerusalem, que celui de leur sang qu'ils répandoient tous les jours si généreusement pour la défense des chrétiens.

1303. La mort surprénante de Boniface, qui mourût de chagrin d'être tombé au pouvoir & entre les mains des François, fit esperer aux Hospitaliers qu'on verroit bien-tôt sur le saint Siege un Pape plus religieux, & qui au lieu d'entretenir la division entre les Princes chrétiens, comme avoit fait Boniface, employeroit au contraire la considération que lui donneroit sa dignité, pour les porter à se réunir, & à former une

nouvelle croiſade. Onze jours après le décès de Boniface, les cardinaux mirent en ſa place Nicolas Bocaſſini de l'ordre des Dominicains, cardinal & évêque d'Oſtie, prélat d'une vie ſainte, & d'un profond ſçavoir. Il prit le nom de Benoît XI. & il ne fut pas plûtôt ſur le ſaint Siege, qu'il témoigna un grand empreſſement de faire paſſer de puiſſans ſecours, & un armement conſidérable dans l'orient. Mais de ſi pieuſes diſpoſitions n'eurent point de ſuite par la mort de ce pontife, qui ne fut que huit mois ſur la chaire de ſaint Pierre. GUILLAUME DE VILLARET.

Le Conclave fut aſſemblé à Perouſe où il dura près d'un an, & on avoit lieu de craindre qu'il ne finît pas ſi-tôt par la meſintelligence des cardinaux diviſés en deux factions, & déterminez à ne conſentir jamais à l'élection d'aucun de ceux qui étoient dans le Conclave. Le cardinal François Gaëtan neveu de Boniface, & qui en avoit hérité la haine contre les cardinaux Colonnes partiſans de la France, étoit à la tête de l'une de ces factions. L'autre parti dévoué au Roi, avoit pour chef le cardinal Dupré, ami intimé des deux cardinaux Colonnes, que

GUILLAUME DE VILLARET.

Boniface pendant ſon pontificat, & en haine de la France, avoit cruellement perſécutés, auſſi bien que toute leur maiſon.

Les Cardinaux qui étoient enfermés dans le Conclave, s'aſſembloient tous les jours, conferoient tantôt en public & tantôt en particulier ; & les plus adroits tâchoient de gagner quelques ſuffrages dans la faction contraire. Le cardinal Dupré habile dans ce genre d'eſcrime, & conſommé dans la politique, s'adreſſant un jour au cardinal Gaëtan : *Nous faiſons un grand mal*, lui dit-il avec une ingenuité apparente, *& nous cauſons un grand préjudice à l'Egliſe, de la priver ſi long-tems de ſon chef.* Il ajoûta que puiſqu'ils ne pouvoient convenir d'aucun Cardinal pour en faire un Pape, il falloit néceſſairement choiſir hors du conclave un ſujet digne de remplir cette grande place ; que pour faciliter cette élection, il étoit d'avis qu'une des deux factions nommât à ſon choix trois archevêques d'au-delà des monts, & que l'autre faction ſeroit en droit dans le terme de quarante jours de choiſir pour Pape celui des trois qui lui conviendroit le mieux. Gaëtan lui répondit que la partie n'étoit pas égale, &

*Jo. Villani. Liv. 8. chap. 8. S. Antonin. p. 3. t. 21. Bern. Coron. Rom. Pont. Rain. tom. 15. Contin. ann. Eccl.*

& qu'il n'y avoit perſonne qui ne jugeât que la faction qui nommeroit les trois Candidats, n'eût beaucoup d'avantage ; puiſque par ſa nomination, elle ſeroit ſûre d'avoir pour Pape une de ſes créatures. Le cardinal Dupré en convint ; mais il lui repartit que pour lui faire voir combien lui & les Cardinaux de ſon parti ſouhaitoient ſincérement de finir le ſcandale que leurs diviſions cauſoient dans l'Egliſe, ils étoient prêts de céder cet avantage aux Cardinaux de ſa faction ; que ceux de ſon parti conſentiroient volontiers qu'ils nommaſſent les trois ſujets papables, & que de leur côté, ils ne ſe réſerveroient que le ſeul droit de choiſir au moins parmi trois de leurs créatures, celui qu'ils croiroient le plus digne, & qui leur ſeroit moins déſagréable. GUILLAUME DE VILLARET.

Le neveu de Boniface communiqua à ſa faction ce projet qu'il attribuoit à l'impatience que Dupré & les vieux Cardinaux avoient de ſortir du Conclave. Après l'avoir fait approuver par les Cardinaux de ſon parti, il s'en fit un traité ſolemnel, qui fut ſigné par tous les Cardinaux ; & en conſéquence, Gaëtan nomma trois archevêques ultramontains, tous trois créatures de ſon oncle, & qui pendant le pontificat

GUILLAUME DE VILLARET.

de ce Pape, avoient épouſé ſes intérêts contre le Roi. Le premier de ces trois archevêques étoit celui de Bordeaux, qui s'appelloit *Bertrand de Got*, prélat d'une grande maiſon d'Aquitaine, mais attaché à ſes plaiſirs, dévoré d'ambition, ami intime de Gaëtan dont il avoit toute la confiance, & ſujet du roi d'Angleterre, qui étoit alors duc d'Aquitaine. D'ailleurs ce prélat étoit ennemi de Philippe-le-Bel, & particuliérement de Charles de Valois, frere de ce Prince, qui pendant les guerres entre les François & les Anglois, avoient ravagé les châteaux & les terres de ſon frere & de ſes plus proches parens. Cependant ce fut ſur ce prélat que le cardinal Dupré jetta les yeux pour en faire un Pape. Il le connoiſſoit à fond, & il ne douta point qu'un homme de ſon caractere ne ſacrifiât ſans peine à ſon élévation ſes anciens amis & ſes premiers bienfaiteurs. Il ſe perſuada même qu'il ne ſeroit peut-être pas difficile, pendant que l'Italie étoit déſolée par les factions & par les guerres des Guelphes & des Gibelins, de retenir en France un homme ambitieux, vain, & qui ſeroit charmé de ſe montrer à ſes parens & à ſes compatriotes dans ce haut dégré de puiſſance où la tiare l'alloit élever.

Le cardinal Dupré fit part de ces vûes au roi Philippe-le-Bel par un courier qu'il lui dépêcha ſecretement, & qui arriva de Perouſe à Paris en onze jours. Il envoya à ce Prince le traité fait entre les deux factions, & lui marquoit par ſa lettre, qu'il n'étoit queſtion que de prendre bien ſes ſûretés avec l'archevêque de Bordeaux, qui pour parvenir au ſouverain Pontificat, ſe ſoumettroit ſans peine à toutes les conditions qu'il en voudroit exiger. GUILLAUME DE VILLARET.

Le Roi ayant lû ces dépêches, & le traité fait entre les Cardinaux, ſentit bien tout l'avantage qu'il en pouvoit tirer. Il écrivit auſſi-tôt à l'archevêque de Bordeaux, qu'il avoit des affaires de conſéquence qui le regardoient directement, à lui communiquer. Il lui marquoit en même tems qu'il ſe trouvât un certain jour qu'il lui déſigna, dans une Abbaye ſituée au milieu d'une forêt proche ſaint Jean d'Angeli, où il ne manqueroit pas de ſon côté de ſe rendre le même jour: mais qu'il exigeoit ſur-tout un profond ſecret.

L'un & l'autre furent exacts au rendez-vous, l'entrevûe ſe fit le matin dans l'Egliſe de l'Abbaye. Philippe, après avoir entendu la Meſſe, exigea de l'Archevêque un ſerment, qu'il fit

GUILLAUME DE VILLARET.

en mettant la main sur l'autel, de garder inviolablement le secret qu'il alloit lui confier. Après cette précaution, il lui déclara qu'il étoit maître de le faire Pape ; & pour l'en convaincre, il lui communiqua le traité fait à Perouse entre les Cardinaux, avec l'endroit des lettres de Dupré, où ce Cardinal en son nom, & au nom des cardinaux de la faction de France, remettoit au choix du Roi, celui des trois Archevêques qu'il jugeroit digne de la tiare.

L'archevêque de Bordeaux ayant lû avec étonnement ces actes, se jetta aux pieds du Roi, & les embrassant avec un transport qui se comprend mieux qu'on ne le peut exprimer, il lui demanda pardon de sa conduite passée. *Je vois bien, Sire*, lui dit-il, *que vous voulez me rendre le bien pour le mal. Si je suis assez heureux pour parvenir à la Papauté, je vous conjure d'être persuadé que vous en partagerez toute l'autorité : & je suis prêt de vous en donner toutes les assurances que vous pourrez exiger pour un si grand bienfait.*

Le Roi le releva avec bonté, & l'ayant embrassé en signe d'une parfaite réconciliation, il lui dit que quand il seroit sur la chaire de saint Pierre, il souhaitoit qu'il lui accordât six graces,

toutes juſtes, dit-il, & qui n'alloient qu'au bien de l'Egliſe & de ſon Etat; mais qu'il en vouloit être aſſuré avant que de prendre avec lui des engagemens plus particuliers. Les deux premieres conditions que ce Prince lui propoſa ne regardoient que les différends qu'il avoit eus avec le pape Boniface, & dont il prétendoit qu'il caſſât tous les actes faits contre lui, contre les cardinaux Colonnes, & ſes principaux ſujets. Il demanda pour troiſiéme condition, qu'il lui promît de condamner la mémoire de Boniface, & de faire brûler ſes os, comme on en uſoit à l'égard des athées ou des hérétiques. Le quatriéme article concernoit les intérêts des cardinaux Colonnes, que Boniface, en haine de leur attachement pour la France, avoit dégradés de leur dignité: le Roi exigeoit qu'ils fuſſent rétablis avec une reſtitution entiere de tous leurs biens. Philippe pour cinquiéme condition demanda la permiſſion de lever des décimes ſur le clergé de France pendant cinq ans conſécutifs. La ſixiéme condition ne devoit être déclarée qu'après la cérémonie du couronnement du futur Pape. *Mais je veux*, dit le Roi, *que pour ſureté de vos promeſſes, vous en*

GUILLAUME DE VILLARET.

GUILLAUME DE VILLARET.

*faſſiez des ſermens ſolemnels ſur le ſaint Sacrement, & de plus que vous me donniez en ôtage votre frere & vos deux neveux, que je conduirai à Paris ſous prétexte de les reconcilier avec le comte de Valois mon frere, & je les y retiendrai juſqu'à l'entiere exécution de votre parole. C'eſt à préſent à vous*, ajoûta le Roi, *à voir ſi ces conditions vous conviennent.*

L'ambitieux prélat yvre de joye & d'eſpérance, promit tout, & en fit des ſermens ſolemnels ſur le ſaint Sacrement. Il manda en même tems ſon frere & ſes neveux qu'il remit au Roi. Ce prince auſſi-tôt dépêcha un courier au cardinal Dupré, & à ceux de ſa faction, pour leur donner avis qu'il avoit pris avec l'archevêque de Bordeaux toutes les ſuretés néceſſaires pour ſes intérêts & pour ceux de la maiſon Colonne; qu'il amenoit actuellement à Paris le frere & les deux neveux de l'Archevêque, & qu'ils pouvoient ſans différer plus long-tems l'élire pour Pape. Le Roi & le Prélat ſe ſéparerent également contens l'un de l'autre, & le courier de ce Prince arriva à Perouſe cinq jours avant l'expiration du terme dont on étoit convenu par le traité.

Le cardinal Dupré inſtruit des in-

tentions du Roi, les communiqua aux autres Cardinaux partisans de la France, & il déclarerent ensuite à ceux de la faction contraire qu'ils étoient prêts d'exécuter leur parole, & de choisir pour Pape un des trois Archevêques qui leur avoient été proposés. Il se fit une assemblée solemnelle dans la chapelle du Conclave: on commença après l'invocation du Saint-Esprit par ratifier de nouveau le traité fait pour l'élection. Le cardinal Dupré nomma ensuite pour vicaire de Jesus-Christ Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux: ce qui fut suivi des acclamations de tout le sacré college, & sur-tout de la part du neveu & des créatures de Boniface, qui ignoroient ce qui s'étoit passé entre le Roi & l'Archevêque, & qui se flattoient d'avoir un Pape de leur parti, & ennemi de ce Prince. GUILLAUME DE VILLARET.

Mais ce Prélat n'eut pas plûtôt reçu le décret de son élection, que dans les transports de joye que lui causoit un bonheur si inespéré, il laissa échaper le secret de sa réconciliation avec le Roi de France. On n'en douta même plus, quand on vit qu'il avoit convoqué à Lyon tout le college des Cardinaux pour la cérémonie de son couronnement, que Philippe honora de sa présence.

GUILLAUME DE VILLARET.

Ce fut, à ce qu'on prétend, après cette grande cérémonie, que ce Prince déclara au Pape la ſixiéme des conditions qu'il avoit exigées de lui dans leur entrevûe, & qu'il s'étoit réſervé de lui expliquer après ſon couronnement. Ce Pontife fut bien ſurpris d'apprendre que cette condition renfermoit l'extinction & l'abolition de l'Ordre entier des Chevaliers du Temple. Le Roi pour autoriſer la juſtice de ſa demande, lui dit qu'ils étoient coupables des crimes les plus affreux, & qu'il en avoit de bonnes preuves. Clément pour ſatisfaire à ſes engagemens, l'aſſura qu'il alloit travailler à faire faire des informations ſecrettes, & qu'il le prioit de lui faire communiquer de ſon côté ce qu'il avoit de preuves contre ces Chevaliers.

Le nouveau Pontife après ſon couronnement, déclara que tant que l'Italie ſeroit déchirée par les factions des Gibelins & des Guelphes, il reſteroit en France. Il prit enſuite le chemin de Bordeaux, & paſſa par Mâcon, Brives, Bourges & Limoges. Le continuateur de Nangis rapporte ſnr l'année 1305, que ce Pontife en traverſant ces dioceſes, pilla, ſoit par lui-même, ſoit par ſes ſatellites tous les biens des

égliſes, & des beneficiers qui ſe trouverent ſur ſon paſſage ; en ſorte que l'archevêque de Bourges ſe vit réduit, pour vivre chaque jour, à la néceſſité d'aſſiſter à tous les offices du chœur, comme un ſimple chanoine, afin d'avoir part aux diſtributions manuelles. *

Les Cardinaux Italiens ne furent pas long-tems ſans ſe repentir d'avoir élevé au ſouverain Pontificat un prélat François, ſi avide d'argent. Ils jugerent bien que ſi la tiare reſtoit long-tems en France, ils n'auroient pas beaucoup de part au gouvernement, & par conſéquent aux thréſors de l'Egliſe. Le cardinal Mattheo-Roſſo des Urſins, Italien, & ennemi des François, outré de ſe voir la duppe du cardinal Dupré, le rencontrant un jour dans l'antichambre du Pape : *Vous êtes venu à bout de vos deſſeins*, lui dit-il, avec un ſouris amer, *& nous voilà tranſplantez au-de-*

* Papa Clemens circa Purificationem Beatæ Mariæ à Lugduno recedens Burdegalis per Matiſconem, Brivatum, Biturices. . . & Lemovicas iter faciens, tam religioſorum quàm ſecularium Eccleſias & Monaſteria tam per ſe quàm per ſuos ſatellites deprædando, mulla & gravia intulit eis damna: & frater Ægidius Bituricenſis Archiepiſcopus per hujuſmodi depræ dationes ad tantam devenit inopiam, quòd tanquam unus de ſuis ſimplicibus Canonicis, ad percipiendum quotidianas diſtributiones pro vitæ neceſſariis Horas eccleſiaſticas frequentare coactus ſit.

GUILLAUME DE VILLARET.

*là des monts ; mais ou je connois mal le caractere des Gaſcons, ou je ſerai bien trompé ſi on revoit de long-tems le ſaint Siege à Rome.*

Cette capitale du monde chrétien, autrefois la maitreſſe & la ſouveraine des nations, par l'éloignement de la cour Romaine perdoit le peu d'éclat qui lui étoit reſtoit de ſon ancien empire. Tous les Italiens gémiſſoient de cette tranſlation, que la plûpart, par rapport au tems qu'elle a duré, ont comparée à la *Tranſmigration* de Babylone. Il y a eu même des hiſtoriens qui n'ont point fait de ſcrupule d'attribuer cette tranſlation à l'attachement que ce Pontife avoit pour la comteſſe de Perigord, fille du comte de Foix, princeſſe d'une rare beauté, & dont apparemment il eut de la peine à ſe ſéparer. Les mêmes Auteurs l'accuſent, pour ſatisfaire ſon avarice, d'un honteux commerce des choſes ſaintes. *

*Hiſt. de M. l'abbé Fleury, Liv. 92. pag. 239.*

Peut-être que le lecteur trouvera que nous ſommes entrés dans un trop grand détail au ſujet des intrigues de ce

* Queſto Papa fue huomo molto cupido di moneta è ſimoniaco che ogni Benefitio per moneta in ſua corte ſi vendea è fue luſurioſo, ſi dicea che tenea per amica la Comteſſa di Paragorgo belliſſima dona figlivola del Conte di Foy. *Giovan Villani Liv. 9. ch. 58.*

Papa, ut chronica referunt, fuit nimis cupiditatibus deditus ; propter

conclave; mais on a cru, par rapport aux faits qui ſuivent, que nous ne pouvions nous diſpenſer de repreſenter le caractere de ce Pape, & de rapporter les cauſes ſecrettes de la complaiſance qu'il eut depuis pour la plûpart des deſſeins de Philippe-le-Bel, tant à l'égard des Templiers, que des Hoſpitaliers de ſaint Jean. GUILLAUME DE VILLARET.

Ce nouveau Pontife voulant ſignaler ſon zéle par quelque entrepriſe d'éclat, & qui fût du goût de ſon ſiecle, propoſa de faire paſſer une croiſade en Orient pour le recouvrement de la terre ſainte. Dans cette vûe, & pour être inſtruit des forces des Infidéles, peut-être auſſi pour être éclairci des accuſations que le roi de France avoit intentées contre les Templiers, il fit ſçavoir aux deux Grands-maîtres qu'ils euſſent à ſe rendre inceſſamment auprès de lui avec les principaux Chevaliers des deux Ordres.

*Les Rois de Chypre & d'Armenie*, dit-il, *dans ſa lettre au Grand-maître*

quod ſcelus ſimoniæ maximè à canonibus deteſtatum & punitum, multùm viguit in curia ſua circa Beneficia. Quòd autem quidam dicunt in Papam non poſſe cadere ſimoniam, beatus Thomas hos reprobat: inſuper & minus honeſtæ vitæ fuit, & communiter dicebatur cum quadam comitiſſa pulcherrima muliere contubernium habere. *Sanctus Antonius Flor. archiep. de Concilio Viennenſi. tit.* 21. §. 3.

GUILLAUME DE VILLARET.

des Hoſpitaliers, *nous ſollicitent puiſſamment de leur procurer quelques ſecours. C'eſt pourquoi nous avons réſolu d'en déliberer avec vous, & avec le Maître du Temple : vû principalement que par la connoiſſance que vous avez du pays, vous pourrez mieux que tous les autres nous conſeiller ſur la maniere de conduire cette entrepriſe ; outre qu'après l'Egliſe Romaine, perſonne n'eſt plus intereſſé que vous dans le ſuccès. Nous vous ordonnons donc de vous préparer à venir ici le plus ſecretement que vous pourrez, & avec le moins de ſuite ; puiſque vous trouverez de-çà la mer un aſſez grand nombre de vos Chevaliers pour vous accompagner. Mais ayez ſoin de laiſſer dans l'iſle de Chypre un bon lieutenant, & des Chevaliers capables de défendre la ville de votre réſidence ; en ſorte que votre abſence qui ne ſera pas longue, ne porte aucun préjudice aux affaires de votre Ordre. Cependant ne laiſſez pas d'amener avec vous quelques Chevaliers, que leur ſageſſe, leur experience & leur zele rendent capables de nous donner conjointement avec vous d'utiles conſeils.* Cette lettre eſt dattée de Bordeaux le ſix de Juin 1306.

Raynald. tome 15.

1306.

Le Grand-maître des Hoſpitaliers étoit en mer quand cette lettre lui fut envoyée de l'iſle de Chypre, où elle

avoit été adreſſée. Il récrivit auſſi-tôt au Pape pour s'excuſer s'il ne faiſoit pas auſſi promptement ce voyage, que ſa Sainteté ſembloit le ſouhaiter : & il s'en diſpenſa ſur une entrepriſe qu'il avoit formée, & à laquelle il étoit actuellement attaché. Les Hoſpitaliers rebutés des mauvais traitemens qu'ils recevoient du roi de Chypre, & de la dureté de ſa domination : ſe voyant d'ailleurs comme rélégués dans un bourg, & ſans un port ſi néceſſaire à leurs armemens, étoient convenus d'abandonner un ſéjour ſi incommode, dans le deſſein de ſe rendre maître dans le voiſinage de la Terre ſainte de quelque iſle où l'Ordre, ſans avoir à répondre qu'à ſes Superieurs, pût aller à la mer, & remplir les obligations & les devoirs de ſon état. GUILLAUME DE VILLARET.

Le Grand-maître, l'eſprit rempli d'un auſſi grand deſſein, & qu'il tenoit fort ſecret, jetta les yeux ſur l'iſle de Rhodes peu éloignée de la Paleſtine, & qui avoit un port excellent. Cette iſle de la dépendance de l'empire de Conſtantinople, s'étoit ſentie, comme la plûpart de celles de l'Archipel, de la révolution arrivée dans cette capitale par la conquête qu'en avoient fait les François & les Venitiens. Les Génois

GUILLAUME DE VILLARET.

de leur côté s'étoient emparés de la plûpart des Cyclades & des Sporades. Rhodes, & les petites iſles qui en dépendent étoient tombées au pouvoir de ces Républicains pendant l'abſence d'un Seigneur Grec, appellé Jean de Gabales, qui en étoit Gouverneur. Vatace dont nous avons déja parlé, & qui dans le démembrement de l'Empire, s'en étoit érigé un particulier, dont Nicée étoit la capitale, chagrin de voir que les Princes latins emportaſſent tous les jours quelques morceaux de l'Empire grec, avoit envoyé en l'an 1249, Jean Cantacuzéne ſon Grand-échanſon avec une puiſſante flotte pour chaſſer les Génois de l'iſle de Rhodes. Ce Général grec aborda dans l'iſle, & y débarqua ſes troupes ſans obſtacle. Heureuſement pour les Génois, Guillaume de Villehardouin ſeigneur François & prince de l'Achaye, & Hugues Prince de la maiſon de Bourgogne, paſſant en ce tems-là par Rhodes pour ſe rendre auprès du roi ſaint Louis qui étoit dans l'iſle de Chypre, laiſſerent aux Génois un corps de troupes qui leur aiderent à chaſſer les Grecs. Vatace le plus habile prince de ſon ſiécle, profitant depuis de la conſternation où ils trouverent les Latins par la priſon de

ſaint Louis chef de la croiſade, envoya à Rhodes Theodore Protoſebaſte qui reconquit cette iſle ſur les Génois. Les Grecs y rétablirent leur autorité ; mais cet Empire tombant en décadence, des ſeigneurs de la maiſon de Gualla, Gouverneurs de Rhodes, s'érigerent inſenſiblement en princes de cette iſle ; & pour ſe fortifier contre leurs ſouverains, ils la peuplerent d'un grand nombre de marchands & d'habitans Turcs & Sarraſins. On prétend même qu'ils admettoient dans leurs ports des corſaires infidéles, qui y trouvoient toujours un aſyle ſûr quand ils étoient pourſuivis par les galeres des Hoſpitaliers, ou par les vaiſſeaux des autres Princes chrétiens.

Après que le Grand-maître, eût cotoyé l'iſle de Rhodes, reconnu ſes ports, & ſes forteresſes, & qu'il ſe fut inſtruit du nombre de ſes habitans, il ne ſe trouva pas de forces ſuffiſantes pour en tenter la conquête. Ainſi il penſa à s'emparer de differentes petites iſles voiſines, & qui quoique habitées, ne ſont preſque que des rochers. Mais n'y ayant point trouvé de places fortifiées où il pût ſe maintenir, & dans la crainte que s'il s'attachoit à quelqu'une de ces petites iſles, cette entrepriſe ne déce-

GUILLAUME DE VILLARET.

lât ſon deſſein ſur Rhodes, il reprit le chemin de l'iſle de Chypre, & revint à Limiſſo. Il ſe diſpoſoit après cette expedition à partir pour aller rendre compte au pape du projet qu'il méditoit, & pour tâcher d'obtenir de ce pontife & des Princes d'occident, les ſecours néceſſaires pour cette entrepriſe ; mais il fut arrêté par une longue maladie qui ſe termina par ſa mort.

FOULQUES DE VILLARET.

Tous les Chevaliers furent ſenſiblement affligés de la perte de ce Grand-maître, ſur-tout dans une conjoncture ſi importante à l'Ordre. Le Chapitre perſuadé que FOULQUES DE VILLARET ſon frere n'ignoroit rien de ſes deſſeins les plus ſecrets, & que par ſa valeur, il étoit très-capable de les faire réuſſir, jugea à propos de le nommer pour ſon ſucceſſeur. Ce Grand-maître ne ſe vit pas plûtôt revêtu de cette dignité, qu'il s'embarqua ſur les galeres de ſon Ordre, & paſſa en France pour y conferer avec le Pape & le Roi touchant l'entrepriſe de Rhodes, dont le dernier Grand-maître lui avoit confié le deſſein.

1308.

Il y avoit plus d'un an que Jacques de Molay, d'une maiſon illuſtre, dans le comté de Bourgogne, & Grand-maître de l'Ordre des Templiers, pour

FOULQUES DE VILLARET.

ſatisfaire aux ordres du Pape, s'étoit rendu dans la ville de Poitiers où étoit alors la cour de Rome. Ce Grand-maître avoit été accompagné de la plûpart de ſes Chevaliers, qui rebutés comme les Hoſpitaliers, des avanies qu'ils avoient à eſſuyer tous les jours de la part du Roi de Chypre & de ſes miniſtres, avoient abandonné cette iſle. Ils s'étoient diſperſés à leur retour, dans les differens Etats de la chrétienté où ils avoient un grand nombre de riches commanderies; & il n'étoit reſté dans l'iſle de Chypre que le Grand-maréchal de l'Ordre, & un certain nombre de commandeurs. Le Grand-maître, à ce qu'on prétend, avoit apporté du Levant des thréſors immenſes, qu'il dépoſa depuis à Paris dans ſa maiſon du Temple.

Ce Seigneur en arrivant en France avoit retenu auprès de lui les principaux Chevaliers de ſon Ordre; & ce fut en leur compagnie qu'il s'étoit préſenté devant le Pape. Ils en furent tous bien reçûs, ſans que ce Pontife leur laiſſât pénétrer le motif ſecret qui l'avoit déterminé à les appeller en France. Il parut même gouter l'eſprit du Grand-maître qu'il entretint pluſieurs fois au ſujet d'une croiſade qu'il feignoit de

FOULQUES DE VILLARET.

vouloir publier inceſſamment. Il pouſſa la diſſimulation juſqu'à lui délivrer un memoire auquel il lui ordonna, après qu'il ſeroit repoſé, de vouloir bien répondre exactement.

Par ce mémoire, le Pape en ſuppoſant toujours le projet d'une croiſade, lui demandoit quel ſecours les Latins pouvoient eſperer du Roi de la petite Armenie; quels étoient les ports, les rades & les places de la Paleſtine où les croiſés pourroient plus facilement aborder; & ſi on feroit partir les troupes de l'Europe dans *le grand* ou *le petit paſſage*, c'eſt-à-dire, dans les mois de May ou de Septembre: ſaiſons auſquelles les caravannes de pelerins partoient ordinairement pour la Terre ſainte: & on appelloit ces embarquemens, grands ou petits paſſages, ſelon le nombre de vaiſſeaux, & de troupes qu'on envoyoit au Levant.

Le Pape, par un mémoire ſéparé, ajoûta, que la diſſenſion qui ne ſe renouvelloit que trop ſouvent entre les Templiers & les Hoſpitaliers, n'ayant pas peu contribué à la perte de la Terre ſainte, on lui avoit conſeillé pour le bien commun des deux Ordres, & pour l'édification des fidéles, d'unir pour toujours les Templiers & les Hoſ-

pitaliers ſous un même habit, ſous une même regle, & ſous un ſeul Grand-maître. Le ſouverain pontife lui ordonnoit de lui en dire ſon ſentiment avec une ſincerité entiere. Peut-être que le Pape, par cette union des Templiers avec les Hoſpitaliers dont la réputation étoit entiere, n'auroit pas été fâché de ſouſtraire les Templiers aux inſtances que le Roi de France faiſoit contre cet Ordre, dont il demandoit l'extinction.

FOULQUES DE VILLARET.

L'Hiſtoire nous a conſervé la réponſe que le Grand-maître des Templiers fit à ces deux mémoires du Pape. Il dit premierement, que dans une bataille & une action déciſive, il n'y avoit pas grand fond à faire ſur les Armeniens, plus diſpoſés à fuir qu'à combattre de pied ferme, & que ſi, ſans tenter d'autre conquête, on renfermoit le ſecours qu'on vouloit faire paſſer en orient, à la ſeule défenſe de la petite Armenie, ſa Sainteté devoit ſçavoir que les Armeniens, ſchiſmatiques & ennemis de tous les chrétiens latins, ne les admettroient jamais dans leurs châteaux & dans leurs places fortes, quoiqu'ils ne fuſſent paſſés en Orient que pour les ſecourir; & que les croiſés réduits à tenir la campagne, ſe-

*Bal. Pap. Aven. t. 2. p. 176.*

FOULQUES DE VILLARET.

roient ſouvent ſurpris & maſſacrés par les Turcomans & par les Beduins, qui occupoient les montagnes frontieres de l'Armenie, d'où ils faiſoient continuellement des courſes dans le plat pays.

Par ces raiſons, & par beaucoup d'autres, qui ſont fort étendues dans ce mémoire, le Grand-maître fait voir l'inutilité du *petit paſſage*, & d'un foible ſecours qui ne ſerviroit, dit-il, qu'à faire périr ceux qui le compoſeroient, & qui rendroit les chrétiens latins mépriſables. Il conclut que pour pouvoir ſe flater d'un heureux ſuccez, il ne falloit rien négliger pour rendre ce paſſage le plus nombreux & le plus puiſſant qu'on pourroit. Dans cette vûe, il exhorte le Pape à communiquer ſon mémoire aux rois de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Sicile, d'Arragon, de Caſtille, & à tous les Princes ſouverains de la chrétienté, *dont Dieu*, dit-il, *par ſa grace puiſſe toucher les cœurs, & les déterminer à chaſſer les Infidéles d'une terre teinte de ſang adorable de Jeſus-Chriſt.*

Philippe-le-Bel, Edouard I I. Henri de Luxembourg, Dom Fadrique d'Arragon, Dom Jaime, Ferdinand IV.

Il propoſe enſuite d'engager les Génois, les Venitiens, & les autres puiſſances qui ont des ports dans la Mediterranée, à fournir les galeres & les

vaiſſeaux néceſſaires pour le *grand paſſage*, & pour le tranſport des troupes de la croiſade. Il repreſente encore que les chrétiens ne poſſédant plus un pouce de terre dans le royaume de Jeruſalem, ni dans la principauté d'Antioche, l'armée chrétienne, ſi on prétendoit en chaſſer les Infidéles, devoit être compoſée au moins de quinze mille hommes d'armes, & de cinq mille d'infanterie. FOULQUES DE VILLARET.

A l'égard du débarquement, il conſeille, pour rafraîchir l'armée chrétienne, qu'il ſe faſſe d'abord dans l'iſle de Chypre, d'où elle pourroit paſſer enſuite facilement dans la Paleſtine. Mais à l'égard de la plage & de l'endroit de ce royaume, où il faudroit aborder, il prie le pape de le diſpenſer de mettre ſon avis par écrit, & de ſouffrir qu'il ne s'en explique que de vive voix, ſoit à lui, ou au roi de France; de peur qu'un deſſein ſi important, & d'où dépendoit tout le ſuccès de la croiſade, ne fut pénétré & enſuite traverſé par les Infidéles.

Il inſinue qu'il ſeroit fort à propos d'envoyer au printems dix galeres vers l'iſle de Chypre pour tenir la mer, & pour arrêter les navires de quelques marchands chrétiens, qui préférant un

FOULQUES DE VILLARET.

gain ſordide à l'intérêt de la Religion, entretenoient des intelligences criminelles avec les Sarraſins, & leur portoient contre les défenſes de l'Egliſe, des armes, & même du bois travaillé & tout préparé; en ſorte qu'il ne reſtoit plus pour en compoſer des galeres, qu'à aſſembler & à joindre ces differentes piéces.

Il ajoûte que cependant on ne doit pas donner le commandement de ces dix galeres chrétiennes, ni aux Templiers, ni aux Hoſpitaliers; de peur que ſi ces Chevaliers ſurprenoient en fraude, & arrêtoient quelques vaiſſeaux qui appartinſſent à des marchands Venitiens ou Génois, ils n'attiraſſent ſur ces Ordres militaires, la haine & le reſſentiment de ces puiſſantes Républiques.

Le ſecond mémoire contient une réponſe au deſſein que le Pape faiſoit d'unir ſous un même chef, & ſous une même regle, les Templiers & les Hoſpitaliers. Le Grand-maître lui repreſente que ſous le pontificat de Gregoire IX. & le regne de ſaint Louis, on avoit propoſé au concile de Lyon un pareil projet, & même beaucoup plus étendu, & qui comprenoit l'union de tous les Ordres militaires qui ſe

trouvoient dans l'Egliſe. Que le pape & le Roi qui aſſiſterent à ce concile, voulurent entendre là-deſſus, l'avis de frere Guillaume de Beaujeu, Grand-maître des Templiers, & de frere Guillaume de Courcelles un des principaux Chevaliers de l'Ordre de ſaint Jean, qui ſe rencontrerent dans le même tems à Lyon. Que le Grand-maître des Templiers remontra que les Rois des Eſpagnes qui avoient à ſoutenir une guerre continuelle contre les Maures, & qui tiroient leurs principales forces des Ordres militaires établis dans leurs Etats, ne conſentiroient jamais que les Chevaliers Eſpagnols qui dépendoient de leurs Souverains, paſſaſſent ſous l'autorité d'un chef étranger, ni qu'on les unît avec d'autres Ordres militaires qui avoient différens objets & différens ſtatuts; & que ſur ces remontrances du Grand-maître, on ſe déſiſta de ce deſſein. FOULQUES DE VILLARET.

Il convenoit qu'après la perte de S. Jean d'Acre, on avoit encore agité cette queſtion; que le pape Nicolas IV. pour couvrir la honte de n'avoir pas fourni le moindre ſecours aux aſſiegés, s'étoit déchaîné en pluſieurs Conſiſtoires contre les Templiers & contre les Hoſpitaliers: comme ſi par leurs

FOULQUES DE VILLARET.

prétendues diſſenſions, ils euſſent cauſé la perte d'une ville ſi importante. Que perſonne dans la chrétienté, & même parmi les Infidéles, n'ignoroit que le Grand-maître des Templiers, le Maréchal des Hoſpitaliers, & plus de quatre cens Chevaliers des deux Ordres, avoient péri à la défenſe de cette place, d'où il n'étoit ſorti que dix Templiers; mais que tous les projets & les diſcours de ce Pontife au ſujet de la néceſſité de l'union, n'avoient point eu de ſuite. Que le pape Boniface VIII. affectionné particulierement aux Ordres militaires, & qui ne les vouloit unir que pour les rendre plus puiſſans, avoit à ſon tour abandonné ce deſſein; qu'après bien des raiſonnemens, on étoit convenu à la fin de laiſſer ſubſiſter chaque Ordre en ſon particulier, & ſelon ſes regles & ſa forme de gouvernement.

Le Grand-maître, après avoir rapporté ces exemples, entre enſuite dans le fond de l'affaire, & il repreſente au Pape; premierement, le péril où il expoſe le ſalut des Religieux militaires en les obligeant de quitter leur premiere regle, & en les aſſujettiſſant d'en pratiquer une autre pour laquelle ils n'avoient pas reçu la grace de la vocation,

cation. 2°. Il lui remontre que ſuppoſé cette union, ces Chevaliers, quoique originairement de differens Ordres, étant obligés de vivre dans la même communauté, ne manqueroient jamais d'avoir des diſputes ſur la préférence de leurs premieres profeſſions, & que ces diſputes entre des gens pleins de courage, & armés, pourroient dégénerer dans des combats, au grand ſcandale de toute la chrétienté. 3°. Que dans chaque maiſon des Templiers, on faiſoit trois fois la ſemaine une aumône generale, & qu'on donnoit tous les jours aux pauvres toute la deſſerte du réfectoire; que pareillement les Hoſpitaliers fondés originairement ſur l'exercice continuel de la charité, faiſoient, pour ainſi dire, une aumône continuelle, par les differens ſecours qu'ils donnoient aux malades & aux pélerins; mais que ſi de ces deux maiſons on n'en faiſoit plus qu'une, il ne s'y feroit, au préjudice des pauvres, qu'une ſeule aumône: ce qui devoit s'entendre également de l'Office divin, & de tous les exercices de piété, qui ſe pratiquoient, quoique différemment, dans les Commanderies des deux Ordres. 4°. Chaque Ordre, dit-il, a un chef, & un Grand-maître, & pluſieurs

FOULQUES DE VILLARET.

FOULQUES DE VILLARET.

hauts officiers, comme ſont les Prieurs, les Baillifs, le Maréchal, le Grand-commandeur, le Drapier, l'Hoſpitalier, & le Turcopolier. Que ſi dans l'union qu'on projette, on conſerve ces mêmes charges, il ſe trouvera dans chaque Prieuré deux titulaires : ſi on en ſupprime un, ſur lequel des deux Ordres tombera cette réforme? Eſt-il juſte, ſous prétexte de cette union, de dépouiller de leurs emplois d'anciens Chevaliers, qui n'y ſont parvenus que par leurs ſervices, & en répandant leur ſang pour la défenſe de la chrétienté ?

*Je ſçai bien*, continue ce Grand-maître, *que l'objet de cette union, eſt de faire ceſſer cette jalouſie d'honneur, qui ne ſe rencontre que trop ſouvent entre des guerriers, qui aſpirent tous à la même gloire. Mais je répons*, dit-il, *que c'eſt de cette émulation, que les Chevaliers latins ont tiré de plus grands avantages ; que rien n'a plus élevé le courage d'un Ordre, que la valeur qu'il remarquoit dans un autre ; & qu'on a toujours obſervé, que ſi les Hoſpitaliers faiſoient venir de leurs Commanderies, & pour le ſecours de la Terre-ſainte, des vaiſſeaux, des troupes, des armes, & des vivres ; les Templiers, à leur exemple, & pour les ſurpaſſer, s'ils pouvoient, faiſoient encore de plus puiſſans armemens.*

FOULQUES DE VILLARET.

*Ce n'eſt pas, très-Saint Pere*, ajouta le Grand-maître, *que je ne convienne que dans un tems comme celui-ci, où tout le monde, princes, prélats, eccléſiaſtiques, & religieux, envient les grands biens des deux Ordres, & tâchent ſous differens prétextes de s'en emparer, ce ne fut un grand avantage de nous réunir, pour réſiſter plus facilement aux entrepriſes des uſurpateurs. Mais c'eſt à votre Sainteté à balancer cet avantage, contre les raiſons que je vous ai expoſées; & ſi vous l'avez agréable, je ferai tenir en votre préſence un Chapitre des Prieurs, des Baillifs, & des principaux Commandeurs qui ſe trouveront en de-çà de la mer. Vous pourrez par vous-même*, très-ſaint Pere, *apprendre ce qu'ils penſent de cette union, & dans quelles diſpoſitions tout l'Ordre eſt à ce ſujet. Après les avoir entendus, votre Sainteté, ſuivant ſes lumieres & la plenitude de puiſſance qu'elle aura reçûe de Dieu, décidera ſouverainement de ce qui lui aura paru de plus convenable au bien commun de toute la chrétienté.*

L'Hiſtoire ne nous a point inſtruits de l'uſage que le Pape fit de ces deux Mémoires. Ce ne fut même que deux ans après qu'on reprit le projet de la croiſade. A l'égard de l'union des deux Ordres, apparemment que le Pape en

FOULQUES DE VILLARET.

ſentit les inconvéniens, & qu'il fut touché de la ſolidité des raiſons du Grand-maître, & des ſentimens de religion & de pieté, répandus dans ſon dernier mémoire. Peut-être même que ce Pontife n'avoit propoſé cette union des Templiers avec les Hoſpitaliers, que comme une eſpece de réforme à l'égard des premiers, & pour s'épargner la diſcuſſion des crimes dont Philippe-le-Bel lui avoit fait des plaintes ſecretes, & dont ſes ambaſſadeurs pourſuivoient vivement l'éclairciſſement & la punition. Pour ne pas interrompre la narration de ce qui ſe paſſa alors au ſujet de l'iſle de Rhodes, je differerai à donner le détail de cet évenement ſi ſingulier, & de tout le procés des Templiers, juſqu'à ce que je ſois parvenu à l'année où il fut terminé.

Le deſſein des Hoſpitaliers, comme nous l'avons dit, étoit d'abandonner l'iſle de Chypre, & de tâcher de ſe rendre maîtres de celle de Rhodes. Mais un projet de cette importance exigeoit des forces ſuperieures à celles de l'Ordre. Le Grand-maître dans l'eſperance de tirer des ſecours du Pape & du Roi de France, paſſa dans ce royaume, & ſe rendit à Poitiers, où l'un & l'autre de concert étoient déja arrivés pour

traiter de l'affaire des Templiers. Villaret leur fit demander une audience ſecrete. Il leur repreſenta d'abord les avanies que les Hoſpitaliers avoient continuellement à eſſuyer de la part du roy de Chypre, & de ſes miniſtres, l'humeur défiante & ombrageuſe de ce prince, qui dans la crainte de s'attirer le reſſentiment & les armes du ſoudan d'Egypte & des autres princes infidéles, traverſoit les armemens de l'Ordre, & empêchoit les Chevaliers de ſortir de ſes ports. Ce Grand-maître aprés leur avoir fait voir l'impoſſibilité pour ſon Ordre, de reſter plus longtems dans les Etats d'un prince ſi plein d'une timide politique, leur communiqua le projet de l'entrepriſe ſur l'iſle de Rhodes. Il leur en fit enviſager toute l'utilité, & il leur repréſenta que ce ſeroit un entrepôt pour toutes les croiſades, & pour toutes les flottes chrétiennes, qui paſſeroient en Orient; qu'on devoit même regarder la conquête de cette Iſle, comme un gage aſſuré de celle de la Terre-ſainte, par le grand nombre de vaiſſeaux que les Chevaliers mettroient en mer, & qui empêcheroient les corſaires Turcs & Sarraſins, de porter du ſecours aux Infidéles qui occupoient la Judée. Mais il ajouta,

FOULQUES DE VILLARET.

FOULQUES DE VILLARET.

que les forces de ſon Ordre n'étoient pas ſuffiſantes pour une ſi haute entrepriſe, & qu'il ne s'y engageroit pas, s'il n'étoit aſſuré du ſecours du pere commun des Fidéles, & de celui du plus puiſſant Roi de l'Europe.

Le Pape & le Roi perſuadés, comme on l'étoit encore en ce tems-là dans toute la chrétienté, qu'il n'y avoit point d'action plus méritoire pour parvenir au ciel, que de prendre part, & de contribuer à ces guerres ſaintes, donnerent de grandes louanges au Grand-maître, & à tous les Chevaliers de l'Ordre de ſaint Jean : & pour les encourager à ſuivre un ſi noble projet, ils leur promirent de puiſſans ſecours. Le Pape, dans la vûe que la conquête de l'iſle de Rhodes feroit beaucoup d'honneur à ſon pontificat, avança de ſes propres deniers quatre-vingt-dix mille florins à l'Ordre, pour lever des troupes.

Afin de ne pas laiſſer penetrer le ſecret de cette entrepriſe, on publia une croiſade generale pour le recouvrement de la Terre-ſainte. Le Pape y attacha des indulgences plenieres, avec tous les privileges que ſes prédéceſſeurs avoient accordés dans de pareilles expéditions. On comprit même dans le benefice de

ces graces apoſtoliques, ceux qui contribueroient aux frais de cet armement. Un grand nombre de perſonnes de toute condition, ſur-tout du côté de l'Allemagne, abandonnerent leur pays, & s'enrôlerent pour cette ſainte milice. Les femmes même voulurent prendre part à cette croiſade, & pluſieurs donnerent juſqu'à leurs joyaux, & ce qu'elles avoient de plus cher. * De tout cet argent, on acheta des vaiſſeaux, des armes & des vivres.

FOULQUES DE VILLARET.

Charles II. roy de Sicile, & la république de Genes, quoiqu'ils ignoraſſent le deſſein ſecret de cette entrepriſe, fournirent des galeres pour le tranſport des croiſés. Le rendez-vous étoit dans le port de Brindes, à l'extrêmité du royaume de Naples. Il y accourut un ſi grand nombre de croiſés, que les Chevaliers de ſaint Jean n'ayant pas aſſez de vaiſſeaux de tranſport, & craignant d'être embaraſſez de cette multitude de gens de toutes conditions, ſe contenterent de choiſir les plus nobles & les mieux armés. Il y eut un grand nombre de gentilshommes des

* Pro paſſagio congregata fuit pecunia, & armorum ac aliarum rerum copia, offerentibus fidelibus viris ac mulieribus jocalia, & quæ habebant cariſſima. *Bal. Pap. Aven. ex quintâ vitâ Clem. 5.*

FOULQUES DE VILLARET.

premieres maiſons de l'Allemagne ; qui dans cette occaſion, prirent l'habit & la croix de ſaint Jean ; & ces illuſtres Chevaliers furent preſentés à Villaret par le frere Heltwig de Randerſack, Grand-prieur d'Allemagne, qui à la tête de cette genereuſe nobleſſe, acquit beaucoup de gloire dans cette entrepriſe.

*Pantal. Hiſt. Johan. Baſil.*

Le Grand-maître prit enſuite congé du Pape, qui le combla & tout l'Ordre, de graces & de bénédictions. Il leur accorda particulierement, en cas que leur entrepriſe réuſsît, le droit dans le tems de vacance de nommer l'archevêque de Rhodes. De gros tems ne permirent de mettre à la voile qu'au commencement du printems. La flotte chrétienne côtoya l'Albanie, paſſa la Morée & l'iſle de Candie ; & laiſſant Rhodes à gauche, & aſſez loin pour ne pas donner de ſoupçon aux Grecs & aux Infidéles, on alla débarquer dans l'iſle de Chypre, & dans le port de Limiſſo. Le Grand-maître n'y reſta qu'autant de tems qu'il lui en fallut pour prendre ſur ſes vaiſſeaux les Chevaliers qui étoient dans l'Iſle avec tous les effets de la Religion : il ſe rembarqua enſuite. Le roi de Chypre, les

Princes voiſins, & même les Chevaliers & les croiſés qui étoient ſur la flotte, étoient également perſuadés que cet armement regardoit la Paleſtine & la Terre-ſainte. Mais le Grand-maître, aprés avoir tenu la mer pendant quelques jours, s'arrêta à Macri ſur les côtes de la Licie, ſoit pour y faire de l'eau & ſe rafraîchir, ſoit pour y attendre des nouvelles des eſpions, qu'il avoit envoyés pour reconnoître l'iſle & la ville de Rhodes, & prendre ſur leurs avis, les dernieres meſures pour le débarquement. FOULQUES DE VILLARET.

Ce fut apparemment de cet endroit d'où, au rapport de l'hiſtorien Pachimere, il dépêcha des ambaſſadeurs au nom de tout l'Ordre, à l'empereur Andronic, pour lui faire part de ſon entrepriſe, & pour lui demander l'inveſtiture de Rhodes, qui relevoit à la vérité de l'Empire, mais dont des Grecs rebelles, de concert avec des Sarraſins, s'étoient emparés, & qui pour ſe fortifier dans leur uſurpation, y avoient appellé des corſaires. Ces ambaſſadeurs lui repréſenterent que l'Ordre s'engageoit à en chaſſer ces pirates, qui infeſtoient toutes les mers de l'Empire, & qu'en reconnoiſſance de l'in- *Livre 7. c. 30. & 31.*

FOULQUES DE VILLARET.

veſtiture, & à titre de feudataire, il lui fourniroit tous les ans trois cens Chevaliers, la plûpart gens de commandement, & qu'il pourroit mettre à la tête des troupes qu'il entretenoit ſur les frontieres de la Perſe.

Mais Andronic, naturellement ennemi des Latins, comme la plûpart des Princes grecs, rejetta avec hauteur ces propoſitions. Un château qu'il poſſedoit encore dans cette Iſle, au rapport de l'hiſtorien grec, & quelque ombre de ſouveraineté, quoique bien équivoque, que lui laiſſoient les Gualla, lui faiſoient croire qu'il lui ſeroit plus aiſé d'y rétablir entierement ſon autorité, que ſi les Hoſpitaliers, ſoutenus des princes d'Occident, en étoient les maîtres. Pendant que cette négociation ſe paſſoit à Conſtantinople, le Grand-maître qui en avoit bien prévû le ſuccès, avoit mis à la voile : & après avoir déclaré publiquement ſon deſſein, il avoit abordé à l'iſle de Rhodes, ſurpris les habitans, grecs & infidéles, & ſans trouver d'abord qu'une foible réſiſtance, il avoit débarqué ſes troupes, ſes vivres & ſes machines de guerre. *

* Anno eodem 1306, Hoſpitalarii cum exercitu Chriſtianorum oppugnare cœperunt inſulam Rhodi cum circumadjacentibus inſulis circiter quinque, quæ ab infidelibus Turcis inhabitaban-

Parmi les differens noms qu'on a donnés en differens tems à l'iſle de Rhodes, les Grecs l'avoient nommée *Ophieuſe*, ou l'iſle des Serpens, à cauſe de la multitude des ſerpens dont elle étoit infectée. D'autres prétendent qu'elle prit le nom de *Rhodes*, d'un bouton de roſe fait d'airain, qu'on trouva dans les fondemens de Lindo, une de ſes principales villes, & que les habitans en firent mettre la figure dans leurs monnoyes. Mais un habile antiquaire a fait voir, que ceux qui s'attachent à ce ſentiment, ont pris pour une roſe, une fleur de grenadier, dont les Rhodiens ſe ſervoient ordinairement dans leurs teintures, par la même raiſon que les Tyriens avoient fait mettre anciennement dans leurs monnoyes, la coquille de ce riche petit poiſſon qu'on appelloit Pourpre. L'opinion la plus commune & la plus vraiſemblable, attribue l'origine du nom de Rhodes, à la quantité de roſe dont cette Iſle étoit remplie pendant preſque toute l'année.

FOULQUES DE VILLARET.

tur ſub dominio Imperatoris Conſtantinopolitani: ceperunt autem ſtatim ab initio aliquas inſulas & caſtella: ſteteruntque in pugnâ & conflictu obſidentes pariter & obſeſſi annis quatuor contra Turcos, & obtinuerunt finaliter Chriſtiani. *Ex quartâ vitâ Clementis quinti, autore Bernardo Guidonis Epiſcopo Lodovenſi.*

FOULQUES DE VILLARET.

L'iſle de Rhodes eſt ſituée dans cette partie de la Mediterranée, qu'on appelle *Carpathienne*. Elle regarde au levant l'iſle de Chypre, celle de Candie au couchant, au midi l'Egypte, & au ſeptentrion la Carie & la Lycie, qui ſont partie de l'Aſie mineure, appellée aujourd hui *Natolie*, dont elle n'eſt ſéparée que par un canal qui n'a pas plus de vingt milles de largeur; ſon circuit eſt d'environ ſix-vingt milles. L'air y eſt pur & temperé: le climat doux, le terroir preſque par-tout fertile: le pays abonde ſur-tout en arbres fruitiers de toute eſpece: on y trouvoit anciennement des mines de fer & d'airain. Les habitans celebres par la perfection où ils avoient porté tous les arts, faiſoient de ces métaux, des armes, des inſtrumens de guerre, & ſur-tout des ſtatues. On en comptoit dans l'ancienne ville de Rhodes juſqu'à trois mille de differentes grandeurs, toutes d'excellens ouvriers, & qui repréſentoient des divinités, des princes & des hommes illuſtres. Cette Ville en étoit, pour ainſi dire, peuplée; mais de tous ces ſimulacres, le plus remarquable & le plus ſurprenant, étoit un coloſſe qu'on avoit conſacré au ſoleil, la divinité tutelaire de l'Iſle. On apprend de

Pline qu'il avoit ſoixante-dix coudées de hauteur : c'étoit l'ouvrage de Charé de Lindo, diſciple de Liſippe : un tremblement de terre renverſa cette énorme ſtatue. Il y avoit peu de perſonnes, ajoute cet hiſtorien, qui puſſent embraſſer ſon pouce : ſes doigts étoient plus gros que pluſieurs ſtatues, & d'amples cavités s'étant découvertes par ſa chûte, on trouva dedans de groſſes pierres avec leſquelles l'habile ouvrier ſçut contre-balancer ſi bien la peſanteur du coloſſe, qu'il l'affermit ſur ſes pieds. Je ne parle point des peintures & des tableaux dont les temples étoient remplis, chefs-d'œuvres de l'art, & les ouvrages des Parrhaſius, des Protogenes, des Xeuxis, & des Appelles. L'iſle de Rhodes n'étoit pas moins celebre par ſes ſçavantes académies, & par des hommes conſommés en tout genre de litterature, qui en ſont ſortis. On ſçait que c'étoit l'école des Romains, ſur-tout pour l'éloquence, & où ils alloient ſe perfectionner dans le talent de la parole, ſi néceſſaire dans cette Republique à tous ceux qui ſe mêloient du gouvernement.

FOULQUES DE VILLARET.

Ce qui paroîtra de plus ſurprenant dans un peuple ſi appliqué aux arts & aux ſciences, qui ne ſemblent fleu-

FOULQUES DE VILLARET.

rir qu'à l'ombre de la paix, c'eſt que les Rhodiens n'en étoient pas moins fameux par leurs armes, par leurs conquêtes & par leurs colonies. Ils excelloient ſur-tout dans l'art de la navigation : leurs ports étoient remplis de vaiſſeaux ; on y trouvoit des arſenaux & des magaſins capables d'armer des flottes entieres, & ils s'étoient rendus ſi puiſſans ſur mer, qu'il n'y avoit point dans toute l'Aſie de ſouverains qui ne recherchaſſent leur alliance. Mais ils n'employoient jamais plus volontiers leurs forces que contre les pirates. C'étoit par leur capacité dans la conduite de leurs vaiſſeaux, & par une ſage diſcipline, dit Strabon, qu'ils s'étoient maintenus ſi long-tems en poſſeſſion de l'empire de la mer.

Mais tous ces talens, qui du tems des Grecs & des Romains avoient rendu cette Iſle ſi celebre, furent négligés par les Grecs du bas Empire. Les révolutions arrivées dans leur gouvernement, & le changement de Souverains de differentes nations, auſquels ils ſe trouverent depuis aſſujettis, ne contribuerent pas moins à la décadence de cet empire maritime ; l'ignorance & la molleſſe des Sarraſins Rhodiens, qui, à l'exception de quelques corſaires,

alloient rarement en mer, leur firent perdre leur puiſſance & leur ancienne réputation. FOULQUES DE VILLARET.

Tel étoit l'état de cette Iſle, lorſque Villaret y entra à la tête de ſon armée. Les Infidéles qui en faiſoient la principale force, réunis avec les Grecs, anciens habitans de l'Iſle, en vinrent ſouvent aux mains avec les Hoſpitaliers, & les croiſés que le Grand-maître avoit amenés de l'Europe. Il ſe donnoit preſque tous les jours des combats, dont il eſt ſurprenant que les hiſtoriens anciens ne nous ayent pas conſervé le détail. Il paroît que le ſuccès en fut different par la longueur de cette guerre, qui dura près de quatre ans. L'empereur Grec qui ſe flattoit, en chaſſant les Latins de cette Iſle, d'en reſter le maître, y fit paſſer contre eux un puiſſant corps de troupes. Le Grand-maître de ſon côté, jugeant bien que le ſuccès de ſon entrepriſe dépendoit de la conquête de la ville de Rhodes, malgré ce ſecours, en forma le ſiege; & ſes Chevaliers, à ſon exemple, ſe précipitoient dans les plus grands périls pour en avancer la priſe. Mais, comme la plûpart des croiſés ſe retiroient les uns après les autres, que l'armée ſe vit enfin réduite aux ſeu-

FOULQUES DE VILLARET.

les troupes de la Religion, le ſiege ſe tourna en blocus. Les aſſiegeans ſe trouverent bien-tôt eux-mêmes aſſiegés par les Grecs & les Sarraſins, qui leur fermoient les paſſages pour recouvrer des vivres, ou pour aller au fourrage. Les Hoſpitaliers manquerent à la fin de troupes, de vivres & d'argent; mais le Grand-maître trouva toutes ces choſes dans ſon habileté & dans ſon courage; les difficultés ne firent que l'augmenter. Il emprunta des banquiers de Florence des ſommes conſiderables, & avec ce ſecours & l'argent qu'il tira des Commanderies d'au-delà de la mer, il leva de nouvelles troupes, paya les anciennes; & après les avoir laiſſées ſe rafraîchir pendant quelques jours, déterminé à vaincre ou à mourir, il ſortit de ſes retranchemens, marcha droit aux ennemis, & leur preſenta la bataille.

Le combat fut ſanglant; & on ſe battit de part & d'autre avec cette animoſité qui ſe rencontre entre des troupes étrangeres, qui veulent s'emparer d'un pays; & des habitans qui défendent leurs maiſons, leurs terres, leurs femmes & leurs enfans; tous motifs les plus puiſſans pour animer les peuples mêmes les moins guerriers. Les

Hiſtoriens ſe ſont contentés de rapporter, que de part & d'autre il y eut beaucoup de ſang répandu ; que le Grand-maître y perdit ſes plus braves Chevaliers, mais que les Grecs & les Infidéles ne pouvant réſiſter à une valeur ſi opiniâtre, abandonnerent le champ de bataille ; & que pluſieurs Sarraſins déſeſperant de réſiſter aux Latins, gagnerent le bord de la mer, s'embarquerent & porterent les premiers dans les iſles de l'Archipel, & le long des côtes de la Lycie, les nouvelles de leur défaite. FOULQUES DE VILLARET.

Le Grand-maître ramena ſes troupes victorieuſes dans ſes lignes, & continua le ſiege avec une nouvelle ardeur. Après qu'il eût gagné les principales fortifications de la place, les Chevaliers à la tête des troupes, monterent à l'aſſaut, & malgré une grêle de fléches & de pierres que les aſſiegés lançoient contre les aſſaillans, le Grand-maître vit ſes étendards arborés ſur le haut de la brêche, & ſes Chevaliers maîtres de la place. * On donna la vie & la liberté aux habitans chrétiens ; mais les Infidé- 1310. 15. Août.

* Anno Domini 1310, in Feſto Aſſumptionis Beatæ Mariæ, exercitus Chriſtianorum cum Hoſpitalariis obtinuerunt civitatem Rhodi quæ eſt caput & Metropolis totius regionis & inſularum vicinarum. *Ex vitâ Clementis V. p. 72.*

FOULQUES DE VILLARET.

les furent taillés en pieces : c'eſt au moins ce qui réſulte de la narration abregée des hiſtoriens du tems. La conquête de la capitale fut ſuivie de la priſe du château de Lindo, ſitué au côté oriental de l'Iſle. Proche de ce château il y a un port & deux bayes au ſeptentrion, dont l'une ſe nomme encore aujourd'hui *la baye des Serpens*. Les autres fortereſſes ſubirent la même deſtinée : toute l'Iſle en moins de quatre ans ſe ſoumit à la domination des Hoſpitaliers ; & pour un monument éternel d'une conquête ſi utile à la chrétienté, & ſi glorieuſe à l'Ordre de ſaint Jean, toutes les nations de concert donnerent à ces Hoſpitaliers le nom de CHEVALIERS DE RHODES. C'eſt ſous ce nom que nous parlerons déſormais d'un corps de nobleſſe, qui continua de ſe rendre auſſi utile aux Princes chrétiens, que formidable aux Mahometans.

Les premiers ſoins de Villaret furent de rétablir les murailles & les fortifications de la ville de Rhodes, qu'il avoit ruinées pendant le ſiege : il fit enſuite entrer tous les vaiſſeaux de la Religion dans le port ; on les arma auſſi-tôt, & on les chargea de troupes & de munitions de guerre & de bouche :

le Grand-maître monta lui-même la flotte & mit à la voile. De toutes les conquêtes que les anciens Rhodiens avoient faites, ou des colonies qu'ils avoient établies en differentes contrées, il ne leur étoit reſté juſqu'alors dans leur dépendance & ſous leur domination, que huit ou neuf petites iſles voiſines, ou pour mieux dire, des rochers & des écueils, qu'on appelloit en ce tems-là les iſles des Rhodiens : telles étoient les iſles de Niſara, de Leros, de Calamo, d'Epiſcopia, de Calchi, de Simia, de Tilo & de Cos ou Lango. Il n'en coûta au Grand-maître, pour y faire reconnoître ſon autorité, que de ſe preſenter devant ces iſles. Niſara, appellée par les anciens Niſyros, étoit ſituée dans l'Archipel à deux lieues de l'iſle de Lango, & dans la même diſtance de la province de Carie. Cette iſle avoit une ville du même nom ; on y trouvoit anciennement un temple dédié à Neptune, des bains chauds & ſalutaires, & un bon port. Le Grand-maître, de concert avec le ſouverain conſeil de l'Ordre, donna en fief cette iſle à Jean & à Bonaville Aſſatiers, deux freres qui s'étoient ſignalés à la conquête de Rhodes ; & cette inféodation ſe fit à condition qu'ils con-

FOULQUES DE VILLARET.

FOULQUES DE VILLARET.

ſtruiroient inceſſamment une galere à ſix-vingt rames, chargée de ſoldats & de munitions ; qu'ils ſeroient obligés de la monter eux-mêmes, & de ſe rendre dans les endroits qui leur ſeroient indiqués par les ordres du Grand-maître.

Ce Prince paſſa de-là à l'iſle de Lero, qui a environ dix-huit milles d'Italie de circuit. Il en trouva le terroir rempli de carrieres de marbre. Toute l'iſle n'eſt qu'un rocher ou une montagne, au ſommet de laquelle il y avoit un château qui défendoit l'entrée du port, contre les entrepriſes des corſaires. Quoique l'iſle de Calamo ait plus d'étendue, & qu'elle contienne au moins quarante milles de circuit, elle n'eſt ni plus fertile, ni plus riche que Lero ; ce ne ſont que montagnes & rochers. Le terroir en parut ſec & aride à Villaret, qui ne laiſſa pas d'être ſurpris de voir proche du port les ruines d'une grande ville, dont les habitans ne ſubſiſtoient apparemment que par le commerce.

Les iſles d'Epiſcopia, de Calchi, & de Tilo ne preſenterent pas aux Chevaliers des conquêtes plus difficiles, ni auſſi plus utiles que les précedentes. Celle de Syme ou Simie lui parut

plus importante par l'excellence de ſes vins, & par la quantité de chevres qu'on y nourriſſoit. On élevoit les enfans dans cette iſle à nager & à plonger dans la mer, pour aller pêcher au fond de l'eau des éponges, dont les environs de cette iſle étoient remplis. Il y avoit même une loi parmi ces inſulaires, qui ne permettoit point anciennement aux jeunes hommes de ſe marier, qu'ils ne puſſent plonger l'eſpace de vingt braſſes dans l'eau, & même y demeurer quelque tems. Cette iſle étoit encore celebre parmi celles de l'Archipel, par l'adreſſe de ſes charpentiers, qui conſtruiſoient des flutes & de petites fregates, ſi legeres & ſi vîtes à la voile & à la rame, qu'il n'y avoit point de vaiſſeau qui les pût atteindre. On prétend que le Grand-maître y fit bâtir ſur le ſommet d'une montagne une tour très-exhauſſée, d'où l'on découvroit fort loin tous les vaiſſeaux qui étoient en mer, & qu'il ordonna aux habitans, quand ils en verroient paroître, d'en donner avis à Rhodes par des barques legeres, ou de faire les ſignaux ordinaires, en allumant des feux la nuit, & par une épaiſſe fumée le jour. FOULQUES D VILLARET.

De toutes ces iſles, ſi on leur peut

FOULQUES DE VILLARET.

donner ce nom, il n'y a que celle de Cos ou Lango, celebre par la naiſſance d'Hypocrate & d'Appelles, qui ſoit conſiderable : elle a près de quarante milles d'Italie de longueur, & environ ſoixante & dix milles de circuit. Cette iſle a celle de Rhodes à l'orient d'hyver : elle eſt éloignée de cent milles de l'Aſie mineure, ou Natolie, à l'orient équinoctial. Elle a l'iſle de Calamo vers l'occident, & celle de Scarpento du côté du midi. Son terroir eſt fertile, & produit en abondance des fruits de toute eſpece. Il excelle en vins qui paſſent pour les plus délicats de ces contrées. Le Grand-maître y trouva une petite ville appellée Lango comme l'iſle, ſituée au bord de la mer, au fond d'un grand golfe, & au pied d'une montagne qui ſe termine par une plaine. Le port en étoit alors grand & commode ; mais depuis quelque tems, la tempête & les houles ont pouſſé une ſi grande quantité de ſable à ſon entrée, qu'il n'y aborde plus que de petits bâtimens. Les grands vaiſſeaux & les galeres ſont obligés de demeurer à la rade voiſine, dont le fond eſt net, ferme, ſabloneux, & propre à l'ancrage.

Le Grand-maître ayant reconnu

l'importance de cette iſle, y fit placer le plan d'un château fortifié de pluſieurs tours quarrées, & qui par ſes ſoins fut achevé en peu de tems : il laiſſa un Chevalier pour y commander. Ceux qui lui ſuccederent dans cet emploi, firent fleurir le commerce dans toute l'iſle, ornerent la ville de maiſons magnifiques, où le marbre étoit prodigué dans les colonnes & dans des ſtatues : & cette iſle ſous le gouvernement de l'Ordre, & par la ſuite des tems, devint ſi puiſſante, qu'on la regardoit comme une ſeconde Rhodes, & qu'on en fit dans la ſuite un Bailliage, & un Siege eſpiſcopal, ſous la métropole de Rhodes. FOULQUES DE VILLARET.

Le Grand-maître, après avoir établi ſon autorité, & un bon ordre dans toutes ces iſles, revint avec joye à celle de Rhodes. Il eſperoit y goûter dans un doux repos, les premiers fruits de ſa victoire, lorſqu'il ſe vit attaqué par un ennemi redoutable, & qui lui fut ſuſcité par les corſaires, & les autres Mahometans, qui, de concert avec les habitans Grecs de l'iſle de Rhodes, l'avoient défendu contre les Chevaliers. Ces Infidéles après leur défaite, & pour éviter la premiere fureur du ſoldat victorieux, s'étoient jettés, comme nous

FOULQUES DE VILLARET.

l'avons dit, dans des barques à la faveur de la nuit, ils avoient gagné les côtes de Lycie, d'où ils se disperserent en differens endroits, & une partie se réfugia dans les Etats d'Ottoman, où ils porterent leurs plaintes & leur misere.

*Observations sur l'origine des Turcs, l. 3. c. 8.*

Osman ou Ottoman, tige des Empereurs Turcs de ce nom, regnoit alors dans une partie de la Bithynie, province de l'Asie mineure. Ce Prince, soit par zele pour sa religion, soit par ambition, & pour s'aggrandir, soit aussi peut-être pour empêcher qu'il ne s'élevât si près de ses Etats des voisins hardis & entreprenans, prit en main la protection de ces réfugiés, & résolut de chasser les Chevaliers de l'isle de Rhodes avant qu'ils eussent eu le tems d'y affermir leur domination : c'est ce que nous allons raconter. Mais peut-être que le lecteur ne sera pas fâché qu'on lui fasse connoître un peu plus particulierement l'origine, la fortune, les desseins & les conquêtes d'un prince & d'une maison, qui des plus foibles commencemens, s'est étendue depuis avec une rapidité surprenante dans les trois parties de notre continent, & qui jetta les fondemens de ce nouvel empire, presque dans le même tems que les Chevaliers de saint Jean s'empare-

rent

rent de l'iſle de Rhodes, comme ſi la Providence les y eût conduits pour arrêter par leur valeur, le progrès des armes d'Ottoman, & de ſes ſucceſſeurs. FOULQUES DE VILLARET.

On rapporte differentes opinions de l'origine de cette maiſon ; les uns la font ſortir d'un paſtre Tartare ou Nomade, qui ayant quitté le ſoin de ſes troupeaux pour porter les armes, s'érigea en duelliſte. On dit qu'ayant vaincu dans un combat ſingulier un cavalier Grec de l'armée de l'empereur Jean Comnéne, il obtint d'Aladin Sultan d'Iconium pour récompenſe la bourgade d'*Ottomanzich*, qui donna le nom à ſa poſterité. Quoique les Turcs laiſſent ordinairement à la vanité des chrétiens l'illuſion des généalogies contrefaites ; cependant les Princes de cette maiſon, depuis qu'ils furent parvenus à cette élévation, & à ce haut degré de puiſſance qui les rendoit formidables à tous leurs voiſins, ne purent ſe réſoudre à reconnoître une ſi baſſe origine : & au défaut de la verité, ils eurent recours, comme beaucoup d'autres, à la chimere & au roman. Ils firent du Tartare dont nous venons de parler, un Prince de la maiſon illuſtre des Comnénes, & neveu de l'empereur Jean Comnéne, qui en ayant reçû de

FOULQUES DE VILLARET.

mauvais traitemens, & pour s'en venger, se retira auprès d'Aladin, se fit Mahometan, épousa la fille du Sultan, qui lui apporta pour dot la bourgade d'Ottomanzick, avec plusieurs villages qui en dépendoient, d'où leur postérité avoit emprunté son surnom jusqu'au Sultan Ottoman, qui s'étant distingué de toute sa race par sa valeur, avoit jetté les fondemens de la nouvelle monarchie des Turcs, & laissé le nom d'Ottoman aux fameux descendans de ce Comnéne, neveu de l'empereur.

*Histoire de Mahomet II. par la Guilletierre.*

Voilà le roman; mais pour substituer la verité de l'histoire à une si flateuse imposture, il paroît par tous les écrivains de ce tems-là, que sur l'origine de cette maison, on ne peut point remonter plus haut qu'à un certain Soliman, qui vivoit l'an de notre salut 1214, & de l'Hégire 611, & qui étoit chef d'une de ces tribus de Nomades, qui, sans avoir de patrie particuliere, s'arrêtoient successivement dans tous les endroits où ils étoient soufferts, & où ils trouvoient de bons pâturages pour leurs troupeaux. On prétend que ce Tartare ou ce Turc, chassé de la Perse avec sa tribu, se noya en voulant passer à cheval le fleuve de l'Euphrate.

Orthogul ou Orthogrul un de ſes enfans, prit la conduite de la tribu, demanda une retraite à Alaédin troiſiéme du nom, de la race des Turcomans Selgeucides, & Sultan d'Iconium. Ce Prince le prit à ſon ſervice, & aſſigna à ſa tribu dans l'Armenie mineure, des terres pour habiter. Ottoman fils d'Orthogrul, par ſon courage & ſa valeur, porta plus loin ſes eſpérances & ſa fortune. Sa tribu & ſes troupes augmenterent conſidérablement par un grand nombre d'avanturiers qui ſe joignirent à lui, & qui attirés par l'éclat de ſa valeur & par ſa libéralité, voulurent combattre ſous ſes enſeignes. Il en fit de braves ſoldats, & d'excellens guerriers : le ſuccès de ſes armes répondit à ſon courage. Alaédin charmé de ſa réputation, lui envoya une veſte, un ſabre, un étendart, & une paire de timbales. On dit que toutes les fois qu'Ottoman entendoit le ſon de cet inſtrument de guerre, pour témoigner le reſpect qu'il portoit au Sultan, il ne manquoit jamais, s'il étoit aſſis, de ſe lever, comme pour marquer qu'il étoit toujours prêt de marcher pour ſon ſervice. Mais malgré ces témoignages extérieurs de zéle & de ſoumiſſion, le Sultan fort âgé & ſans

FOULQUES DE VILLARET.

FOULQUES DE VILLARET.

enfans, redoutant ſon courage & ſon ambition, l'engagea à faire la guerre aux Grecs, de peur qu'il ne tournât ſes armes contre lui-même.

Ottoman enleva des Provinces entieres & des Places conſiderables aux empereurs Grecs; ce qui le rendit ſi puiſſant, que du conſentement même d'Alaédin, il prit la qualité de Sultan. D'autres prétendent qu'il ne ſe revêtit de ce titre ſouverain qu'après la mort de ſon maître. Ce Prince, le dernier des Selgeucides, étant décédé, ſes Généraux, comme autrefois les capitaines du grand Alexandre, partagerent entre eux ſes Etats. Une partie de la Bithynie & de la Cappadoce échûrent à Ottoman. Ce Prince ſçut conſerver cet Empire naiſſant par de nouvelles conquêtes qu'il fit du côté de la Lycie, & de la Carie, & ſur-tout par la ſageſſe de ſon gouvernement, & par une bonté ſinguliere; vertu rare dans un conquérant. La réputation de ſon affabilité eſt paſſée par tradition chez les Turcs, & s'y eſt conſervée juſqu'à ce jour. Quand leurs empereurs montent ſur le thrône, au milieu des acclamations publiques, & parmi les vertus dignes d'un Souverain, on ne manque jamais de leur ſouhaiter la bonté d'Ot-

toman : ce qui fait voir que ce ſont des héros & des princes vertueux, qui fondent & augmentent les Empires, & des tyrans & des lâches qui les perdent. FOULQUES DE VILLARET.

Le prince dont nous parlons, ſollicité par les Mahometans que les Chevaliers avoient chaſſés de Rhodes, chargea une flotte de ſes troupes, débarqua dans l'Iſle, s'avança du côté de la capitale, & en forma le ſiege. A peine le Grand-maitre avoit-il eu le tems d'en relever les murailles; mais les baſtions & les fortifications n'étoient pas encore rétablis. L'expérience fit voir en cette occaſion, qu'il n'y a point de fortifications plus ſûres pour une place de guerre, que la valeur & le courage de ceux qui la défendent. Les Chevaliers ſoutinrent pluſieurs aſſauts. Les Turcs dans ces attaques perdirent beaucoup de monde; & Ottoman ſi heureux dans toutes ſes entrepriſes, échoua dans celle-ci, & fut obligé d'en lever le ſiége, & de ſe rembarquer.

1310. Pluſieurs hiſtoriens prétendent que les Chevaliers de Rhodes dûrent leur ſalut & la conſervation de leur nouvelle conquête à Amedée V. dit le grand, comte de Savoye. Ils rapportent que ce Prince étant venu à leur

FOULQUES DE VILLARET.

secours avec une puiſſante flotte, débarqua ſes troupes, marcha aux ennemis, les défit dans une bataille, & qu'Ottoman fut contraint de lever le ſiege & de ſe rembarquer. Ces Ecrivains ajoûtent qu'Amedée pour conſerver la memoire de ce grand événement, & d'une victoire ſi célebre, prit alors pour ſa deviſe ces quatres lettres majuſcules, & ſéparées par une ponctuation, F. E. R. T. qu'on a expliquées depuis par ces mots latins, *Fortitudo ejus Rhodum tenuit:* ce qui veut dire que la valeur de ce prince a conſervé la ville de Rhodes. On veut même qu'Amedée, depuis cette bataille, ôta de ſes armes l'aigle de Savoye, & qu'il prit en ſa place la croix de ſaint Jean.

Quoiqu'un événement ſi ſingulier & ſi honorable pour la maiſon de Savoye ait été rapporté par un nombre infini d'écrivains, & qu'il ſe trouve même dans les hiſtoriens de l'Ordre; cependant l'attachement que nous devons à la vérité, nous oblige de dire que nous croyons cette rélation fauſſe, & dans le fond, & dans toutes ſes circonſtances. Il n'eſt point vrai qu'Amédée ſoit entré dans l'iſle de Rhodes, & qu'il y ait porté ſes armes en 1310, ni dans les années qui précéderent, ou qui ſuivi-

rent immédiatement la conquête qu'en firent les Chevaliers de S. Jean.

FOULQUES DE VILLARET.

Ce Prince en 1309 étoit en Angleterre, & ſe trouva à la cérémonie du couronnement d'Edouard II. & l'année ſuivante 1310, au mois de Septembre, il reçut dans Chamberry Henri VII. comte de Luxembourg, élu empereur, qu'il accompagna enſuite dans ſon voyage d'Italie & à Rome, où ce Prince alla prendre la couronne impériale : & on voit par les hiſtoriens contemporains qu'il ne quitta point l'empereur cette année, ni même la ſuivante. A l'égard de la deviſe myſterieuſe ſur laquelle on fonde cette prétendue expedition dans l'iſle de Rhodes, Louis de Savoye, baron de Vaud, mort en 1301, la portoit dans ſa monnoye plus de dix ans avant qu'Ottoman eût attaqué les Chevaliers ; & on voit encore aujourd'hui ſur le tombeau de Thomas de Savoye, pere d'Amedée V. dont nous parlons, la repréſentation d'un chien qui eſt à ſes pieds avec un colier, autour duquel on lit ce mot *fert* ſans ponctuation.

*Guichenon t. 1. p. 359.*

Il n'y a pas plus de fondement dans la preuve qu'on veut tirer de la croix de l'Ordre de ſaint Jean, qu'on ſuppoſe qu'Amedée prit le premier de ſa

FOULQUES DE VILLARET.

maiſon dans l'écu de ſes armes. Car outre que long-tems auparavant les Princes de Piémont portoient la même croix, on la trouve dès l'an 1304 dans un ſceau de Thomas de Savoye, attaché à un traité que ce Prince avoit fait la même année avec Eſtienne de Coligni, ſeigneur d'Andelot : ce qui fait voir que tout ce qu'on a inventé pour expliquer ces quatre lettres myſterieuſes, n'eſt qu'une fable, & que les Chevaliers de Rhodes ne dûrent qu'à leurs armes ſeules, & à leur propre valeur, la premiere défenſe de Rhodes.

Le Grand-maître ne vit pas plûtôt les Turcs rembarqués, que pour mettre à l'avenir la ville de Rhodes hors d'inſulte, il en fit terraſſer les murailles, & y ajoûta de nouvelles fortifications. Il donna enſuite tous ſes ſoins à y rétablir le commerce, qui avant la guerre, & même de tout tems l'avoit rendue une des plus floriſſantes villes de l'Aſie. Son port fut ouvert à toutes les nations: un grand nombre de Chrétiens, & ſurtout de Latins qui depuis la perte de la Terre ſainte s'étoient diſperſés en différens endroits de la Grece, accoururent pour s'y établir, & pour y vivre ſous l'étendart de ſaint Jean, dont ils avoient éprouvé tant de fois la prote-

ction. De ce mélange des Chevaliers & des habitans tant Grecs que Latins, il ſe forma un nouvel Etat, qui étoit tout enſemble guerrier & marchand, & qui devint auſſi puiſſant par ſes richeſſes, que redoutable par le courage & la valeur de ſes nouveaux ſouverains. FOULQUES DE VILLARET.

L'éclat de cette conquête, & la nouvelle de la levée de ce ſiege paſſerent bien-tôt en Occident: ce fut le ſujet d'une joye univerſelle dans tous les Etats chrétiens. Elle fut ſuivie d'une comparaiſon qu'on faiſoit entre les deux Ordres militaires, qui n'étoit pas à l'avantage des Templiers. On diſoit que les Hoſpitaliers n'avoient jamais voulu abandonner l'eſpérance de chaſſer un jour les Infideles de la Terre ſainte; qu'ils étoient reſtés pour cela dans l'Orient; que la conquête qu'ils venoient de faire d'une iſle auſſi conſidérable que celle de Rhodes, aſſûroit un port commode à toutes les croiſades; au lieu que les Templiers par leur retraite précipitée en Europe & dans leurs Commanderies, & par la vie molle & délicieuſe qu'ils y menoient, ſembloient avoir renoncé à leur vocation, & laiſſé pour toujours les ſaints lieux en proye aux Turcs & aux Sar-

FOULQUES DE VILLARET.

raſins. Ces diſcours qui n'étoient pas deſtitués de vérité, d'autres encore plus odieux, & qu'on répandoit ſourdement, engagerent le Roi de France à pourſuivre l'extinction de cet Ordre.

On ne ſçait point dans quelle année ce Prince avoit pris une ſi terrible réſolution contre les Templiers : il paroît ſeulement par l'hiſtoire qu'un bourgeois de Beziers, nommé Squin de Florian, & un Templier apoſtat de ſon Ordre, ayant été arrêtés pour des crimes énormes, & mis dans le même cachot, ces deux ſcélérats déſeſperant de leur vie, ſe confeſſerent l'un l'autre, au défaut du ſacrement de pénitence qu'on n'adminiſtroit point en ce tems-là aux criminels, quand ils alloient au ſupplice. C'étoit auſſi l'uſage des gens qui voyageoient par mer, ſi par la tempête ils ſe trouvoient en danger de périr, & qu'il n'y eût point de prêtre dans leur vaiſſeau.

*Bal. Pap. Aven. t. 1. p. 99.*

Squin ayant entendu la confeſſion du Templier, fit appeller un des Officiers du Roi, auquel il dit qu'il étoit prêt de révéler à ce Prince un ſecret ſi important, qu'il tireroit plus d'utilité de ſa connoiſſance, que de la conquête d'un royaume entier ; mais qu'il ne s'en ouvriroit jamais qu'au Roi ſeul.

D'autres hiſtoriens attribuent ce fait à un Templier, Prieur de Montfaucon, & à un autre religieux de même Ordre, appellé Noffodei, tous deux condamnés par le Grand-maître, & par le Conſeil de ſon Ordre pour leurs impiétés, & pour avoir mené une vie infâme, à finir leurs jours entre quatre murailles. FOULQUES DE VILLARET.

Quoiqu'il en ſoit du nom de ces ſcélérats, Philippe-le-Bel ſur les inſtances de celui qui demandoit à lui parler, & peut-être dans l'impatience de découvrir ce ſecret qui devoit lui procurer de ſi grandes richeſſes, le fit venir à Paris. Il voulut l'entendre lui-même; & après lui avoir promis une impunité entiere, & même des récompenſes, s'il diſoit la vérité, le criminel qui avoit dreſſé le plan de ſon accuſation, chargea tout le corps des Templiers, de vol, d'homicide, d'idolatrie & de ſodomie. Il ajoûta que quand un Templier étoit reçu dans l'Ordre, on l'obligeoit de renoncer à Jeſus-Chriſt; de cracher ſur la croix en ſigne de déteſtation; que ces Chevaliers devenus en ſecret Mahometans, par une infame trahiſon, avoient vendu la Terre ſainte aux Sultans & aux Princes de cette ſecte. On peut voir plus en détail dans le recueil

FOULQUES DE VILLARET.

de Pierre Dupuy, toutes les abominations & toutes les ſaletez dont le délateur tâcha de noircir ſes confreres, & que la bienſéance ne permet pas de rapporter ici.

Le Roi avoit fait part de ces accuſations au Pape, dans leur entrevûe à Lyon; & il lui en parla encore plus preſſamment l'année ſuivante à Poitiers, où ils s'étoient rendus de concert pour traiter de cette grande affaire. Mais il ne paroît point que le Pape eût encore pris d'autre parti que celui d'une information ſecrete. Comme les ambaſſadeurs que le Roi avoit laiſſés auprès de ce Pontife, le ſollicitoient inceſſamment de condamner cet Ordre, nous avons une Lettre de Clement au Roi, en datte du neuf Juillet, où il lui déclare nettement que ſi la corruption dont on accuſoit les Templiers étoit auſſi générale qu'il le prétendoit, & qu'il fallût abolir l'Ordre entier, il vouloit que tous ſes biens fuſſent employés pour le recouvrement de la Terre ſainte, & qu'il ne ſouffriroit point qu'il en fût détourné la moindre partie à d'autres uſages: ce qui pourroit faire préſumer que le Pape ſoupçonnoit que dans le procès qu'on intentoit aux Templiers, on en vouloit autant à leurs

grands biens, qu'au déréglement de leurs mœurs. Il paroît même que ce Pontife, soit par rapport à cette affaire, ou à celle de Boniface, dont le Roi vouloit qu'on condamnât la mémoire comme d'un impie & d'un heretique, se trouvant trop obsédé par les ministres de ce Prince, eût bien voulu depuis long-tems être hors de ses terres; qu'il se déguisa même pour sortir de Poitiers; & que dès l'an 1306, il prit avec quelques Cardinaux, le chemin de Bordeaux, sans autre escorte que de quelques mulets qui portoient son or & son argent. Mais ayant été reconnu en chemin par des émissaires du Roi, il crut devoir retourner dans la ville d'où il étoit parti (a).

FOULQUES DE VILLARET.

Philippe, qui étoit vif & impatient, & qui ne s'accomodoit pas des lenteurs du Pape, par un ordre secret, & qui fut exécuté un Vendredi 13 d'Octobre, fit arrêter en un seul jour, le Grand-

(a) Tunc Papa & Cardinales venerunt Pictavim, ubi longiorem moram ut dicitur, quàm voluissent fecerunt, Rege Francorum & ejus complicibus & ministris illic eos quasi detinentibus violenter. Nam Papa, ut dicitur, sub alterius fictione personæ aliquando tentavit cum paucis, summariis tamen oneratis argento & auro præcedentibus, versus Burdegalam proficisci; sed à quibusdam qui pro rege erant agnitus, cum rebus quas illuc volebat transferre compulsus est Pictavim remeare. *Prima vita Clementis V. ex Baluzio. p. 5.*

FOULQUES DE VILLARET.

maître & tous les Templiers qui ſe trouverent à Paris, & dans les différentes provinces de ſon royaume : on ſaiſit en même-tems tous leurs biens, qui furent mis à la main du Roi (a).

Une conduite ſi extraordinaire cauſa une ſurpriſe générale dans toute la chrétienté. Les uns l'attribuoient au reſſentiment ſecret que ce Prince naturellement vindicatif conſervoit, diſoit-on, contre les Templiers, qui pendant ſes différends avec le Pape Boniface VIII. s'étoient déclarés en faveur de ce Pontife. On prétendoit même qu'ils lui avoient fourni des ſommes conſidérables ; & pour aigrir le Roi, on ajoûtoit qu'un Templier, thréſorier de Philippe, avoit été aſſez infidéle à ſon maître pour tirer cet argent des coffres même du Roi, afin d'en aider ſon ennemi, ainſi qu'on le voit dans le ſixiéme article des accuſations intentées contre eux, & rapportées dans les grandes Chroniques de ſaint Denys, ſous le regne de Philippe-le-Bel ; *Qu'eux reconnurent du thréſor du Roi à aucuns avoir*

*Coſmog. l. 3. Traité des Templiers, p. 1105.*

(a) Eodem anno in Octobri capti fuerunt omnes Templarii una die in toto regno Franciæ, accuſati de hæreſi peſſimâ, unde confiſcata 1307. ſunt omnia bona eorum, quæ nunc tenet Ordo Hoſpitalariorum, & ipſi in carcere duro detinentur. *Secunda Vita Clementis V. auctore Ptolomæo Lucenſi Ordinis Prædicatorum. Ex Baluſio t. 1. Pap. Aven.*

*donné, qui au Roi avoient fait contrarieté, laquelle choſe étoit moult domageable au Royaume :* « Et en ceci, *dit Belleforêt*, entendoit-on Boniface VIII. ennemi « mortel de ce Roi, & avec lequel il « avoit querelle ordinaire. «

FOULQUES DE VILLARET.

D'autres hiſtoriens, ſans remonter juſqu'au différend de Boniface, ont prétendu que ce Prince, pour ſoutenir la guerre contre les Flamands, ayant affoibli la monnoye ſans en réduire la valeur, les Templiers qui s'y trouvoient intéreſſés avoient été les auteurs ſecrets d'une ſédition qui s'étoit élevée à ce ſujet à Paris, ou du moins qu'ils l'avoient fomentée par des diſcours trop libres contre la perſonne du Roi. Le peuple, toujours peuple, c'eſt-à-dire, toujours mécontent du gouvernement quel qu'il ſoit, ſoutenoit qu'il ne falloit point chercher d'autre motif de l'arrêt des Templiers, que l'avarice de ce Prince & de ſes miniſtres, & l'avidité qu'ils avoient d'envahir les biens immenſes de cet Ordre. Là-deſſus on citoit l'exemple récent des Juifs tolérés dans le Royaume, mais que Philippe l'année précédente avoit fait arrêter en un ſeul jour, comme il venoit d'en uſer à l'égard des Templiers ; & qu'après les avoir dépouillés de tous

FOULQUES DE VILLARET.

leurs biens, on les avoit obligés de sortir du royaume avec leurs familles, demi-nus, & seulement avec un médiocre viatique pour leur subsistance pendant le chemin. Des gens passionnés rappelloient encore ce qui s'étoit passé en Italie & Anagnie, patrie & résidence de Boniface VIII. dont le thréſor avoit été pillé par des avanturiers François & Italiens, que le Roi tenoit secretement au-delà des monts sous les ordres de Nogaret & de Colonne. On prétendoit que ce Prince s'étoit approprié la meilleure partie de ce thréſor, le plus riche qui fût dans la chrétienté, soit en or, ou en argent, ou en diamans & en pierreries.

Il nous est resté de ce tems-là un mémoire anonyme, qui pourroit faire soupçonner que dans les motifs qu'on proposoit à ce Prince pour l'engager à poursuivre la condamnation des Templiers, il y en avoit qui n'étoient pas tout-à-fait desintéressés. Comme depuis que les Templiers avoient été arrêtés, on ne faisoit plus mystere en France du dessein qu'on avoit formé d'abolir entierement leur Ordre, un de ces hommes qui ne fondent leur fortune que sur la ruine de celle des autres, proposa au roi Philippe-le-Bel,

de créer & de fonder un nouvel Ordre ſous le nom *d'Ordre Royal*; d'obtenir du Pape qu'il y attachât les grands biens des Templiers ; qu'on incorporât dans cet Ordre les Chevaliers de Rhodes, & les Chevaliers de tous les autres Ordres militaires de la chrétienté ; qu'on les obligeât tous de prendre l'habit de ce nouvel Ordre, & de reconnoître l'autorité d'un Grand-maître général, qui ſeroit à cet effet nommé par le ſouverain Pontife. Pour intéreſſer le Roi dans ce projet, l'auteur du Mémoire prétendoit que ce Prince traitât avec tous les autres Souverains qui ſe diſoient titulaires du royaume de Jeruſalem ; qu'on fît paſſer ce titre ſur la tête du Roi de Chypre, qui n'avoit ni femme ni enfans ; que ce Prince devenu Grand-maître de l'Ordre, en prît l'habit, fît profeſſion, & reconnût pour ſon ſucceſſeur à la Grande-maîtriſe & à ces deux Couronnes, Philippe, ſecond fils du Roi de France, qui par cette union de deux Couronnes, jointe aux revenus immenſes de tous les Ordres militaires, ſeroit devenu un des plus puiſſans Princes de l'Orient. L'appas étoit ſéduiſant pour un Prince qui ſe voyoit trois enfans mâles.

FOULQUES DE VILLARET.

Louis, dit depuis le Hutin ; Philippe le Long, Charles-le-Bel.

Quoiqu'il en ſoit des différens mo-

FOULQUES DE VILLARET.

tifs qui déterminerent Philippe-le-Bel à pourſuivre la condamnation des Templiers, nous laiſſons volontiers aux lecteurs à décider s'il n'agit dans cette grande affaire que par un pur zéle pour la conſervation de la religion, ſuivant le témoignage que lui en rendit depuis par ſes Bulles le Pape Clement V. ou ſi ce Prince ne ſe porta avec tant de chaleur contre les Templiers, que par le ſentiment d'une vengeance utile, & mêlée d'avarice, ainſi que le publierent des écrivains étrangers, prévenus, & peut-être ennemis de la France. Et je ne ſçai ſi ce n'eſt pas à cette jalouſie de nation qu'on doit attribuer les lettres d'Edouard II. Roi d'Angleterre, qui n'eut pas plûtôt apris la détention des Templiers en France, qu'il écrivit auſſi-tôt au Pape & à la plûpart des Souverains de l'Europe, pour les prier de fermer l'oreille aux calomnies qu'on répandoit contre ces Chevaliers, *dont toute l'Angleterre*, dit-il, *révére la pureté de la foi, les bonnes mœurs, & le zéle pour la défenſe de la Religion.*

*Rymer, t. 3. ad an. 1307.*

Mais malgré cette apologie, on ne peut diſconvenir que dès le ſecond ſiecle de l'inſtitution des Templiers, l'eſprit du monde, le luxe, & même les plaiſirs de la table n'euſſent commencé

à infecter différens particuliers de cet Ordre. Le proverbe ancien de *boire comme un Templier*, & qui dure encore après tant de tems, fait voir quelle étoit leur réputation ſur cet article. Il eſt vrai que la premiere valeur & le même zéle des anciens Templiers contre les infidéles, éclatoit toujours dans le corps de l'Ordre; mais on ne retrouvoit plus dans la plûpart des particuliers cet eſprit de religion, animé d'une foi vive, tant vanté par ſaint Bernard, ni ce deſintéreſſement, & même cette modération chrétienne, que leurs prédéceſſeurs conſervoient au milieu même des victoires les plus éclatantes. Depuis cet heureux ſiecle, l'orgueil qu'inſpire une haute naiſſance, la fierté que leur donnoit leur valeur, & certain eſprit de domination que produiſent toujours de grandes richeſſes, les avoit fait paſſer pour les plus ſuperbes de tous les hommes. FOULQUES DE VILLARET.

On reprochoit aux Templiers leur ambition, paſſion funeſte qui leur attira depuis la ſévérité, & ſi j'oſe le dire, la dureté de la plûpart des Evêques leurs Juges, avec leſquels ils avoient eu auparavant de grands différends, auſſi-bien que les Hoſpitaliers, au ſujet de leur indépendance, & des

FOULQUES DE VILLARET.

privileges de leur Ordre. Ce furent ces Prélats, qui à l'inſtance du Roi, & aſſiſtés de Guillaume de Paris frere Prêcheur, Inquiſiteur & Confeſſeur de ce Prince, firent ſubir aux priſonniers leur premier interrogatoire : & le fameux Guillaume de Nogaret, ſi connu par la hardieſſe de ſes entrepriſes contre Boniface VIII. conduiſoit encore cette terrible affaire.

Le Pape n'apprit la priſon du Grand-maître, & de tous les Templiers qu'avec beaucoup de ſurpriſe ; & il regarda ſur-tout la procédure des Evêques & de l'Inquiſiteur, comme une entrepriſe ſur ſon autorité. Dans la premiere chaleur de ſon reſſentiment, il ſuſpendit les pouvoirs de Guillaume de Paris, & interdit aux Evêques de France la connoiſſance de cette affaire qu'il ſe réſerva. Il écrivit en même tems au Roi pour ſe plaindre qu'il eût fait empriſonner des Religieux qui ne relevoient, diſoit-il, que du S. Siege : & il lui marquoit par une Lettre aſſez vive, qu'il lui envoyoit les cardinaux Bérenger de Frédole, & Eſtienne de Suſy auſquels il ſouhaitoit qu'il remît inceſſamment, ou à l'Evêque de Préneſte ſon Nonce, les perſonnes & les biens des Templiers.

Philippe lui répondit qu'il ne les avoit fait arrêter que ſur le réquiſitoire de l'Inquiſiteur, Officier de la Cour de Rome, & député par le Pape même dans ſon royaume; que la ſuſpenſion des pouvoirs de ce Religieux, & de ceux des Evêques, juges nés en matiere de doctrine, étoit fort préjudiciable à la religion; que les Templiers ne manqueroient pas de s'en prévaloir, & qu'ils pourroient même ſe flater de trouver de l'appui à ſa Cour. Il ſe plaignoit enſuite de ce que le Pape apportoit trop de lenteur à le ſeconder dans une ſi juſte pourſuite, & il lui repréſentoit dans des termes qui avoient aſſez l'air d'un reproche, que Dieu ne déteſtoit rien tant que les tiédes; que c'étoit même, lui diſoit-il, apporter une eſpece de conſentement aux crimes des accuſés, que de ne les pas punir promptement; que bien loin d'interdire aux Evêques, comme il avoit fait, les fonctions eſſentielles de leur dignité, il devoit au contraire exciter leur zéle pour l'extirpation d'un Ordre ſi corrompu : qu'après-tout ces Prélats étoient appellés avec lui pour partager les ſoins de l'Egliſe de Dieu. Ce Prince jaloux des droits de l'épiſcopat, ajoûte : *On feroit, très-Saint Pere, une*

FOULQUES DE VILLARET.

*Hiſt. de la condamn. des Templiers par Dupuy, p. 11.*

FOULQUES DE VILLARET.

*cruelle injuſtice à ces Prélats, ce que Dieu ne permette, ſi on leur interdiſoit l'exercice d'un miniſtere qu'ils ont reçû immediatement de Dieu, & ſi on les privoit du droit qu'ils ont de défendre la foi. Ni ils n'ont mérité un ſi injuſte traitement, ni ils ne le pourroient ſouffrir: & nous-mêmes nous ne le pourrions diſſimuler, ſans violer le ſerment que nous avons fait à notre ſacre. Ce ſeroit même un très-grand péché de mépriſer à ce point, ceux que Dieu nous a envoyés. Car le Seigneur dit: Celui qui vous mépriſe, me mépriſe. Quel eſt donc, Pere Saint,* continue ce Prince, *le ſacrilege aſſez téméraire pour vous conſeiller de mépriſer ces Prélats, ou plûtôt Jeſus-Chriſt qui les a envoyés?* Le Roi finit une Lettre ſi vive par des maximes & des expreſſions encore plus fortes. Il prétend que le Pape eſt ſujet aux loix de ceux qui l'ont précédé, juſques-là, ajoûte-t-il, que quelques-uns ont ſoutenu que le Pape peut ſe trouver compris *ipſo facto*, dans le canon d'une Sentence prononcée ſur une matiere de foi.

*Dupuy ibid.*

*n.* 34. p. 11.

Cette Lettre tirée du thréſor des Chartres par Pierre Dupuy, nous apprend avec quelle impatience le Roi ſupportoit le moindre retardement dans cette affaire. La conduite qu'il avoit tenue contre le pape Boniface, faiſant

apprehender à ſon ſucceſſeur d'avoir pour ennemi, un Prince ferme & incapable de ſe déſiſter de ſes entrepriſes, Clement vit bien qu'il ſeroit obligé de relâcher en ſa faveur quelque choſe des formalités de la juſtice. L'affaire s'accommoda par les ſoins des deux Cardinaux ; & la bonne intelligence ſe rétablit entre le ſacerdoce & l'empire. On convint que le Roi remettroit au nonce du Pape, la perſonne & les biens des Templiers : ce qui fut auſſitôt exécuté, quoiqu'ils fuſſent toujours gardés par des ſujets du Roi. FOULQUES DE VILLARET.

Mais, pour ſauver les apparences, & appaiſer le Pape, il fut dit qu'ils étoient gardés en ſon nom & au nom de l'Egliſe. On en uſa à peu près de la même maniere à l'égard de leurs biens, & des gardiens qu'on y prépoſa. Tout étoit à la vérité adminiſtré au nom du Pape ; mais parmi ces adminiſtrateurs, on compte Guillaume Piſdoue, & René Bourdon, Valets de Chambre du Roi : ce qui fait voir qu'en tout cela, il n'y eut que le ſtile & la forme du dépôt de changés. Le Roi de ſon côté, & en retour d'une ſi legere ſatisfaction, exigea du Pape qu'il levât la ſuſpenſion qu'il avoit faite des pouvoirs de ſon confeſſeur, & que *Dupuy, p. 15.*

FOULQUES DE VILLARET.

ce religieux pût continuer d'assister au procès des Templiers. *Bien que ce soit contre mon autorité*, dit Clement dans une de ses Bulles, *je promets au Roi, puisqu'il le veut, que l'Inquisiteur pourra procéder avec les Ordinaires; mais à condition*, ajoûte le Pape, *que chaque Evêque ne pourra examiner que les Templiers particuliers de son Dioceſe; que ces religieux ne seront même jugés que par des Métropolitains, & dans un Concile de chaque Province; qu'aucun de ces prélats ne prendra connoissance de l'état général de tout l'Ordre, & de ce qui concernera la personne du Grand-maître, & des principaux officiers de l'Ordre, dont il se reserve*, dit-il, *& au saint Siege, l'examen & le jugement.*

Dupuy p. 17.

Le Pape & le Roi étant d'accord, on commença à travailler de concert à l'instruction du procès des Templiers. Les prisons étoient remplies de ces Chevaliers, qui tous, excepté ceux qui volontairement se reconnurent pour criminels, furent exposés à la question la plus rude. On n'entendoit que cris, que gémissemens de ceux qu'on tenailloit, qu'on brisoit & qu'on démembroit dans la torture. Un grand nombre, pour éviter des tourmens si cruels, passerent

FOULQUES DE VILLARET.

paſſerent d'abord toutes les déclarations qu'on exigea d'eux ; mais il ſe trouva auſſi un grand nombre de ces Templiers, qui, au milieu des plus affreux ſupplices, ſoutinrent avec une fermeté ou une opiniâtreté invincible, qu'ils étoient innocens. La maniere differente & toute oppoſée dont pluſieurs auteurs ont rapporté ces faits, a laiſſé à la poſterité la plus impénétrable hiſtoire, que la malice ou la négligence des hiſtoriens ayent jamais obſcurcie.

Le Pape voulant prendre connoiſſance de cette affaire, interrogea lui-même ſoixante-douze Templiers, qui ſe reconnurent criminels ; & un Chevalier de cet Ordre, qui étoit officier de ce Pontife, lui avoua, dit-il, ingenuement tout le mal qu'il avoit découvert parmi ſes confreres. Le Pape ordonna depuis qu'on lui amenât le Grand-maître, les Grands-prieurs, & les principaux Commandeurs de France, d'outre-mer, de Normandie, d'Aquitaine & de Poitou. *Nous avons ordonné*, dit-il dans une de ſes Bulles, *qu'on les traduisît à Poitiers ; mais quelques-uns d'eux étant demeurés malades à Chinon en Touraine, en ſorte qu'ils ne pouvoient aller à cheval, ni être amenés en quelque maniere que ce fût ; Nous avons*

FOULQUES DE VILLARET.

*commis pour faire cette information, les cardinaux Bérenger, Eſtienne & Landulfe.* Il y a bien de l'apparence que ces Chevaliers, qu'on ne put amener à Poitiers à cheval, ni en aucune autre maniere, étoient de ceux qu'on avoit briſés à la torture.

Le Grand-maître, à ce qu'on prétend, convint à Poitiers de la plûpart des crimes qui étoient imputés à ſon Ordre. Il y a des hiſtoriens qui rapportent qu'il avoit déja fait le même aveu à Paris, & qu'en conſéquence il avoit même écrit une lettre circulaire à tous ſes religieux pour les exhorter à l'imiter dans ſa confeſſion & dans ſa pénitence. Les commiſſaires apoſtoliques à leur retour de Chinon rapporterent le procès verbal de cette confeſſion au Pape & au Roi. Ce Prince, pour preſſer la condamnation de tout le corps des Templiers, & obtenir de Clement l'extinction entier de cet Ordre, étoit revenu à Poitiers auprès de ce Pontife.

Mais, dans le tems qu'on prénoit pour cela des meſures fondées principalement ſur les confeſſions d'un grand nombre de Templiers, on fut bien ſurpris d'apprendre que la plus grande partie de ces Chevaliers avoient révo-

qué ces confeſſions ; qu'ils ſoutenoient qu'on les avoit arrachées à force de tourmens ; qu'ils déteſtoient hautement l'amniſtie que les officiers du Roi leur avoient offerte, & qu'ils la regardoient comme le prix de l'infidelité, & la honteuſe récompenſe d'une prévarication, auſſi préjudiciable à leur honneur qu'à leur conſcience. FOULQUES DE VILLARET.

Cependant les rois d'Angleterre, de Caſtille, d'Arragon, celui de Sicile, le comte de Provence, & la plûpart des Princes chrétiens, & même les archevêques d'Italie, ſur les inſtances que leur faiſoit le Pape, avoient fait arrêter tous les Templiers qui ſe trouverent dans leurs Etats. On avoit mis en même tems des garniſons dans leurs Commanderies, ſaiſi tous leurs biens, & on travailloit ſans relâche de tous côtés à leur procès.

Les Templiers d'Arragon ſe réfugierent d'abord dans des fortereſſes qu'ils avoient fait conſtruire à leurs dépens pour défendre le pays contre les incurſions des Maures, d'où ils écrivirent au Pape pour leur juſtification. Ils lui remontrerent que leur foi étoit pure, & n'avoit jamais été ſoupçonnée ; qu'ils en avoient ſouvent ſcellé la confeſſion par l'effuſion de leur ſang ; *Zurita, Lib. 1. ch. 78.*

FOULQUES DE VILLARET.

qu'un grand nombre de leurs confreres, dans le tems même qu'on les perſécutoit le plus cruellement, gémiſſoient actuellement dans une dure ſervitude, & dans les priſons des Maures, dont on leur offroit tous les jours de leur ouvrir les portes, s'ils vouloient changer de religion : en ſorte, diſoient-ils au ſouverain Pontife, que les Templiers eſclaves des Infidéles étoient expoſés aux plus cruels ſupplices comme chrétiens, & que cependant les princes chrétiens les faiſoient brûler comme infidéles. Que ſi quelques-uns de leur Ordre s'étoient déclarés coupables de grands crimes, ſoit qu'ils euſſent commis ces excez, ou ſeulement pour ſe délivrer des tourmens de la queſtion, il étoit juſte de les punir, ou comme criminels, ou comme des hommes aſſez lâches pour avoir trahi leur conſcience, l'honneur de leur religion, & la vérité ; mais qu'un grand Ordre, & qui depuis deux ſiécles avoit ſi bien mérité de l'Egliſe, ne devoit pas ſouffrir des crimes de quelques particuliers, & de la foibleſſe ou de la prévarication des autres. Ils ajoûtoient, que leurs grands biens & leurs richeſſes étoient la véritable cauſe de la perſécution qu'ils ſouffroient, & ils demandoient

au Pape, qu'à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, il daignât les honorer de ſa protection, ou qu'il leur fût permis de défendre eux-mêmes leur innocence, & de la ſoutenir les armes à la main, ſuivant l'uſage de ce tems-là, & comme des Chevaliers le devoient faire contre des méchans & des calomniateurs. FOULQUES DE VILLARET.

On ne ſçait point la réponſe que fit le Pape à leur requête : on voit ſeulement dans l'hiſtoire, que Jacques II. qui régnoit alors dans l'Arragon, les aſſiegea dans les châteaux où ils s'étoient retirés ; qu'il ſe rendit maître de ces places ; qu'il ſe les appropria, & qu'il envoya ces Templiers en différentes priſons, où l'évêque de Valence eut ordre du Pape de leur faire leur procès.

On ſe diſpoſoit à Paris à continuer contre eux de ſemblables procédures. On y traduiſit * la plûpart des priſonniers ; mais la révocation qu'ils avoient faite de leur premiere confeſſion qu'ils attribuoient à la rigueur de la torture, ou à la crainte de ces tourmens, em-

* Eodem anno Templarii omnes qui erant in Regno Franciæ mittuntur Pariſius. Multi eorum revocant quod dixerant. Movetur quæſtio contra eos utrum talis revocatio poſſet dici relapſio, & judicatur contra eos quòd ſic. Undè Pariſius comburuntur quinquaginta quatuor, ſtantibus eis in propoſito quòd veri Catholici eſſent. *Ex ſecunda vita Clementis quinti, p.* 37.

Touquet de Villaret. baraſſoit les juges. Il ſe tint là-deſſus un grand conſeil ; on y délibera long-tems ſi on devoit avoir égard à leurs proteſtations. Enfin par une juriſprudence aſſez ſinguliere, il fut arrêté qu'on traiteroit comme relaps, & comme s'ils avoient renoncé à Jeſus-Chriſt, ceux qui révoqueroient leur premiere confeſſion. En conſequence de cette délibération, on fit comparoître de nouveau le Grand-maître de Molay devant les commiſſaires : ils lui demanderent s'il avoit quelque choſe à dire pour la défenſe de ſes religieux. Il leur répondit qu'il l'entreprendroit volontiers, & qu'il ſeroit ravi de pouvoir faire connoître à la face de l'univers l'innocence de ſon Ordre ; mais qu'il étoit Chevalier non lettré, c'eſt-à-dire, qui ne ſçavoit ni lire ni écrire, comme la plûpart de la nobleſſe de ce tems-là. Il demanda qu'il lui fût permis de prendre un conſeil : *Quoique on ne m'ait pas laiſſé*, ajoûta-t'il, *quatre deniers pour fournir aux frais d'un ſi grand procès.*

Les commiſſaires lui repartirent qu'en matiere d'héréſie, on n'accordoit aux prévenus ni conſeil ni ſecours d'avocat ; qu'avant même de s'engager dans une pareille entrepriſe, il de-

voit y faire de ſérieuſes réflexions ; qu'il ſe ſouvînt ſur-tout de l'aveu qu'il avoit fait lui-même à Chinon de ſes propres crimes, & de ceux de ſon Ordre : & on lui lut ſur le champ cette dépoſition. Jamais étonnement ne fut pareil à celui du Grand-maître. Quand il en entendit la lecture, il fit le ſigne de la croix, & s'écria, que ſi les trois Cardinaux devant leſquels il avoit comparu à Chinon, & qui avoient ſouſcrit à ſon interrogatoire, étoient d'une autre qualité, il ſçauroit bien ce qu'il auroit à dire. Comme les commiſſaires le preſſoient de s'expliquer plus ouvertement, il ajoûta, n'étant pas maître de ſon reſſentiment, qu'ils méritoient le même ſupplice dont les Sarraſins & les Tartares puniſſoient les menteurs & les fauſſaires, *auſquels*, dit-il, *ils font fendre le ventre, & trancher la tête.* Dupuy, p. 42.

FOULQUES DE VILLARET.

Cependant il eſt conſtant par les actes du procès, qu'avant l'aſſemblée de Chinon, & ſur l'eſpérance de l'impunité que le Pape & le Roi lui avoient promiſe, il avoit confeſſé en deux occaſions une partie des crimes qui lui étoient impoſés. Mais apparemment que le greffier qui avoit rédigé ſa confeſſion à Chinon, pour le charger da-

POULQUES DE VILLARET.

vantage, & le rendre plus criminel, y avoit ajoûté des circonſtances aggravantes : peut-être même qu'il avoit augmenté ſa confeſſion de tous les crimes qu'on imputoit en général à tout l'Ordre ; & que pour lui cacher ſa ſupercherie, il ne lui en avoit point fait de lecture.

Quoiqu'il en ſoit, le Grand-maître ſans s'expliquer plus ouvertement ſur ſa confeſſion, ſe contenta de dire, que le Pape s'étant réſervé la connoiſſance de ce qui le regardoit, il demandoit de lui être renvoyé. Il ajoûta, qu'il n'avoit que trois choſes à leur repréſenter en faveur de ſon Ordre. 1°. *Qu'excepté les Egliſes cathédrales, il n'y en avoit point dans toute la chrétienté où le ſervice divin ſe célébrât avec plus de dévotion, & où il ſe trouvât un plus grand nombre de reliques & de plus riches ornemens.* 2°. *Qu'en toutes les Commanderies on faiſoit une aumône générale trois fois la ſemaine.* 3°. *Qu'il n'y avoit aucun Ordre, ni aucune nation où les Chevaliers & les Gentilshommes expoſaſſent plus généreuſement leur vie pour la défenſe de la religion chrétienne, que l'avoient fait juſques-là les Templiers.* Les commiſſaires lui dirent que tout cela étoit inutile ſans la foi. Mais il répliqua que les Templiers

croyoient fermement tout ce que croyoit l'Egliſe Catholique, & que c'étoit pour maintenir une ſi ſainte croyance, qu'un ſi grand nombre de ces Chevaliers avoient répandu leur ſang contre les Sarraſins, contre les Turcs, & contre les Maures. FOULQUES DE VILLARET.

Frere Pierre de Bologne, prêtre, & procureur général de l'Ordre, repréſenta de ſon côté aux commiſſaires, que pour tirer l'aveu des crimes qu'on imputoit à ſes confreres, on avoit également employé la promeſſe de l'impunité, & les menaces des ſupplices; qu'on leur avoit dit que leur Ordre étoit tacitement proſcrit, & que le Pape le devoit abolir ſolemnellement dans le concile. Qu'on avoit montré à pluſieurs priſonniers des lettres patentes où étoit le ſceau du Roi, par leſquelles moyennant leur confeſſion, on leur promettoit la vie, la liberté & une penſion viagere; & que pour ceux qu'on n'avoit pû ſéduire par ces promeſſes, on les avoit preſſés par de violentes tortures. Qu'il étoit bien moins ſurprenant que des hommes foibles, pour ſe délivrer des ſupplices, euſſent parlé conformément à l'intention de ceux qui les tourmentoient, que de voir un ſi grand nombre de Templiers

FOULQUES DE VILLARET.

ſupporter courageuſement les plus affreux tourmens, plûtôt que de trahir la vérité. Que pluſieurs de ces Chevaliers étoient morts dans le fond des cachots, des douleurs qu'ils avoient ſouffertes à la gêne, & qu'il demandoit que leurs bourreaux & leurs geoliers fuſſent interrogez, pour ſçavoir dans quels ſentimens ils étoient morts, & s'il n'étoit pas vrai que dans ces derniers momens, où les hommes n'ont plus rien à eſperer ni à craindre, ils avoient perſiſté juſqu'au dernier ſoupir à ſoutenir leur innocence; & celle de leur Ordre en général. Il pria enſuite les commiſſaires de faire venir en leur préſence un Templier appellé frere Adam de Valincourt, que le déſir d'une plus grande perfection avoit fait entrer depuis parmi les Chartreux, mais qui n'en ayant pû ſoutenir les auſtérités, avoit demandé à rentrer dans l'Ordre des Templiers. Il ajoûta que les ſupérieurs & les confreres de ce religieux avoient regardé ſon premier changement comme une apoſtaſie; qu'on l'avoit obligé, avant que de le recevoir, de ſe préſenter à la porte du Temple en chemiſe; qu'après avoir repris l'habit de l'Ordre, on l'avoit condamné à manger à terre pendant un an entier,

à jeûner au pain & à l'eau les mercredis & les vendredis de chaque ſemaine, & à recevoir la diſcipline tous les dimanches de la main du prêtre qui officioit. Ce procureur demandoit s'il étoit vraiſemblable que ce Templier venu de l'Ordre des Chartreux, fut rentré parmi eux, & qu'il ſe fût ſoumis à une correction & une pénitence ſi longue & ſi auſtére, s'il avoit reconnu parmi ſes confreres toutes les abominations dont on les vouloit noircir : & là-deſſus il inſiſtoit à être entendu en plein concile avec ſes ſupérieurs, & des députés de tout l'Ordre : *Aſin*, diſoit-il, *de faire connoître leur innocence à la face de toute la chrétienté.*

FOULQUES DE VILLARET.

Nonobſtant toutes ces défenſes, on procéda à leur jugement. Quelques-uns furent abſous purement & ſimplement ; d'autres condamnés à une pénitence canonique, pour être enſuite mis en liberté. Ce furent ceux qui perſévérerent dans la confeſſion de leurs fautes, & qui pour marquer l'horreur qu'ils avoient de leur Ordre, en avoient quitté l'habit, & fait raſer les longues barbes qu'ils portoient, ſuivant l'uſage des Orientaux. Les Templiers au contraire qui avoient révoqué leur premiere confeſſion, & qui perſiſterent

FOULQUES DE VILLARET.

dans les proteſtations qu'ils avoient faites de leur innocence, furent traités avec toute ſorte de rigueur. Cinquante-quatre, parmi leſquels il y avoit un aumônier du Roi, furent dégradés comme relaps, par l'évêque de Paris, & livrés au bras ſéculiers. On les conduiſit hors la porte ſaint Antoine, où ils furent brûlés tout vifs & à petit feu. Au milieu des flammes, tous invoquoient le ſaint nom de Dieu; & ce qui eſt de plus ſurprenant, il n'y eut aucun de ces cinquante-quatre, qui, pour ſe délivrer d'un ſi affreux ſupplice, voulût profiter de l'amniſtie que leurs parens & leurs amis leur offroient de la part du Roi, pourvû qu'ils renonçaſſent à leurs proteſtations.

Il y en eut un grand nombre en différens autres endroits de la France, qui au milieu des flammes, firent paroître la même fermeté; on les brûla, mais on ne put jamais leur arracher l'aveu des crimes qu'on leur imputoit. *Choſe étonnante*, dit l'évêque de Lodévre, hiſtorien contemporain, *que ces infortunés qu'on livroit aux plus cruels ſupplices, ne rendoient point d'autre raiſon de leur rétractation, que la honte & le remors d'avoir par la violence de la que-*

*ſtion, avoué des crimes dont ils ſe prétendoient très-innocens.* *

FOULQUES DE VILLARET.

Le Roi qui avoit extrêmement à cœur l'affaire des Templiers, comme s'en explique le Pape & les hiſtoriens du tems, ſe rendit à Vienne en Dauphiné au terme marqué par la bulle du Pontiſe, & il y vint accompagné de Louis ſon fils aîné, roi de Navarre du chef de ſa mere, de Philippe, & de Charles, freres de ce jeune prince, de Charles de Valois, & de Louis comte d'Evreux leurs oncles, & freres du Roi. Ce prince parut dans cette auguſte aſſemblée avec une groſſe cour, d'autres diſent avec une nombreuſe milice, qui faiſoit connoître ſa puiſſance, & qui ſervoit à la faire reſpecter. Il s'y trouva plus de trois cens évêques, ſans compter les abbés, les prieurs, & les plus célébres docteurs de la chrétienté.

*Baluzius in vitis Paparum Avenion.*

La premiere ſeſſion fut tenue le 16 d'Octobre de l'année 1311. Le Pape y propoſa les trois cauſes de la convocation du concile ; 1°. L'affaire des

* Unum autem mirandum fuit quòd omnes & ſinguli eorum confeſſiones ſuas quas priùs jurati feeerant, in judicio retractarunt, dicentes ſe falſa fuiſſe confeſſos, nullam ſuper hoc reddentes cauſam aliam niſi vim aut metum tormentorum quòd de ſe talia facerentur. *Ex ſecunda vita Clementis quinti.*

FOULQUES DE VILLARET.

Templiers ; 2°. Le recouvrement de la Terre-ſainte ; 3°. La réformation des mœurs & de la diſcipline de l'Egliſe. Nous ne nous arrêterons qu'à ce qui regardoit particulierement les Templiers, & à la part qu'on donna depuis dans cette grande affaire aux Chevaliers de Rhodes.

Le Pape fit lire d'abord en plein concile les procès qu'on avoit faits en pluſieurs provinces contre différens Chevaliers du Temple, & il demanda enſuite à chacun des peres, & tour à tour, s'ils ne trouvoient pas à propos de ſupprimer un Ordre où il s'étoit découvert de ſi grands abus, & des crimes ſi énormes. Un prélat Italien s'adreſſant au Pape, l'exhorta à abolir ſur le champ, & ſans autre formalité, un Ordre contre lequel, dit-il, on avoit entendu plus de 2000 témoins en différens endroits de la chrétienté. Mais tous les Evêques & Archevêques du concile, & les plus célébres docteurs repréſenterent unanimement au Pape, qu'avant que d'éteindre un Ordre ſi illuſtre, & qui depuis ſon inſtitution avoit rendu des ſervices importans à la chrétienté, ils étoient d'avis qu'on devoit entendre le Grand-maître & les principaux de cet Ordre en leurs dé-

*Pierre Dupuy*

ſenſes, comme la juſtice le requeroit, & ſuivant qu'ils l'avoient demandé eux-mêmes avec tant d'inſtance par différentes requêtes.

Les hiſtoriens du tems nous apprennent que tous les évêques d'Italie, hors un ſeul, furent de ce ſentiment, auſquels ſe conformerent ceux d'Eſpagne, d'Allemagne, de Dannemarck, d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande; que tous les Prélats de France avoient été du même avis, à l'exception des archevêques de Reims, de Sens, & de Rouen: en ſorte que dans un concile général, compoſé de plus de trois cens Prélats, il n'y en eût que quatre qui opinerent différemment, & ſi on oſe le dire, contre les premiers principes de l'équité naturelle. *

L'audience qu'on demandoit hautement en faveur des prévenus, ne laiſſoit pas d'embaraſſer le Pape par les

* Interim autem vocantur Prælati cum Cardinalibus ad conferendum de Templariis: leguntur acta ipſorum inter Prælatos; & in hoc conveniunt requiſiti à Pontifice ſigillatim, ut det Templariis audientiam, ſive defenſionem. In hac ſententiâ concordant omnes Prælati Italiæ præter unum, Hiſpaniæ, Teutoniæ, Daniæ, Angliæ, Scotiæ & Hyberniæ; item Gallici prætet ttes Metropolitanos, videlicet, Remenſem, Senonenſem, & Rotomagenſem. Hoc autem actum eſt ſive actitatum in principio Decembtis. *Ex ſecundâ vitâ Clementis* V. pag. 43. *Autore Ptolomeo Lucenſi.*

FOULQUES DE VILLARET.

suites qu'il en prévoyoit. De quelque autorité dont il fût revêtu, il sentoit bien qu'il seroit difficile de se dispenser de les entendre sur les différentes causes de récusation, ni de refuser aux prévenus la confrontation contre leurs accusateurs & les témoins; toutes procédures qui emporteroient beaucoup de tems, & laisseroient le succès de ce grand procès incertain.

L'affaire traîna près de six mois, qui furent apparemment employés en conférences, & peut-être en négociations secretes, pour obtenir des prélats, que dans une affaire qui paroissoit aussi éclaircie, on passât par-dessus les formes ordinaires. Du moins Alberic de Rosate, célébre jurisconsulte, rapporte que sur ce que les peres du concile soutenoient qu'on ne pouvoit jamais condamner les accusés sans les avoir entendus, le Pape s'écria, que si par le défaut de quelque formalité, on ne pouvoit pas prononcer judiciairement contre les Templiers, la plénitude de la puissance pontificale suppléeroit à tout, & qu'il les condamneroit par voye d'expédient, plûtôt que de chagriner son cher fils le Roi de France.

*Les Méditations de Camerarius. l. 5. c. 4.*

*Et si viâ justitiæ Ordo ille destrui non posset, fiat tamen viâ expedientiæ, ne scandalisetur carus filius noster Rex Gallia.*

1312.

En effet, ce Pontife le 22 du mois de Mai de l'année suivante, après s'être

assuré auparavant dans un consistoire secret des Cardinaux & de plusieurs Evêques, que la complaisance ramena à son avis, tint solemnellement la seconde session du concile, dans laquelle il cassa & annulla l'Ordre militaire des Templiers.* *Et quoique nous n'ayons pû*, dit-il sans sa Sentence, *prononcer selon les formes de droit, nous les condamnons par provision, & par l'autorité apostolique, réservant à Nous & à la sainte Eglise Romaine, la disposition des personnes & des biens des Templiers.*

FOULQUES DE VILLARET.

Il ne restoit plus qu'à décider dans le concile de l'emploi qu'on feroit de ces grands biens. Le Pape qui craignoit que la plûpart des souverains ne s'emparassent dans leurs Etats de ce qui seroit à leur bienséance, représenta que ces biens ayant été consacrés pour la défense des saints lieux, & des pélerins qui les visitoient, on ne pourroit en faire un meilleur usage, qu'en les remettant aux Chevaliers de Rhodes, dévoués à de si saintes fonctions, & qui venoient de donner de nouvelles preuves de leur zéle & de leur courage

*Summus Pontifex multis Prælatis cum Cardinalibus coram se in privato Consistorio convocatis, per provisionem potiusquàm condemnationis viam, Ordinem Templariorum cassavit, & penitus annulavit. *Quarta vita Clementis* V. pag. 85. *Autore quodam Venetæ ecclesiæ.*

FOULQUES. DE VILLARET. par la conquête de l'iſle de Rhodes. * Mais les partiſans de la France opinoient hautement à la création d'un Ordre nouveau, & même à y réunir tout l'Ordre de ſaint Jean. Ils diſoient que l'augmentation qu'on vouloit faire des biens de ces Chevaliers, ne ſerviroit qu'à les précipiter dans les mêmes déſordres qui venoient d'attirer la condamnation des Templiers ; que ſous prétexte d'en prendre poſſeſſion, on les verroit inceſſamment répandus dans l'Europe, & qu'il étoit bien à craindre qu'ils n'y fiſſent renaître l'orgueil, le faſte, le luxe & la moleſſe des Templiers.

Le Pape, qui par cette création d'un Ordre royal, & par la ſuppreſſion de tous les autres Ordres, voyoit qu'on alloit ſouſtraire de ſon autorité ce qu'il y avoit de religieux militaires dans l'Europe, & dans l'Aſie, rejetta avec fermeté cette propoſition ; & pour dé-

* Priuſquam Concilium ſolveretur, poſt habitos tractatus varios de bonis Templariorum, quibus vel ad quos uſus eſſent potius applicanda, quibuſdam conſentientibus quòd nova religio ad quam applicarentur eſſet fundanda, aliis alia dicentibus, tandem providit apoſtolica Sedes, regibus, & prælatis aſſentientibus, eadem in favorem Terræ ſanctæ integraliter ad fratres Hoſpitales devolvi, ut ad ejuſdem terræ recuperationem, ſive ſubſidium poſſent effici fortiores ex ipſis : ſed ut apparuit proceſſu temporis facti ſunt deteriores. *Contin. Guill. de Nangis*, pag. 646.

truire les raiſons de ceux qui la ſoutenoient, il déclara qu'il s'engageoit à réformer l'Ordre de S. Jean dans ſon chef & dans ſes membres, ſi on jugeoit que cette réforme fût néceſſaire ; qu'il ne ſouffriroit aucun Chevalier en Occident, excepté les vieillards, les infirmes, & ceux qui étoient chargés du ſoin des Commanderies ; qu'il feroit même faire une évaluation exacte des revenus de l'Ordre pour régler le nombre des Chevaliers, & la dépenſe qu'ils devoient faire pour leur ſubſiſtance, & que tout le reſte ſeroit employé au ſecours des pélerins & à la défenſe des Etats chrétiens : tous projets admirables, mais qui n'eurent pas d'exécution.

FOULQUES DE VILLARET.

Les ſimples promeſſes de ce Pontife ramenerent à ſon avis la plûpart des peres du concile. Mais il parut que le roi de France ne ſe prêta qu'avec répugnance à cette diſpoſition. Ce Prince prévenu contre les Hoſpitaliers, exigea du Pape qu'on travaillât à cette réforme, qui devoit comprendre le Grand-maître & tous les Chevaliers, & qu'on les obligeât à ſe rendre auſſi agréables au corps Epiſcopal, qu'ils lui avoient été juſqu'alors oppoſés ; ce qui pourroit faire préſumer que la connoiſſance

*Voyez la lettre de Philippe-le-Bel à Clement V. en datte de l'an 1312, le 24. Août.*

*Dupuy, condamnation des Templiers, p. 178. & 179.*

FOULQUES DE VILLARET.

de leurs anciens différends avec les évêques de la Paleſtine avoit paſſé juſqu'en France. On adjugea aux Chevaliers de Rhodes tous les biens des Templiers, à l'exception de ceux qui ſe trouvoient dans les Eſpagnes, & qui par une deſtination particuliere, devoient être appliqués à la défenſe du pays contre les Maures, qui occupoient encore le royaume de Grenade.

Enfin l'année ſuivante, & après la diſſolution du concile, il fut queſtion du dernier acte de cette tragedie, & de décider du ſort du Grand-maître, & des hauts officiers de l'Ordre, appellés les Grands-précepteurs, ou les Grands-commandeurs. Le Pape s'en étoit réſervé la connoiſſance, & en conſéquence de leur aveu, leur avoit promis une impunité entiere. Mais à ſon retour du concile, ſoit qu'il eût changé de ſentiment, ou qu'il ne voulût pas les condamner lui-même, il en remit le jugement à deux Cardinaux, qui par ſon ordre ſe tranſporterent à Paris, & y prirent pour adjoint l'archevêque de Sens, & quelques autres prélats de l'Egliſe gallicane. Ces commiſſaires apoſtoliques ſe firent amener par le prevôt de Paris, Jacques de Molay Grand-maître des Templiers, dignité,

dit Monſieur Dupuy, qui l'égaloit aux Princes, ayant même en cette qualité eu l'honneur de tenir ſur les fonds un des enfans du Roi. Le ſecond de ces priſonniers s'appelloit Guy, & étoit frere du Dauphin de Viennois, Prince ſouverain du Dauphiné. Le troiſiéme ſe nommoit Hugues de Peralde, Grand-prieur ou viſiteur du prieuré de France; & le quatriéme étoit Grand-prieur d'Aquitaine, qui avant ſa détention, avoit la direction des finances du Roi. FOULQUES DE VILLARET.

Il ne paroît point par les actes de ce fameux procès, que ces Prélats les euſſent de nouveaux interrogés, ni qu'on les eût confrontés contre des témoins. Quoique cette procedure fût dans la forme ordinaire de la juſtice, apparemment que ces commiſſaires voulurent ſe conformer à la conduite qu'avoient tenu le Pape & le concile. On ſe contenta de l'aveu qu'ils avoient fait devant le Pape & le Roi, des crimes qu'on leur imputoit: & ce fut ſur cet aveu, & ſuivant les intentions du ſouverain Pontife, que ces juges convinrent entr'eux, s'ils perſiſtoient dans leur premiere confeſſion, de ne les condamner qu'à une priſon perpetuelle. Mais comme il étoit important de calmer les eſprits effrayés de tant de feux

FOULQUES DE VILLARET.

qu'on avoit allumés en différentes provinces du royaume, & qu'il falloit surtout convaincre le peuple de Paris, que c'étoit avec juſtice qu'on avoit fait brûler tout vifs un ſi grand. nombre de Templiers, on exigea de ces quatre derniers, qui en étoient les chefs, que s'ils vouloient qu'on leur ſauvât la vie, & qu'on leur tînt la parole que le Pape & le Roi leur avoient donnée, ils fiſſent en public une déclaration ſincere des abus & des crimes qui ſe commettoient dans leur Ordre. Pour cet effet, on dreſſa dans le parvis de l'Egliſe cathédrale un échafaut, ſur lequel des archers & des ſoldats amenerent les accuſés. Un des légats monta en chaire, & ouvrit cette triſte cérémonie par un diſcours, où il expoſa fort au long toutes les impiétés & les abominations, dont les Templiers, diſoit-il, avoient été convaincus par leur propre aveu. Et pour n'en laiſſer aucun doute à l'aſſemblée, il ſomma le Grand-maître & ſes compagnons de renouveller devant le peuple, la confeſſion qu'ils avoient faite devant le Pape, de leurs crimes & de leurs erreurs. Ce fut apparemment pour les déterminer à faire cette déclaration, que d'un côté il les aſſura d'une pleine amniſtie, & que de l'au-

tre, pour les intimider, des bourreaux dreſſoient un bucher, comme ſi on eût dû ſur la champ les y brûler en cas qu'ils révoquaſſent leur premier confeſſion. FOULQUES DE VILLARET.

Les Prieurs de France & d'Aquitaine y perſiſterent, ſoit de bonne foi, ſoit par frayeur à l'aſpect d'un ſi rigoureux ſupplice. Mais quand ce fut le tour du Grand-maître de s'expliquer, on fut bien ſurpris lorſque ce priſonnier ſecouant les chaînes dont il étoit chargé, d'une contenance aſſurée, s'avança juſqu'au bord de l'échafaut; puis élevant ſa voix pour être mieux entendu: *Il eſt bien juſte*, s'écria-t'il, *que dans un ſi terrible jour, & dans les derniers momens de ma vie, je découvre toute l'iniquité du menſonge, & que je faſſe triompher la vérité. Je déclare donc à la face du ciel & de la terre, & j'avoue, quoiqu'à ma honte éternelle, que j'ai commis le plus grand de tous les crimes; mais ce n'a été qu'en convenant de ceux qu'on impute avec tant de noirceur à un Ordre que la vérité m'oblige de reconnoître aujourd'hui pour innocent. Je n'ai même paſſé la déclaration qu'on exigeoit de moi, que pour ſuſpendre les douleurs exceſſives de la tortures, & pour fléchir ceux qui me les faiſoient ſouffrir. Je ſçai les ſupplices qu'on*

*Villani, l. 8. c. 92. Pap. Maſſ. in Philp. pulc. Sabell. Ænead. 9. l. 7.*

FOULQUES DE VILLARET.

*a fait ſubir à tous ceux qui ont eu le courage de révoquer une pareille confeſſion ; mais l'affreux ſpectacle qu'on me préſente, n'eſt pas capable de me faire confirmer un premier menſonge par un ſecond. A une condition ſi infame, je renonce de bon cœur à la vie, qui ne m'eſt déja que trop odieuſe. Et que me ſerviroit de prolonger de triſtes jours, que je ne devrois qu'à la calomnie?* *

Ce Seigneur en eût dit davantage, mais on l'obligea de ſe taire. Le frere du prince Dauphin, qui vint après, tint à peu près le même langage, & proteſta hautement de l'innocence de ſon

* Sunt auctores non obſcuti Jacobum Burgundionem Ordinis principem, cùm productus ad ſupplicium, circumfuſâ, ingenti multitudine, dum pyra extruitur, ſtaret, propoſitâ vitæ ſpe ac impunitate, ſi quæ in cuſtodia falſus de ſe fuiſque eſſet, nunc quoque confeſſus, veniam publicè peteret, hujuſmodi verba feciſſe: „ Ego nunc „ ſupremis rebus meis, „ cùm locum mendacio „ dari nefas ſit, ex animo „ verèque fateor me ingens in me, meoſque ſcelus conſciſſe, ultimaque ſupplicia cum „ ſummo cruciatu promeritum, qui in gratiam quorum minime „ decuit, dulcedineque „ vitæ, flagitia impia, ſceleraque, ad tormenta ementitus ſum in Ordinem meum, de religione chriſtianâ optimè meritum. Nec mihi nunc vitâ opus eſt precariâ, & novo ſuper vetus mendacio retenta.“

Exin rogo impoſitum, ac admoto paulatim primoribus pedibus ad exprimendam ſceletum confeſſionem, ne tunc quidem cùm reliquo corpore depaſto vitalia fœdo nidore torrerentur, ab hujus orationis conſtantiâ deſciviſſe, aut mutatæ mentis ullam ſignificationem præbuiſſe, neque ipſum, neque duos cum ipſo ſupplicio affectos nobiliſſimos ejus Ordinis viros, quorum alter eſſet Delphini Allobrogis frater. *Paul. Emil. in Philip. pulch.*

ſon Ordre. Le légat ne fut pas celui qui dans cette ſcene remporta l'applaudiſſement du peuple: mais il eut bien-tôt ſa revanche. On fit deſcendre le Grand-maître & ſes compagnons de deſſus l'échafaut ; & le prevôt de Paris les remena en priſon. Le Roi naturellement vindicatif, & qui regardoit la deſtruction des Templiers comme ſon ouvrage, irrité de la rétractation des chefs de cet Ordre, le même jour les fit brûler tout vifs & à petit feu dans une petite iſle de la Seine, qui étoit entre le jardin de ce Prince, & le couvent des Auguſtins. Le Grand-maître, au milieu de ce cruel ſupplice, y montra la même fermeté, qu'il avoit fait paroître dans le parvis de la cathédrale, & y tint à peu près les mêmes diſcours. Il proteſta de nouveau de l'innocence de ſon Ordre ; mais que pour lui il méritoit la mort, pour être convenu du contraire en preſence du Pape & du Roi. Mezerai prétend avoir lû une relation, dans laquelle on rapporte que ce Grand-maître n'ayant plus que la langue de libre, & preſque étoufté de fumée, s'écria à haute voix : *Clement, juge inique, & cruel bourreau, je t'ajourne à comparoître dans quarante jours devant le tribunal du ſou-*

FOULQUES DE VILLARET.

*verain Juge.* Quelques-uns écrivent qu'il ajourna pareillement le Roi à y comparoître dans un an. Peut-être que la mort de ce Prince, & celle du Pape, qui arriverent préciſément dans les mêmes termes, ont donné lieu depuis a l'hiſtoire de cet ajournement. Les deux Grands-prieurs de France & d'Aquitaine finirent leurs jours en priſon. Mais, ſelon Paul Emile, l'un des deux fut brûlé avec le Grand-maître & le frere du Dauphin de Viennois: apparemment pour s'être rétracté à leur exemple.

Tout le peuple donna des larmes à un ſi tragique ſpectacle: de ſaints Religieux, & pluſieurs perſonnes dévotes, *L. 3. p. 393.* au rapport de Papire Maſſon, recueillirent leurs cendres qu'ils conſerverent comme de précieuſes reliques. A l'égard des deux ſcélérats, auteurs d'une ſi funeſte cataſtrophe, ils périrent peu après malheureuſement. L'un fut pendu pour de nouveaux crimes, & l'autre fut aſſaſſiné par ſes ennemis.

Nous ne prétendons point tirer aucune induction de ces faits. Il y a trop de variété dans les anciens hiſtoriens, & trop de partialité entre les modernes, pour pouvoir prendre aucun parti avec ſureté. Parmi ces derniers, les uns

ſe plaignent qu'on a accuſé les Templiers, & qu'on leur a fait leur procès ſur des intelligences criminelles avec Saladin : & ils oppoſent à cette accuſation, qu'après la perte de la bataille de Tyberiade, ce Prince victorieux fit couper la tête à tous les Templiers ſes priſonniers de guerre, comme on l'a pu voir dans cette hiſtoire ; ce qui ne s'accorde guéres avec cette prétendue intelligence. FOULQUES DE VILLARET.

On ne trouve pas plus de vrai-ſemblance dans l'accuſation qu'on leur intenta, d'avoir vendu la ville de S. Jean d'Acre à un des ſucceſſeurs de Saladin ; puiſqu'il eſt conſtant par tous les écrivains contemporains, que trois cens Templiers périrent à la défenſe de cette place ; que leur Grand-maître de Beaujeu fut tué ſur la bréche, & qu'il n'échapa de ce maſſacre que dix de ſes Chevaliers, qui ſe jetterent dans une barque, & gagnerent l'iſle de Chypre.

A l'égard des crimes contre la chaſteté, & de ceux que la nature même ne ſouffre qu'avec horreur, ces écrivains prétendent qu'on ne doit point ſe prévaloir de leur confeſſion ; qu'on leur préſentoit d'un côté une amniſtie avec la promeſſe de la vie, de la liberté, & d'une bonne penſion ; & que

FOULQUES DE VILLARET.

de l'autre, ils voyoient les feux allumés pour les brûler ; qu'il n'eſt pas ſurprenant que des hommes foibles ſe ſoient laiſſé intimider par la crainte d'un ſi affreux ſupplice.

D'autres hiſtoriens d'un ſentiment oppoſé, ſoutiennent au contraire, qu'on ne peut réfléchir ſur la ſuite des procédures, ſur le nombre infini de témoins, tant Templiers, qu'autres, ſur la qualité des juges, ſur la conformité des accuſations faites contre ces Chevaliers dans tous les royaumes de la chrétienté, ſur la qualité même des coupables, ſur le témoignage de pluſieurs écrivains étrangers, ſur le peu de penchant que le Pape avoit d'abord à les condamner, & ſur ce qui ſe paſſa au concile de Vienne ; qu'on ne peut, diſent-ils, réfléchir ſur la nature & l'amas de ces différentes circonſtances, ſans être perſuadé de la juſtice de leur condamnation.

*Rainaldi ad ann. 1313. n. 57.*

Il y a bien de l'apparence, dit Mariana Jéſuite, qu'ils n'étoient pas tous innocens, ni auſſi tous coupables. C'eſt le ſentiment de cet écrivain ſage & judicieux, qui dit, que ces ſupplices parurent cruels à beaucoup de monde, & qu'il n'étoit guéres vrai-ſemblable que ces déſordres euſſent infecté tous

*Mariana. Liv. 5. c. 10.*

les particuliers d'un ſi grand corps, répandu dans toutes les provinces de la chrétienté : mais que l'extinction d'un Ordre ſi célébre doit ſervir de leçon à leurs ſemblables ; & que pour éviter de tomber dans de pareils malheurs, ils doivent moins fonder leur conſervation ſur leurs richeſſes, que ſur la pratique des vertus conformes à leur état. FOULQUES DE VILLARET.

Quoique les Chevaliers de Rhodes n'euſſent aucune part dans une ſi ſurprénante révolution, le Grand-maître ne crut pas devoir rejetter la diſpoſition que l'Egliſe univerſelle aſſemblée au concile de Vienne, venoit de faire en faveur de ſon Ordre, de tous les biens des Templiers. Il aſſembla donc le conſeil ; on y délibera de la maniere la plus convenable dont on devoit uſer pour s'en mettre en poſſeſſion ; & il fut réſolu d'envoyer aux principaux Commandeurs qui étoient dans l'Occident, & dont on connoiſſoit l'habileté & la prudence, d'amples pouvoirs pour traiter avec differens ſouverains de l'Europe d'une affaire de cette importance, & qui peut-être dans l'exécution ſe trouveroit ſujette à de grandes difficultés. A cet effet le Grand-maître & le conſeil dreſſerent un acte ſolemnel en forme de procuration, dans laquelle

FOULQUES DE VILLARET.

ils déclaroient, qu'ayant appris la disposition que le Pape & le saint Concile avoient faite en faveur de l'Ordre de saint Jean de tous les biens des Templiers, & que l'intention de l'Eglise étoit que ces biens fussent employés, soit à la conduite & à la défense des pélerins, soit au recouvrement de la Terre-sainte, ils avoient d'un mutuel avis choisi pour Procureur Général, & pour Lieutenant du Magistere en Europe, la personne de frere Albert Lallemand de Château-Noir, Grand-précepteur ou Grand-commandeur, & dont l'Ordre depuis long-tems avoit éprouvé la sagesse & la capacité; que le Conseil avoit jugé à propos de lui donner pour adjoints frere Philippe de Ravelink, Drapier; frere Philippe de Grangana, Prieur de Rome; frere Leonard de Tibertis, Prieur de Venise & Procureur Général en cour de Rome; frere Henri de Mainieres; frere Artaud de Soliers; frere Artaud de Chavaneuf, tous deux compagnons ou assistans du Grand-maître; frere Durand de la prevôté, Précepteur de Montchalix, & frere Sauveur d'Aurillac; & que le Grand-commandeur pourroit se servir de tous ces Chevaliers conjointement ou séparément pour

*Rymer sur l'année 1313.*

aller prendre poſſeſſion des biens cédés à l'Ordre, les recevoir des mains des adminiſtrateurs, & leur en donner bonne & valable décharge. FOULQUES DE VILLARET.

Il étoit porté expreſſément par le même acte, que les revenus de l'Ordre de ſaint Jean étant conſidérablement diminués, & les commanderies tombées la plûpart en décadence par la négligence des Précepteurs & des œconomes ; ce qui exigeoit une prompte viſite & une exacte réforme, tant dans les maiſons prieurales que dans leurs dépendances, le Conſeil établiſſoit le même frere Lallemand, viſiteur, inquiſiteur, correcteur, réformateur, adminiſtrateur & œconome général de toutes les maiſons ſituées en de-çà de la mer, tant des anciennes commanderies de l'Ordre de S. Jean, que de celles des Templiers, qu'on devoit leur remettre. Que ce Commandeur ſe feroit rendre un compte exact des revenus de l'Ordre & de leur emploi par les Précepteurs qui en avoient été chargés ; qu'il pourroit faire le procès à tous les ſujets compris dans ſa commiſſion, de quelque dignité qu'ils fuſſent revêtus ; priver les coupables de leurs commanderies ; ſubſtituer en leurs places des Chevaliers plus dignes

FOULQUES DE VILLARET.

de les remplir ; transférer les Chevaliers & les Freres-ſervans d'une maiſon à une autre, même les envoyer à Rhodes, s'il le jugeoit à propos. Il étoit encore autoriſé par la même commiſſion de recevoir dans l'Ordre des perſonnes nobles & même les roturiers, c'eſt-à-dire, les Chevaliers & les Freres-ſervans ; de les revêtir de l'habit de la Religion, & de donner en particulier aux Chevaliers la ceinture militaire ; ce qui établit nettement la diſtinction qui avoit toujours été entre les différens membres de ce corps, & il ſeroit à ſouhaiter qu'on ne confondît jamais cette juſte différence, en permettant aux Freres-ſervans de porter la croix d'or ; ce qui ne peut ſervir qu'à avilir la plus noble portion d'un Ordre ſi illuſtre.

Cet acte eſt daté de Rhodes de l'an 1312 le 17 d'Octobre, & on voit à la tête la ſignature du Grand-maître, qui prend la qualité de *frere Foulques de Villaret, par la grace de Dieu & du ſaint Siege Apoſtolique, humble Maître de la ſainte maiſon & hôpital de ſaint Jean de Jeruſalem, & gardien des pauvres de Jeſus-Chriſt:* & au-deſſous de ſa ſignature, on trouve celle des freres Thierri le Lorgne, maréchal ; frere Pierre de Clermont, repréſentant l'hoſpitalier ;

frere Richard de Ravelinck, drapier; frere René de-Dieu, tréſorier; frere Philippe de Grangana, prieur de Rome; frere Martin-Pierre de Ros, prieur de Meſſine, & Pierre de ſaint Jean, précepteur d'Achaye. FOULQUES DE VILLARET.

Le Grand-commandeur & les autres commiſſaires, en vertu de ces pouvoirs, ſe tranſporterent en France pour ſe mettre en poſſeſſion des biens des Templiers. Mais ils trouverent de grandes difficultés, dit Rainaldi, pour arracher ces biens des mains avides de quelques courtiſans, qui s'en étoient déja emparés. Le Pape informé des différens obſtacles qu'on apportoit à l'exécution des decrets du Concile, en écrivit à Philippe-le-Bel dans les termes les plus preſſans. Ce Prince lui répondit ſéchement, qu'il n'avoit conſenti à cette ceſſion des biens des Templiers en faveur des Hoſpitaliers, que ſur la parole que ſa Sainteté avoit donnée de travailler à une réforme néceſſaire de cet Ordre, tant dans le chef que dans les membres; * d'ailleurs

* Cùm ad hujuſmodi conſenſum impartiendum unà cum Prælatis in Concilio congregatis fuerimus per vos inducti, quia Sanctitas veſtra diſpoſuerat & ordinaverat quòd per Sedem Apoſtolicam ſic dictorum Hoſpitalariorum Ordo regularetur & reformaretur, tam in capite, quàm in membris. *Dupuy*, pag. 179.

Touques de Villaret.

qu'il étoit juſte qu'on prît au préalable ſur ces biens les frais qu'il avoit fallu faire à la pourſuite d'une ſi grande affaire, & qu'il faiſoit monter à la ſomme de deux cens mille livres : ſomme immenſe pour ces tems-là.

Ce ne fut qu'avec bien du tems & des peines infinies, que les commiſſaires de l'Ordre vinrent à bout de faire lâcher priſe aux Adminiſtrateurs ſéculiers, qui n'oublioient rien pour tourner en propriété le dépôt qu'on leur avoit confié. Il fallut pour retirer les commanderies des mains de ces ſang-ſues, leur donner de groſſes ſommes d'argent; ce qui épuiſa le tréſor de l'Ordre, dit S. Antonin. *

*Traité entre les Gens du Roi & les Hoſpitaliers. Dupuy, pag. 184.*

Le Roi Philippe-le-Bel étant venu à mourir après avoir donné aux Chevaliers de Rhodes l'inveſtiture des biens des Templiers, Louis le Hutin ſon fils aîné & ſon ſucceſſeur, demanda ſoixante mille livres plus que n'avoit fait ſon prédéceſſeur ; & pour acquitter cette ſomme, frere Leonard de Tibertis, un des commiſſaires, qui traita avec

* Quia jam fuerat occupata à diverſis dominis laïcis, oportuit quòd illi de Hoſpitali magnum theſaurum exponerent in dando Regi & aliis qui occupaverant dicta bona : undè depauperata eſt manſio Hoſpitalis, quæ ſe exiſtimabat indè opulentam fieri. *Ant.* 3. *p.* t. 22. *ch.* 3.

lui, consentit qu'il retînt par ses mains les deux tiers de l'argent des Templiers, les ornemens de leurs Eglises, les meubles des maisons, tous les fruits & revenus des terres, en un mot tous les effets mobiliers jusqu'au jour que les Hospitaliers en avoient pris possession. Mais ni ce prince ni le roi son pere ne profiterent pas seuls d'une si riche dépouille: & il y a des historiens qui rapportent que le Pape en eut sa bonne part. FOUQUES DE VILLARET. *M. Dupuy, pag. 59.*

Charles II. roi de Naples & de Sicile, & comte de Provence & de Forcalquiers en usa à peu près de la même maniere dans les Etats qu'il avoit en France. On y brûla un grand nombre de Templiers, qui ne voulurent pas convenir des crimes qu'on leur imputoit. A l'égard de leurs biens, M. Dupuy nous apprend, qu'on laissa les immeubles aux Hospitaliers; mais que pour l'argent & les effets mobiliers, ils furent confisqués & partagés entre le Pape & ce prince. Mais il paroît que le roi de Naples differa pendant sa vie à mettre les Hospitaliers en possession des châteaux qui se trouvoient dans les royaumes de Naples & de Sicile. Car l'Histoire nous a conservé une lettre de Clement, qui exhorte le roi *Nostradamus, Histoire de Provence, ann. 1307.*

FOULQUES DE VILLARET.

Robert ſon ſucceſſeur à imiter la conduite de Philippe-le-Bel, & à ſe déſaiſir promptement des biens en fond des Templiers: d'où on doit conclure que Philippe les avoit remis avant ſa mort aux commiſſaires. Mais le differend au ſujet des frais ne fut terminé que ſous le regne de ſon ſucceſſeur, comme nous le venons de rapporter.

Quoique le Pape, à l'inſtance des rois d'Arragon, de Caſtille, de Portugal & de Majorque eût par ſa bulle excepté du tranſport & de la ceſſion que le concile avoit faite de tous les biens des Templiers aux Hoſpitaliers, ceux qui ſe trouvoient dans les Etats de ces princes; cependant comme il craignoit que ſous differens prétextes ces ſouverains ne s'emparaſſent de ces biens, il excommunia par une nouvelle bulle tous ceux du royaume de Majorque, qui dans l'eſpace d'un mois ne remettroient pas aux Chevaliers de Rhodes les commanderies des Templiers. En conſequence de cette bulle, pour ne pas s'attirer les foudres de l'Egliſe, Sanche Jacques, ſouverain des iſles Baleares, mit les Hoſpitaliers en poſſeſſion de tous les biens des Templiers. Mais ſoit que cette bulle ne regardât

que ce prince, auquel vrai-ſemblablement le pape l'avoit adreſſée, comme au plus foible; ou que les autres ſouverains ne paruſſent pas diſpoſés à y déferer, le roi d'Arragon n'y fit aucune attention, & il chargea ſes ambaſſadeurs de dire au Pape, qu'il le prioit de ne pas étendre juſques dans ſes Etats cette union des biens des Templiers à l'Ordre des Hoſpitaliers, & qu'il étoit obligé, pour la défenſe, & pour le ſalut de ſes ſujets, infeſtés tous les jours par les Maures, de s'emparer de dix-ſept commanderies des Templiers qui étoient autant de places fortes; d'y mettre des troupes pour leur défenſe, & de ſe rendre maître en même tems des revenus qui y étoient affectés pour fournir à la ſubſiſtance & à la ſolde de ces garniſons. FOULQUES DE VILLARET.

Ce n'eſt pas que les chevaliers de Rhodes ne fuſſent auſſi capables de ſe maintenir dans ces places, & de défendre la frontiere, que l'avoient été les Templiers. Mais il paroît par toute la conduite que tinrent dans cette grande affaire les ſouverains des Eſpagnes, que leur vûe ſecrette étoit de profiter de la dépouille des Templiers au préjudice des Hoſpitaliers, & de ne point ſouffrir ſur-tout que leurs grands biens paſ-

BOULQUES DE VILLARET.

faſſent à un Ordre qui avoit un chef & un Grand-maître étranger, & qui prétendoit même ne relever que du ſaint Siege.

Quoi qu'il en ſoit, après beaucoup de négociations & de conférences qui durerent près de cinq ans, par l'intervention du pape Jean XXII. ſucceſſeur de Clement V. il ſe fit un traité entre frere Leonard de Tibertis, procureur général de l'Ordre; & Vital de Villeneuve, miniſtre du roi d'Arragon, par lequel les chevaliers de Rhodes, non-ſeulement ſe déſiſterent de leurs prétentions ſur les biens des Templiers ſitués dans le royaume de Valence, dépendans du roi d'Arragon; mais ils remirent encore au Pape toutes les commanderies particulieres de leur Ordre, qui ſe trouvoient ſituées dans ce royaume, à l'exception de la ſeule commanderie qui étoit dans la ville de Valence, & le château appellé le torrent, que l'Ordre de ſaint Jean ſe réſerva. Toutes les autres commanderies, tant celles des Hoſpitaliers que des Templiers, & tous les biens de ces deux Ordres ſitués dans le royaume de Valence, à la priere & ſur les inſtances du roi d'Arragon, furent enſuite donnés par le Pape à l'Ordre, & aux Chevaliers

de Calatrave, qui établirent leur chef-lieu à Monteze; & en échange, il fut dit par ce traité, que les chevaliers de Rhodes, à l'exception des dix-ſept fortereſſes que les Templiers poſſedoient ſur la frontiere, & dont le Roi s'étoit emparé, ſeroient mis en poſſeſſion des autres commanderies, & de tous les biens qui avoient appartenu aux Templiers, tant dans l'Arragon, que dans la Catalogne. Ce qui rendit les chevaliers de Rhodes ſi puiſſans dans ce royaume & dans la Catalogne, que le châtelain d'Empoſte ne ſuffiſant pas pour en avoir la direction, le Grand-maître & le conſeil furent obligés de créer un Grand-prieur pour cette principauté. Si on veut ſe ſouvenir de ce que nous avons dit au commencement de cet ouvrage, des droits & des juſtes prétentions que les Hoſpitaliers & les Templiers avoient ſur la couronne d'Arragon, en cas qu'elle vînt à vaquer par le défaut d'heritiers légitimes, on ne peut trop admirer l'habileté de frere Leonard de Tibertis, qui par ce traité, & en réuniſſant les droits des deux Ordres dans l'Ordre ſeul de S. Jean, ſçut encore y joindre des forces capables de les faire valoir, ſi l'occaſion s'en préſentoit.

FOULQUES DE VILLARET.

FOULQUES DE VILLARET.

Comme la diſpoſition que le Pape vouloit faire des biens des Templiers en faveur des Hoſpitaliers ne convenoit point aux vûes ſecretes de Denys, roi de Portugal; ce prince ſe ſervit d'un prétexte honnête pour prévenir ce pontife. Il inſtitua un Ordre militaire, qu'il appella *l'Ordre de Chriſt*, & il y annexa les biens que les Templiers poſſedoient dans ſes Etats. Après cet établiſſement, il envoya des ambaſſadeurs à Rome pour demander au pape Jean XXII. la confirmation de ce nouvel Ordre de chevalerie: ce que le Pape lui accorda.

Ferdinand IV. roi de Caſtille ne prit point tant de précaution: & quoique dans un concile tenu à Salamanque, les Templiers du pays euſſent été déclarés innocens, ce prince ne ſe fit point ſcrupule de s'emparer de leurs biens, & appliqua à ſon domaine des villes conſidérables, qui leur avoient appartenu, & que le Pape avoit données aux chevaliers de Rhodes.

*Zurita, l. 5. c. 101.*

La conduite que les rois de Caſtille, d'Arragon & de Portugal tinrent depuis à l'égard de tous ces nouveaux Ordres militaires, la plûpart fondés des débris de celui des Templiers, fit voir que les preſſentimens des papes

Clement V. & Jean XXII. n'avoient pas été ſans fondement. Car les ſucceſſeurs de ces princes trouverent enſuite moyen d'annexer à leurs perſonnes, ſous le titre d'adminiſtrateurs perpetuels, les quatre grandes maîtriſes des Ordres de ſaint Jacques, de Calatrave, d'Alcantara & de Chriſt : ce qui leur produiſit des revenus immenſes. Pour dédommager en quelque maniere les Religieux Chevaliers de ces Ordres d'Eſpagne, ils obtinrent en leur faveur de la cour de Rome, la permiſſion de ſe marier, & de ſubſtituer à l'habit régulier qu'ils devoient porter, une ſimple croix d'or avec des émaux, conformes à l'ancienne couleur de leurs habits religieux. FOULQUES DE VILLARET.

Edouard II. roi d'Angleterre, en uſa d'une maniere plus noble & plus déſintéreſſée à l'égard de l'Ordre de S. Jean. Les Templiers, outre une commanderie conſidérable qu'ils avoient dans Londres, poſſedoient encore des biens immenſes dans toutes les contrées de ce royaume ; & le prieur de Londres avoit entrée dans le Parlement en qualité de premier Baron d'Angleterre. Edouard ayant appris que le Pape & le concile avoient ſubſtitué les Chevaliers de Rhodes aux Templiers,

POULQUES DE VILLARET.

ordonna à ſes officiers par ſes lettres dont l'original ſe conſerve encore aujourd'hui à la tour de Londres, de mettre en poſſeſſion de tous ces biens frere Albert de Château-noir, ou Lallemand, Grand-commandeur, & chef de la commiſſion que le Grand-maître & le conſeil avoient établie pour les recevoir, conjointement avec frere Leonard de Tibertis, prieur de Veniſe, & procureur général de l'Ordre en cour de Rome. Ce prince par d'autres lettres qui ſe conſervent au même endroit, ordonne à tous ſes Vicomtes de preſſer l'exécution de ſes ordres, d'employer toute l'autorité de leur miniſtere pour proteger les procureurs de ſaint Jean, & pour leur faire remettre non-ſeulement les fonds de terre, mais encore les fruits & le bled qui en ſeroient provenus : ce qui fait voir que ce prince n'y voulut prendre aucune part au préjudice des chevaliers de Rhodes.

*Walſing. in Edouard I. p. 99.*

A l'égard de l'Allemagne, les hiſtoriens de cette nation rapportent, que le pape Clement V. ayant envoyé à l'archevêque de Mayence, la bulle qui proſcrivoit l'Ordre des Templiers, pour la publier, ce prélat convoqua tout ſon clergé pour faire cette publication plus

FOULQUES DE VILLARET.

ſolemnellement, & qu'on fut bien ſurpris de voir paroître dans cette aſſemblée, le waltgraff, ou comte Sauvage, un des premiers de cet Ordre, accompagné de vingt autres Templiers armés ſous leurs habits réguliers ; & que l'Archevêque, ſoit par eſprit de charité, ou par un ſentiment naturel de crainte, les reçut avec des manieres honnêtes. Ils ajoutent que le prélat invita même le comte de prendre ſéance dans l'aſſemblée ; que le comte de ſon côté lui déclara qu'il n'étoit point venu pour faire violence à qui que ce fût ; mais qu'ayant appris qu'il étoit chargé de publier une bulle du Pape contre leur Ordre, il requeroit qu'on eût à recevoir, lire & publier l'appel qu'ils faiſoient de cette Ordonnance au futur concile, & au ſucceſſeur de Clement. L'Archevêque pour éluder ſa demande, répondit qu'il y aviſeroit ; mais les Templiers le preſſerent ſi vivement, que ce prélat ne jugeant pas à propos de refuſer des gens qu'il voyoit armés & en colere, fit lire publiquement leur appel. Il l'envoya enſuite au Pape, qui lui manda de le faire examiner dans un concile de ſa métropole. Ce ſynode fut aſſemblé, & après differentes formalités qui s'y obſerverent, les Tem-

*Mutius in chron. l. 22. p. 211.*

FOULQUES DE VILLARET.

pliers de cette province furent déclarés innocens des crimes qu'on leur imputoit.

*Serrarius in chron. Moguntt, l. 3. p. 850.*

Cependant, comme tout ce grand Ordre fut éteint dans la ſuite, on n'eſt point inſtruit de ce que devinrent ſes biens en Allemagne. Il paroît ſeulement par des hiſtoriens de cette nation, que les chevaliers de Rhodes, & les chevaliers Teutoniques les partagerent. Il eſt aſſez vrai-ſemblable que ces deux Ordres militaires firent depuis entr'eux des échanges de quelques-unes de leurs anciennes commanderies, apparemment à titre de compenſation; car les Teutoniques ſont actuellement en poſſeſſion de la commanderie de Margat, que les Allemands appellent Mergentheim, & les François, Mariendal; quoiqu'il ſoit conſtant par l'hiſtoire, que les Hoſpitaliers en étoient les fondateurs; qu'après la perte de l'ancienne Margat ſituée dans la Paleſtine, des Hoſpitaliers Allemands l'avoient fait conſtruire ſur le même modele, & qu'ils lui donnerent ce nom de Margat ou de Mergentheim, qui veut dire, *maiſon de Marie*, pour conſerver la mémoire d'une place, qui depuis la perte de Jeruſalem étoit devenue le chef-lieu de tout l'Ordre.

*Pantaleon, hiſt. Joann.*

*Fin du quatriéme Livre.*

## LIVRE CINQUIE'ME.

LA conquête de l'iſle de Rhodes, & la dépouille des grands biens des Templiers éleverent l'Ordre militaire de ſaint Jean à un degré de grandeur comparable à celui de pluſieurs ſouverains de l'Europe. Parmi les différentes iſles Sporades, celle de Rhodes tenoit le premier rang, ſoit par la fertilité de ſon terroir, ſoit par la ſûreté de ſes ports & de ſes rades qui attiroient de tous côtez le commerce & l'abondance. D'ailleurs depuis que les Chevaliers s'en étoient rendus maîtres, il en ſortoit tour à tour des galeres & des vaiſſeaux bien armez qui donnoient la chaſſe aux pirates ; & les Chevaliers qui commandoient ces eſcadres s'enrichiſſoient des priſes qu'ils faiſoient continuellement ſur les infideles,

FOULQUES DE VILLARET.

Mais ces différentes ſources de richeſſes ſi avantageuſes dans un Etat purement ſeculier, affoiblirent inſenſiblement un Ordre religieux. Sa puiſſance temporelle pouſſée trop loin, cauſa depuis ſa foibleſſe ; & les grands biens, ſur-tout des particuliers, intro-

FOULQUES DE VILLARET.

duiſirent parmi les plus jeunes Chevaliers le luxe, la molleſſe, & les plaiſirs.

Ces religieux militaires au retour de leurs caravanes & de leurs courſes, conſumoient dans le jeu, & ſouvent dans la débauche, les biens qu'ils avoient acquis à la guerre, & qu'ils auroient dû par leur profeſſion remettre au commun thréſor de l'Ordre. En vain d'anciens commandeurs élevés dans des mœurs auſtéres, & dans une pratique exacte de leur regle, leur repréſentoient que par une ſemblable conduite, les Templiers venoient de ſe perdre: à peine cette jeuneſſe effrenée & fiere de la réputation qu'elle acqueroit tous les jours dans les combats, daignoit faire attention à un exemple ſi terrible & ſi récent: ces jeunes gens indociles ſe flatoient qu'on devoit trouver dans leur valeur toutes les vertus de leur état; & ce qui étoit de plus déplorable, c'eſt que le Grand-maître lui-même par ſon exemple ſembloit autoriſer un ſi étrange changement dans les mœurs de ſon Ordre.

Villaret ébloui de la gloire qu'il venoit d'acquerir par ſes conquêtes, ne put ſoutenir une fortune trop favorable; il ſe preſſa de jouir du fruit de ſes travaux; & toujours environné d'une

troupe de flateurs, il paſſoit ſes jours dans une indigne oiſiveté ; ſa table étoit ſervie avec autant de délicateſſe * que de profuſion ; il falloit au travers des périls de la mer lui aller Chercher des mets exquis, & les vins les plus délicieux : & pour fournir à ſon luxe & à ſa dépenſe, il s'appliquoit les revenus des commanderies vacantes, ou, au préjudice des plus anciens Chevaliers, il en faiſoit la récompenſe de ſes favoris & des miniſtres de ſes plaiſirs. A l'égard des autres Chevaliers, il affectoit de ſe rendre d'un accès difficile ; & s'il leur accordoit quelque audience, c'étoit toujours d'une maniere bruſque & hautaine. La voye des remontrances étoit fermée aux plus juſtes plaintes, & il ne ſortoit guéres de Chevaliers de ſon palais qu'avec une indignation ſecrete. FOULQUES DE VILLARET.

Ce qui augmentoit le mécontentement du corps de la Religion, c'eſt qu'il négligeoit d'en acquitter les dettes ; & on ſe plaignoit même qu'il laiſſoit

* Deſciverat à priſtina virtute Hoſpitalariorum Equitum princeps Villaretus, captâque Rhodo, non ad proferendum Chriſti cultum in Syriam extulerat mentem, ſed in delicias abjecerat : prætereàque inſolescens victoriis, intentuſque privatæ rei, publicas curas ſpernebat : quocirca Equites, communicato inter ſe conſilio, eum opprimere ex inſidiis adorti ſunt. *Rainaldi ad ann.* 1317. *num.* 35.

FOULQUES DE VILLARET.

manquer la maiſon chef-d'Ordre de ſa ſubſiſtance & de ſon néceſſaire. En vain les plus anciens commandeurs lui repréſenterent que l'Ordre n'avoit jamais été plus riche, ni l'entretien des religieux plus négligé ; l'impérieux Grand-maître recevoit ces remontrances comme des injures : ſa conduite, ſes manieres, la forme qu'il vouloit introduire dans le gouvernement étoient d'un ſouverain abſolu, & il ſembloit qu'il ne diſtinguât pas les Chevaliers, des habitans de l'iſle & des autres ſujets de la religion. Mais il avoit en tête un grand corps de nobleſſe : pluſieurs même de ces Chevaliers tirez des premieres maiſons de la chrétienté, & élevés dans les principes républicains, vouloient bien ſe ſoumettre à une autorité fondée ſur les loix ; mais ils étoient incapables de ſouffrir un odieux deſpotiſme.

La voye des remontrances particulieres n'ayant pas réuſſi auprès d'un chef ſi fier & ſi hautain, les Chevaliers qui prétendoient en avoir reçu quelque injuſtice, eurent recours à une procédure réguliere. Le Grand-maître à leur requête fût ſommé juridiquement de ſe trouver au Conſeil pour y rendre compte de ſon adminiſtration ; il

il en rejetta la ſignification avec mépris. Les mécontens ne ſe rebuterent point : ils s'aſſemblerent ſecretement pour déliberer ſur le parti qu'ils avoient à prendre : frere Maurice de Pagnac, ſous prétexte de délivrer l'Ordre d'une domination tyrannique, s'étoit mis à leur tête. C'étoit un ancien commandeur, pieux, exact dans l'obſervation de ſa régle ; mais d'un zéle amer, & qui de ſa régularité ſe faiſoit une eſpece de droit de condamner tous les Chevaliers qu'il ne croyoit pas auſſi dévots que lui. Ce commandeur naturellement dur & infléxible, & qui d'ailleurs, dans la révolution qu'il méditoit, vrai-ſemblablement avoit ſes vûes particulieres, repréſenta à ſes confreres, qu'après avoir eu recours inutilement à la voye des requêtes & à l'autorité des loix, ils alloient infailliblement tomber ſous une tyrannie déclarée ; à moins que par une courageuſe réſolution, ils ne ſe déterminaſſent à arrêter eux-mêmes le Grand-maître ; que cette entrepriſe, toute hardie & toute extraordinaire qu'elle pouvoit paroître, ſi elle avoit un heureux ſuccès, ſeroit infailliblement approuvée par les Chevaliers, même les plus indifférens, & que s'ils étoient une fois

FOULQUES DE VILLARET.

FOULQUES DE VILLARET.

maîtres de ſa perſonne, on le traduiroit devant le conſeil, où on lui feroit ſon procès. Ce projet, quoique rempli de violence, n'en fut que plus agréable à des gens aigris & paſſionnés; mais l'exécution n'étoit pas ſans de grandes difficultés. Les principaux commandeurs & les plus ſages, quoique mécontens du gouvernement, n'avoient point encore pris de parti dans ces différends; d'ailleurs le Grand-maître, outre ſa maiſon qui étoit nombreuſe, ne ſortoit jamais en public qu'environné de ſes créatures & de certains flateurs, qui, ſans s'embaraſſer de ce qui eſt juſte ou injuſte, s'attachent aveuglément à l'auteur & à la ſource des graces.

Les mécontens, pour le ſurprendre dans un tems où il ſeroit moins accompagné, tâcherent de corrompre à prix d'argent un de ſes valets de chambre, & ils lui offrirent une groſſe ſomme pour leur faciliter de nuit l'entrée dans ſon appartement: mais le domeſtique fidéle à ſon maître, l'avertit auſſi-tôt des propoſitions qu'on lui avoit faites; & pour faire valoir ſon zéle & ſa fidélité, il exagera le nombre des conjurés, & le péril où il étoit d'être arrêté. Le Grand-maître craignant

qu'il n'y eût pas de ſureté pour lui dans la ville, en ſortit ſous prétexte d'une partie de chaſſe, & gagna en diligence le château de Lindo, dont il s'empara. Ce château eſt ſitué ſur une montagne au côté oriental de l'iſle, environ à ſept milles de la ville de Rhodes. Outre un bon port qui eſt au pied de ce château, on trouve encore au ſeptentrion une grande baye, dont le fond eſt net, ferme & ſabloneux; & un peu plus loin, il y a un endroit appellé Triande, ou le canton des ſerpens, au-deſſous duquel on trouve une fort bonne rade, où les vaiſſeaux ſont à l'abri des vents d'orient & de ſud-eſt. Villaret s'étant rendu maître de ce château, y fit entrer des troupes & des vivres, en même tems que des galeres par ſes ordres étoient dans le port, toujours armées, & prêtes pour le recevoir s'il étoit trop preſſé par ſes ennemis; & pour arrêter les procédures qu'on avoit commencées contre lui, il fit ſignifier au conſeil, qu'il appelloit au S. Siege de tout ce qu'on pourroit ſtatuer en ſon abſence contre ſa perſonne & contre ſa dignité.

FOULQUES DE VILLARET.

Mais ſa fuite, & ſur-tout la maniere dont de ſa ſeule autorité il s'étoit emparé d'une place forte, & des galeres

FOULQUES DE VILLARET.

qui appartenoient à tout l'Ordre; les troupes qu'il avoit jettées dans cette place; celles qu'il levoit actuellement dans l'iſle, & les proviſions de guerre qu'il amaſſoit de tous côtés; tout cela aigrit ſi fort les eſprits, que la plûpart des Chevaliers les plus moderés, & qui ne s'étoient point encore déclarés, ſe joignirent aux mécontens. Ce fut comme une conſpiration générale contre ce Grand-maître: tout le monde crioit au tyran, & malgré ſon appel au S. Siege, la plûpart des Chevaliers aſſemblés tumultuairement, le dépoſerent, élurent en ſa place Maurice de Pagnac; & par cette élection précipitée, on vit un ſchiſme funeſte s'élever dans cet Ordre.

Les Chevaliers les plus déſintereſſés crurent en devoir avertir le pape Jean XXII. ſucceſſeur de Clement. On avoit déja prévenu ce pontife ſur le mauvais uſage que Villaret faiſoit des biens de l'Ordre, & ſur-tout au ſujet de la négligence qu'il apportoit à acquitter le principal & les interêts de l'argent qu'il avoit emprunté pour l'entrepriſe de Rhodes.

Les Commandeurs étoient d'autant plus intéreſſés dans cette négligence, que c'étoit à leurs dépens, & du fond

même des reſponſions qu'il avoit fallu augmenter conſidérablement, que l'on payoit ces interêts. Le pape, avant que de rien ſtatuer ſur un événement auſſi ſurprenant, envoya ſur les lieux, en qualité de ſes commiſſaires, Bernard de Moreze, prieur de ſaint Caprais, & Boſolo ſon chapelain, pour informer de la vérité de ce qui s'étoit paſſé dans cette émotion. FOULQUES DE VILLARET.

L'inſtruction de ces commiſſaires portoit, que ſi-tôt qu'ils ſeroient arrivés à Rhodes, ils ſuſpendiſſent le pouvoir des deux Grand-maîtres, & qu'ils leur intimaſſent un ordre exprès du S. Siege de ſe rendre inceſſamment l'un & l'autre à la cour du pape; qu'ils ſignifiaſſent en même tems à tous les Chevaliers, qu'en attendant la déciſion de cette grande affaire, le pape, comme premier ſupérieur de l'Ordre, nommoit pour le gouverner frere Gerard de Pins. C'étoit un ancien Chevalier de la langue de Provence, de la même maiſon que le Grand-maître Odon de Pins, eſtimé par ſa valeur & par ſa ſageſſe, & qui n'ayant point voulu ſe déclarer pour aucun parti, étoit également révéré de tous les deux. Le pape par la même inſtruction ordonnoit à ces commiſſaires de ſaiſir l'argent,

FOULQUES DE VILLARET.

les pierreries & tous les effets de Villaret, d'en dreſſer un procès verbal, & un inventaire exact & ſigné des principaux intereſſés ; qu'après cette formalité préalable, ils remiſſent le tout au thréſor de l'Ordre, pour être uniquement employé à ſatisfaire les banquiers de Florence, & tous ceux qui avoient fourni l'argent néceſſaire pour la conquête de Rhodes.

Les deux commiſſaires étant arrivés dans cette iſle s'acquitterent avec beaucoup d'exactitude des ordres dont ils étoient porteurs. Ils citerent les deux prétendans à la cour d'Avignon, & après avoir fait reconnoître le commandeur de Pins pour Lieutenant-général de la Grande-maîtriſe, ils lui firent part d'un ordre particulier qu'ils avoient du pape, & qui concernoit la Grande-commanderie de l'iſle de Chypre. Ce bénéfice, par l'étendue de ſon territoire, ſa juriſdiction & la richeſſe de ſes revenus étoit moins une ſimple commanderie, qu'un principauté. Le château & le bourg de Coloſſe étoit le chef-lieu de cette ſeigneurie, qui comprenoit pluſieurs villages avec le château, & le bourg de Curias, appellé autrement Epiſcopia, & qui avoit ſervi autrefois de réſidence à d'anciens

Rois de cette iſle. Villaret, par reconnoiſſance des ſoins que frere Albert Lallemand de Châteaunoir avoit pris pour le recouvrement des biens des Templiers, l'avoit gratifié de cette riche commanderie, la dignité, après la Grande-maîtriſe, la plus conſidérable que l'Ordre eût dans tout l'orient. On s'étoit plaint au pape que le Grand-maître, pour favoriſer le commandeur Lallemand, ne l'avoit taxée qu'à trente mille beſans d'or de reſponſion par an; quoique tous les commandeurs précédens en euſſent payé ſoixante mille, monnoye d'or évaluée à vingt-un ſols trois deniers par beſant : ce qui doit faire comprendre le revenu de cette riche commanderie. Le pape conſentoit que le lieutenant de Pins laiſſât le commandeur en poſſeſſion de cette dignité, à condition qu'il en payeroit au thréſor de l'Ordre la même redevance de ſoixante mille beſans. Mais s'il en faiſoit difficulté, il ordonnoit qu'à ſon refus, on adjugeât cette commanderie à celui des plus anciens Chevaliers, qui ſe ſoumettroit de payer exactement la reſponſion ſur l'ancien pied. FOULQUES DE VILLARET.

Cependant les deux Grands-maîtres, en exécution des ordres du pape, ſe mirent en chemin pour ſe rendre à Avi-

FOULQUES DE VILLARET.

gnon. Villaret fut reçu dans tous les lieux où il paſſa, & ſur-tout par Robert roi de Sicile, comme un grand capitaine, & avec tout l'accueil que méritoit ſa réputation : tout le monde s'intéreſſoit dans ſa diſgrace. Il ne fut pas moins bien traité à Rome : Pagnac ſon rival & ſon concurrent s'apperçut bien que le changement de théâtre, & du lieu de la ſcene ne lui étoit pas favorable ; qu'on ne parloit à la cour du pape que de la valeur & des conquêtes de Villaret, au lieu qu'il étoit regardé comme un rebelle, & un chef de mécontens.

Le pape donna pluſieurs audiences à l'un & à l'autre, ſoit en particulier ou en plein conſiſtoire. Les plus célébres avocats de la cour d'Avignon furent chargés de cette grande affaire. Edouard Dupont, fameux juriſconſulte, parla en faveur de l'élection de Pagnac : il repreſenta que les Chevaliers qui compoſoient ce qu'on appelloit à Rhodes le couvent, ayant, ſuivant le droit qu'ils en avoient, & ſur la perſuaſion où ils étoient de la vertu de Villaret, élevé ce Chevalier à la dignité de Grand-maître, ils s'étoient crus bien fondés, voyant qu'il abuſoit de ſon pouvoir, à reprendre une autorité que

cet avocat ſoutint qu'on ne lui avoit remiſe qu'en dépôt, & que pour autant de tems qu'il en feroit un bon uſage. Il faiſoit ſur-tout valoir le pouvoir du conſeil qui avoit concouru dans ſa dépoſition, & qu'il faiſoit enviſager comme le corps repréſentatif de la Religion & du Chapitre général. FOULQUES DE VILLARET.

L'avocat de Villaret, après avoir parlé magnifiquement des exploits & des conquêtes de ſa partie, ſi glorieuſes & ſi utiles à l'Ordre, & même à toute la chrétienté, demandoit ſi ſa dépoſition étoit la récompenſe qu'il en devoit attendre, & ſi des mutins & des rebelles pouvoient jamais être autoriſés dans une aſſemblée tumultueuſe, & au milieu d'une ſédition, à dépoſer leur chef & leur ſupérieur; ſur-tout après qu'il avoit prévenu une ſi téméraire entrepriſe par un appel au ſaint Siege. Pour répondre à ce que l'avocat de Pagnac avoit avancé au ſujet de l'autorité ſouveraine du conſeil, comme corps repréſentatif du chapitre général, il s'écrioit que la condition des Grands-maîtres ſeroient bien malheureuſe, ſi chargés des ſoins pénibles du gouvernement, ils n'en avoient que la fatigue & les inquiétudes; pendant que les membres du conſeil, comme d'autres

FOULQUES DE VILLARET.

Ephores, s'érigeroient en juges ſévéres & en cenſeurs de leur conduite : cependant qu'on n'ignoroit pas, ajoutoit ce juriſconſulte, que c'étoient les Grands-maîtres eux-mêmes de qui les Chevaliers tenoient les dignités qui donnoient entrée dans le conſeil; il finit en demandant s'il ſeroit juſte que le ſort des chefs dépendît de leurs créatures, & qu'ils fuſſent obligés de trembler devant leur propre ouvrage.

Ces raiſons, dans un gouvernement républicain, avoient plus d'éclat que de ſolidité ; néanmoins le pape bleſſé du peu d'égard que le parti de Pagnac avoit eu pour l'appel de Villaret, penchoit ſecretement de ſon côté. Les cardinaux, & les courtiſans ſur-tout, auſquels rien n'échape des diſpoſitions de leur maître, blâmoient hautement la précipitation avec laquelle on avoit dépoſé le Grand-maître. Pagnac au travers des diſcours qui ſe répandoient à ce ſujet, vit bien qu'il n'obtiendroit jamais la confirmation de ſon élection. La crainte de la voir caſſée par un jugement ſolemnel, & la triſte idée de retomber par-là ſous la puiſſance d'un ennemi puiſſant & irrité, le jetta dans une ſombre mélancolie : il quitta la cour, & ſe retira à Montpellier, où

il tomba malade ; & après y avoir langui quelques mois, il y trouva la fin de ſa vie & de ſon ambition. FOULQUES DE VILLARET.

Sa mort délivra le pape de l'embarras de prononcer juridiquement ſur une affaire ſi délicate. Ce pontife, pour conſerver toujours la ſubordination, commença par rétablir Villaret dans toutes les fonctions de ſa dignité ; mais comme il avoit remarqué beaucoup d'aigreur & d'animoſité dans les eſprits du parti contraire, avant que de lever la ſuſpenſion que ſes commiſſaires avoient ſignifiée au Grand-maître, il étoit convenu ſecretement avec lui, qu'après avoir repris le gouvernement de ſon Ordre pendant un tems limité, il remettroit ſa démiſſion au ſaint Siege, comme de lui-même, & qu'il ſeroit pourvû d'un Grand-prieuré, dont il jouiroit avec une indépendance entiere de ſon ſucceſſeur, & même ſans être obligé de contribuer aux charges & aux reſponſions de l'Ordre : ce qui après différens changemens de prieurés, & bien des difficultés, fut enfin entierement conſommé vers l'an 1323. Villaret après ſon abdication ſe retira au château de Teiran, qui appartenoit alors à une de ſes ſœurs : il y mourut quatre ans après, c'eſt-à-dire, en 1327. Son

FOULQUES DE VILLARET.

corps fut enterré au grand ſaint Jean de Montpellier, dans un ſepulchre de marbre; & on liſoit autour une inſcription * qui apprenoit ſa qualité, mais ſans parler de ſon abdication.

Pendant que l'Ordre étoit agité par des diviſions, Orcan, ou Urcham Gazi, fils & ſucceſſeur d'Ottoman, crut la conjoncture favorable pour chaſſer les Chevaliers de l'iſle de Rhodes. Ce jeune prince, pendant la vie du Sultan ſon pere, avoit eu beaucoup de part à ſes conquêtes. C'étoit le plus habile de ſes généraux, & le plus ſûr inſtrument de ſes victoires. La ſouveraine puiſſance où il parvint après la mort d'Ottoman, ne fit qu'élever encore ſon courage. L'eſprit toujours rempli de nouveaux projets de conquêtes, il paſſoit toutes les ſaiſons de l'année en campagne: dans ſon camp il vivoit avec ſes ſoldats en ſoldat, & comme s'ils euſſent été ſes freres ou ſes enfans: & dans les plus grands périls, il leur témoignoit une confiance qui étoit également honorable au prince & à ſes troupes. Son habileté n'étoit pas inférieure à ſa va-

* Anno Domini M. CCC. XXVII. die ſcilicet 1. Septembris, obiit nobiliſſimus Dominus Frater Folquetus de Villareto, Magiſter magni Hoſpitalis Sacræ Domûs Sancti Joannis-Baptiſtæ Hyeroſolimitani, cujus anima requieſcat in pace. Amen. Dic pro me *Pater noſter*, *Ave Maria*.

leur : peu de ſouverains l'ont égalé dans l'art d'exciter des diviſions entre les princes ſes voiſins : il ne manquoit jamais de ſe déclarer pour le parti le plus foible contre le plus puiſſant, pour les accabler enſuite plus facilement tous les deux. Ce fut par par cette politique, encore plus que par la valeur de ſes troupes, qu'il ſe rendit maître de la Myſie, de la Licaonie, de la Phrygie & de la Carie, dont il chaſſa la plûpart de ces petits princes, qui avoient partagé avec Ottoman ſon pere les Etats du dernier ſultan Selgeucide d'Iconium, leur maître & leur ſouverain. FOULQUES DE VILLARET.

La proximité de l'iſle de Rhodes qui n'eſt ſéparée de la Carie que par un canal aſſez étroit, le détermina à en tenter la conquête. Il s'en croyoit ſi aſſuré, ſur les avis qu'il avoit reçus des diviſions qui régnoient dans l'Ordre, qu'il réſolut d'y conduire lui-même une colonie de Mahometans, Turcs, Arabes ou Sarraſins ; & on prétend qu'il choiſit pour cela la plûpart des familles que les Chevaliers, par la conquête de Rhodes, avoient chaſſées de cette iſle, & qui, ſous les auſpices du Sultan, ſe flattoient d'y rentrer & de s'y rétablir. Orcan laiſſa les vieillards, les femmes & les enfans dans la petite iſle d'E- 1321. *Villani, p.* 118.

FOULQUES DE VILLARET.

piſcopia, dont il s'étoit rendu maître en paſſant : il tourna enſuite la proue de ſes vaiſſeaux du côté de Rhodes. On rapporte qu'il n'avoit pas moins de quatre-vingt flutes, brigantins, ou vaiſſeaux plats de différentes grandeurs, la plûpart chargés de troupes de débarquement, dont il prétendoit ſe ſervir pour former le ſiege de la ville de Rhodes.

Gerard de Pins dont nous venons de parler, & que le pape avoit établi Lieutenant général de tout l'Ordre, avertit des deſſeins du prince infidéle, & qu'un ſi grand armement regardoit Rhodes, ne jugea pas à propos d'attendre les ennemis dans l'iſle. Malheureuſement la plûpart des galeres & des vaiſſeaux de la Religion étoient en courſe ; il ne reſtoit que quatre galeres dans le port, avec quelques fregates, des flutes & des vaiſſeaux marchands, auſquels ſe joignirent ſix galeres Genoiſes, qui ſe rencontrerent dans le port de Rhodes à leur retour des côtes de la Cilicie, & de la petite Armenie où ils trafiquoient. Tout ce qu'il y avoit dans l'iſle de Chevaliers, de ſoldats & même d'habitans capables de porter les armes, s'embarquerent ſur cette petite flotte. Le commandeur de Pins

monta la capitane ; & comme il étoit grand homme de mer, à la faveur du vent dont il ſçut profiter, il attaqua courageuſement les Turcs. Ces infidéles étoient ſupérieurs en nombre de vaiſſeaux : ils avoient le même avantage par les troupes de débarquement, dont leur flotte étoit chargée ; mais c'étoient tous ſoldats peu faits aux guerres de mer. Les Chevaliers au contraire accoutumés à ce genre de combats, maneuvrerent avec tant d'habileté, qu'ils leur coulerent à fond une partie de leurs fregates, & de leurs vaiſſeaux plats, en prirent pluſieurs, & firent un grand nombre de priſonniers. Orcan ne fut vaincu que pour s'être crû invincible par le nombre & la valeur de ſes troupes ; mais il n'en avoit fait experience que ſur terre, & il trouva en mer des ennemis, dont la capacité & l'adreſſe furent ſupérieures à toutes ſes forces. Le Général de l'Ordre, après avoir diſſipé cette flotte, fit une deſcente dans l'iſle d'Epiſcopia, où nous venons de dire qu'Orcan avoit débarqué un grand nombre de familles Turques, qu'il deſtinoit pour peupler l'iſle de Rhodes. Le Général chrétien, pour couper la racine de cette guerre, & ôter à ces infideles, anciens habitans

FOULQUES DE VILLARET.

FOULQUES DE VILLARET. de Rhodes, l'eſpérance de s'y rétablir, fit paſſer au fil de l'épée tous ceux qu'il trouva en défenſe, & par ſon ordre, on vendit pour eſclaves les vieillards, les femmes & les enfans.

Comme la Grande-maîtriſe étoit vacante par l'abdication de Villaret, le pape convoqua à Avignon & dans ſon palais, les prieurs & les Chevaliers qui ſe trouverent à ſa cour ou dans les provinces voiſines d'Avignon. Après qu'ils furent arrivés, il les exhorta à la concorde, & à ſacrifier leurs reſſentimens particuliers au bien général de la Religion. Tous ces Chevaliers s'enfermerent enſuite dans une eſpece de conclave pour proceder à l'élection d'un nouveau Grand-maître ; & après l'invocation du ſaint-Eſprit, & une mûre délibération, le choix de l'aſſemblée tomba

HELION DE VILLENEUVE. ſur frere HELION DE VILLENEUVE, que le pape favoriſoit ouvertement, & dont la recommandation, peu différente d'un ordre, influa beaucoup dans cette élection, qu'il confirma depuis par une bulle autentique en datte de l'an 1523 : d'autres prétendent que cette confirmation fut une pure nomination, émanée de la ſeule autorité du pape.

1323.

Le nouveau Grand-maître n'en fut

pas ingrat ; & pour en marquer ſa reconnoiſſance à ce pontife, il lui vendit des maiſons que l'Ordre poſſedoit dans la ville de Cahors, & de grandes terres ſituées aux environs, dont le pape, originaire de cette ville, fit l'acquiſition en faveur de ſa famille qu'il vouloit tirer de l'obſcurité où elle ſe trouvoit enſevelie. Son pere appellé Arnaud d'Oſſa, ou d'Euſe, n'étoit qu'un pauvre ſavetier. Le mérite de ſon fils & ſa capacité extraordinaire dans le Droit civil & canon, le fit parvenir à la dignité de cardinal. Cette dignité ne lui fit point oublier la baſſeſſe de ſa naiſſance ; il vivoit avec les autres cardinaux comme avec ſes maîtres : ſobre, frugal, modeſte, ce n'étoit preſque qu'à ſon habillement qu'on s'appercevoit d'une dignité qui paroiſſoit lui être tout-à-fait indifférente : tel étoit ce cardinal. A la mort de Clement V. les cardinaux furent deux ans ſans pouvoir convenir du ſujet qu'ils éliroient pour pape. Ils s'étoient d'abord aſſemblés à Carpentras ; mais les cardinaux d'Aquitaine ennuyés de la longueur du conclave, y firent mettre le feu par leurs domeſtiques, & ſe diſperſerent ; & depuis ils n'avoient pû ſe raſſembler. Philippe, comte de Poi-

HELION DE VILLENEUVE. 1324.

HELION DE VILLENEUVE.

tiers, frere de Louis le Hutin roi de France, en ayant attiré à Lion par adreſſe, & ſous différens prétextes, juſqu'à vingt-trois, il les engagea à s'enfermer dans un conclave. Mais comme les factions étoient toujours également vives, & qu'ils ne pouvoient s'accorder, ils convinrent enfin, ſi on en croit Villani & ſaint Antonin, de s'en remettre par voye de compromis à la nomination ſeule que le cardinal d'Oſſa feroit d'un pape ; perſuadés qu'un ſi homme de bien, ſi déſintereſſé, & qui au milieu de toutes les cabales s'étoit toujours montré neutre, ne pourroit faire qu'un bon choix. Mais les prétendans & les chefs de parti furent bien étonnés lorſque ce cardinal, en vertu du pouvoir qu'on lui avoit déféré d'élire le pape, ſe nomma lui-même, & que d'une voix claire, forte & intelligible, il prononça ces mots : C'eſt moi qui ſuis pape : *Ego ſum papa.* Cependant comme le compromis étoit revêtu de toutes les formalités requiſes, il fallut le reconnoître, & il prit à la cérémonie de ſon couronnement le nom de Jean XXII. C'eſt ainſi que les hiſtoriens que je viens de citer rapportent cet événement : quoique l'empereur Louis de Baviere ſon ennemi, & les

partisans de ce prince, dans les écrits qu'ils publierent depuis avec tant d'aigreur contre ce pontife, ne lui ayent jamais reproche ce tour d'une ambition si rafinée. HELION DE VILLENEUVE.

Le Grand-maître étoit trop attaché à ce pontife pour quitter si-tôt sa cour. Il y resta, ou aux environs, près de quatre ans. Pendant ce tems-là, pour remedier aux abus qui s'étoient introduits dans l'Ordre, il convoqua un Chapitre général à Montpellier. Il faut convenir que les dissipations & les dépenses du Grand-maître de Villaret, avoient fait moins de tort à l'Ordre, que le relâchement de la discipline réguliere. Depuis l'union des grands biens des Templiers à l'Ordre de S. Jean, la plûpart des Chevaliers se trouvoient revêtus de commanderies. Ces nouveaux commandeurs, & sur-tout ceux qui demeuroient en Europe, attachés à découvrir les anciens biens des Templiers, ou à les faire valoir; à la faveur des divisions qui regnoient alors dans cet Ordre, se dispensoient de résider à Rhodes, & même de l'obéissance qu'ils devoient au Grand-maître, & au conseil. La plûpart s'attachoient ou à la cour du pape, ou à celle de leurs souverains particuliers; & ces

HELION DE VILLE-NEUVE.

mauvais religieux recherchoient la protection des princes séculiers, pour s'en faire un secours & une protection contre les ordres de leurs supérieurs légitimes, & pour se dispenser sur-tout de résider à Rhodes, & dans la maison chef-d'Ordre, qui leur paroissoit un véritable exil.

Le chapitre qui voyoit avec douleur qu'un Ordre militaire fondé & établi dans la terre-sainte & dans l'orient, se trouvoit dispersé & comme enseveli dans les différentes commanderies de l'Europe ; pour en tirer les Chevaliers, & les rappeller à leur maison principale, déclara incapables de toutes les dignités de l'Ordre ceux qui n'y auroient pas un certain nombre d'années de résidence actuelle : il falloit même que pendant cette résidence, ils eussent servi dans les guerres & sur les vaisseaux de la religion. A l'égard des Grands-croix & des Chevaliers qui étoient revêtus des principales dignités de l'Ordre, le Chapitre nomma huit baillis conventuels, qui en cette qualité devoient entrer dans le Conseil, & dont le Grand-maître étoit le chef & le président né. Cependant il n'y avoit qu'une voix de plus que chaque conseiller ou Pillier, comme on les appelle encore

aujourd'hui. Par cette nomination ces Baillis étoient obligés de réſider à Rhodes. HELION DE VILLENEUVE.

On prétend que ce fut dans ce même Chapitre qu'on diviſa le corps de l'Ordre en différentes langues ou nations, & qu'on attacha à chaque langue des dignités particulieres, & les commanderies de chaque nation : ces commanderies furent encore partagées entre les prieurez d'où elles dépendoient. Il fut auſſi arrêté, que les Grands-maîtres auroient tous les 10 ans dans chaque Prieuré la nomination de deux commanderies vacantes, par préférence au cours de chaque langue, qui commençoit à s'établir, & que chaque prieur, après que la langue ſeroit remplie, pourroit nommer une fois en cinq ans à une commanderie vacante dans ſon prieuré ; pourvû qu'il y eût fait les amélioriſſemens néceſſaires, & qu'il ne dût rien au commun thréſor de ſes reſponſions particulieres, comme on le verra dans le Traité du gouvernement de cet Ordre, qu'on trouvera dans le dernier tome de cet ouvrage.

Le Grand-maître, après la concluſion de ce Chapitre, ſe diſpoſoit à partir pour Rhodes, & il étoit déja arrivé à

HELION DE VILLENEUVE.

Marſeille où il devoit s'embarquer ; lorſqu'il y fut retenu par une longue & dangereuſe maladie, qui dura près de deux ans, ainſi que nous l'apprenons par une lettre du pape de l'an 16 de ſon pontificat. Enfin ce Grand-maître ayant recouvré ſes forces, s'embarqua avec un grand nombre de Chevaliers, & arriva heureuſement à Rhodes vers l'an 1332.

1332.

Cette iſle par les diviſions qui s'y étoient élevées, & par le long ſéjour que les Grands-maîtres avoient fait en France, étoit bien déchue de ſa puiſſance & de ſa force. La plûpart des commandeurs, ſous différens prétextes, s'étoient retirez dans leurs pays & dans leurs commanderies. Le défaut de ſolde faiſoit que la garniſon de la ville étoit fort diminuée, & on trouvoit des bréches en différens endroits des murailles. Le Grand-maître ne fut pas plûtôt débarqué qu'il fit lui-même une viſite exacte de tous les dehors de la place ; il fit réparer les endroits qui en avoient beſoin, & la ville & l'iſle entiere lui fut redevable d'un baſtion ou boulevard qu'il fit conſtruire à ſes dépens à la tête d'un fauxbourg. A cette précaution, Villeneuve ajouta celle d'une garniſon nombreuſe, qu'il entretint

toujours de ſes propres deniers, outre un grand nombre de Chevaliers que ſa preſence, & encore plus ſes biens-faits, attirerent à Rhodes. HELION DE VILLENEUVE.

Il tint la même conduite à l'égard des iſles & des autres places qui dépendoient de Rhodes. Des commiſſaires habiles, en firent la viſite par ſon ordre, & firent fortifier les endroits qui pouvoient être inſultez ; & le Grand-maître envoya dans toutes ces iſles pour y commander des Chevaliers pleins de valeur & d'experience, qui par des ſignaux, ou par de legeres barques, faiſoient paſſer au Grand-maître des avis de tout ce qui paroiſſoit dans ces mers. La marine de l'Ordre ſous un chef ſi vigilant reprit ſon ancienne réputation : outre les eſcadres de la religion, les principaux commandeurs, & les plus riches, armerent des galeres à leurs dépens. Les corſaires n'oſerent plus paroître ; l'iſle de Chypre & la petite Armenie dont les côtes étoient ſouvent infectées par ces pirates, s'en virent délivrées à la faveur du pavillon de ſaint Jean.

Si les Etats chrétiens voiſins des Chevaliers tiroient tant d'avantages de leur proximité, les habitans de Rhodes, & ſur-tout les pauvres, reſſentirent les

HELION DE VILLENEUVE.

premiers effets de l'attention du Grand-maître. Sous un ſi ſage gouvernement, on ne vit plus de malheureux dans toutes les iſles de la Religion : une ſubſiſtance néceſſaire ne manquoit point à ceux qui manquoient de bien. Les malades étoient reçus dans un grand & magnifique hôpital, où tous les ſecours, ſoit pour les beſoins du corps, ſoit pour ceux de l'ame leur étoient fournis abondamment. De Villeneuve par ſon exemple avoit ranimé le zéle de ſes religieux ; & on peut dire que tant qu'il vêcut, il remplit parfaitement le titre & les fonctions de *Gardien des pauvres*, attaché depuis la fondation de l'Ordre à la dignité de Grand-maître.

Ce fut par ce même eſprit de charité, & par des vûes de prudence, qu'il défendit à tous les Chevaliers, ſous peine de privation de l'habit, de s'attacher à combattre un ſerpent, ou un crocodile, eſpece d'animal amphibie, qui vit & qui ſe nourrit dans les marais & au bord des grandes rivieres. Ce crocodile étoit d'une énorme grandeur, cauſoit beaucoup de déſordre dans l'iſle, & il avoit même dévoré quelques habitans. Pour l'intelligence d'un événement ſi extraordinaire, &

que

que quelques auteurs ont traité de fabuleux, nous rapporterons ſimplement ce qu'on en trouve dans l'hiſtoire, & nous laiſſerons au lecteur à juger de la vérité d'un fait ſi étonnant, ſelon ſes lumieres, & le dégré de probabilité qu'il trouvera dans notre narration. HELION DE VILLENEUVE.

La retraite de ce furieux animal dont nous parlons, étoit dans une caverne ſituée au bord d'un marais au pied du mont ſaint Eſtienne, à deux milles de Rhodes. Il en ſortoit ſouvent pour chercher ſa proye. Il mangeoit des moutons, des vaches, & quelquesfois des chevaux quand ils approchoient de l'eau & du bord du marais : on ſe plaignoit même qu'il avoit dévoré de jeunes pâtres qui gardoient leurs troupeaux. Pluſieurs Chevaliers & des plus braves du couvent, en différens tems, & à l'inſçu les uns des autres, ſortirent ſéparément de la ville pour tâcher de le tuer ; mais on n'en vit revenir aucun. Comme l'uſage des armes à feu n'étoit point encore inventé, & que la peau de cette eſpece de monſtre étoit couverte d'écailles à l'épreuve des fléches & des dards les plus acerez ; les armes, pour ainſi dire, n'étoient pas égales, & le ſerpent les avoit bien-tôt

HELION DE VILLENEUVE.

terraſſez. Ce fut le motif qui obligea le Grand-maître à défendre aux Chevaliers de tenter davantage une entrepriſe, qui paroiſſoit au-deſſus des forces humaines.

Tous obéirent à l'exception d'un ſeul Chevalier de la langue de Provence, appellé *Dieu-donné de Gozon*, qui, au préjudice de cette défenſe, & ſans être épouvanté du ſort de ſes confreres, forma ſecretement le deſſein de combattre cette bête carnaciere; bien réſolu d'y périr, ou d'en délivrer l'iſle de Rhodes. On attribua cette réſolution au courage déterminé de ce Chevalier. D'autres prétendent qu'il y fut encore engagé par des railleries piquantes qu'on fit de ſon courage dans Rhodes, & ſur ce qu'étant ſorti pluſieurs fois de la ville pour combattre le ſerpent, il s'étoit contenté de le reconnoître de loin, & que dans ce péril il avoit fait plus d'uſage de ſa prudence que de ſa valeur.

Quoiqu'il en ſoit des motifs qui déterminerent ce Chevalier à tenter cette avanture, pour commencer à mettre ſon projet en exécution, il paſſa en France, & ſe retira dans le château de Gozon, qui ſubſiſte encore aujourd'hui dans la province de Languedoc. Ayant

reconnu que le ſerpent qu'il vouloit attaquer n'avoit point d'écailles ſous le ventre, il forma ſur cette obſervation le plan de ſon entrepriſe. HELION DE VILLENEUVE.

Il fit faire en bois ou en carton une figure de cette bête énorme, ſur l'idée qu'il en avoit conſervée, & il tâcha ſur-tout qu'on en imitât la couleur. Il dreſſa enſuite deux jeunes dogues à accourir à ſes cris, & à ſe jetter ſous le ventre de cette affreuſe bête, pendant que monté à cheval, couvert de ſes armes, & la lance à la main, il feignoit de ſon côté de lui porter des coups en différens endroits. Ce Chevalier employa pluſieurs mois à faire tous les jours cet exercice, & il ne vit pas plûtôt ſes dogues dreſſez à ce genre de combat, qu'il retourna à Rhodes. A peine fut-il arrivé dans l'iſle, que ſans communiquer ſon deſſein à qui que ce ſoit, il fit porter ſecretement ſes armes proche d'un égliſe ſituée au haut de la montagne de ſaint Eſtienne, où il ſe rendit accompagné ſeulement de deux domeſtiques qu'il avoit amenez de France. Il entra dans l'égliſe, & après s'être recommandé à Dieu, il prit ſes armes, monta à cheval, & ordonna à ſes deux domeſtiques, s'il périſſoit dans ce combat, de s'en re-

HELION DE VILLENEUVE.

tourner en France, mais de ſe rendre auprès de lui, s'ils s'appercevoient qu'il eût tué le ſerpent, ou qu'il en eût été bleſſé. Il deſcendit enſuite de la montagne avec ſes deux chiens, & marcha droit au marais & au repair du ſerpent, qui au bruit qu'il faiſoit, accourut la gueule ouverte, & les yeux étincelans pour le dévorer. Gozon lui porta un coup de lance, que l'épaiſſeur & la dureté des écailles rendit inutile. Il ſe préparoit à redoubler ſes coups; mais ſon cheval épouvanté des ſifflemens & de l'odeur du ſerpent, refuſe d'avancer, recule, ſe jette à côté; & il auroit été cauſe de la perte de ſon maître, ſi Gozon, ſans s'étonner, ne ſe fut jetté à bas. Mettant auſſi-tôt l'épée à la main, accompagné de ſes deux fideles dogues, il joint cette horrible bête, & lui porte pluſieurs coups en différens endroits, mais que la dureté des écailles l'empêcha d'entamer. Le furieux animal, d'un coup de queue, le jetta même à terre, & il en auroit été infailliblement dévoré, ſi les deux chiens, ſuivant qu'ils avoient été dreſſez, ne ſe fuſſent attachez au ventre du ſerpent qu'ils déchiroient par de cruelles morſures, ſans que malgré tous ſes efforts, il pût leur faire lâcher priſe.

Le Chevalier, à la faveur de ce ſecours, ſe releve, & ſe joignant à ſes deux dogues, enfonce ſon épée juſqu'aux gardes, dans un endroit qui n'étoit point défendu par des écailles: il y fit une large playe dont il ſortit des flots de ſang. Le monſtre bleſſé à mort, tombe ſur le Chevalier qu'il abbat une ſeconde fois; & il l'auroit étouffé par le poids & la maſſe énorme de ſon corps, ſi les deux domeſtiques, ſpectateurs de ce combat, voyant le ſerpent mort, n'étoient accourus au ſecours de leur maître. Ils le trouverent évanoui, & le crurent mort. Après l'avoir retiré de deſſous le ſerpent avec beaucoup de peine, pour lui donner lieu de reſpirer, s'il étoit encore en vie, ils lui ôterent ſon caſque, & après qu'on lui eût jetté de l'eau ſur le viſage, il ouvrit enfin les yeux. Le premier ſpectacle & le plus agréable qui ſe pouvoit préſenter à ſa vûe, fut celui de voir ſon ennemi mort, & d'avoir réuſſi dans une entrepriſe ſi difficile, où pluſieurs de ſes confreres avoient ſuccombé. HELION DE VILLENEUVE.

On n'eut pas plutôt appris dans la ville ſa victoire & la mort du ſerpent, qu'une foule d'habitans ſortirent au devant de lui. Les Chevaliers le con-

REGION DE VILLENEUVE.

duiſirent en triomphe au palais du Grand-maître ; mais au milieu de ces acclamations, le vainqueur fut bien ſurpris quand de Villeneuve jettant ſur lui des regards pleins d'indignation, lui demanda s'il ignoroit les défenſes qu'il avoit faites d'attaquer cette dangereuſe bête ; & s'il croyoit les avoir violées impunément. Auſſi-tôt ce ſevere obſervateur de la diſcipline, ſans vouloir l'entendre, ni ſe laiſſer fléchir par les prieres des Chevaliers, l'envoya ſur le champ en priſon. Il convoqua enſuite le conſeil, où il repreſenta que l'Ordre ne pouvoit ſe diſpenſer de punir rigoureuſement une déſobéiſſance plus préjudiciable à la diſcipline, que la vie même de pluſieurs ſerpens ne l'auroit été aux beſtiaux & aux habitans de ce canton ; & comme un autre Manlius, il opina hautement à rendre cette victoire funeſte au vainqueur. Le conſeil obtint qu'il ſe contentât de le priver de l'habit de l'Ordre ; Gozon eut la douleur de s'en voir dépouillé, & il ſe paſſa peu d'intervalle entre ſa victoire & ce genre de ſupplice, qu'il trouva plus rigoureux que la mort même.

Mais le Grand-maître, après que par ce châtiment il eût ſatisfait à la

manutention de la diſcipline, revint à ſon caractere naturellement doux & plein de bonté : il voulut bien être appaiſé, & il fit en ſorte qu'on le priât d'accorder une grace qu'il auroit ſollicitée lui-même, s'il n'eût pas été à la tête de l'Ordre. Aux preſſantes inſtances que lui en firent les principaux commandeurs, il lui rendit l'habit & ſes bonnes graces, & il le combla de ſes bienfaits. Mais ils n'égalerent jamais les louanges ſinceres du peuple, qui diſpoſe ſouverainement de la gloire ; pendant que les princes, quelque puiſſans qu'ils ſoient, ne peuvent diſpoſer que des honneurs & des dignités de l'Etat. HELION DE VILLENEUVE.

On attacha la tête de ce ſerpent, ou de ce crocodile ſur une des portes de la ville, comme un monument de la victoire de Gozon. M. Thevenot dans la relation de ſes voyages, rapporte qu'elle y étoit encore de ſon tems, ou du moins ſon effigie ; qu'il l'y avoit vûe ; qu'elle étoit beaucoup plus groſſe & plus large que celle d'un cheval, la gueule fendue juſqu'aux oreilles, de groſſes dents, les yeux gros, le trou des narines rond, & la peau tirant ſur le gris blanc, peut-être à cauſe de la pouſſiere, qui par la ſuite des tems s'y étoit attachée. *Edition de 1637.*

HELION DE VILLENEUVE.

On ſera moins ſurpris d'un événement ſi extraordinaire, ſi on fait réflexion que l'iſle de Rhodes fut anciennement appellée *Ophieuſe*, du mot grec ὄφις, qui ſignifie ſerpent, à cauſe de la multitude de ces reptiles, qui infeſtoient tout le pays. Hyginus hiſtorien grec, ſur le témoignage de Polyzelus Rhodien, rapporte qu'un certain Theſſalien, fils de Triopas, ou de Lapithas, ſelon Diodore de Sicile, ayant été jetté par la tempête ſur les côtes de Rhodes, extermina heureuſement ces animaux nuiſibles; que Phorbas entr'autres en tua un d'une grandeur prodigieuſe, qui dévoroit les habitans. Le ſçavant Bochart prétend que les Phéniciens donnerent à cette iſle le nom de *Geſirath-Rod*, c'eſt-à-dire, l'iſle des ſerpens: *Geſirath*, ſelon cet auteur, étant un terme commun aux Phéniciens, aux Syriens, aux Arabes & aux Chaldéens, qui ſignifie une iſle, & *Rod* en langage Phénicien, un ſerpent; ſi bien qu'en joignant ces deux mots, on en forma celui de Geſirath-Rod; d'où les grecs firent depuis celui de *Rhodes*, que cette iſle a conſervé juſqu'aujourd'hui. Mais ſans nous arrêter à une antiquité ſi reculée, peut-être que ceux qui ont critiqué cet endroit de l'hiſtoire moderne

HELION DE VILLENEUVE.

de l'iſle de Rhodes, n'ont pas fait attention à un pareil événement qui arriva en Afrique pendant qu'Attilius Regulus y commandoit l'armée Romaine, & faiſoit la guerre contre les Carthaginois ; & je n'ai pas crû m'éloigner de mon ſujet, en rapportant exactement ce que les hiſtoriens de cette nation nous ont appris d'un ſerpent encore plus grand & plus terrible que celui que le Chevalier de Gozon avoit tué.

L'armée Romaine, diſent ces écrivains, étoit campée en Afrique proche du fleuve Bragada. Les ſoldats ayant voulu aller à l'eau, ſe virent attaquez, & dévorez par un ſerpent qui les empêchoit d'en approcher. Il en engloutit pluſieurs avec ſa gueule effroyable; d'autres furent tuez des coups de ſa queue, & pluſieurs moururent de la ſeule infection de ſon haleine. Enfin il donna tant de peine à Regulus, que ce Général fut réduit à employer les légions contre ce monſtre, & pour décider lequel demeureroit maître de la riviere. Mais comme ce ſerpent, à cauſe de la dureté de ſes écailles, étoit impénétrable à tous les traits des ſoldats, on eut recours aux machines de guerre : on l'aſſiegea comme on auroit

BELLON DE VILLENEUVE. fait une fortereſſe : on lançoit de loin contre lui des pierres & des caillous ; enfin après bien des peines, une pierre d'une groſſeur extraordinaire, qui partoit de la plus forte machine, l'atteignit heureuſement, lui caſſa l'épine du dos, & tua ce monſtre redoutable.

Regulus tout grand capitaine qu'il étoit, continuent ces hiſtoriens, ne dédaigna pas d'envoyer à Rome la peau de cet animal énorme, qui avoit cent pieds de longueur : on la ſuſpendit dans un Temple, comme un monument de ſa victoire, & elle y demeura juſqu'à la guerre de Numance. C'eſt ainſi que s'en expliquent Florus, Valere-Maxime, Oroſe, Aulugelle & Zonaras.

Je ne prétends pas qu'il n'y ait rien d'exageré dans la longueur du ſerpent d'Afrique, ni ſoutenir tout ce qu'on a rapporté de la grandeur monſtrueuſe du crocodile de Rhodes : mais ce qui paroît certain par les hiſtoriens du tems, par la tradition, & même par des inſcriptions & des monumens autentiques, c'eſt que Gozon tua un animal redoutable, & que par cette action il acquit une grande réputation, ſurtout auprès du peuple de Rhodes, qui le regardoit comme ſon liberateur.

Le Grand-maître, pour le dédomma-

HELION DE VILLENEUVE.

ger en quelque maniere de la mortification qu'il lui avoit donnée, lui confera de riches commanderies : il l'approcha même depuis de ſa perſonne, & lui ayant trouvé une prudence égale à ſon courage, il le fit ſon lieutenant général dans le gouvernement de l'iſle ; perſuadé qu'un Chevalier ſi brave & ſi courageux, & qui avoit expoſé ſi généreuſement ſa vie pour le ſalut des habitans de l'iſle, ſçauroit en cas de guerre ou de ſurpriſe, les défendre mieux qu'un autre contre toutes les entrepriſes des infidéles.

Ces barbares inſtruits des forces & de la vigilance du Grand-maître, & rebutez du mauvais ſuccès de leurs armes, ſuſpendirent leurs courſes & leurs pillages ordinaires. Rhodes & les autres iſles de la Religion jouirent pendant pluſieurs années d'une profonde paix. Cette ſecurité devint à la fin préjudiciable à la Religion : on arma moins de vaiſſeaux ; la marine fut négligée ; la plûpart des Chevaliers ne trouvant point d'occupation pour leurs armes, retournerent dans leurs patrie ; & pluſieurs commandeurs, ceux ſur-tout des royaumes du Nord, ſous prétexte de ce calme apparent, ſe diſpenſerent de payer leurs reſponſions. Cette déſo-

HELION DE VILLENEUVE.

béiſſance avoit ſa ſource dans la dépenſe que faiſoient ces commandeurs dans leurs provinces. La plupart conſervoient peu de relation avec la maiſon chef-d'Ordre : il ſembloit qu'ils ſe regardoient comme les propriétaires de leurs commanderies, & au lieu des novices & des ſimples Chevaliers que chaque commandeur étoit obligé d'entretenir dans ſa maiſon, & d'élever dans l'eſprit de l'Ordre, on n'y voyoit qu'une foule inutile de valets, & des équipages de chaſſe. Les parens même de la plûpart de ces commandeurs conſommoient ſouvent le pain des pauvres, & des biens deſtinez à la défenſe des Etats chrétiens.

Les peuples accoutumez à voir vivre leurs prédéceſſeurs en véritables religieux ſe ſcandaliſerent bien-tôt de cette vie toute mondaine : des gens de bien en porterent des plaintes au pape Benoît XII. qui venoit de ſucceder à Jean XXII. On lui repreſenta que ces Hoſpitaliers en heritant des biens immenſes des Templiers, s'étoient comme eux laiſſez infecter du luxe & du poiſon toujours dangereux que cauſent de grandes richeſſes ; que tant que les Templiers avoient ſubſiſté, l'émulation entre ces deux Ordres militaires les avoit

engagez à l'envi les uns des autres dans des armemens & des entrepriſes toujours utiles à la chrétienté ; mais que depuis l'extinction de cet Ordre, les commandeurs Hoſpitaliers, occupez de leurs plaiſirs, ſembloient fuir le peril, & négligeoient la conduite & la défenſe des pelerins, que la dévotion conduiſoit à la terre ſainte. Des ennemis ſecrets des Hoſpitaliers, ou pour mieux dire, des courtiſans toujours avides du bien d'autrui, & toujours attentifs à s'enrichir, propoſoient au pape de retirer des mains des Hoſpitaliers les biens des Templiers : d'autres moins intereſſez étoient d'avis qu'on les employât à la fondation d'un nouvel Ordre militaire. Le pape ſans s'arrêter à ces differens projets, pour ranimer le courage des Hoſpitaliers fit deſſein de les faire entrer dans une ligue qu'il méditoit de former contre les Turcs, qui devenoient tous les jours plus redoutables ; mais la mort dont il fut peu après prévenu, en empêcha l'exécution. HELION DE VILLENEUVE.

Des corſaires d'Afrique ayant en ce tems-là fait des deſcentes le long des côtes des iſles de Chypre & de Candie, & ravagé celles de l'Archipel qui étoient moins en défenſe, donnerent lieu à

HELION DE VILLENEUVE.

de nouvelles plaintes contre les Hoſpitaliers. On repreſenta à Clement VI. ſucceſſeur de Benoît XII. que les chrétiens du Levant étoient abandonnez en proye aux infidéles, pendant que la plûpart des Chevaliers retirez en occident, dans leurs commanderies, ou à la cour des princes chrétiens, n'étoient occupez que de leurs plaiſirs, ou du ſoin d'amaſſer de grandes richeſſes, & que le Grand-maître & les Chevaliers qui étoient reſtez auprès de lui dans l'iſle de Rhodes à l'abri des inſultes des barbares par les fortifications de la place, vivoient dans une entiere indifference de ce qui ſe paſſoit à la mer. Ce qui donnoit du poids aux plaintes & aux murmures du public, c'eſt que des chapelains, religieux de l'Ordre, & quelques freres-ſervans firent paſſer à la cour d'Avignon des memoires ſecrets contre le Grand-maître & contre les Chevaliers, dans leſquels ils ſe plaignoient qu'au milieu du luxe & de la molleſſe où ils vivoient, ils n'avoient point de honte de les laiſſer manquer d'habillemens, & même de la ſubſiſtance néceſſaire à la vie. Le pape fatigué de ces plaintes en écrivit au Grand-maître d'un ſtile plein d'aigreur & de reproches.

HELION DE VILLENEUVE.

*Nous avons appris par des perſonnes de conſidération*, lui dit ce Pontife, *que c'eſt un ſentiment commun dans le clergé & parmi tous les peuples de la chrétienté, que vous & vos freres ne faites preſque aucun bon uſage des biens immenſes que vous poſſedez tant deçà que de-là la mer. Ceux qui en ont l'adminiſtration, montent*, dit-on, *de beaux chevaux, font bonne chere, ſont ſuperbement vêtus, ſe ſervent de vaiſſelle d'or & d'argent, nourriſſent un grand nombre de chiens & d'oiſeaux pour la chaſſe, amaſſent de grands tréſors, font peu d'aumônes, & négligent la défenſe des chrétiens, ſur-tout de ceux d'outre-mer. C'eſt pourquoi on a délibéré s'il ne ſeroit pas à propos que le ſaint Siege créât un nouvel Ordre militaire, qui ſeroit doté d'une partie de vos biens, afin d'exciter & d'entretenir une louable émulation entre ces Ordres, comme il y en avoit autrefois entre vous & les Templiers: ce que toutefois nous n'avons pas encore voulu exécuter, dans la juſte confiance où nous ſommes que vous rétablirez inceſſamment dans votre Ordre l'ancienne diſcipline, & une réforme néceſſaire dans les mœurs.*

Le pape, dans la même lettre ajoute, qu'on lui a fait ſçavoir que les Turcs armoient puiſſamment pour ſe rendre maîtres de toute la Romanie. On ne

HELION DE VILLENEUVE.

ſçait ſi par ce terme il entendoit ſeulement la province qui porte ce nom, ou ſi, ſelon le langage des Turcs & des Arabes, il comprenoit ſous ce nom, tous les Etats qui compoſoient alors ce qu'on appelloit en orient l'Empire Romain : entrepriſe, dit ce Pontife, qui entraîneroit la ruine entiere de la Religion chrétienne. Le pape ajoutoit, que pour obvier à un ſi grand malheur, il avoit formé le plan d'un armement naval compoſé des galeres de differens princes qui tiendroient la mer, & qui pourroient ſe joindre & agir de concert, ſoit pour empêcher les deſcentes des barbares, ſoit pour porter du ſecours dans les endroits qui ſeroient attaqués ; que le roi de Chypre étoit convenu de fournir pour ſa part quatre galeres, & la République de Veniſe cinq ; qu'il ordonnoit que les Chevaliers de Rhodes en miſſent ſix en mer, & que le ſaint Siege en entretiendroit quatre: *Quoique*, continue ce Pontife, *il nous ait été remontré par pluſieurs de nos freres les cardinaux, que votre Ordre étoit aſſez riche & aſſez puiſſant, non-ſeulement pour épargner au ſaint Siege les frais de cet armement, mais encore pour fournir ſeul une flotte entiere, & qu'il y avoit dans votre threſor plus d'or & plus d'argent qu'il ne s'en pour-*

*roit trouver dans celui d'aucun prince chrétien, ſans compter des ſommes conſidérables que vos prieurs & vos commandeurs accumulent en particulier.* Le pape finit cette lettre, en avertiſſant le Grand-maître, que l'Egliſe étoit mal édifiée des inimitiés particulieres que les Chevaliers entretenoient les uns contre les autres, & qu'on avoit porté des plaintes au ſaint Siege, qu'ils négligeoient la ſubſiſtance des chapelains & des freres-ſervans. HELION DE VILLENEUVE.

Quoique le Grand-maître vît bien qu'on avoit ſurpris la religion du pape, par l'exageration qu'on lui avoit faite des richeſſes de ſon Ordre ; cependant en veritable religieux, il prit le parti de l'obéiſſance. On arma auſſi-tôt ſix galeres dans le port de Rhodes, & pour leur entretien & leur dépenſe, de l'avis & de concert avec le conſeil ſouverain, il y attacha la dépouille des commandeurs morts ; c'eſt-à-dire, les droits de *Mortuaire* & de *Vacant*. On prenoit, comme on fait encore aujourd'hui, le mortuaire ſur les revenus de la commanderie, depuis le jour du décès du commandeur, juſqu'au premier jour du mois de Mai ſuivant, & de ce même jour le vacant étoit encore ouvert juſqu'au premier de Mai de l'année ſuivante : avant ce tems-là le nouveau

HELION DE VILLENEUVE.

commandeur ne pouvoit point entrer en jouiſſance des revenus de la commanderie.

Le Grand-maître & le conſeil firent enſuite differens reglemens pour la réforme des mœurs, ſur-tout à l'égard des provinces d'occident. Il fut défendu entr'autres choſes aux Chevaliers de ſe vêtir de draps qui coutaſſent plus de deux florins la canne ; eſpece de meſure, qui dans pluſieurs provinces de France, contient deux tiers plus que l'aune de Paris. Et par le même reglement, on leur interdiſoit la pluralité des mets, & l'uſage des vins délicieux ; diſcipline ſage & utile, & qu'il ſeroit à ſouhaiter pour le bien de l'Ordre, qu'on vît renaître de nos jours.

*Odon de Montaigu prieur d'Auvergne, Eſnard d'Albano prieur de Capoue, Pierre Plantin prieur de l'Egliſe.*

On chargea trois viſiteurs de porter ces reglemens au pape, de le prier d'y ajouter ou d'en diminuer ce qu'il jugeroit à propos, & de revêtir ces commiſſaires qu'on lui envoyoit, de l'autorité apoſtolique, afin qu'ils fuſſent en état de les faire obſerver plus exactement.

Le pape fut fort touché de la promte obéiſſance du Grand-maître ; & pour répondre à ſes bonnes intentions, il fit mettre en mer les quatre galeres qu'il devoit fournir pour ſon contingent,

auſquelles celles du roi de Chypre, de l'Ordre de ſaint Jean, & de la République de Veniſe, ſe joignirent ſous le commandement général d'un Genois appellé le capitaine Gingarria. Cette petite flotte tint la mer pendant tout l'été, mais ſans rien entreprendre qui répondît à ſes forces, & à la dépenſe que les alliés avoient faite pour cet armement. Le général Genois plus attentif à ſon intérêt qu'à ſa gloire, s'en étoit ſervi pour charger ſes galeres de differentes marchandiſes, & avoit tourné à ſon profit l'argent qui lui avoit été confié pour les frais de la campagne. Henry, patriarche titulaire de Conſtantinople, légat du ſaint Siege, montoit la capitane de la flotte, & avoit en cette qualité le commandement ſuprême, ſuivant la politique des papes qui ſe l'attribuoient dans toutes les guerres de la Religion. Ce prélat, comme le général Genois, ſe comporta plûtôt en négociant, qu'en ſubdelegué du ſouverain pontife. L'année ſuivante les alliés indignés contre les Genois, choiſirent pour général frere Jean de Biandra, Chevalier de Rhodes, prieur de Lombardie, & qui avoit commandé en particulier les galeres de l'Ordre.

HELION DE VILLENEUVE.

Le nouveau général forma un deſſein

HELION DE VILLENEUVE.

digne de ſon courage. Le port de Smirne, ville conſidérable de la Natolie, ſervoit ſouvent de retraite aux corſaires Turcs, qui étoient maîtres de cette ville. Biandra, outre les ſoldats qu'il avoit ſur ſa flotte, ayant pris à Rhodes un grand nombre de troupes commandées par des Chevaliers pleins de valeur, en forma le ſiege, & l'emporta l'épée à la main. Des hiſtoriens prétendent qu'il ne ſe rendit maître que du château qui étoit au bord de la mer, & qui commandoit l'entrée du port. Tout ce qui ſe trouva de ſoldats dans ce fort, Turcs & Arabes, furent taillés en pieces. Le Grand-maître en ayant reçu la nouvelle, & connoiſſant l'importance de cette forteresſe, y envoya auſſi-tôt de nouvelles troupes, avec des vivres & des armes pour en augmenter la garniſon. On voit encore ſur les portes du château, quoique tombé en ruine, les armes de l'Egliſe, qui y furent miſes comme un monument de cette conquête, dont on rapportoit tout l'honneur au pape, comme au chef de la ligue, quoique les Chevaliers de Rhodes y euſſent eu la meilleure part. Un Turc appellé Morbaſſan, qui commandoit dans la haute ville & dans tout le pays, entreprit l'année ſuivante de chaſſer les

chrétiens de cette place. Il en forma le siege ; mais après trois mois d'attaques assez vives, & d'une défense courageuse, il feignit d'abandonner son entreprise, ou du moins de tourner le siege en simple blocus. La plûpart de ses troupes se retirerent, & il n'en resta dans son camp que la moindre partie. Les chrétiens avertis de sa retraite firent une furieuse sortie, forcerent sans peine des retranchemens mal défendus, entrerent dans le camp, & passerent au fil de l'épée, ou firent prisonniers, tout ce qui leur résista, ou qu'une promte fuite ne mit pas en sureté. On célébra cette victoire sur le lieu même au son des instrumens militaires, & avec des festins & une joye d'autant plus dangereuse, que l'ennemi n'étoit pas éloigné.

HELION DE VILLENEUVE.

Morbassan qu'on croyoit bien avant dans le pays, mais caché seulement avec ses troupes derriere les montagnes voisines, averti par certains signaux, en descendit, & trouvant les chrétiens en désordre, en fit à son tour une cruelle boucherie. Ce fut sur les Chevaliers de Rhodes que tomba la plus grande perte : le légat du pape qui étoit venu dans le camp prendre part à la la joye publique, y fut tué avec la

HELION DE VILLENEUVE.

plûpart des officiers & des eccleſiaſtiques de ſa maiſon. Les Chevaliers qui échaperent à la fureur des barbares regagnerent le fort, & s'y maintinrent par de nouveaux ſecours contre tous les efforts des Turcs & des autres infidéles.

La triſte nouvelle de cette diſgrace étant paſſée en Europe, le pape pour la réparer, publia une croiſade avec toutes les indulgences attachées aux premieres. Humbert II. Dauphin de Viennois rechercha avec empreſſement d'en être déclaré le chef & le général. C'étoit un prince de peu d'eſprit, naturellement vain, inconſtant dans ſes projets, & qui étoit moins touché de leur ſolidité, que de l'éclat & des diſtinctions qui les environnoient. Il ſe rendit en perſonne à la cour du pape Clement VI. pour ſolliciter cet emploi. Dans la requête qu'il préſenta à ce ſujet au ſouverain pontife, il le prioit de lui octroyer *à être*, dit-il, *capitaine de ce ſaint voyage contre les Turcs, & contre les non-feaux à l'Egliſe de Rome, & que tous tant Hoſpitaliers que tous autres l'y ayent, & doivent obéir par mer & par terre.*

*Hiſtoire de Dauph. ed. de Geneve. t. 2. p. 507.*

Pour déterminer le pape à lui accorder ce généralat, il offroit d'entretenir

à ſes dépens, pendant cette guerre, trois cens hommes d'armes, & mille arbaleſtriers; de fournir cinq vaiſſeaux de guerre bien équipés, & de mener à ſa ſuite douze ſeigneurs bannerets & cent Chevaliers: promeſſes magnifiques, mais autant au-deſſus de ſes forces, que la fonction de général d'armée étoit au-deſſus de ſon expérience & de ſa capacité. HELION DE VILLENEUVE.

Quelques cardinaux du conſeil du pape, qui n'étoient pas prévenus en faveur du courage de ce prince, voulurent s'oppoſer à ſa demande; mais l'inclination du ſouverain pontife prévalut & entraîna tous les ſuffrages. * Humbert fut élû général de l'armée chrétienne; il en prêta le ſerment entre les mains du pape, & s'obligea en même tems par un vœu ſolemnel de paſſer trois ans entiers dans cette ſainte expedition. Mais à l'égard de ce puiſſant armement par terre & par mer qu'il devoit fournir, tout ſe réduiſit à *Matt. Villani Hiſt. l. 1. c. 26. pag. 19. Edit. de Flor.*

* Et quia inter cæteros Principes habui (providere de aliquo duce & capitaneo exercitui agminis Domini Dei Iſrael) reperi inſtantem ſæpiùs, ſupplicantem humiliùs, optantem ardentiùs, offerentem liberaliùs, dilectum filium Imbertum Delphinum Viennènſem, hic præſentem: idcircò ipſum de fratrum noſtrorum conſilio ducem & capitaneum contra Turcicos exercitus duximus deputandum. *Baluzius in Notis ad vitas Paparum Avenion, p.* 890.

HELION DE VILLENEUVE.

cent hommes d'armes, & on jugea ſans peine du ſuccès de cette guerre par le choix du général. Le lendemain jour de la fête-Dieu, il reçut des mains du pape la croix & l'étendard de l'Egliſe, qu'il fit porter devant lui dans les rues d'Avignon avec ſon étendard particulier à côté; & ſuivi d'un nombreux cortege, il s'en retourna en grande pompe en ſon hôtel: cérémonie dont au défaut d'une gloire ſolide un eſprit auſſi vain ſe repaiſſoit. Il fut queſtion de trouver des fonds pour ſubvenir aux frais d'un ſi long voyage. Le Dauphin eut recours à une impoſition extraordinaire qu'il fit ſur tous ſes ſujets. Il ſe diſpoſa enſuite à partir avec la princeſſe Marie des Baux ſa femme, qui, pendant que le Dauphin tint la mer, ſe retira dans la ville de Rhodes, & y mourut.

Malgré toutes les diſgraces arrivées aux chrétiens dans la terre-ſainte, les voyages d'outre-mer ne laiſſoient pas d'être encore fréquens; & ce qui en rendoit l'entrepriſe plus facile, c'eſt que moyennant le prix dont on convenoit avec les patrons des navires, on trouvoit dans la plûpart des ports de la Méditerranée des vaiſſeaux toujours prêts à faire voile, & pourvûs de toutes

tes les munitions néceſſaires, ſoit pour la navigation, ſoit pour le combat. HELION DE VILLENEUVE.

Le Dauphin ayant traité pour quatre de ces navires à 650 florins pour chacun par mois, s'embarqua à Marſeille le 2 de Septembre, ſur cette petite eſcadre de louage, qui le porta d'abord à Veniſe où étoit le rendez-vous de tous les croiſés. Il paſſa enſuite à l'iſle de Négrepont, où les quatre vaiſſeaux du pape, un de Rhodes, & l'autre de Veniſe le joignirent. Le prieur de Lombardie à ſon arrivée ſe retira ſur les galeres de la Religion, dont il reprit le commandement particulier: il paroît que le Dauphin paſſa l'hyver dans cette iſle. L'année ſuivante il tint la mer avec toute la flotte des croiſés, & contribua à faire lever aux Turcs le ſiege de Caffa, ville appartenante alors aux Genois. La flotte chrétienne eut même dans ces mers quelque avantage ſur celle des infidéles, dont le Dauphin ſe fit honneur. Le pape prévoyant que cette guerre ne pourroit être continuée avec ſuccès, s'il ne procuroit aux croiſés les fonds néceſſaires pour en ſoutenir la dépenſe, eut recours à une impoſition extraordinaire ſur tous les biens eccleſiaſtiques des royaumes de France, d'Eſpagne & d'Angleterre.

HELION DE VILLENEUVE.

Mais la cruelle guerre que les Anglois faiſoient alors en France, & la perte de la bataille de Crecy, où dix-ſept cens ſeize Chevaliers François furent tués, ne permettant pas de lever ces deniers, le pape dans la crainte que la dépenſe de la croiſade ne retombât toute entiere ſur lui, embraſſa avec joye le projet d'une tréve avec les infidéles que lui propoſa le Dauphin.

Ce prince lui récrivit de Rhodes où il s'étoit retiré pendant l'hyver, que les Turcs paroiſſoient diſpoſés à faire la paix, & que l'on pourroit facilement entrer avec eux en négociation. Le pape ſentit bien la honte de demander la paix à un ennemi qu'on étoit venu chercher de ſi loin pour lui faire la guerre ; mais la crainte d'être obligé d'en ſoutenir de ſes propres deniers toute la dépenſe, lui fit ſouhaiter de la voir finir. Il écrivit au Dauphin de chercher des expédiens, qui, dans cette négociation, ſauvaſſent l'honneur de la ligue, & l'interêt de la religion. Il lui preſcrivit même les formes & les bienſéances qu'il devoit garder en traitant avec les infidéles : il ne paroît point que le traité ait été conclu. Le Dauphin, après avoir reçu du pape la diſpenſe du vœu qu'il avoit fait de reſter

trois ans entiers dans cette expedition, reprit le chemin de ſes Etats. Depuis la mort de Marie des Baux ſa femme, il avoit formé le deſſein de ſe remarier avec Blanche ſœur d'Amedée, comte de Savoye, & il y en eut même un contrat ſigné; mais le Dauphin ayant rejetté les offices que le comte de Savoye avoit employés pour l'obliger de reſtituer au Seigneur de Beaujeu le château de Mirabel, le peu d'égard qu'il eut à ſa priere, cauſa la rupture de ſon mariage. Le Dauphin tourna enſuite ſes vûes du côté de Jeanne, fille aînée de Pierre de Bourbon: il s'y engagea même par un traité ſolemnel. Mais quelque honneur que lui fît une ſi grande alliance, toujours agité & combattu par ſes irréſolutions ordinaires, il ne put ſe réſoudre à finir cette affaire. Ce prince n'ayant pas trouvé à la guerre la diſtinction & l'éclat qu'il affectoit, crut mieux réuſſir par un chemin tout oppoſé. Il quitta la profeſſion des armes, & le gouvernement de ſes Etats, pour ſe faire religieux de l'Ordre de ſaint Dominique. Il remit le Dauphiné au roy de France, qui le réunit à ſa couronne, dont il avoit été autrefois détaché; & pour fixer l'inconſtance du Dauphin, le pape à la

HELION DE VILLENEUVE.

*Regiſtre Pilati, ad annum 1348. & 1349.*

*Hiſt. de Dauphiné t. 2. p. 507. & ſuivantes.*

HELION DE VILLENEUVE.

priere du Roi l'ordonna prêtre. Il ſe chargea depuis de l'adminiſtration de l'archevêché de Reims, mais ſans quitter l'habit religieux, qu'il porta le reſte de ſes jours : ſouverain ſans ſujets, général ſans troupes & ſans expérience, mari ſans femme, moine ſans couvent, prélat ſans titre & ſans juriſdiction, dans tous ces différens états il ne fit jamais rien pour le bien de ſa province, que de l'avoir remiſe ſous la domination de nos rois. On a même reproché à ſa mémoire, avec quelque ſorte de juſtice, qu'il eût enlevé au prieur Biandra le généralat de la flotte chrétienne, qui, ſous les ordres de ce Chevalier, s'étoit rendue redoutable aux infidéles, & qui depuis ſous le même commandement, acquit de nouveau beaucoup de gloire.

1346. Ce fut en ce tems-là que l'Ordre perdit le Grand-maître de Villeneuve, prince recommandable par ſon économie, & qui pendant ſon magiſtere acquitta toutes les dettes de la Religion, augmenta les fortifications néceſſaires pour la défenſe de l'iſle & de la ville de Rhodes : du reſte de ſes deniers, pour un monument éternel de ſa piété, il fit conſtruire une égliſe en l'honneur & ſous l'invocation de la ſainte Vierge,

il y laiſſa des fonds pour l'entretien de deux chapelains, qui y devoient dire la Meſſe tous les jours pour le repos de ſon ame. HELION DE VILLENEUVE.

Il ſe préſenta un grand nombre de prétendans. Les plus anciens Chevaliers, & tous ceux qui faiſoient profeſſion d'une vie réguliere, s'attachoient à ceux qui leur paroiſſoient plus capables de maintenir la diſcipline de l'Ordre. La jeuneſſe, ſans s'informer trop ſcrupuleuſement de la régularité des mœurs, ſouhaitoit ſeulement un grand capitaine, qui les ménât à la guerre, & qui leur fît acquerir de la gloire & du bien : un pareil choix n'étoit pas ſans difficulté. Le commandeur de Gozon, dont nous venons de parler, étoit un des électeurs. Quand ce fut à ſon tour à donner ſon ſuffrage : *En entrant*, dit-il, *dans ce conclave, j'ai fait un ſerment ſolemnel de ne propoſer que celui des Chevaliers que je croirois le plus digne de cette grande place, & le mieux intentionné pour le bien général de tout l'Ordre : & après avoir mûrement conſidéré l'état où ſe trouve la chrétienté, les guerres que nous ſommes obligés de ſoutenir continuellement contre les infidéles, la fermeté & la vigueur néceſſaire pour empêcher le relâchement dans la diſcipline*,

HELION DE VILLENEUVE.

*je déclare que je ne trouve perſonne plus capable de bien gouverner notre religion, que moi-même.* Il parla enſuite magnifiquement de ſes propres vertus. Le combat contre le ſerpent ne fut pas oublié ; mais il s'étendit principalement ſur la conduite qu'il avoit tenue depuis que le Grand-maître de Villeneuve l'avoit fait ſon lieutenant. *Vous avez déja*, dit-il aux autres Electeurs, *eſſayé de mon gouvernement, vous ſçavez ce que vous en devez eſperer: & je ne crois pas que ſans injuſtice vous me puiſſiez refuſer vos ſuffrages.*

Quelque recommandable que fût ce Chevalier, ſes collegues ne laiſſerent pas d'être étrangement ſurpris de voir un électeur ſe nommer ſoi-même ; un pareil procédé le rendit ſuſpect d'une ambition déméſurée. Cependant quand on vint à le comparer avec les autres prétendans, on trouva qu'il leur étoit bien ſupérieur, non-ſeulement par ſon courage dont il avoit donné des preuves ſi glorieuſes, mais encore par ſa ſageſſe & ſa modération dans le commandement. Quelques-uns des électeurs, & qui lui étoient les moins favorables, ne purent s'empêcher de dire qu'il eût été à ſouhaiter que tout ce qu'il avoit avancé pour faire valoir

son mérite, fût sorti de la bouche d'un autre. Mais cette généreuse audace ne déplut pas au grand nombre, & plusieurs soutinrent, qu'après des actions aussi brillantes, il étoit permis aux grands hommes de parler d'eux-mêmes avec cette noble confiance que donne la vérité. Ainsi toutes les voix, ou du moins la plus grande partie, se réunirent en faveur de DIEU-DONNE' DE GOZON : & il fut reconnu solemnellement pour Grand-maître à la satisfaction du couvent, & sur-tout des citadins de la ville de Rhodes, & de tous les habitans de l'isle, qui, depuis la victoire qu'il avoit remportée sur le serpent, le regardoient comme le heros de la religion.

HELION DE VILLENEUVE.

DIEU-DONNE' DE GOZON.

1346.

Sa conduite dans la Grande-maîtrise ne démentit point tout ce qu'on avoit espéré de sa valeur & de son habileté dans le gouvernement. Ses premiers soins furent de ranimer la ligue chrétienne : les escadres des alliez se joignirent. Le Grand-maître par son crédit en fit rendre le commandement au prieur de Lombardie : il fut aussi-tôt chercher la flotte des infidéles, qu'il trouva dans l'Archipel proche d'Embro ou l'Embro, petite isle qui a 24 milles de tour, avec un bourg du même

DIEU-DONNE' DE GOZON.

nom, & un port ſur la côte orientale : cette iſle eſt à douze milles des bouches des Dardanelles en allant vers l'iſle de Lemnos.

La plûpart des Turcs qui croyoient encore les chrétiens dans leurs ports, avoient débarqué, & s'étoient répandus dans l'iſle. Le commandant de la flotte les ſurprit dans ce déſordre, fondit ſur eux, enleva, ou coula à fond une partie de leurs vaiſſeaux. Ce fut moins un combat qu'une déroute générale : les ſoldats qui étoient ſur cette flotte l'abandonnoient pour chercher un aſyle dans l'iſle, & ceux qui étoient deſcendus à terre auparavant, accouroient pour ſe rembarquer. Les uns & les autres ne faiſoient que s'embaraſſer ; & dans ce déſordre & cette confuſion, le général de Rhodes leur prit cent dix-huit petits vaiſſeaux, legeres fregates, brigantins, felouques ou barques armées : mais trente-deux galeres, à la faveur de leur chiourme, prirent le large, & éviterent le combat. Les chrétiens mirent enſuite pied à terre, ravagerent l'iſle, & firent près de cinq mille eſclaves.

Une victoire auſſi complette donna beaucoup d'éclat aux armes des Chevaliers, quoique le pape Clement V I,

suivant l'usage de la plûpart de ses prédécesseurs, en eût attribué tout l'honneur à l'archevêque de Candie son vice-légat. DIEU-DONNÉ DE GOZON.

Constant, d'autres l'appellent Livron, roi de la petite Armenie, instruit des forces de l'Ordre, envoya des ambassadeurs au Grand-maître pour le conjurer de le secourir contre l'invasion des Sarrasins d'Egypte, qui s'étoient emparés d'une partie de ses Etats. Quoique ce prince suivît le rit grec, & fût même schismatique, Gozon plein de zéle, & animé de l'esprit de son institut, ne crut pas devoir abandonner des chrétiens à la fureur de ces barbares. Il détermina le conseil de l'Ordre à faire passer des troupes dans l'Armenie : on équipa une puissante flotte; les plus braves Chevaliers s'y embarquerent avec un corps considérable d'infanterie. Toutes ces troupes ayant abordé les côtes de l'Armenie, se joignirent à l'armée de Constant, qui s'étoit avancé pour faciliter leur descente. Après cette jonction, ils marcherent droit aux Sarrasins. Ils n'eurent pas de peine à trouver des ennemis qui les cherchoient; on en vint bien-tôt aux mains; le combat fut long & opiniatré; la valeur ordinaire des Cheva-

DIEU-DONNE' DE GOZON.

liers décida du ſuccès. Les Sarraſins qui croyoient n'avoir affaire qu'aux Armeniens qu'ils avoient déja battus pluſieurs fois, ſurpris de voir les étendards de S. Jean, qu'ils connurent encore mieux aux grands coups que ces Chevaliers portoient, ſe tournerent en fuite. Il en périt la meilleure partie dans la chaleur du combat; les chrétiens prirent tout leur bagage, & firent un grand nombre de priſonniers. Le roi d'Armenie ſoutenu d'un ſi puiſſant ſecours, aſſiegea enſuite & reprit toutes les places dont les infidéles s'étoient emparez, & les Chevaliers de Rhodes ne quitterent point l'Armenie, qu'ils n'en euſſent chaſſé entiérement les Sarraſins, qui eurent bien de la peine à regagner l'Egypte.

1347. On peut bien juger que de ſi hautes entrepriſes, & tant de guerres différentes ne ſe pouvant ſoutenir ſans de grandes dépenſes, le tréſor de l'Ordre en fut bien-tôt épuiſé: d'ailleurs le pape, pour éviter la dépenſe, s'étoit retiré de la ligue, comme nous le venons de dire, & il n'y contribua plus dans la ſuite que par des indulgences. Il propoſa même au Grand-maître d'accepter une tréve que les Turcs offroient, à condition qu'ils partageroient avec l'Ordre la

douanne de Smirne, & les droits d'entrée, qui ſe payoient par les vaiſſeaux étrangers. Enfin la ligue acheva d'être déconcertée par la guerre qui s'alluma entre les Genois & les Venitiens au ſujet du commerce que les uns & les autres faiſoient dans la mer Noire.

DIEU-DONNE' DE GOZON.

Cependant l'Ordre fit repréſenter au pape, que quoiqu'il ſe vît abandonné de ſes alliez, il ne pouvoit, ſuivant ſon inſtitut, entrer dans aucun traité public avec les infidéles, & qu'en attendant que Dieu lui ſuſcitât de nouveaux alliez, il ſe tiendroit au moins ſur la défenſive. Le Grand-maître écrivit en même temps à tous les commandeurs qui n'avoient pas fourni leurs reſponſions, d'y ſatisfaire promptement; & l'hiſtoire nous a conſervé une lettre qu'il adreſſoit aux commandeurs des royaumes de Suede, de Dannemarck & de Norvege, qui mérite de trouver place dans cet ouvrage.

*Boſio, t. 2. l. 18.*

On voit par cette lettre, qu'il leur reproche, que depuis la perte de la terre ſainte la religion n'avoit reçu de leur part aucune contribution; que quoiqu'ils habitaſſent les contrées les plus reculées de l'Europe, il étoit bien difficile qu'ils n'euſſent pas appris la conquête que l'Ordre avoit faite de

DIEU-DONNE' DE GOZON.

l'iſle de Rhodes, où on avoit transferé le ſiege de la Religion, & que l'Ordre, ſuivant ſon inſtitut, s'étoit dévoué à une guerre ſi ſainte ; que tous les Chevaliers étoient continuellement en armes, ſoit ſur les galeres de la Religion, ou à Rhodes & dans les iſles voiſines qui en dépendoient, & dont ils étoient chargez de la défenſe ; qu'il étoit bien ſurprenant que les ſeuls Chevaliers du Nord fuſſent demeurez contre leur devoir dans une inaction qui les deshonoroit ; qu'il leur commandoit, comme leur ſuperieur, & en vertu de la ſainte obédience, d'envoyer à Rhodes un détachement de leurs plus jeunes freres, & d'y faire paſſer inceſſamment leurs reſponſions ; qu'il ſçauroit bien punir les réfractaires à ſes ordres ; mais que ceux qui ſe montreroient enfans d'obéiſſance, trouveroient en lui un chef & un ſuperieur plein de tendreſſe & de bonté, & qui n'avoit uniquement pour objet que la gloire de Dieu, & l'honneur de la religion. Ce fut par ce même zéle pour le bien de ſon Ordre, qu'il obtint de Clement VI. que les cardinaux ne pourroient ſe faire pourvoir d'aucune commanderie, ni même, ſous prétexte de légation, exiger aucune contribution des Chevaliers.

Le pape lui accorda cette exemption, apparemment en retour de la complaiſance que le Grand-maître & le conſeil eurent pour le vicomte de Turenne, neveu de ce pontife, auquel ils cederent la baſtie de Detrats, appartenante à la Religion, & voiſine de ſes terres, en échange d'autres biens ſituez proche du Rhône, qu'on réunit au prieuré de ſaint Gilles. Le pape en écrivit au Grand-maître pour l'en remercier ; mais en même tems il lui fit ſçavoir que le doge & le ſenat de Veniſe ſe plaignoient que dans la guerre qu'ils avoient à ſoutenir contre les Genois, on voyoit pluſieurs Chevaliers de Rhodes dans leurs armées, & qu'il ſembloit que l'ordre de ſaint Jean voulût tourner contr'eux, & en faveur de leurs ennemis, des armes, qui par leur profeſſion, ne devoient être employées que contre les infidéles.

DIEU-DONNE' DE GOZON.

Le Grand-maître lui répondit, que dans un ordre militaire, compoſé de religieux de tant de nations différentes, il n'étoit pas ſurprenant que quelques particuliers s'affectionnaſſent aux intérêts de leur patrie ; qu'il y avoit des Chevaliers Venitiens qui ne montroient pas moins d'attachement pour leur nation que les Genois ; mais qu'outre que

1350.

DIEU-DONNE' DE GOZON.

la Religion n'approuvoit point que ces religieux séduits par cet amour si naturel pour leur patrie, se mêlassent dans ces guerres, il ne trouveroit point que ni lui ni tout le corps de l'Ordre eussent pris aucun parti entre ces deux puissantes Républiques, & qu'ils avoient toujours conservé inviolablement la neutralité dont ils faisoient profession entre les princes chrétiens.

Quelque raisonnable que paroisse cette réponse par rapport aux plaintes des Venitiens, je ne sçai pas bien après tout, si des religieux qui par un esprit de pénitence avoient fait aux pieds des autels les trois vœux solemnels de la religion, pouvoient, sans de justes scrupules, tremper leurs armes dans le sang des chrétiens. Du moins on ne peut ignorer que dans les premiers siecles de l'Eglise, on doutoit même s'il étoit permis aux chrétiens de porter les armes. Une partie de la pénitence consista depuis à quitter la profession militaire, & on exigeoit même d'un laïque qui avoit tué un chrétien, quoique dans des guerres justes, d'expier sa mort par quelque satisfaction. Cet usage s'observoit encore en France dans le milieu du neuviéme siecle, & nous voyons qu'après la fameuse bataille de

Fontenai, qui ſe donna vers l'an 840, les évêques François ordonnerent que ceux qui ſentoient leur conſcience chargée d'avoir agi dans le combat par emportement, par haine, par vanité, ou enfin par quelqu'autre motif humain, euſſent à s'en confeſſer & à expier leur peché par une exacte pénitence. DIEU-DONNE' DE GOZON.

Mais ce qui n'eſt pas moins déciſif pour la matiere que nous traitons, c'eſt que l'Egliſe ne tolera la priſe d'armes parmi les Hoſpitaliers, que pour la ſeule défenſe des ſaints lieux, des chrétiens qui les occupoient, ou qui venoient d'occident pour révérer une terre ſanctifiée par la naiſſance d'un Dieu fait homme: & c'eſt pour conſerver la mémoire de ce pieux motif, que, ſuivant le formulaire qui s'obſerve à la profeſſion des Chevaliers, quand l'officiant préſente l'épée au Novice, il lui dit: *Recevez cette épée, & ſervez-vous-en pour votre défenſe, & celle de la ſainte Egliſe de Dieu, & à la confuſion des ennemis de la croix de Jeſus-Chriſt.* D'où il ſemble qu'on doit conclure qu'il n'eſt permis à ces religieux de ſe ſervir d'armes offenſives, que contre les infidéles & les ennemis déclarez de Jeſus-Chriſt. Ce fut par ce juſte motif de ne pas tirer l'épée contre

DIEU DONNE' DE GOZON.

des princes chrétiens, que le Grand-maître refuſa de prendre part aux guerres civiles qui agitoient alors l'empire de Conſtantinople. Le pape Clement VI. étant mort, Innocent VI. ſon ſucceſſeur écrivit au Grand-maître pour lui recommander les intérêts de l'empereur Matthieu Paléologue, qui diſputoit cet auguſte titre à l'empereur Jean, fils du jeune Andronic.

Pour l'intelligence des prétentions de ces princes, il faut ſçavoir que l'empereur Andronic ayant laiſſé à ſa mort Jean Paleologue pour tuteur de ſon fils, & pour régent de ſes Etats; ce miniſtre ambitieux, qui n'avoit l'autorité ſouveraine qu'en dépôt, s'en rendit maître abſolu & indépendant. Il ſe fit proclamer empereur conjointement avec ſon pupile; & pour éblouir ce jeune prince qui ne faiſoit que de ſortir de l'enfance, il lui avoit fait épouſer ſa fille. Mais comme ce tyran n'avoit pour objet que l'élévation de ſon fils, il l'aſſocia à l'empire. Ce fut un troiſiéme empereur: & le pere & le fils chaſſerent depuis le fils d'Andronic de Conſtantinople. Il eut ſa revanche; de fidelles ſujets de ſon pere le ramenerent comme en triomphe dans la ville imperiale: ce fut aux Paleologues

à en ſortir à leur tour. Le pere pour aſſûrer ſa vie, ſe jetta dans un monaſtere, & y prit l'habit de moine; ſon fils s'adreſſa au pape, & lui demanda du ſecours, ſous la promeſſe qu'il fit à ce pontife, s'il remontoit ſur le trône, de réunir l'égliſe grecque à la latine. C'étoit le leure ordinaire dont les Grecs ſe ſervoient pour tirer du ſecours des Latins. Le pape écrivit très-preſſamment au Grand-maître en faveur de Mathieu; & ce prince fut lui-même porteur de la lettre: mais ce Grand-maître ne jugea pas à propos d'engager ſon Ordre dans une guerre civile entre des princes chrétiens: outre que l'indocilité de pluſieurs commandeurs de l'Europe à ſatisfaire à leurs reſponſions, avoit mis l'Ordre hors d'état de fournir aux frais néceſſaires pour une ſi grande entrepriſe. L'âge avancé du Grand-maître, & des infirmitez preſque continuelles, porterent ce prince à demander au pape la permiſſion d'abdiquer une dignité qui lui étoit alors auſſi onéreuſe, qu'il avoit autrefois témoigné d'empreſſement pour l'obtenir. Le pape qui connoiſſoit tout le mérite de ce grand homme, & combien il étoit utile à ſon Ordre, n'y voulut point d'abord conſentir. Il l'exhorta.

DIEU-DONNE' DE GOZON.

DIEU-DONNE' DE GOZON.

au contraire à ſoutenir courageuſement le poids du gouvernement.

Le Grand-maître n'ayant pû obtenir ce conſentement, qu'il regardoit alors comme une grace, employa ce qui lui reſtoit de vie à fortifier la ville de Rhodes. Il fit entourer de murailles tout le fauxbourg qui regarde la mer, & conſtruire en même temps le molé où aborderent depuis les vaiſſeaux & les galeres. C'étoit par des ſoins ſi utiles qu'il tâchoit de ſe conſoler du refus que le pape avoit fait d'admettre ſa démiſſion. Le relâchement qui s'introduiſoit malgré lui dans la diſcipline, l'obligea de réïterer ſes inſtances. Il s'apperçut avec douleur que la plûpart des commandeurs qui réſidoient en Europe, pour éluder ſes ordres, ſe ſervoient de la protection même du pape, & de celle des rois de France, d'Arragon & de Caſtille : ce qui rendoit ces mauvais religieux arbitres de leur devoir. Gozon ne trouvant point de remede à un ſi grand mal, dépêcha de nouveaux envoyez au pape, qui reçut enfin ſa démiſſion. Ils aporterent à Rhodes la permiſſion de ce pontife pour procéder à une nouvelle élection ;

1353. mais cette permiſſion fut inutile ; parceque le Grand-maître fut ſurpris au mois

de Decembre par une mort ſubite, s'il eſt permis de ſe ſervir de ce terme pour un ſi homme de bien, & qui avoit été encore plus attentif ſur ſa propre conduite, que ſur celle des Chevaliers dont il étoit chargé. Ses funerailles furent célébrées par les juſtes louanges de ſes confreres, & par les larmes de tous les habitans de l'iſle, & ſur-tout des pauvres, dont il avoit été le pere. On ne mit ſur ſon tombeau que ces mots : CY GIST LE VAINQUEUR DU DRAGON.

DIEU-DONNE' DE GOZON.

Le couvent & le chapitre de Rhodes, après la mort de Gozon, élurent pour ſon ſucceſſeur frere PIERRE DE CORNILLAN, ou DE CORNELIAN, Chevalier de la langue de Provence. Il étoit très-digne de cette éminente place par la régularité de ſa vie, & même par la ſévérité de ſes mœurs : l'ordre avoit alors beſoin d'un pareil ſupérieur. Il n'eut pas plûtôt pris poſſeſſion de ſa dignité, qu'il convoqua un chapitre général à Rhodes. Il s'étoit gliſſé dans le gouvernement différens abus, mais tournés en coutume. Ceux qui en profitoient les euſſent volontiers fait paſſer pour des loix. Le premier, & un des plus dangereux, c'eſt qu'on abuſoit ſouvent du ſceau du Grand-maître, pour ſceller ſans ſa participation des

PIERRE DE CORNILLAN. 1353.

PIERRE DE CORNILLAN.

ordonnances & des quittances qu'on portoit enſuite au tréſor. Un autre abus, & qui n'étoit pas moins préjudiciable à tout le corps des Chevaliers, c'eſt que les prieurs s'étoient mis en poſſeſſion dans leurs prieurés de nommer aux commanderies vacantes ; & au préjudice du mérite, de l'âge, & des droits d'ancienneté, ils faiſoient ſouvent remplir ces places par leurs parens & par leurs amis. Le Grand-maître obtint du chapitre un réglement, par lequel il fut ordonné, que dans la ſuite on ne ſe ſerviroit plus du ſceau de la Grande-maîtriſe pour tout ce qui concernoit les finances ; mais que toutes les ordonnances ſeroient ſcellées du ſceau du couvent, & en plein conſeil.

Par le ſecond réglement, la nomination aux commanderies fut renvoyée au Grand-maître & au conſeil de l'Ordre pour y être pourvû ſelon le rang, l'âge, & les ſervices des Chevaliers. Ce n'étoient pas là les ſeuls abus que le Grand-maître eût bien voulu corriger ; mais auſſi prudent que zélé, il diſtribua en différens tems ſes projets de réformation, & il en remit l'exécution à proportion qu'il ſe trouveroit autoriſé dans le gouvernement.

Pendant que ce Grand-maître étoit

tout occupé du rétabliſſement de la diſcipline, des ennemis ſecrets que l'Ordre avoit à la cour du pape, reprirent le deſſein de tirer des mains des Chevaliers de Rhodes tous les biens des Templiers, dont apparemment ils comptoient bien d'avoir la meilleure part. Mais pour ne ſe pas rendre ſuſpects, ils attaquoient l'Ordre avec beaucoup d'art. Les uns diſoient ſimplement au pape que l'on découvroit tous les jours que les richeſſes & la dépouille des Templiers excedoient de beaucoup tout ce qu'on en avoit publié ; d'autres ajoutoient, que les Hoſpitaliers n'étoient pas même en aſſez grand nombre pour vaquer à la recherche de ces grands biens; que la plûpart des Chevaliers étoient paſſez en Europe ; qu'il ſembloit qu'ils euſſent abandonné l'iſle de Rhodes, & que ceux qui étoient reſtez avec le Grand-maître, enſevelis dans le fond d'un palais, n'étoient occupez que de leurs plaiſirs, & du ſoin d'accumuler des tréſors. Ces diſcours étoient ſemez avec beaucoup de ſecret & d'artifice, & prévenoient inſenſiblement l'eſprit du pape. Enfin leurs ennemis en vinrent juſqu'à propoſer à ce pontife de mettre en ſa main tous les biens des Templiers, & de les employer enſuite au gré de ſa

PIERRE DE CORNILLAN.

PIERRE DE CORNILLAN.

Sainteté en œuvres pieuſes ; ou, s'il le jugeoit à propos, de les donner pour la fondation d'un nouvel ordre militaire, qui par ſon zéle exciteroit l'émulation des Chevaliers de Rhodes, & les tireroit d'une diſſipation ſi contraire à leur regle & à leur inſtitut.

Le pape, au ſujet des conquêtes que faiſoient les Turcs, prit un autre parti, & bien extraordinaire. Orcan dont nous venons de parler, & qu'on regarde comme le ſecond prince des Oſmanides ou Ottomans, après avoir conquis la plus grande partie de la Natolie, battu l'empereur Jean Paleologue en différentes occaſions, & pris Burſe, Nicomedie & Nicée, paſſa l'Heleſpont, & ſembloit vouloir établir le ſiege de ſon empire dans la Morée. On rapporte à ce ſujet, qu'un grand tremblement de terre lui ayant facilité la priſe de Gallipoly : *Demeurons en Europe*, dit-il à ſes officiers, *puiſque Dieu nous en ouvre le chemin.* Le pape Innocent VI. dont nous venons de parler, allarmé de la rapidité de ſes conquêtes, dans la crainte qu'il ne portât ſes armes juſques en Italie, & pour l'obliger de retourner en Aſie, ordonna aux Chevaliers de Rhodes de quitter cette iſle, & de tranſporter le couvent & leur

habitation, dans quelque endroit de terre ferme voiſin des Turcs ou des Sarraſins, ſoit du côté de la Paleſtine ou de la Natolie, dans la vûe que ces Chevaliers, par une diverſion utile, attireroient ſur eux les armes des infidéles, & par cette guerre allumée au milieu des Etats du Turc, ſerviroient de boulevard à la chrétienté; deſſein qui avoit déja été inſpiré aux prédéceſſeurs de ce pontife, mais dont l'auteur ne peut avoir été qu'un ennemi ſecret de cet Ordre, & auſſi mauvais politique que peu entendu dans l'art de la guerre. Il eſt ſurprenant que le pape propoſât à l'Ordre d'abandonner une iſle puiſſamment fortifiée; de renoncer à tout l'avantage que les Chevaliers tiroient de la mer & de leurs flottes, qui couvroient également l'iſle de Chypre & l'Armenie, pour les envoyer, pour ainſi dire, à la boucherie, & les obliger comme de nouveaux avanturiers, à chercher un établiſſement au milieu des Etats des infidéles, trop puiſſans pour les y ſouffrir. PIERRE DE CORNILLAN.

Cependant au préjudice de ſi juſtes conſidérations, & qui devoient ſe préſenter naturellement à l'eſprit d'Innocent, ce pontife toujours entêté de ſon projet, envoya à Rhodes frere Ferdi-

PIERRE DE CORNILLAN.

nand d'Heredia, châtelain d'Emposte, & Grand-prieur de Castille, qui étoit regardé à la cour de Rome comme le confident & le favori du pape; & il le fit accompagner par frere Raimond Berenger, précepteur ou commandeur de Castel-Sarrasin, & par frere Pierre de Cornillan, commandeur de Val-Pugen, & apparemment parent du Grand-maître; tous trois des principaux Chevaliers de l'Ordre, & dont les deux premiers parvinrent depuis à la Grande-maîtrise.

Le Pape les chargea de representer au Grand-maître & au conseil les plaintes qu'il recevoit continuellement de l'inaction & de la léthargie dans laquelle tout l'Ordre paroissoit enseveli depuis quelque tems: Que pendant que les Turcs ravageoient la Grece, & menaçoient l'Italie, les Chevaliers contens de se trouver dans leur isle en sûreté à l'abri des fortifications de Rhodes, & amollis par les délices, consumoient dans des plaisirs criminels, & que la pudeur & l'honnêteté ne permettoient pas de nommer, ces grands biens qu'ils ne tenoient que des dépouilles des Templiers, & de la piété des fidelles; qu'il étoit bien instruit que les papes Jean XXII. Benoît XII. &

& Clement VI. ſes prédéceſſeurs immédiats, pour les arracher de ces lieux enchantez, où leur ſalut couroit tant de riſque, les avoient ſouvent exhortez de transferer leur habitation dans la Terre-ſainte, quoique occupée par les infidéles; mais que le ſaint Siege n'ignoroit pas le peu de cas qu'ils avoient fait juſques alors de pareilles conſeils, qu'ils devoient pourtant regarder comme des loix & des ordres formels. Qu'il leur commandoit de travailler actuellement à cette tranſlation dans quelque endroit, d'où avec le ſecours du ciel, ils puſſent pénétrer juſques dans la Terre-ſainte; ſinon qu'il ſeroit obligé de les y contraindre par toutes les voyes qui lui paroîtroient les plus convenables; & entr'autres par la privation des biens des Templiers, qu'il employeroit à la création d'un nouvel Ordre militaire, dont le zéle exciteroit peut-être leur émulation, ou les couvriroit d'une honte éternelle. PIERRE DE CORNILLAN.

Le Grand-maître répondit au pape qu'il avoit reçu ſes ordres avec bien du reſpect; mais que ſans la participation & le conſentement du chapitre général de l'Ordre, il ne pouvoit pas abandonner ſi bruſquement une conquête ſi conſidérable, & qui avoit couté

PIERRE DE CORNILLAN.

le plus pur ſang des Chevaliers ; qu'il alloit indiquer inceſſamment ce chapitre dans Rhodes même, & qu'il communiqueroit à ſes freres les intentions de ſa Sainteté. Le pape craignant que ſi le chapitre s'aſſembloit dans Rhodes, la richeſſe de cette iſle, ſes fortifications, ſon port, ſes flottes, & même la vie délicieuſe qu'on y menoit, ne déterminaſſent les Chevaliers à y reſter, déclara par une bulle ſolemnelle, qu'il vouloit que le chapitre ſe tînt à Niſmes ou à Montpellier, places peu éloignées d'Avignon, & d'où apparemment il ſe flattoit que ſon autorité influeroit plus efficacement dans l'aſſemblée. Ce pontife marquoit dans ſa bulle, que depuis le retour de ſes envoyez, il avoit appris avec ſurpriſe que d'autres Chevaliers qui étoient à ſa cour, avoient écrit à Rhodes de ne pas s'inquiéter de tout ce que le châtelain leur avoit dit, comme venant de ſa part ; que cet adroit courtiſan, pour ſe rendre néceſſaire dans ſon Ordre, avoit groſſi ſes reproches & ſes menaces ; mais que le pape même en leur préſence s'étoit expliqué bien différemment, & qu'on devoit demeurer en repos au ſujet de la tranſlation. Le pape ajoutoit, qu'il leur envoyoit cette

bulle, comme un témoignage irréfragable de ſa volonté, & en même tems de la vérité de ce que le châtelain leur avoit dit de ſa part, & afin que de pareilles faits n'apportaſſent aucun retardement à leur établiſſement ſur les frontieres des infidéles. PIERRE DE GORNILLAN.

On ne peut exprimer la douleur dont le Grand-maître fut pénétré, ſoit en voyant que le pape perſiſtoit dans un deſſein ſi pernicieux; ou par la crainte même que ſon Ordre comme ſouverain, ne prétendît s'y oppoſer: & il ſe trouvoit partagé entre l'obéiſſance qu'il devoit à ce pontife, & ce qu'il croyoit devoir à ſon Ordre & à ſes religieux: deux devoirs qui lui paroiſſoient preſque également indiſpenſables. Dans une ſi cruelle ſituation, la mort vint, pour ainſi dire, à ſon ſecours, & termina ſa vie dans le 18e mois de ſon magiſtere. Les Chevaliers firent remplir ſa place par ROGER DE PINS, Chevalier de la langue de Provence, d'une maiſon illuſtre en Languedoc, parent d'Odon de Pins, vingt-troiſiéme Grand-maître de l'Ordre, & de Gerard de Pins, qui pendant la vacance du magiſtere, avoit remporté une victoire ſignalée ſur Orcan, fils d'Otman. ROGER DE PINS. 1353.

ROGER DE PINS.

Le pape qui n'avoit pas voulu permettre la convocation du chapitre à Rhodes, & qui de ſon autorité l'avoit indiqué à Niſmes ou à Montpellier, craignant encore qu'il ne s'y prît des réſolutions contraires à ſes projets au ſujet de Rhodes, & pour être mieux inſtruit de ce qui s'y traiteroit, voulut qu'il ſe tînt dans Avignon même, & pour ainſi dire ſous ſes yeux. Mais dans l'impatience qu'il avoit de tirer les Chevaliers de l'iſle de Rhodes; comme il leur eût fallu un tems conſidérable pour ſe rendre à Avignon, des différentes provinces de la chrétienté, il ſe contenta qu'on tînt à ſa cour une aſſemblée, où frere Guillaume de Mailly Grand-prieur de France, & frere Guillaume Chalûs, Grand-prieur d'Auvergne, préſideroient de la part du Grand-maître, & en qualité de ſes lieutenans en deçà de la mer.

Heureuſement pour l'Ordre, quelque tems avant l'ouverture de cette aſſemblée, on inſinua au pape, que dans le deſſein où il étoit de tirer les Chevaliers de l'iſle de Rhodes, il ſeroit bien plus utile pour la chrétienté, & ſur-tout pour l'Italie, de les établir dans la Morée que dans la Paleſtine, où ils ne pourroient réſiſter à la puiſſance

formidable des Turcs & des Sarrasins. Le pape goûta assez cette proposition. Robert empereur titulaire de Constantinople étoit alors prince de Tarente, & souverain de l'Achaye, ou Morée, par la cession que lui en avoit faite Jean duc de Duras son oncle. D'un autre côté, Jacques de Savoye fils aîné de Philippe prince de Piédmont, prétendoit que la Morée lui appartenoit du chef d'Ysabelle de Ville-hardouin sa mere; & parmi ces différentes prétentions, le Turc qui avoit pour lui le droit du plus fort, emportoit tous les jours quelque place de cette province. Le pape, pour la conserver à la chrétienté, proposa au prince de Savoye de traiter de ses droits avec les Chevaliers de Rhodes. Cette grande affaire fut agitée dans l'assemblée d'Avignon: les Chevaliers qui ne vouloient pas heurter de front les sentimens du pape, nommerent des commissaires; mais comme ils attendoient quelque changement du bénéfice du tems, ils firent traîner, sous différens prétextes, cette négociation; & ils travaillerent si lentement, que la mort surprit le prince de Savoye avant qu'il y eût rien de conclu; & ce ne fut que long-tems après qu'on reprit ce dessein;

ROGER DE PINS.

ROGER DE PINS. comme nous le dirons dans la ſuite.

Cependant on fit dans cette aſſemblée différens reglemens qui concernoient la diſcipline, & qui font connoître les abus qui s'étoient introduits dans l'Ordre au ſujet de la diſtribution des aumônes. Au grand ſcandale des peuples, & au préjudice des pauvres, depuis que les biens des Templiers avoient été réunis à la manſe des Hoſpitaliers, on avoit négligé dans leurs maiſons tous les devoirs de la charité, ſous prétexte qu'ils s'exerçoient dans les commanderies des Chevaliers de Rhodes. L'aſſemblée ordonna qu'indépendemment de ces aumônes, on rétabliroit inceſſamment celles qui ſe faiſoient dans les maiſons qui avoient appartenu aux Templiers.

Quoique le pape fût peu favorable à l'Ordre, comme on vient de le voir; cependant perſonne n'avoit plus de pouvoir ſur ſon eſprit, qu'un Chevalier de Rhodes, appellé frere Jean-Ferdinand d'Hérédia, de la langue d'Arragon, & châtelain d'Empoſte. Lui ſeul ſervoit de conſeil & de miniſtre à ce pontife, qui l'employoit même dans des négociations étrangeres. Pour le rendre plus autoriſé à ſa cour, il l'avoit fait gouverneur d'Avignon & de tout

le comtat Venaiſſin. Une faveur ſi déclarée pouvoit faire ſoupçonner que les projets extraordinaires du pape lui étoient inſpirés par l'Arragonnois, qui n'auroit peut-être pas été fâché, ſi l'Ordre eût été contraint d'abandonner l'iſle de Rhodes, de s'en faire nommer par le pape pour prince ſouverain ſous le titre de Bailli. Du moins toute ſa conduite fait voir que ſans égard pour les ſtatuts & réglemens des chapitres généraux, il ne ſe ſervoit de l'autorité du pape, que pour ſon agrandiſſement. C'eſt ainſi qu'il obtint ſucceſſivement le Grand-prieuré de Caſtille, & même celui de ſaint Gilles, auquel l'avide Eſpagnol ſe fit nommer par le pape, qui le lui confera ſans la participation du Grand-maître, & de pleine autorité. L'Ordre fut accablé d'un coup ſi ſurprenant ; les papes, à la vérité, outre la puiſſance des clefs, conſervoient encore une autorité particuliere ſur l'Ordre de ſaint Jean, comme en étant les premiers ſupérieurs ; mais ils ne s'en ſervoient que pour le proteger, ou pour en corriger des abus inévitables dans la condition humaine, & même dans les ſocietés les plus auſtéres. ROGER DE PINS.

Les Chevaliers ſe plaignoient que ce

ROGER DE PINS. dernier pontife n'employoit ſa puiſſance que pour détruire la forme de leur gouvernement ; qu'ils ne pourroient plus à l'avenir compter ſur leurs années de ſervice, & ſur leur antiquité, ſi un de leurs confreres, à la faveur d'une intrigue de cour, & au mépris des plus ſages réglemens, étoit maître d'enlever dans chaque langue, les meilleures commanderies. Le Grand-maître & le conſeil envoyerent des ambaſſadeurs au pape, pour lui porter les juſtes remontrances de tout l'Ordre; & le Grand-maître, pour engager Hérédia à ſe déſiſter de la nomination du pape, lui envoya d'amples proviſions de la charge de ſon lieutenant en deçà de la mer. Mais toutes ces démarches furent également inutiles ; le pape fut inflexible, ſoit par affection pour ſon favori, ou pour ne pas déroger à cette ſuprême autorité qu'il prétendoit exercer dans le gouvernement de l'Ordre : & Hérédia abuſant de la nouvelle grace du Grand-maître, non-ſeulement ne payoit plus au tréſor commun les reſponſions de tant de commanderies qu'il avoit accumulées ; mais encore, ſous prétexte de ſa charge de lieutenant, il retenoit par ſes mains les reſponſions des autres

commanderies. Lorſqu'elles venoient à vaquer, il tiroit du pape de nouvelles proviſions, & par une conduite ſi violente, il s'érigeoit en tyran de ſon Ordre. ROGER DE PINS.

Ce fut le ſujet d'une nouvelle ambaſſade : le Grand-maître envoya à Avignon frere Roger de Montaut, Grand-commandeur, & frere Eſtienne de Montaigu, pour demander au pape la permiſſion de faire faire le procès à Hérédia, comme à l'uſurpateur des biens de l'Ordre. Le pape qui ne vouloit pas proteger ouvertement ſes injuſtices, feignit de conſentir à ce que le Grand-maître déſiroit : il nomma même deux cardinaux pour prendre connoiſſance de cette affaire. Mais ſous la qualité de juges, ils ne firent que l'office de médiateurs ; & à cauſe du crédit d'Hérédia qu'ils vouloient ménager eux-mêmes, ils engagerent les ambaſſadeurs, moyennant une legere ſatisfaction, à ſe déſiſter de leur pourſuite. Le pape envoya exprès à Rhodes un gentilhomme de ſa maiſon, pour dire de ſa part au Grand-maître, qu'on lui feroit plaiſir de ne pas troubler Hérédia dans la jouiſſance des dignités qu'il lui avoit conferées, & dont, diſoit-il, ce Chevalier n'employoit les

ROGER DE PINS. revenus que pour l'interêt de l'Egliſe & le ſervice du ſaint Siege.

Le Grand-maître fut obligé de ſouffrir un abus qu'un tel protecteur l'empêchoit de corriger. Mais de peur qu'un ſi pernicieux exemple ne tirât à conſéquence, & qu'à l'imitation d'Hérédia, les autres prieurs ne s'appropriaſſent les commanderies, ou du moins les reſponſions que l'Ordre poſſedoit dans l'étendue de chaque prieuré, ce ſage Grand-maître convoqua à Rhodes un chapitre général, & il choiſit exprès une place dont l'Ordre étoit ſouverain, afin que les délibérations en fuſſent plus libres, & qu'on y pût prendre des réſolutions qui ne fuſſent point traverſées par d'autres puiſſances. Ce fut dans ce chapitre qu'on établit dans chaque prieuré des receveurs particuliers des droits de l'Ordre, & qui n'en étoient comptables qu'au tréſor commun. On ordonna en même tems que les prieurs ne pourroient être pourvûs d'autres commanderies, que de celles qui compoſoient leur chambre prieuriale. Quelques freres-ſervans ayant par leurs intrigues, obtenu la croix de Chevalier, il fut fait dans le même chapitre un réglement qui défendoit d'élever aucun ſervant à cette dignité :

ordonnance conforme à celle d'un grand pape, qui avoit ſagement établi la diſtinction de ces états, par celle de leurs habits; ſtatut qu'il ſeroit à ſouhaiter, par reſpect pour la nobleſſe, qu'on obſervât exactement. ROGER DE PINS.

Le Grand-maître ſurvêcut peu à la concluſion de ce chapitre. L'Ordre perdit en ſa perſonne un chef plein de zéle pour la manutention de la diſcipline; & les pauvres de l'iſle, un pere très-charitable. On remarqua que dans le tems que la peſte infecta cette iſle, comme tout l'orient, & qui fut ſuivie d'une famine affreuſe, il employa d'abord tous ſes revenus, & qu'il vendit enſuite ſon argenterie, & juſqu'à ſes meubles, pour ſubvenir aux beſoins des pauvres: ce qui lui mérita dans l'Ordre, & devant les hommes, le titre d'*Aumonier*, & dans le ciel, une juſte récompenſe, & ce centuple promis ſi formellement par celui ſeul dont les promeſſes ſont infaillibles.

1365. L'Ordre élut pour ſon ſucceſſeur frere RAIMOND BERENGER, Dauphinois de naiſſance, de la langue de Provence, commandeur de Caſtel-Sarraſin, que quelques hiſtoriens font deſcendre des Berengers ſouverains d'Italie; & d'autres, de ceux qui ont RAIMOND BERENGER.

RAIMOND BERENGER.

regné à Barcelonne, & dans le comté de Catalogne. Quoiqu'il en ſoit de ſon origine, il eſt certain qu'il y donna un nouvel éclat par ſa valeur, & par la hardieſſe de ſes entrepriſes. Des corſaires Egyptiens infeſtoient ſouvent les côtes de l'iſle de Chypre, & enlevoient tout ce qui navigeoit dans ces mers, ſous l'étendard de la croix. Berenger ne ſe contenta pas de mettre en mer pluſieurs galeres qui leur donnerent la chaſſe : mais de concert avec le roi de Chypre, il réſolut de les aller brûler juſques dans le port d'Alexandrie. Ce prince & le Grand-maître aſſemblerent près de cent vaiſſeaux de différentes grandeurs ; ils les chargerent de troupes de débarquement, qu'ils avoient la plûpart tirées des côtes de France, mais ſans leur communiquer l'entrepriſe à laquelle on les vouloit employer, & dont Urbain V. qui étoit alors ſur la chaire de ſaint Pierre, eut ſeul communication.

La flotte étant prête de mettre à la voile, le Roi & Berenger s'embarquerent, ſuivis d'un grand nombre de Chevaliers ; & en moins de cinq jours, ils aborderent au pied des murailles d'Alexandrie. Ils y poſerent des échelles, & préſenterent l'eſcalade. Les

Alexandrins furent ſurpris ; mais outre une nombreuſe garniſon, il y avoit tant de monde dans cette grande ville, la plus riche de l'Égypte, qu'on vit en un inſtant les murailles bordées de ſoldats & d'habitans, qui faiſoient pleuvoir une grêle de fléches ſur les chrétiens. Ces aſſiegés, appuyés ſur le parapet, à grands coups de piques & de hallebardes, renverſent les aſſiegeans, les pouſſent dans le foſſé, & les accablent de groſſes pierres. De nouveaux aſſaillans prennent la place des morts & des bleſſés, & ſans s'étonner du ſort de leurs compagnons, tâchent de gagner le haut des murailles. Les uns ſont percés à coups de fléches ; d'autres précipités, ou renverſés avec les échelles. Les aſſiegés répandent de tous côtés de l'huile bouillante & des feux d'artifice ; embraſent les machines des chrétiens ; s'attachent même à leurs habits ; paſſent juſqu'au corps, & forcent le ſoldat tout en feu, d'abandonner l'attaque pour chercher du ſecours dans l'eau, où il ſe précipite. Jamais aſſaut ne fut plus furieux & plus meurtrier ; mais malgré l'image de la mort qui ſe préſente de tous côtés, les Chevaliers de Rhodes animés par leur propre courage, & ſoutenus des regards

RAIMOND BERENGER.

RAIMOND BERENGER.

intrépides du Grand-maître, reviennent au combat, s'attachent de nouveau aux murailles, & ſe faiſant une échelle des corps morts de leurs compagnons, s'élevent juſqu'au haut, gagnent le parapet, ſe jettent dans la place, & tuent tout ce qui ſe préſente devant eux. De-là les victorieux ſe répandent dans la ville, pénétrent dans les maiſons voiſines des remparts, maſſacrent les hommes dans les bras de leurs femmes, pillent les plus riches meubles, & font eſclaves tout ce qui échape à la premiere fureur du ſoldat.

Quoique le Roi & le Grand-maître euſſent perdu beaucoup de monde dans les différentes attaques; cependant ils auroient bien ſouhaité de pouvoir ſe maintenir dans leur conquête. Mais ayant appris que le Soudan faiſoit avancer toutes les forces de l'Egypte pour les en chaſſer; & d'ailleurs ſe voyant dans une place encore remplie d'un nombre infini d'habitans qui s'étoient retranchés dans la baſſe-ville, ils réſolurent de ſe retirer: & après s'être chargés d'un butin ineſtimable, ils mirent le feu à tous les vaiſſeaux des infidéles qu'ils trouverent dans le port, & ſe rembarquerent avec leurs priſon-

niers. Le Roi reprit le chemin de ſon iſle, & le Grand-maître celui de Rhodes; ils arriverent l'un & l'autre heureuſement dans leurs Etats. RAIMOND BERENGER.

Le Grand-maître ayant tiré des priſons des infidéles Pierre de ſaint George, neveu, ou proche parent d'Urbain, ſe faiſoit un mérite de le conduire lui-même à Avignon : mais avant que de partir, il apprit ſa mort. Les hiſtoriens rapportent que ce pontife étant à l'extrêmité, & après avoir reçu les Sacremens de l'Egliſe, en préſence de ſon camerier, de ſon confeſſeur & de pluſieurs cardinaux, dit, en leur adreſſant la parole : *Je crois fermement tout ce que tient & enſeigne la ſainte Egliſe catholique; & ſi jamais j'ai avancé quelqu'autre choſe de quelque maniere que ce ſoit, je le révoque, & me ſoumets à la correction de l'Egliſe.* *

* Præſentibus etiam camerario, confeſſore, pluribuſque aliis familiaribus ſuis, ac aliis multis notabilibus perſonis dixit & aſſeruit ſe tenere & credere firmiter, ſicque confeſſus eſt ſimpliciter quidquid ſancta, catholica & apoſtolica tenet, docet & prædicat Eccleſia : & ſi per priùs docendo, legendo, prædicando, aut diſputando, vel aliàs aliud quovis modo prædicaverat, vel dixerat, totum id revocavit, voluitque haberi pro non dicto, ſubmittens ſe & dicta ſua hujuſmodi correctioni & determinationi dictæ ſanctæ matris Eccleſiæ, à qua aſſeruit ſe nunquam deviaſſe ſcienter. *Geſta Urb. 5. apud Rainaldum, t. 16. ad annum 1370. §. 23.*

RAIMOND BERENGER.

Pierre Roger, dit le cardinal de Beaufort, neveu du pape Clement VI. ſuccéda à Urbain V. Il prit le nom de Gregoire XI. Le Grand-maître ſongeoit alors à abdiquer ſa dignité. L'indocilité de la plûpart des commandeurs de l'Europe l'avoit réduit à faire une démarche auſſi extraordinaire. A ſon retour de l'expédition d'Alexandrie, il apprit du conſeil, que la Religion ne pouvoit rien tirer des reſponſions de l'occident. Cette dureté le ſurprit autant qu'elle l'affligea : envain il envoya des ordres les plus preſſans : on n'y répondit que par un ſilence obſtiné, & qui couvroit une déſobéiſſance formelle. Beaucoup de ces commandeurs poſſedoient pluſieurs commanderies, & ils employoient leurs reſponſions & le bien de l'Ordre, ou à acheter la faveur & la protection des princes, ou à enrichir leurs familles : & les plus réguliers, quand ils faiſoient quelquefois paſſer de l'argent à Rhodes, regardoient de leur part ces reſponſions comme des aumônes arbitraires & de pures libéralités. D'ailleurs il s'étoit élevé des différends conſidérables entre les langues de Provence & d'Italie ; & les principaux Chevaliers de ces deux langues refuſoient de ſe

RAIMOND BERENGER.

soumettre au jugement du Grand-maître. Tant de désobéissance de toutes parts l'affligeoit ; mais comme il aimoit véritablement son Ordre, il crut qu'un Grand-maître plus habile & plus ferme se feroit mieux obéir, & pourroit rétablir une heureuse correspondance entre le chef & les membres. Ce fut le principal motif qui le porta à vouloir abdiquer sa dignité ; mais le pape qui connoissoit son mérite, lui refusa son consentement : & ce pontife, qui pour le soulager, vouloit entrer en connoissance des affaires de l'Ordre, convoqua à Avignon une assemblée générale des principaux commandeurs, mais dont il dispensa le Grand-maître à cause de son extrême vieillesse ; il se contenta de lui demander un mémoire des réglemens qu'il croyoit les plus nécessaires pour le rétablissement de la discipline.

1373.

On traita d'abord dans cette assemblée du différend qui étoit entre les langues de Provence & d'Italie. Le sujet de leurs contestations venoit, de ce que la langue de Provence, comme la plus ancienne & la premiere de l'Ordre, possedoit le prieuré du royaume de Hongrie, & dans l'Italie ceux de Capoue & de Barlette, avec les com-

RAIMOND BERENGER.

manderies de ſaint Eſtienne, de Monopoli, de Venouſe & de ſainte Euphemie, que la langue d'Italie réclamoit. Elle demandoit en outre que le prieuré de Hongrie lui fût annexé comme un équivalent, & pour balancer dans le chapitre le pouvoir de la langue de Provence, qui ſeule avoit plus de ſuffrages que deux autres langues.

Comme la langue de Provence ſe défendoit par le titre de ſa poſſeſſion, le pape en remit le jugement aux cardinaux d'Eſpagne & de Florence; & par leur médiation, plûtôt que par une déciſion de rigueur, on convint qu'à la premiere vacance du prieuré de Hongrie, il y ſeroit pourvû par le Grand-maître & le conſeil, qui choiſiroient indifféremment dans les deux langues le ſujet qui en auroit paru le plus digne, & que dans la ſuite les deux langues y nommeroient alternativement; que les prieurés de Capoue & de Barlette, & les commanderies de Naples & de ſainte Euphemie appartiendroient à la langue d'Italie; mais que ſaint Eſtienne, Eſtonibbia, Alife, Venouſe, Monopoli & leurs dépendances, demeureroient à la langue de Provence.

On ordonna dans la même aſſemblée, ſuivant les intentions du Grand-

maître, & le mémoire qu'il avoit envoyé au pape, que chaque Chevalier ne pourroit posseder qu'une grande commanderie, ou deux petites, c'est-à-dire, dont les responsions n'excéderoient pas la somme de deux cens florins, & que toutes les responsions seroient payées exactement chaque année sous peine de privation de la commanderie. On ajouta à ces réglemens, que dans la vacance de la Grande-maîtrise, & quand on procéderoit à l'élection d'un nouveau Grand-maître, on ne prendroit plus indifféremment les électeurs dans toutes les langues, comme on avoit fait jusqu'alors; mais que chaque langue nommeroit deux électeurs. A l'égard du conseil souverain de l'Ordre, il fut statué que pour être censé complet, il devoit s'y trouver au moins les huit baillis conventuels, trois Grands-prieurs, l'infirmier, deux des plus anciens Chevaliers de chaque langue, & qui seroient tous présidés à l'ordinaire par le Grand-maître, qui à raison de son éminente dignité, auroit seul deux suffrages dans toutes les assemblées, comme il s'étoit toujours pratiqué jusqu'alors; & que ce conseil, quand il seroit complet, disposeroit des prieurés & des commanderies qui viendroient à vaquer. RAIMOND BERENGER.

RAIMOND BERENGER.

De ſi ſages réglemens autoriſés par l'approbation du Pape, furent envoyés à Rhodes & dans tout l'Ordre. Le Grand-maître les reçut avec une ſenſible joye ; mais la mort dont il fut prévenu l'empêcha d'en recueillir le fruit, qui fut réſervé à frere ROBERT DE JULLIAC, Grand-prieur de France, que le chapitre de Rhodes nomma, quoiqu'abſent, pour Grand-maître.

ROBERT DE JULLIAC.

Quand il en reçut les nouvelles, il étoit actuellement en France dans ſon prieuré. Il en partit auſſi-tôt pour la cour d'Avignon, où il rendit ſes devoirs au Pape. Il changea enſuite tous les receveurs d'en deçà la mer, qui lui parurent négliger leur recette: ce fut le premier uſage qu'il fit de ſon autorité. Il en fit un autre de ſon obéiſſance envers le ſaint Siege, en ſe chargeant avec ſon Ordre de la proprieté & de la défenſe du château & de la baſſe ville de Smirne, que l'armée de la ligue avoit enlevée aux Turcs, comme nous le venons de rapporter. L'archevêque & les habitans s'étant plaints au Pape qu'Ottobon Cataſleo leur gouverneur, plus marchand que ſoldat, les abandonnoit ſouvent, à raiſon de ſon commerce, pour faire de fréquens

voyages en Italie ; en ſorte qu'il laiſſoit cette place ſans garniſon & ſans vivres ; le Pape fit dire aux Chevaliers, que ſon intention étoit qu'ils uniſſent Smirne aux autres biens de leur Ordre. Envain le Grand-maître lui repreſenta que cette fortereſſe étoit ſituée au milieu des terres des Turcs, & dans un éloignement de l'Italie, qui ne permettoit pas en cas d'un ſiege, d'en eſperer un prompt ſecours ; qu'il falloit d'ailleurs pour l'entretien de la garniſon, des ſommes conſidérables, que ſon Ordre n'étoit pas en état de fournir. Le Pape ſe contenta d'aſſigner pour cette dépenſe, une ſomme de 1000 liv. par an, que le tréſorier de la Religion devoit prendre ſur les dixmes de Chypre. Du ſurplus, comme tout ce que le Grand-maître lui avoit repreſenté de la ſituation de la ville de Smirne enclavée dans les terres de la domination des infidéles, étoit la raiſon même qui l'avoit déterminé à en confier la défenſe aux Chevaliers, dans la vûe que les Turcs ne porteroient point leurs armes plus loin, tant qu'ils auroient des voiſins ſi redoutables ; ce pontife ordonna au Grand-maître & au conſeil, ſous peine d'excommunication, d'envoyer, inceſſamment dans Smirne

ROBERT DE JULLIAC.

ROBERT DE JULLIAC.

une garniſon ſuffiſante, compoſée d'un bon nombre de Chevaliers, & des troupes que la Religion entretenoit à ſa ſolde. Le Grand-maître ſe diſpoſoit à partir pour Rhodes avec ces ordres, lorſqu'il en reçût de fâcheuſes nouvelles. Il apprit qu'il s'y étoit élevé des diviſions entre les Chevaliers du couvent, & le conſeil. Les Chevaliers ſe plaignoient que le conſeil, ſoit dans la nomination aux commanderies, ſoit dans les différends qui naiſſoient entre les Chevaliers, ſans égard pour les droits d'ancienneté, ou pour la juſtice, regloit ſes nominations & ſes jugemens par le crédit que les particuliers pouvoient avoir dans cette compagnie. Le conſeil de ſon côté mandoit au Grand-maître, que les Chevaliers avoient trouvé le moyen d'éluder toutes ſes ordonnances par des appels continuels au ſaint Siege, ce qui ruinoit entierement la diſcipline & l'autorité du gouvernement. Le Grand-maître fit part au Pape de ces plaintes réciproques; & ce pontife pour favoriſer les particuliers, caſſa par une bulle expreſſe toutes les nominations faites par le conſeil pendant la vacance du magiſtere, & en l'abſence du Grand-maître. Mais auſſi par la même bulle, après avoir repris ſévérement les religieux

qui ne ſe ſervoient, diſoit-il, de la voye d'appel, que pour ſe ſouſtraire à l'obéiſſance qu'ils devoient à leur ſuperieur, il ordonna au conſeil de n'avoir à l'avenir aucun égard à de pareils appels; mais qu'ils ſe diſpoſaſſent tous également à recevoir leur Grand-maître, comme leur ſuperieur légitime, & qu'il avoit même revêtu à leur égard de l'autorité apoſtolique. ROBERT DE JULLIAC.

Le Grand-maître partit avec ces ordres, & arriva heureuſement à Rhodes. Sa préſence, des manieres affables, & une exacte juſtice qu'il rendoit indifféremment à tous ſes religieux, rétablirent bien-tôt la concorde. Il leur communiqua enſuite les intentions du Pape au ſujet de la défenſe de Smirne: & quoique les principaux du conſeil viſſent bien que c'étoit ſacrifier & envoyer à la boucherie les Chevaliers qu'on chargeroit d'une pareille commiſſion, cependant on prit le parti de l'obéiſſance: on vit même pluſieurs des Chevaliers s'offrir généreuſement pour un emploi où le péril & la gloire étoient également certains. En effet, il n'y avoit guéres d'apparence que les empereurs Turcs, dont la puiſſance augmentoit tous les jours, ſouffriſſent au milieu de leurs Etats, les Chevaliers

ROBERT DE JULLIAC.

paiſibles poſſeſſeurs d'une place qu'ils leur avoient enlevée.

Soliman premier, fils aîné d'Orchan, marchant ſur les traces de ſon pere, en moins de deux ans avoit joint à ſon empire la meilleure partie de la Thrace, & s'étoit rendu maître d'Andrinople & de Philippopoli. Comme Amurat premier, ſon frere & ſon ſucceſſeur, vêcut plus long-tems, auſſi étendit-il plus loin ſes conquêtes. Les royaumes de Bulgarie, de Servie, de la Boſſine, & de Theſſalie, & les principautez d'Epire, d'Achaïe & de Caramanie, qui s'étoient formez des débris de l'empire Grec, devinrent l'objet de ſon ambition, & il en enviſagea la conquête, comme le moyen de s'ouvrir un chemin à celle de Conſtantinople. Ce prince défit dans une bataille Cracovilchs roi des Bulgares. Il eut le même avantage ſur le Deſpote de Servie; il venoit de ſe rendre maître de la ville de Pherès, alors capitale de la Macedoine. La Miſie tomba ſous l'effort de ſes armes, & l'empereur Jean ou Calojean Paleologue, s'étant avancé dans la Romanie pour en arrêter les progrez, fut défait à plate couture; on prétend que ce Sultan étoit ſorti victorieux de trente-ſix combats ou batailles.

Cependant,

Cependant, comme s'il n'eût encore rien entrepris pour ſa gloire, il fit faire des levées extraordinaires de troupes dans tous ſes Etats. Un armement auſſi conſiderable, les marches & les contremarches de tant de troupes allarmerent tous ſes voiſins ; chacun ſe tenoit ſur ſes gardes, ſans qu'on pût prévoir de quel côté il tourneroit ſes armes. ROBERT DE JULLIAC.

Le Grand-maître fit part au Pape de tous ces mouvemens, & des raiſons qui lui faiſoient craindre que Smirne, & même Rhodes, ne fuſſent l'objet ſecret d'un auſſi puiſſant armement. Il lui repreſenta en même tems, que dans l'expedition d'Alexandrie, l'Ordre avoit perdu plus de cent Chevaliers, qui n'avoient pas été remplacez ; que l'iſle & la ville de Rhodes avoient beſoin d'un prompt ſecours, & qu'il ſupplioit ſa Sainteté d'y pourvoir inceſſamment, depeur de ſurpriſe de la part des infidéles.

Le Pape convoqua à ce ſujet une aſſemblée des principaux commandeurs dans la ville d'Avignon, & il y fut réſolu, qu'on feroit paſſer à Rhodes dans le mois de Mars ſuivant, cinq cens Chevaliers & autant d'Ecuyers ou de freres-ſervans. Les prieurs, ſuivant un ordre particulier du Pape, de- 1370.

ROBERT DE JULLIAC.

voient nommer les Chevaliers de leur prieuré, qu'ils jugeoient en état de marcher, & chaque Chevalier étoit en droit de choisir lui-même à son tour le frere-servant dont il vouloit être accompagné, & qui lui paroissoit le plus propre pour son service ; ce qui fait voir en passant que ces freres-servans à l'égard des Chevaliers, étoient comme des especes d'écuyers, & que chaque Chevalier en ce tems-là, avoit son frere-servant attaché à sa personne & au service militaire sous ses ordres. Ces Chevaliers & leur suite arriverent heureusement à Rhodes : une recrue aussi considérable fit beaucoup de plaisir au Grand-maître & à tout le couvent. Mais cette année on n'eut rien à démêler avec les Turcs, dont toutes les forces tomberent de nouveau sur les Bulgares & les Serviens.

Mais la Religion eut beaucoup à souffrir de ses propres enfans. Il s'éleva dans l'Ordre des ennemis domestiques, & comme une semence de rebellion, qui éclata principalement en Angleterre, en Castille & en Portugal. Frere Robert d'Alri, prieur d'Angleterre, Sanche de Sumassa, prieur de Castille, & Alvarez Gonsalve, prieur de Portugal, cantonnez dans leurs prieurez, & favorisez des

Rois ſouverains de leur pays, refuſerent ouvertement de payer leurs reſponſions. Le prieur d'Angleterre fondoit ſa déſobéiſſance ſur l'injuſtice qu'il prétendoit que le Grand-maître lui avoit faite, en conferant une commanderie d'Ecoſſe à un Chevalier Ecoſſois, quoiqu'il ſoutînt qu'elle dépendoit du prieur d'Angleterre. Son ſouverain qui regardoit l'Ecoſſe comme un ancien fief de ſa couronne, non-ſeulement appuyoit la rébellion du prieur; mais encore il fit ſaiſir les revenus de toutes les commanderies que l'Ordre poſſedoit dans ſes Etats. Le Grand-maître porta au Pape des plaintes d'un procedé ſi violent. Ce Pape inſtruit de la juſtice de ſa nomination, en fit paſſer les preuves à la cour d'Angleterre, & il menaça en même tems le prieur de cette nation de l'excommunier, & de le priver de l'habit, s'il ne payoit inceſſamment ſes reſponſions, & s'il ne procuroit la main-levée des biens de l'Ordre, qu'il avoit eu le crédit de faire ſaiſir. La crainte de l'excommunication le remit dans ſon devoir, auſſi-bien que le prieur de Caſtille, auquel on intima les mêmes menaces de la part du ſaint Siege.

ROBERT DE JULLIAC.

ROBERT DE JULLIAC.

Mais ces foudres, tout redoutables qu'ils étoient, ne firent aucune impreſſion ſur le prieur de Portugal. Le Pape, pour toucher vivement un homme qui n'étoit en priſe qu'à l'interêt, confera ſon prieuré à frere Jean Fernand, commandeur de Toulouſe, & il le cita à ſa cour, pour ſe voir dégrader de la dignité de Chevalier, & privé de l'habit de la Religion. Malheureuſement tous ces decrets de la cour de Rome n'avoient guéres d'effet à l'égard du temporel, qu'autant que le Souverain les vouloit bien appuyer de ſon autorité ; & ce ne fut que quelques années après, que ce prieur rebelle rentra dans ſon devoir.

On place dans cette année la mort du Grand-maître de Julliac, qui ne tint cette dignité qu'un peu plus de deux ans, mais qui fut généralement regreté par la ſageſſe, la prudence, & ſur-tout par la douceur de ſon gouvernement. Le chapitre & le couvent de Rhodes firent remplir ſa place par frere JEAN-FERDINAND D'HEREDIA, châtelain d'Empoſte, ou Grand-prieur d'Arragon, & Grand-prieur de ſaint Gilles & de Caſtille, qui étoit abſent, & toujours réſident auprès des Papes en qualité de gouverneur d'Avignon & du comtat Venaiſſin.

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

1376.

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

On ſera peut-être ſurpris, après tout ce que nous avons dit de la conduite de ce Chevalier, que l'Ordre, dont, contre toutes les regles, il avoit uſurpé les principales dignitez, eût fait un pareil choix. Mais apparemment que les électeurs conſidererent que ce Chevalier conſervoit toujours un grand crédit dans la cour d'Avignon ; que ce crédit s'étendoit même juſqu'auprès de la plûpart des princes Chrétiens, qui ménageoient avec de grands égards un homme habile, & dont les conſeils influoient beaucoup dans les differens partis que prenoit la cour du Pape ; d'ailleurs qu'un malheureux eſprit de rebellion, qui avoit ſa ſource dans une ſordide avarice, infectant depuis quelque tems pluſieurs commandeurs, il étoit de la politique de l'Ordre de mettre à ſa tête un homme auſſi puiſſant & auſſi autoriſé que l'étoit Hérédia, & qui dans cette place ne pourroit plus diſtinguer les interêts de la Religion des ſiens propres.

Quoi qu'il en ſoit des motifs qui déterminerent les électeurs à l'élever à la dignité de Grand-maître, peut-être que le lecteur ne ſera pas fâché de connoître un peu plus particuliérement un Chevalier, qui après avoir

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

été le tyran de ſon Ordre, en devint un pere bienfaiſant, & un des principaux ornemens. Jean-Ferdinand d'Hérédia étoit iſſu d'une des plus nobles maiſons d'Arragon. Blaſco Hérédia ſon frere aîné étoit revêtu de la charge *del juſtitia*, ou de Grand-juſticier, dignité établie dans ce royaume, comme un frein à l'autorité royale, & pour empêcher les Souverains d'en abuſer, au préjudice des privileges de la nation. Il faiſoit lui ſeul la fonction dont les Ephores étoient autrefois chargez à Lacedemone contre leurs Rois. Ce Seigneur pendant pluſieurs années, n'ayant point eu d'enfans de ſa femme, pour ne pas laiſſer périr ſa maiſon, obligea le jeune Hérédia ſon frere, dont nous parlons, de ſe marier. Il n'eut de ce mariage que deux filles; & ſa femme étant morte en couche, ſon frere toujours entêté de ſe voir des heritiers de ſon nom, l'engagea dans une ſeconde alliance, & lui fit épouſer Dona Théréſe Contellie, niéce & heritiere de ſa femme; en ſorte que tous les biens de ces grandes maiſons, regardoient uniquement le jeune Hérédia & ſes enfans. Il eut de ce ſecond mariage un garçon & une fille. Peu de tems après, il fut encore veuf par la mort

de ſa ſeconde femme ; mais celle de ſon frere aîné, après pluſieurs années de ſtérilité, ayant mis au monde ſucceſſivement deux enfans mâles, il ſe vit tout d'un coup ſans biens, & déchû de toutes ſes eſperances. JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

Dans une ſi triſte ſituation, après avoir recommandé ſes enfans à ſon frere aîné, & ſans communiquer ſon deſſein à perſonne, il s'embarqua, paſſa à Rhodes, où il demanda l'habit, & fut reçu par le Grand-maître de Villeneuve en qualité de Chevalier de la langue d'Arragon. Bientôt ſon air noble, des manieres polies, & le courage & la valeur qu'il fit paroître en differens combats contre les infidéles, lui gagnerent l'eſtime & l'amitié des principaux Chevaliers. Il plut ſurtout au Grand-maître par la régularité de ſa vie, & par un eſprit adroit & inſinuant, qui lui faiſoit prendre ſans peine toutes les formes qui pouvoient contribuer à ſon élevation.

Ce fut à ces rares qualitez, & à l'eſtime particuliere du Grand-maître, qu'il fut redevable d'une commanderie de grace, appellée Alambro, d'où il paſſa depuis à titre d'échange ou d'amélioration à celle de Villet. Et comme un grand nombre de Cheva-

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

liers, & ſur-tout de ſes anciens, avoient été tuez dans l'eſcalade d'Alexandrie, il parvint ſucceſſivement, & à ſon tour, au bailliage de Capſe, & depuis à la châtellenie d'Empoſte, une des principales dignitez de l'Ordre, & la plus conſidérable en Europe après la Grande-maîtriſe, tant par l'étendue de ſa juriſdiction, le nombre & la qualité de ſes vaſſaux, que par des revenus immenſes.

La fortune qui le conduiſoit comme par la main, n'en demeura pas là. Le Grand-prieuré de Catalogne étant venu à vaquer, il ſe préſenta deux prétendans : l'un, au préjudice des droits & des privileges de l'Ordre, s'en étoit fait pourvoir par le Pape : & un autre Chevalier appellé frere Bérenger Nicoſſa, reclamoit ce prieuré à titre d'ancienneté. Son droit n'étoit pas incertain, & il étoit même de l'interêt de l'Ordre de ne pas ſouffrir que ſes Religieux, au lieu de s'attacher à mériter des graces par leurs ſervices, tournaſſent leurs vûes du côté de la cour du Pape. Mais comme on craignoit à Rhodes d'offenſer le ſouverain Pontife, le Grand-maître & le conſeil réſolurent de lui envoyer un ambaſſadeur. On avoit beſoin pour une pareille

négociation d'un miniſtre habile, ſouple & adroit, & qui, ſans bleſſer l'autorité pontificale, ſçût conſerver les droits & les privileges de la Religion. Le Grand-maître, parmi un grand nombre de Chevaliers, crut avoir démêlé dans le Châtelain tous les talens d'un habile négociateur. Il le nomma pour ambaſſadeur auprès du Pape, & il fit approuver ſon choix par le conſeil. L'inſtruction qu'on donna à Hérédia portoit, qu'après avoir baiſé les pieds du Pape de la part du Grand-maître, & au nom de tout l'Ordre, il lui repreſenteroit le tort que ſa nomination alloit faire à la Religion; que la plûpart des Chevaliers trouveroient le chemin bien plus court pour parvenir aux commanderies, de les obtenir par faveur & par quelque intrigue, que de les attendre de la longueur des années, & de leurs ſervices; que de pareilles diſpoſitions ruineroient abſolument la diſcipline; que le couvent ſeroit bientôt déſert, & qu'on verroit les Chevaliers négliger la réſidence de Rhodes & leurs obligations, pour s'attacher uniquement, ſoit à la cour du Pape, ou à celle des ſouverains de l'Europe. L'ambaſſadeur avoit ordre d'inſiſter

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

fortement ſur la révocation du bref apoſtolique ; mais comme on craignoit que le Pape ne voulût abſolument maintenir ſa nomination, on permit à l'ambaſſadeur de terminer cette affaire par un accommodement, s'il y trouvoit la moindre ouverture.

Hérédia partit avec cette inſtruction ; & après être arrivé à Avignon, dans l'audience qu'il eut du Pape, il lui repreſenta avec beaucoup d'art & d'éloquence, que quoique l'Ordre eût une ſoumiſſion parfaite, & tout le reſpect qu'il devoit pour ſa nomination, il ne pouvoit s'empêcher de ſe plaindre d'une diſpoſition qui violoit ſes privileges, & qui alloit ruiner l'ouvrage des Pontifes ſes prédéceſſeurs ; qu'il étoit chargé de dépoſer aux pieds de ſa Sainteté, & dans le ſein du pere commun des Fidéles, les juſtes remontrances d'un corps conſacré à la défenſe de la chrétienté, mais dont le zele ſe ralentiroit infailliblement, ſi les particuliers s'appercevoient qu'on les privât de la récompenſe attachée juſqu'alors à leurs ſervices. Le Pape lui répondit en général qu'on lui avoit dit beaucoup de bien du ſujet qu'il avoit nommé au prieuré de Catalogne ; mais qu'il ne ſeroit pas fâché qu'on pût ter-

miner cette affaire à l'amiable & à la ſatisfaction des parties, pourvû que ce fût ſans bleſſer l'autorité du ſaint Siege. L'ambaſſadeur jugea bien par ce diſcours qu'il n'obtiendroit pas du Pape la révocation de la grace qu'il avoit accordée. Ainſi il tourna tous ſes ſoins du côté de l'accommodement, & il chercha en même tems les moyens d'y trouver ſon interêt particulier. Les deux prétendans le voyoient ſouvent; il ménagea ſi adroitement leurs eſprits, qu'il les fit convenir de partager les grands biens du prieuré, & il fit même agréer ce partage au Pape. Juſques-là il avoit conduit ſa négociation conformément à ſes inſtructions & aux intentions du Grand-maître; mais il s'en éloigna depuis qu'il eut apperçû, qu'en ſe dévouant à la cour de Rome, il pourroit ſe faire des droits ſur le prieuré même. Les deux prétendans n'étant point en état par leur âge & leurs infirmitez de ſe tranſporter au prieuré, il s'en procura l'économat dont le Pape le gratifia. Ce fut ſa premiere démarche; & après cela abandonnant à découvert les interêts de ſon Ordre, il n'eut point de honte de ſe faire nommer par ce Pontife pour leur ſucceſſeur; & ces deux Chevaliers ayant

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

peu ſurvêcu à cette diſpoſition, lui ſeul profita de leur concurrence. Ce ne fut pas ſans une extrême ſurpriſe qu'on apprit depuis à Rhodes que cet ambaſſadeur, au lieu de s'oppoſer, comme il en étoit chargé, à ces nominations des Papes, les avoit lui-même ſollicitées, dès qu'il en avoit pû être l'objet. Il n'y avoit pas moyen après cela de retourner auprès du Grand-maître : Hérédia ſe vit obligé de reſter à Avignon, & il s'attacha uniquement à la cour de Rome. Il ſe fit bien-tôt pour lui-même un plan ſecret de toutes les intrigues & de la politique de cette cour, & il ſe conduiſit avec tant d'habileté, qu'il eut depuis beaucoup de part dans les élections & dans la confiance des ſouverains Pontifes.

Clement VI. ayant appris que Philippe de Valois roy de France, & Edouard roy d'Angleterre étoient à la veille d'en venir aux mains, choiſit Hérédia, qu'il envoya à ces deux princes pour faire de ſa part auprès d'eux l'office de médiateur. Ce Chevalier auſſi courageux qu'habile, & qui prévit qu'il y auroit infailliblement une ſanglante bataille, ſe fit donner par le Pape la permiſſion de ſe déclarer contre celui de ces princes qui refuſeroit

la médiation du ſaint Siege. Et comme Edouard avoit été l'aggreſſeur, il ſe rendit d'abord dans ſon camp, & lui expoſa ſa commiſſion. Il vouloit l'engager à une ſuſpenſion d'armes ; mais il trouva le prince Anglois ſi prévenu de quelques avantages qu'il avoit déja remportez, qu'il n'en put rien obtenir. Comme il vit qu'il rejettoit avec hauteur toutes les propotions de paix, & qu'il faiſoit même aſſez peu de cas de ſes offices, le fier Eſpagnol irrité du peu d'égard qu'il avoit pour ſon caractere, lui déclara que ſa commiſſion étant finie par ſes refus obſtinez, il alloit ſervir le roy de France. Il lui communiqua en même tems la permiſſion qu'il en avoit du Pape, & là-deſſus il prit congé de ce prince, & ſe jetta dans l'armée Françoiſe, qui ne tarda guéres à en venir aux mains avec les Anglois. JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

On ſçait quel fut le malheureux ſuccès de cette journée : la bataille ſe donna près de Crecy en Ponthieu. Les François la perdirent par la trahiſon de quelques-uns de leurs chefs, & par la précipitation des autres. Philippe fit voir dans le combat plus de valeur que de conduite ; il reſta des der- 1346.

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

niers ſur le champ de bataille, & il combattoit encore, quoiqu'il n'eût plus que ſoixante cavaliers auprès de lui. Mais ſon cheval ayant été tué, il ſeroit tombé entre les mains de ſes ennemis, ſi Hérédia ne ſe fût jetté promptement à terre, & ne lui eût préſenté le ſien avec lequel ce prince fit ſa retraite.

Le Châtelain voyant un corps d'infanterie qui combattoit encore, fut ſe mettre à la tête, & diſputa quelque tems la victoire aux Anglois. Mais ces bataillons ayant été accablez par l'armée victorieuſe, il fut enfin entraîné dans la déroute generale; & ce ne fut pas ſans peine que percé de coups, il rejoignit les débris de l'armée Françoiſe.

Pendant qu'il ſe faiſoit panſer des quatre grandes bleſſures qu'il avoit reçues dans la bataille, il apprit que dans le camp des Anglois on parloit déſavantageuſement de ſa conduite, & que des officiers de cette nation diſoient, qu'étant revêtu du caractere d'ambaſſadeur, il n'avoit pû combattre en faveur des François, ſans violer le droit des gens. Ce Chevalier ne fut pas plutôt guéri, qu'il envoya dans leur camp un hérault pour préſenter ſon gage de bataille à ceux qui attaquoient ſa

conduite ; & apparemment qu'il s'en feroit ſuivi un combat particulier, ſi Edouard auquel on en demanda la permiſſion, ne lui eût rendu juſtice, & publié qu'avant la bataille, il lui avoit communiqué la permiſſion que le Pape lui avoit donnée au bas de ſon inſtruction, de combattre contre le prince qui rejetteroit les propoſitions de paix dont il étoit chargé. Il en reprit depuis la négociation, à ce qu'on prétend, & c'eſt à lui que des hiſtoriens attribuent une tréve dont les deux Rois convinrent pour un an. JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

A ſon retour à Avignon, il eut la ſatisfaction de voir le Pape content de ſa conduite ; & Innocent VI. ayant ſuccedé à Clement, la fortune d'Hérédia prit un nouvel éclat ſous le pontificat d'un Pape, dont il avoit toujours été l'ami le plus particulier, & dont il devint depuis le miniſtre & le confident. Innocent, pour prémices de ſa faveur, le déclara gouverneur d'Avignon, & du comtat Venaiſſin ; & comme ſi la fortune de ſon favori eût été ſon unique affaire, il ne paroiſſoit occupé que du ſoin de ſon élévation. Il l'accabloit tous les jours de nouveaux bienfaits ; toutes les graces paſſoient par ſon canal ; les plus grands princes recher-

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

choient avec empreſſement ſon amitié, & il partageoit avec ſon maître la puiſſance des clefs, ou pour mieux dire, le Pape n'en avoit que le titre, pendant que ſon miniſtre jouiſſoit de toute l'autorité.

Ce fut à la faveur de ce crédit ſans bornes qu'il amaſſa des richeſſes immenſes, & dont il employa une partie à l'établiſſement des enfans qu'il avoit laiſſez en Arragon. Pour ne pas paroître ingrat envers ſon bienfaicteur, & pour la ſûreté même du Pape & de toute ſa cour, il fit entourer à ſes dépens la ville d'Avignon d'épaiſſes murailles, & fortifiées de diſtance en diſtance de tours qui mirent cette place hors de ſurpriſe & d'inſulte. Le Pape touché de ces marques ſi magnifiques de ſa reconnoiſſance, arracha, pour ainſi dire, de l'Ordre les Grands-prieurez de Caſtille & de ſaint Gilles, dont il le fit pourvoir contre toutes les regles & les privileges de la Religion, & malgré les ſervices importans que l'Ordre rendoit continuellement aux chrétiens en combattant contre les infidéles.*

* Retulere etiam nobilem victoriam Hoſpitalarii Equites de Turcis in Græcia, quamvis longè numero impares: invecti enim quatuor tantùm triremibus atque onerariâ, viginti novem barbarorum naves, dum in eas vicinorum agrorum prædas inferebant, intercepere, ut narrat Matthæus Villanus. *Rain. ad ann.* 1359. *num.* 15.

JEAN FERDINAND D'HEREDIA.

La mort de ce Pontife auquel ſuccéda Urbain V. & enſuite Gregoire XI. lui fit perdre une partie de ſon crédit, ſans rien perdre de ſon ambition ; & le Grand-maître de Julliac étant dans un âge très-avancé, il regarda ſa place comme un aſyle honorable contre les coups de la fortune, & les diſgraces de la cour. Il fit de bonne heure ſa batterie ; les amis qu'il avoit à la cour d'Avignon agirent vivement pour ſes interêts ; la plûpart des ſouverains de l'Europe entrerent dans ſes vûes, & le recommanderent aux Chevaliers qui étoient nez leurs ſujets : en ſorte qu'après le décès de Julliac, le couvent, quoique mécontent de ſa conduite, ſe vit dans une eſpece de néceſſité de le nommer, comme il fit, pour Grand-maître.

Hérédia n'eut pas plutôt reçu les nouvelles de ſon élection, qu'il ſe diſpoſa à partir pour Rhodes ; mais comme il y voulut paroître avec des forces qui ſoutinſſent ſa réputation, & le choix de l'Ordre, il mit en mer à ſes dépens juſqu'à neuf galeres, ſans compter d'autres vaiſſeaux de differentes grandeurs, ſur leſquels il embarqua un grand nombre d'avanturiers qu'il avoit pris à ſa ſolde. Il étoit prêt de mettre

JEAN-FERDINAND D'HERED A.

à la voile, lorſqu'il ſe vit obligé de différer ſon départ à la priere du pape Gregoire XI. qui venoit de ſucceder à Urbain, & qui vouloit ſe ſervir de lui & de ſa flotte pour un grand deſſein qu'il méditoit depuis quelque tems, & qu'il fit alors éclater.

Il y avoit près de ſoixante & dix ans, comme nous l'avons vû, que le ſaint Siege avoit été transferé par le pape Clément V. dans la ville d'Avignon. Pendant cette longue abſence, quoique les Papes ſe prétendiſſent ſouverains de Rome; cette capitale du monde étoit alors gouvernée par un magiſtrat, qui prenoit la qualité de Sénateur, & par douze autres citoyens qu'on nommoit *Banneretz*, à cauſe des differentes bannieres qu'ils arboroient pour ſe diſtinguer chacun dans ſon quartier. Leur vûe qu'ils tâchoient d'inſpirer aux habitans, étoit de rétablir dans Rome l'ancienne République; mais ce qu'on appelloit alors les Romains, étoient bien differens de ces illuſtres Républicains, auſſi célébres par la grandeur de leurs ſentimens, que par cette rare valeur qui les avoit rendus les maîtres d'une partie de la terre. Ces derniers Romains n'étoient qu'un aſſemblage confus, & un miſerable reſte d'Hétu-

*Gloſſaire de Ducange, t. 3. p. 796.*

les, de Gots, de Lombards, & de tous ces barbares, qui dans les siecles précedens avoient inondé l'Italie. Depuis même que Rome s'étoit vûe la capitale des Papes, la grandeur d'ame des anciens Romains; cet amour si respectable pour la liberté; leur valeur, & leur courage s'étoient changez en une ambition demesurée de s'élever aux premieres dignitez de l'Eglise. JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

L'étude du droit en étoit le seul chemin. Rome peuplée d'Ecclesiastiques, n'étoit souvent remplie que de cabales : ces divisions causoient leur foiblesse, & les habitans de la nouvelle Rome n'avoient guéres de Romains que le seul nom. D'ailleurs cette grande ville, depuis l'éloignement des Papes, n'étoit plus qu'un lieu champêtre, & ce fleuve d'or qui y couloit auparavant de tous les Etats de la chrétienté, avoit été détourné, & suivoit dans son cours la route que tenoit la cour du Pape. La plûpart des autres places du Patrimoine de S. Pierre, ou étoient occupées par de petits tyrans, ou sous le titre spécieux de liberté, s'étoient jointes à la ligue des Florentins, qui faisoient alors la guerre au Pape même, & ravageoient la campagne de Rome.

Gregoire XI. avoit employé contre

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

eux les armes de l'Egliſe : ils avoient été excommuniez par une Bulle ſolemnelle ; & comme ils n'en paroiſſoient pas fort touchez, le Pape fit paſſer en Italie une armée que le cardinal Robert de Généve commandoit en qualité de légat du ſaint Siege. Mais ce Pontife n'en ayant pas tiré tout le ſuccès dont il s'étoit flaté, il en revint aux armes ſpirituelles ; & pour les rendre plus tranchantes, il les aiguiſa, pour ainſi dire, d'une maniere aſſez nouvelle. Non-ſeulement il aggrava l'ancienne excommunication fulminée contre les Florentins ; mais il y comprit tous les Fidéles qui auroient commerce avec eux, & qui leur fourniroient de l'or, de l'argent, du bled, du vin, de la viande, de la laine, des draps, & juſqu'à du bois à brûler : *Et de plus*, ajoute le Pape, *Nous confiſquons tous les biens des Florentins, & nous ordonnons qu'on leur courre ſus ; & qu'on ſe ſaiſiſſe de leurs perſonnes ; qu'on en faſſe des eſclaves, & qu'on les réduiſe en ſervitude.*

Cette Bulle eut tout l'effet qu'on pouvoit eſperer de l'avidité des hommes, animée par la pieuſe crédulité de ces tems-là. Chacun ſe faiſoit un mérite de perſécuter ces excommuniez ; on ſaiſiſſoit leurs biens par-tout où

l'on en pouvoit découvrir. Le commerce des Florentins, qui faiſoit leur principale force, fut entierement ruiné; leurs débiteurs refuſoient même de les payer, & dans les pays étrangers, & ſur-tout en Angleterre, pluſieurs de leurs marchands furent arrêtez par ordre du Roy, & faits eſclaves. JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

Les Florentins mirent les armes bas; & pour fléchir le Pape, lui députerent des ambaſſadeurs. Mais n'en ayant pû obtenir la révocation de cette terrible Bulle, ils eurent recours à ſainte Catherine de Sienne, religieuſe de l'Ordre de ſaint Dominique, célébre dans toute l'Italie par ſa pieté, & ſur-tout par des révélations & des communications intimes avec le ciel, qu'elle prenoit ſoin de publier, quoique un peu extraordinaires.

La Sainte, à la priere des Florentins ſes voiſins, s'embarqua pour la Provence, & arriva heureuſement à Avignon. Elle vit le Pape, & dans une audience qu'elle en eut, elle fit de ſi vives inſtances en faveur des Florentins, qu'elle en obtint la révocation de ſa Bulle; quoique ce Pontife l'eut avertie qu'elle ſe verroit trompée, diſoit-il, par ces marchands. Ce n'étoit pas la ſeule commiſſion importante dont

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

elle étoit chargée. Les Romains privez du profit que leur produiſoit la réſidence des Papes & des Cardinaux, & l'abord continuel de tant d'étrangers qui avoient affaire à la cour du Pape, avoient dépêché ſecretement des Envoyez à Avignon ; ils conjurerent le Pape de revenir dans la capitale du monde chrétien. Pour l'y déterminer, ils proteſterent de le reconnoître pour leur Souverain, & d'avoir pour lui & pour ſes ſucceſſeurs une fidelité inviolable. La bienheureuſe Catherine appuya de tout ſon crédit leur requête: elle repréſenta au Pape que ſa préſence calmeroit tous les troubles d'Italie, & qu'en rétabliſſant le ſaint Siege à Rome, il en rétabliroit l'autorité dans toutes les places que des tyrans avoient uſurpées.

Pierre infant d'Arragon, religieux de l'Ordre de ſaint François, & ſainte Brigitte, le preſſoient de leur côté de retourner dans ſon Egliſe ; mais ce qui détermina abſolument le Pape à quitter la Provence, & à retourner à Rome, c'eſt que le cardinal de S. Pierre qui y réſidoit alors en qualité de Vicegerent, lui donna avis par un courier, que les Romains, s'il ne revenoit pas promptement, étoient réſolus d'élire

un autre Pape, & qu'ils s'étoient même assurez de l'abbé du Montcassin, moine peu scrupuleux, & qui sans avoir égard au schisme, étoit convenu avec eux de faire l'infâme personnage d'un antipape. JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

Grégoire épouvanté d'un projet qui alloit à mettre sa dignité en compromis, résolut de prévenir un si grand malheur par un prompt retour en Italie. Guillaume comte de Beaufort & sa femme, pere & mere de ce Pape, qui vivoient encore, & qui même lui survêcurent, employerent inutilement les prieres les plus tendres pour le retenir en Provence. Le roy Charles V. de son côté, qui prévoyoit les suites funestes pour l'Eglise, de ce voyage précipité, lui écrivit dans les termes les plus pressans pour l'en détourner. *Vous allez, saint Pere*, lui dit ce Prince, *dans un pays où vous n'êtes guéres aimé; si vous y mourez, ce qui est assez vraisemblable, les Romains se rendront maîtres de la personne de tous les cardinaux: & pour empêcher que la cour de Rome ne retourne à Avignon, ils les forceront le poignard sur la gorge à élire un Pape Italien.* *Quarta vita Gregorii XI. p. 481.*

Mais malgré toutes les instances de ce prince, & de la plûpart des cardi-

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

naux, qui lui repréſenterent l'eſprit ſéditieux & mutin du peuple de Rome, le Pape prévenu par les remontrances & les conſeils de ſainte Catherine, & des autres dévots perſonnages dont nous venons de parler, fut inflexible. Il quitta Avignon, & alla s'embarquer à Marſeille ſur les galeres de l'Ordre, que commandoit en perſonne le nouveau Grand-maître Hérédia, & qui étoit accompagné des prieurs de ſaint Gilles, d'Angleterre & de Rome, & d'une quantité conſidérable de Chevaliers & de Commandeurs de l'Ordre.

Pierre Amelio, évêque de Sinigaglia, qui ſe trouva dans ce voyage, en a fait une relation exacte, & jour par jour, qu'Abraham Bzovius nous a conſervée. Le prélat nous y repréſente le Grand-maître avec une grande barbe blanche, tenant le timon de la galere du Pape, environné de tous ſes Chevaliers. On apprend du même hiſtorien, que cette petite flotte ayant été diſperſée par la tempête proche les côtes de Provence, le Grand-maître par ſa fermeté & par ſa capacité dans l'art de la navigation, ſurmonta la violence des vents, & conduiſit heureuſement le Pape juſques dans le port d'Oſtie.

Ce

Ce pontife avant que d'entrer dans Rome, pour ſa ſûreté, & en conſéquence des promeſſes des magiſtrats, en tira une déclaration, par laquelle au nom du peuple Romain, ils le reconnoiſſoient pour le ſouverain de la ville & de tout ſon territoire. Il y fut reçu enſuite avec toute ſa cour, & précédé du Grand-maître, qui portoit immédiatement devant ſa Sainteté, l'étendard de l'Egliſe. Les magiſtrats ſuivis d'une foule de peuple, par des acclamations, témoignoient la joye publique; mais on s'apperçut dans la ſuite qu'il y avoit plus d'éclat & de pompe dans ces ſoumiſſions apparentes, que de fidélité & de véritable obéiſſance, & que le ſenateur & les bannerets ne ſe déſaiſiroient pas aiſément de l'autorité qu'ils avoient uſurpée. JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

Cependant le Grand-maître s'étant acquité ſi glorieuſement de la conduite & de la conſervation du Pape, en prit congé, ſe rendit ſur ſa flotte avec tous ſes Chevaliers, & prit le chemin de Rhodes, où il étoit attendu par tout le couvent avec beaucoup d'impatience. Il rencontra ſur ſa route, & proche des côtes de la Morée, une flotte des Venitiens qui étoient alors en guerre

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

avec les Turcs. Ces derniers avoient enlevé depuis peu à la république la ville de Patras, célebre par ſon commerce de ſoye. Le général Venitien, après être entré dans la galere du Grand-maître pour le ſaluer, comme il en connoiſſoit la valeur & la capacité dans le métier de la guerre, il le conjura au nom de ſa république, & pour le bien de toute la chrétienté, de vouloir joindre leurs forces pour retiter une place auſſi importante des mains des infidéles. Quoique des affaires preſſantes appellaſſent Hérédia à Rhodes, où il alloit prendre poſſeſſion de ſa dignité, ſon courage l'emporta ſur ſon intérêt, & il embraſſa avec joye une occaſion de ſignaler ſes talens guerriers contre les ennemis perpetuels de ſa Religion. Les deux flottes ſe joignirent : & après avoir débarqué leurs troupes, ils marcherent droit à Patras, ville ſituée ſur une hauteur, & éloignée environ d'un quart de lieue du bord de la mer.

Comme cette place avoit peu de fortifications & beaucoup d'étendue, le Grand-maître tenta de l'emporter par eſcalade, & s'attacha à des endroits dont les murailles étoient preſque ruinées : & il s'en rendit maître

ſans trouver beaucoup de réſiſtance. Le gouverneur avoit réſervé ſa garniſon pour la défenſe du château, où il la fit entrer. Ce château étoit ſitué dans l'endroit de la ville le plus élevé, & on n'y avoit oublié aucune des fortifications que l'art enſeignoit en ce tems-là pour le rendre imprénable. JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

Il fallut en faire le ſiege dans les formes: les attaques furent très-vives & preſſantes, & la défenſe ne fut pas moins courageuſe. L'Ordre y perdit pluſieurs Chevaliers de conſidération: enfin les machines dont on ſe ſervoit encore en ce tems-là, ayant fait une brêche, le Grand-maître impatient d'une ſi longue réſiſtance, prend une échelle, l'appuye contre la brêche, monte le premier l'épée à la main, & ſans regarder s'il étoit ſuivi, ſe jette dans la place. Le gouverneur de ſon côté s'oppoſe avec beaucoup de courage à ſon paſſage: il ſe fait entr'eux comme un duel particulier: le chrétien plus fort ou plus adroit que l'infidéle, lui paſſe ſon épée au travers du corps, le tue, lui coupe la tête; pendant que ſes Chevaliers, incertains de ſon ſort, montent en foule pour le ſecourir, renverſent tout ce qui ſe préſente devant eux, & après être entrez

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

dans la place, paſſent la garniſon au fil de l'épée.

Le Grand-maître flatté d'un ſi heureux ſuccès, & animé par les louanges intereſſées du général Venitien, réſolut d'étendre ſes conquêtes dans toute la Morée. Corinthe fut le premier objet de ſes armes; on réſolut dans le conſeil de guerre, d'en chaſſer les infidéles; l'armée chrétienne entra dans le pays pour en former le ſiege. Hérédia, avant que de s'y engager, voulut reconnoître par lui-même l'état de la place. Mais comme il n'avoit pris qu'une foible eſcorte, il tomba malheureuſement dans une embuſcade. Les Turcs taillerent en pieces ſa troupe, & le firent priſonnier. Ces infidéles croyoient n'avoir pris qu'un ſimple Chevalier; mais des déſerteurs l'ayant fait connoître, on le conduiſit dans le château de Corinthe, où il fut gardé avec beaucoup de ſoin.

Les Grands-prieurs de ſaint Gilles, d'Angleterre, & de Rome, qui l'avoient ſuivi dans cette expédition, du conſentement du général des Venitiens, offrirent pour ſa rançon de rendre Patras; mais les Turcs rejetterent cette propoſition, & répondirent qu'étant maîtres de la Morée, ils

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

ſçauroient bien reprendre cette place en moins de tems que les chrétiens n'en avoient employé à la conquerir. Les Chevaliers au déſeſpoir qu'on pût leur reprocher qu'ils avoient laiſſé leur Grand-maître entre les mains des infidéles, offrirent outre Patras, une ſomme très-conſidérable, & que les trois Grand-prieurs demeureroient en ôtage juſqu'à l'entier payement.

Les Turcs parurent contens de cette derniere propoſition ; mais quand on l'eut communiquée au Grand-maître, il s'y oppoſa généreuſement, & ne voulut jamais conſentir que les trois Grand-prieurs reſtaſſent pour lui en ôtage parmi les infidéles, & il leur dit: *Laiſſez*, mes chers freres, *mourir dans les fers, un vieillard inutile, & qui ne peut plus vivre long-tems. Pour vous qui êtes jeunes, réſervez-vous pour ſervir la Religion.* En vain ces religieux qui avoient eu la permiſſion de le voir, tâcherent par leurs prieres & leurs larmes de le faire conſentir à cet échange ; rien ne put ébranler ſa réſolution. Il ne voulut pas même conſentir qu'on tirât du tréſor de l'Ordre ſa rançon. *Si on la doit payer*, ajoûta-t-il, *ma famille a reçu d'aſſez grands biens de moi pour me donner cette marque de recon-*

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

*noiſſance.* Les Turcs peu touchez d'une ſi haute généroſité, & pour l'obliger à hâter le payement de ſa rançon, le firent paſſer dans les montagnes de l'Albanie. Il fut enfermé dans une étroite priſon ; & au lieu de jouir à Rhodes de ſa nouvelle dignité, il ſe vit retenu pendant plus de trois ans dans un rigoureux eſclavage, où il eut tout le tems de faire de ſérieuſes réfléxions ſur le peu de ſolidité des grandeurs humaines.

Ce fut pendant ſa priſon qu'arriva le furieux ſchiſme qui déchira depuis l'Egliſe pendant plus de cinquante ans, & dans lequel l'Ordre de ſaint Jean ſe trouva malheureuſement enveloppé, comme tous les Etats & tous les Ordres de la chrétienté. Nous venons de voir que le pape Grégoire XI. prévenu par les promeſſes & les ſoumiſſions apparentes des Romains, & ſéduit, ſi on oſe le dire, par la confiance qu'il avoit aux révélations de ſainte Catherine, avoit abandonné la Provence, & fixé ſon ſéjour à Rome, le ſiege naturel de tous les ſouverains pontifes.

Mais il n'y eut pas demeuré longtems, qu'il s'apperçut avec douleur que l'eſprit de rébellion regnoit tou-

jours dans cette ville ; que les magiſtrats, malgré les ſermens les plus ſolemnels, bien-loin de lui rendre l'obéiſſance qu'ils lui devoient, avoient repris leur premiere autorité, & ſe perpétuoient dans le gouvernement. La juſte crainte qu'à ſa mort, ces mutins n'étendiſſent leur tyrannie juſques ſur le conclave, & qu'ils ne ſe rendiſſent maîtres de l'élection de ſon ſucceſſeur, lui fit prendre la réſolution de retourner à Avignon. Mais ayant été ſurpris par une grande maladie, qui ne ſe termina que par ſon décès, peu avant que d'expirer, & tenant entre ſes mains le ſaint Sacrement, il exhorta tous les cardinaux qui l'aſſiſtoient dans ces derniers momens, à lui donner pour ſucceſſeur, celui qu'ils trouveroient le plus digne de remplir cette grande place. Il les avertit qu'ils euſſent à ſe défier de certaines perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ſous prétexte de prétendues révélations, propoſoient leurs viſions pour regle de la conduite qu'on devoit tenir dans le gouvernement de l'Egliſe ; ce qui par ſon trop de confiance, & l'eſprit ſéditieux des Romains, alloit expoſer l'Egliſe au péril d'un ſchiſme affreux, ſi le Sauveur des hommes par ſa bonté in-

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

finie, n'en préſervoit ſon épouſe. *

On voit aſſez de qui le ſaint pontife entendoit parler : & malheureuſement ſon preſſentiment fut juſtifié par les événemens, & ſe trouva plus vrai que les prédictions & les prophéties dont on l'avoit ébloui. Car ce pontife n'eut pas plûtôt les yeux fermez, que les bannerets & les magiſtrats de la ville, depeur qu'un nouveau Pape ne transférât le ſaint Siege à Avignon, réſolurent de s'oppoſer à l'élection d'un cardinal ultramontain, & de forcer ceux qui compoſeroient le conclave, à nommer un Romain, ou du moins un Italien. Dans cette vûe, ils s'aſſurerent des portes de la ville, où ils mirent des corps de gardes, comme dans une place de guerre ; depeur que les cardinaux n'en ſortiſſent à leur inſçû, & qu'ils ne ſe retiraſſent dans quelque ville d'Italie, où ils fuſſent en état de proceder avec liberté à l'élection d'un Pape.

1378.

Le 27. Mars.

Ces ſéditieux chaſſerent enſuite de Rome tout ce qu'il y avoit de gens bien intentionnez, & qui pouvoient s'oppoſer à la violence qu'ils préten-

* Quia per tales ipſe ſeductus, dimiſſo ſuorum rationabili conſilio, ſe traxerat & Eccleſiam in diſcrimen ſchiſmatis imminentis ; niſi miſericorditer provideret Sponſus Jeſus. *Gerſon, exam. doct. part.* 2. *VValding. ann. minor. l.* 4.

doient faire aux cardinaux, en même tems qu'ils y firent entrer des bandits & des payſans des montagnes voiſines, gens féroces qu'ils armerent, & qui courant dans les différens quartiers de la ville, menaçoient de tout tuer, ſi on ne leur donnoit un pape Romain, ou du moins Italien. *Romano lo volemo, ó al manco Italiano,* crioient ces furieux: & la plus vile populace animée ſecretement par ſes magiſtrats, ſe joignit à eux. JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

Le déſordre ne ſe termina pas à ce tumulte; mais quand après les dix premiers jours qu'on employa à faire les obſeques du défunt Pape, les cardinaux ſe diſpoſerent à entrer dans le conclave, les ſéditieux après s'être rendus maitres des portes, leur déclarerent que s'ils s'aviſoient d'élire pour Pape un cardinal ultramontain, *ils leur feroient les têtes plus rouges que ne l'étoient leurs chapeaux:* & pour accélérer l'élection d'un Italien, les plus furieux entaſſoient des fagots de ſarment, & de la paille ſous l'endroit où les cardinaux étoient aſſemblez, comme étant prêts d'y mettre le feu. D'autres frappoient contre le plancher avec des piques & des hallebardes; & afin d'arracher leur conſentement, on leur préſentoit la mort ſous différentes faces, & tou- *Froiſſart t. 2. Ch. 12.*

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

tes également affreuſes & terribles. Les cardinaux aimant mieux, dit un hiſtorien du tems, être au nombre des confeſſeurs, qu'au rang des martyrs, pour ſauver leur vie, & appaiſer ces forcenez, convinrent de nommer pour Pape un Italien. Mais avant que de proceder à une élection ſi viſiblement violentée, les cardinaux ultramontains, & même des Italiens, proteſterent devant notaire, qu'ils ne faiſoient cette élection que par force, & pour éviter la mort; & que quand ils ſeroient libres, & en lieu de ſûreté, ils prétendoient proceder à une nouvelle élection & plus canonique. Ils nommerent enſuite pour Pape, Barthelemi Prignano, Napolitain, archevêque de Bari. Ils firent ce choix, auquel on ne s'attendoit point, dans la vûe que ce prélat, qui paſſoit pour le plus ſçavant homme d'Italie dans le droit eccleſiaſtique, d'ailleurs témoin oculaire de la violence qu'on leur faiſoit, ne voudroit pas s'en prévaloir pour ſe maintenir dans une dignité, où il n'étoit pas appellé ſelon les regles de l'Egliſe. Des hiſtoriens rapportent même, que voyant la violence qu'on exerçoit contre les cardinaux, & ſans prévoir qu'il en recueilleroit tout le fruit, il avoit dit à un

de ſes amis qui ſe trouvoit alors avec lui dans l'égliſe de ſaint Pierre, *qu'il ne reconnoîtroit jamais pour Pape, celui qu'on auroit forcé les cardinaux le poignard ſur la gorge, d'élever à cette ſuprême dignité.* JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

Mais quand ces princes de l'Egliſe l'eurent envoyé querir pour lui annoncer ſon élection, il en reçût d'abord la nouvelle avec beaucoup de ſurpriſe; la joye ſuccéda bien-tôt à ce premier ſentiment, & l'ambition lui fit donner un prompt conſentement. En vain après ce phantôme d'élection, les cardinaux le ſolliciterent de ſortir de Rome, ſous prétexte, diſoient-ils, de ratifier ſa nomination dans un lieu libre; l'ambitieux Napolitain, bien-loin de donner dans le piége, leur déclara qu'il tenoit ſon élection pour très-légitime; & afin d'empêcher les cardinaux de la révoquer, il ſe ſervit des chefs de la ſédition, pour les retenir malgré eux dans Rome. Par une nouvelle violence, on les força d'aſſiſter en perſonne à ſon introniſation, & à la cérémonie de ſon couronnement, où il prit le nom d'Urbain VI.

Il exigea enſuite des cardinaux qu'ils écriviſſent des lettres aux principaux potentats de la chrétienté, pour certifier que ſon élection avoit été très- *Theod. de Niem.*

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

libre & canonique. Les cardinaux qui ſe voyoient tous les jours, pour ainſi dire, entre la vie & la mort, afin d'éblouir celui qu'ils regardoient comme leur tyran, ſignerent tout ce qu'il voulut; mais en même tems, ils firent ſçavoir par une voix ſecrete à pluſieurs ſouverains, & ſur-tout à Charles V. roi de France, qu'on ne devoit ajouter aucune foi à tout ce qu'ils écriroient tant qu'ils ſeroient dans Rome. Leur but étoit de s'en tirer, & ils en obtinrent la permiſſion ſous prétexte des grandes chaleurs. Mais au lieu de ſe retirer chacun dans leurs maiſons de campagne, la plûpart des ultramontains qui étoient en Italie, ſe rendirent de concert dans la ville d'Anagnie, d'où ils informerent le roi de France, & tous les princes chrétiens, de la maniere violente dont on les avoit forcez de mettre l'archevêque de Bari ſur la chaire de ſaint Pierre, & ils leur envoyerent en même tems une relation exacte de tout ce qui s'étoit paſſé à Rome depuis la mort de Grégoire XI. avec une copie autentique de leurs proteſtations. Ils écrivirent enſuite au nouveau Pape, & ils lui repréſenterent que perſonne n'étoit mieux inſtruit que lui-même des vices de ſon élection;

qu'étant témoin des violences qu'on leur avoit faites, il ne pouvoit pas ignorer qu'il n'étoit pas Pape ; & ils le conjuroient dans les termes les plus preſſans, de quitter de lui-même une place qu'il ne pouvoit occuper plus long-tems, ſans expoſer l'Egliſe par ſon ambition aux malheurs affreux d'un ſchiſme, dont il ſeroit comptable à la juſtice de Dieu. JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

Urbain rejetta avec hauteur leurs exhortations & leurs prieres ; il les traita de rebelles & de ſchiſmatiques. Il ſembla enſuite s'adoucir ; & pour les faire revenir à ſa cour, il leur offrit une amniſtie, que la ſuite fit bien voir qu'il auroit mal obſervée, s'ils s'étoient laiſſez éblouir par ſes promeſſes. Les cardinaux, apparemment pour ſuivre les mouvemens de leurs conſciences, ſe retirerent à Fondi, place forte dans le royaume de Naples ; & pour leur ſûreté, ils firent venir un corps de troupes étrangeres, Gaſcons & Bretons, que Gregoire XI. avoit pris à ſa ſolde pour la défenſe du Patrimoine de ſaint Pierre. Ce fut dans cette ville qu'ils procéderent de nouveau à l'élection d'un Pape ; & après s'être enfermez dans le conclave, dès le premier ſcrutin, le cardinal Robert de

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

Géneve, frere d'Amedée comte de Géneve, fut élû par les ſuffrages unanimes de la plûpart des cardinaux, & enſuite couronné ſous le nom de Clement VII.

Les deux Papes firent éclater le ſchiſme par les anathêmes qu'ils lançoient réciproquement l'un contre l'autre, & contre tous ceux qui ſuivoient un parti contraire au leur. Tous les princes chrétiens ſe partagerent dans ce fameux différend : les uns adheroient à Urbain ; d'autres ſe rangerent ſous l'obédience de Clement. Il y eut pareillement des deux côtez de fameuſes Univerſitez, de grands Théologiens, de ſçavans Juriſconſultes, & même de ſaints perſonnages, célébres, à ce qu'on prétend, par le don des miracles, qui ſe trouverent dans des partis oppoſez, comme ſi Dieu n'eut pas voulu qu'on ſçût lequel des deux étoit le légitime Pape.

Le même eſprit de diviſion ſe répandit dans l'Ordre de ſaint Jean, & parmi les Chevaliers ; le Grand-maître Hérédia racheté des deniers de ſa famille, après être ſorti de la priſon des infidéles, & tout le couvent de Rhodes, ſe déclarerent pour Clement : & les langues d'Italie, d'Angleterre, &

& plusieurs commandeurs d'Allemagne reconnurent Urbain. Ce pape, pour se venger du Grand-maître, le déclara déchû de sa dignité ; & n'ayant pû obtenir du couvent qu'on en élût un autre, il nomma de son autorité frere Richard Carracciolo, prieur de Capoue, pour remplir cette éminente dignité. Ainsi il se trouva en même tems dans l'Ordre deux Grands-maîtres, comme il y avoit deux Papes dans l'Eglise. Mais si on en excepte l'Italie & l'Angleterre, & quelques commandeurs d'Allemagne, comme nous le venons de dire, l'Ordre demeura inviolablement attaché à l'obédience de Clement, & soumis au gouvernement d'Hérédia.

JEAN FERDINAND D'HEREDIA.

*Rain. ad ann.* 1387.

Ce Grand-maître auparavant si avide de biens & d'honneurs, pendant qu'il étoit dans les fers & dans les prisons des infidéles, avoit eu tout le tems de réflechir sur la vanité des grandeurs de ce monde. L'adversité, cette dure, mais utile maîtresse, le rendit à son Ordre, désintéressé, modeste, plein de zéle, toujours animé de l'esprit de la Religion, attentif sur sa conduite, & n'ayant pour objet que le bien de ses freres, la manutention de la discipline, & sa propre sanctification.

1380.

JEAN-FERD. NAND D'HERERIA.

Pendant ſa priſon, & un an avant qu'il en ſortît, frere Bertrand de Flotte, Grand-commandeur, & lieutenant du Grand-maître, avoit tenu à Rhodes un chapitre général, où il s'étoit fait differens reglemens qui auroient été utiles, s'il y avoit eu dans le gouvernement aſſez d'autorité pour les faire obſerver. Il y avoit été ordonné, que les collations que feroient le Grand-maître & le conſeil des commanderies de l'Europe, ſeroient reçûes avec ſoumiſſion, nonobſtant les prétentions de quelques prieurs qui s'étoient attribué le droit de nommer aux commanderies vacantes dans leurs prieurez; qu'on feroit ſept parts & ſept commanderies des grands biens qui compoſoient la commanderie de Chypre, & que la premiere des ſept portions porteroit le nom de Grande-commanderie avec le titre de Grand-croix pour celui qui en ſeroit pourvû, & que les ſix autres écherroient aux Chevaliers, ſelon leur droit d'ancienneté, & ſeroient ſoumiſes à la juriſdiction du Grand-commandeur; que le commandeur de l'iſle de Cos ou Lango, ſeroit obligé de nourrir & d'entretenir vingt-cinq Chevaliers, & que tout Chevalier de l'Ordre ſeroit tenu d'entretenir un cheval avec

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

ſon équipage, de s'exercer à tirer de l'arbalête, & d'être toujours en état de marcher aux ordres de ſes ſuperieurs ; & que s'il y manquoit, il ſeroit privé de l'entretien & de la penſion qu'il tiroit du tréſor.

On avoit ajouté à ces réglemens quelques articles concernant la conduite des Grands-maîtres, pour les obliger à une réſidence exacte dans Rhodes. Il avoit été ſtatué qu'ils ne pourroient hors du couvent conferer aucune dignité, ni donner aucune commanderie : & pour prévenir l'abus qui s'introduiſoit inſenſiblement de la part des Grands-maîtres, qui ſollicitoient en cour de Rome d'être déchargez de la Grande-maîtriſe, il avoit fait un ſtatut, que quand un Grand-maître, accablé du poids des années, ou à raiſon de ſes infirmitez, voudroit abdiquer cette dignité, il ne pourroit la remettre qu'au chapitre général, ou au couvent chef-d'Ordre, auſquels ſeuls appartenoit le droit de lui donner un ſucceſſeur.

Cependant le Grand-maître, après avoir payé ſa rançon, s'étoit rendu à Rhodes, où il prit poſſeſſion de ſa dignité & du gouvernement. Il ſe fit rendre compte enſuite de l'état du

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

tréſor & des finances de la Religion, ſi néceſſaires pour la conſervation & la défenſe des iſles & des places que l'Ordre occupoit dans la mer Méditerranée, ou ſur ſes côtes : & ce fut avec une ſenſible douleur qu'il reconnut que pendant ſa priſon, & à la faveur du ſchiſme, une pernicieuſe anarchie s'étoit introduite dans la Religion, & que la plûpart des religieux, & ſur-tout les prieurs & les commandeurs, s'étoient rendus indépendans, & comme les arbitres de leur devoir. Les uns ne déféroient aux ordres du conſeil, qu'autant qu'ils s'y trouvoient engagez par une utilité préſente. Ceux du côté du Nord n'entretenoient plus aucune relation avec le couvent ; on ne payoit point les reſponſions, où l'on n'en payoit que la moindre partie ; & comme l'Ordre ne pouvoit ſe diſpenſer de fournir l'entretien & la paye aux ſoldats qui étoient en garniſon dans les places qui appartenoient aux Chevaliers, on avoit été contraint de faire des emprunts conſidérables, dont les intérêts ſeuls abſorboient tous les revenus qu'on pouvoit tirer de Rhodes.

Le Grand-maître ayant conferé avec le conſeil de l'état fâcheux où ſe trouvoit l'Ordre, & de la difficulté d'y pou-

voir apporter des remedes convenables, le conſeil jugea qu'il n'y avoit qu'une autorité ſuperieure, & telle que celle du Pape même, qui pût corriger de ſi grands déſordres. On pria le Grand-maître de ſe tranſporter à Avignon, où le pape Clement réſidoit ; mais comme on craignoit qu'il ne reſtât trop long-tems dans une cour, où il avoit paſſé une partie de ſa vie, & qu'on n'avoit pas oublié que pendant ſa faveur auprès de pluſieurs Papes, il avoit détourné à ſon profit la plûpart des reſponſions de la France, & des Eſpagnes, le conſeil, avant qu'il s'embarquât, exigea de lui un ſerment ſolemnel, qu'il feroit remettre au tréſor commun tout l'argent qu'il recevroit des reſponſions de l'Ordre ; & que pour accelerer ſon retour, il ne pourroit pendant ſon abſence nommer à aucune dignité, ſuivant qu'il avoit été arrêté dans le dernier chapitre tenu à Rhodes pendant ſa priſon.

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

Le conſeil porta encore plus loin ſa précaution, & ſous prétexte de lui procurer un cortege honorable, on le fit accompagner par les freres Bertrand de Flotte, Grand-commandeur ; du Buiſſon, prieur de l'Egliſe ; Eſton de Slegleolts, commandeur de Fribourg,

JEAN FERDINAND D'HEREDIA.

& Guillaume de Fontenai, commandeur d'Eſpaillons : tous Chevaliers pleins de zéle, & attachez inviolablement à l'obſervation des ſtatuts. Mais l'événement fit voir combien ces précautions étoient inutiles, & que le Grand-maître depuis ſon élévation à cette dignité, n'avoit plus pour objet que le bien de ſon Ordre. Ce fut par ce motif, qu'avant de partir, il laiſſa à Rhodes pour ſon lieutenant frere Pierre de Culant, maréchal de l'Ordre, ſeigneur auſſi diſtingué par ſa haute naiſſance, que par ſa rare valeur. Le Grand-maître ne fut pas plûtôt arrivé à Avignon, qu'après avoir baiſé les pieds au Pape, & fait ſerment d'obédience, il lui repréſenta l'état déplorable où ſe trouvoit ſon Ordre par la malheureuſe diviſion qui s'y étoit introduite, & qui privoit le tréſor de l'Ordre des reponſions des commandeurs ſchiſmatiques ; que les commandeurs de ſon obédience, ſous différens prétextes, n'étoient guéres plus exacts à s'acquitter envers l'Ordre de ce tribut ſi juſte & ſi néceſſaire, & qu'on n'oſoit même preſſer des gens, qui conduits par un eſprit d'avarice, ne ſe croiroient pas deshonorez pendant le ſchiſme en changeant de parti ſous

le prétexte ſpecieux de choiſir le plus juſte. Clement entra dans ſes vûes : il convint qu'il falloit dans une pareille conjoncture, tâcher de ramener les eſprits par la douceur : & pour y parvenir, ce pontife de ſon autorité convoqua ſucceſſivement pluſieurs chapitres à Valence, à Avignon, & dans la châtellenie d'Empoſte, pour les Eſpagnes. JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

Le Grand-maître préſida dans toutes ces aſſemblées, & encore plus par ſon exemple que par ſes diſcours, il tâcha de ranimer dans ſes religieux l'eſprit d'union & de charité. Pluſieurs en parurent ſincerement touchez ; les uns s'engagerent à paſſer inceſſamment à Rhodes ; d'autres offrirent de payer les arrerages de leurs reſponſions. Mais, comme ces ſecours n'étoient ni préſens, ni aſſez conſidérables à cauſe du ſchiſme qui étoit dans l'Ordre, & que Rhodes & Smirne étoient également menacées d'un ſiege par Bajazet I. ſultan des Turcs, le Grand-maître ſacrifia une partie de ſes grands biens pour le ſecours de ſon Ordre ; & en différentes fois, il fit paſſer à Rhodes & à Smirne des vaiſſeaux chargez d'armes & de vivres : par la même voye, il y envoya des ſommes conſidérables pour

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

payer les ſoldats que la Religion tenoit à ſa ſolde.

Ce fut par le même eſprit de piété, & peut-être par un motif de pénitence & de reſtitution, que des grands biens qu'il avoit acquis avant ſon élévation au magiſtere, il fonda à Capſe & à Rubulo dans l'Arragon, une commanderie & une collégiale de douze prêtres en faveur des chapelains de l'Ordre : & & pour leur ſubſiſtance, il y attacha à perpetuité la terre d'Exariel, & la moitié des revenus du château de ſaint Pierre.

Frere Richard Carracciolo, prieur de Capoue, que le pape Urbain VI. avoit nommé de ſon autorité pour Grand-maître en la place d'Hérédia, voulant imiter la libéralité d'Hérédia, fonda de ſes deniers un célébre monaſtere de Dames religieuſes de l'Ordre, dans la ville de Florence, ſous le titre de ſaint Jean. La dame Perrete Viviani fut la premiere commendatrice de ce couvent, & on n'y recevoit aucune fille qui n'eût fait ſes preuves de nobleſſe, qui devoient être examinées par le prieur de Piſe, ſous les ordres du Grand-maître. Carracciolo, qui portoit ce titre à l'égard de l'Italie & de l'Angleterre, étant décédé, Boniface IX. qui pendant le ſchiſme avoit ſuc-

cédé à Urbain VI. prévoyant que le successeur qu'il donneroit au prieur de Capoue, ne seroit jamais reconnu pour Grand-maître par la plus saine partie de l'Ordre au préjudice d'Hérédia, se contenta, comme si la Grande-maîtrise eût été vacante, de nommer seulement pour lieutenant, frere Boniface de Caramandre, son parent. Mais, si on en excepte l'Italie & l'Angleterre, comme nous le venons de dire, tout l'Ordre demeura inviolablement attaché au Grand-maître, dont il révéroit les grandes qualitez. Ce prince mourut à Avignon dans la même année & dans une extrême vieillesse, après avoir tenu le gouvernement de son Ordre pendant 19 ans & 8 mois. Son corps fut porté dans l'église de Capse, qu'il avoit fondée, & qui devint depuis le chef d'un bailliage.

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

Mars. 1399.

Pendant sa vie privée il fut aussi grand capitaine qu'adroit courtisan; avide de biens & d'honneurs, & sacrifiant tout à l'élévation de sa famille, il avoit acheté au nom de Jean-Ferdinand d'Hérédia son fils, les châteaux & les terres de Mora, de Valbonne, plusieurs autres seigneuries, & entre autres le comté de Fuente, qui est encore aujourd'hui possedé par ses des-

JEAN-FERDINAND D'HEREDIA.

cendans. Mais depuis qu'il fut parvenu à la Grande-maîtriſe, on le vit déſintereſſé, liberal, magnifique, d'ailleurs plein de zéle pour la manutention de la diſcipline, & ſur-tout pour la défenſe des droits & des privileges de l'Ordre qu'il avoit autrefois violez ſi ouvertement pour s'agrandir. Nous avons de lui d'excellentes loix, ou pour mieux dire, de ſages ordonnances qui ſe conſervent encore dans le livre des ſtatuts, & qui font voir ſon zéle, & ſon habileté dans le gouvernement. Il avoit appris par ſes propres fautes que l'ambition lui avoit fait commettre, à prévenir celles de ſes ſucceſſeurs. Depuis ſon élévation à la dignité de Grand-maître, ce fut pour ainſi dire, un autre homme, & il auroit été à ſouhaiter, ou qu'il n'eût jamais entré dans l'Ordre, ou que la condition humaine lui eût permis de n'en quitter jamais le gouvernement.

*Fin du cinquiéme Livre.*

LIVRE VI.

## LIVRE SIXIE'ME.

LES nouvelles de la mort du Grand-maître Hérédia ne furent pas plûtôt arrivées à Rhodes, que le corps des religieux qui ſe trouverent dans cette iſle, s'aſſembla pour lui donner un ſucceſſeur. Le choix des électeurs tomba ſur frere PHILEBERT DE NAILLAC, Grand-prieur d'Aquitaine, ſeigneur également révéré par ſa ſageſſe & par ſa valeur. L'Ordre, pendant le ſchiſme qui le diviſoit, auſſi-bien que toute l'Egliſe chrétienne, avoit beſoin d'un chef auſſi rempli de prudence, & il ne lui fut pas moins utile dans les guerres qu'il eut depuis à ſoutenir contre la plûpart des princes de l'orient.

PHILEBERT DE NAILLAC.

A peine le nouveau prince de Rhodes avoit-il pris poſſeſſion de ſa dignité, qu'il fut ſollicité d'entrer dans une ligue contre Bajazet, premier du nom, & cinquiéme ſultan de la Dynaſtie des Turcs Ottomans, qui ménaçoit la Hongrie d'une cruelle invaſion. Sigiſmond, de la maiſon de Luxembourg, & fils de l'empereur Charles IV. regnoit dans ce royaume, du chef de la reine

PHILEBERT DE NAILLAC.

Marie ſa femme, prince que l'adverſité & les différentes diſgraces qu'il avoit eſſuyées dans ſa jeuneſſe, avoient rendu habile dans le gouvernement ; mais plus grand politique, que grand capitaine. Les ravages que les Turcs faiſoient preſque tous les ans ſur les frontieres de ſes Etats, l'obligerent d'avoir recours au Pape. Ce Pontife, pour le ſecourir, forma contre ces infidéles une puiſſante ligue, dans laquelle il engagea Charles VI. roi de France, Philippe le Hardy, duc de Bourgogne, le république de Veniſe, & les Chevaliers de Rhodes. Manuel empereur de Conſtantinople y voulut être compris, & pluſieurs petits princes chrétiens, Latins & Grecs demanderent à y être reçûs ; mais on en tira peu de ſecours, & leurs noms ne ſervirent guéres que de nombre dans les différentes ſignatures qui furent appoſées au bas de ce fameux traité. Charles VI. ſeul fournit plus de troupes que tous les autres alliez enſemble. On prétend qu'il ſortit de la France pour cette expedition plus de mille Chevaliers à banniere, ou chefs de compagnie, & plus de mille écuyers, auſquels un zéle ardent de ſignaler leur courage contre Bajazet, fit abandonner généreuſement leur patrie.

Ce prince infidéle étoit fils d'Amurat premier, qu'un eſclave de Lazare, deſpote de Servie, poignarda au milieu de ſes gardes, pour venger la mort de ſon maître, que ce barbare Sultan, après l'avoir pris dans un combat, avoit fait étrangler. Bajazet, avant que la nouvelle de la mort de ſon pere fût divulguée, fit écrire auſſi-tôt par un ſécretaire d'Etat, & au nom de ſon pere, au prince Giacup ſon frere, de ſe rendre inceſſamment auprès de lui. Ce prince infortuné, ignorant la cruelle deſtinée qui l'y attendoit, ne fut pas plûtôt arrivé à Andrinople, que Bajazet, pour ſe délivrer d'un concurrent à l'empire, le fit étrangler avec la corde d'un arc; funeſte inſtrument, dont la plûpart de ſes ſucceſſeurs, ſous prétexte de ne vouloir pas répandre un ſang auſſi précieux que celui des princes Ottomans, ont coutume de ſe ſervir pour ſe défaire des princes de leur maiſon.

PHILEBERT DE NAILLAC. 1383. *Hiſtoire des Turcs, t. 4. p. 45. chez Foppens.* *Chalcond. l. 1.*

Après la mort de Giacup, Bajazet ne ſongea à conſerver les Etats que ſon pere lui avoit laiſſez, que par de nouvelles conquêtes. C'étoit un prince tout de feu, dont le courage égaloit l'ambition; vif, hardi, entreprenant, toujours à cheval & en campagne, avide du ſang de ſes ennemis, prodigue

PHILEBERT DE NAILLAC.

de celui de ſes ſoldats, & chez qui l'art de ſe faire craindre paſſoit pour la plus ſûre regle de la politique. Il attaqua d'abord la Bulgarie ; & le ſort des armes ayant fait tomber entre ſes mains le ſouverain du pays, il le fit auſſi-tôt étrangler : il ravagea enſuite la Boſnie & la Croatie, d'où il enleva plus de priſonniers qu'il n'y laiſſa d'habitans. La Macedoine ne fut pas exempte de la fureur de ſes courſes ; il paſſa de-là dans la Morée, en conquit une partie, & pénétra juſqu'aux environs de Conſtantinople. Il auroit bien voulu en pouvoir former le ſiege ; mais ne ſe trouvant pas de forces aſſez nombreuſes pour une ſi grande entrepriſe, il ſe contenta de reſſerrer cette capitale de l'empire grec par un blocus, & par différens corps de troupes qu'il fit cantonner aux environs.

*Philippi Loniceri Turcica. hiſt. l. 1.*

Il alla finir dans l'Aſie la campagne qu'il avoit commencée en Europe. Après avoir paſſé le détroit, il courut avec la même rapidité la Cappadoce & la Phrygie ; & ſans diſtinguer des chrétiens, les princes de ſa religion, il attaqua Aladin ſultan de la Cilicie ; mais trouvant trop de réſiſtance de ce côté-là, il retomba ſur pluſieurs petits princes de l'ancienne race des Turcomans

Selgeucides, appellez Ethein, Sarkan, Mendez, Teko & Metin, qui occupoient différens cantons de la Natolie, & qu'il dépouilla de leurs Etats. S'il avoit pû ſe rendre maître de leurs perſonnes avec autant de facilité, il ne les auroit pas mieux traitez qu'il avoit fait le roi des Bulgares. Mais ces princes qui connoiſſoient ſon humeur ſanguinaire, ſe réfugierent de bonne heure vers Tamerlan, Grand-kan de Tartarie, autre conquerant, & qui de ſon côté s'étoit emparé de la Perſe, de la Méſopotamie, & d'une partie de la Syrie. PHILEBERT DE NAILLAC.

Bajazet après ces expeditions, laiſſa en Aſie & à Burſe capitale de ſes Etats, le prince Ortogule ſon fils, pour faire voir en même tems à ſes ſujets l'autorité de ſon regne, & l'eſperance du regne de ſon ſucceſſeur. Il repaſſa enſuite en Europe, fixa ſon ſéjour à Andrinople, d'où il ravagea l'Attique, la Theſſalie, conquit une partie de la Macedoine, défit le prince des Valaques, & le força à lui payer tribut. La rapidité de ſes courſes ne donnoit point le tems de les traverſer; ce qui le fit appeller *Ilderim*, c'eſt-à-dire, le foudre ou la tempête. Un petit corps de ſes troupes détaché du gros de l'armée, s'étant

PHILBERT DE NAILLAC. avancé du côté de Delphes, *Theudelinde*, veuve de dom Louis Davalos, dont les prédéceſſeurs s'étoient emparez de ce petit Etat, craignant de ſe voir aſſiegée par ce conquerant, le vint chercher bien-loin, & juſques dans ſon camp; lui donna de magnifiques preſens, & lui préſenta ſa fille, qui paſſoit pour une des plus grandes beautez de l'orient. Les charmes de la jeune princeſſe déſarmerent Bajazet, qui priſa plus cette conquête que celle de Delphes: il en laiſſa *Theudelinde* maîtreſſe, & prit la fille en échange. Sur la fin de la campagne, il ravagea les frontieres de la Hongrie, où il porta le fer & le feu de tous côtez. On rapporte qu'en ſe retirant, il renvoya à Sigiſmond quelques priſonniers, & qu'il les chargea de dire à ce prince, par maniere de menaces & d'inſulte, qu'il reviendroit au printems prochain le viſiter; & qu'après l'avoir chaſſé de ſes Etats, il paſſeroit en Italie & juſqu'à Rome; qu'il vouloit arborer ſes étendards au haut du Capitole, & faire manger de l'avoine à ſon cheval ſur l'autel même de ſaint Pierre.

1394.

Le Pape allarmé de ces menaces, fit publier contre ce prince infidéle, une eſpece de croiſade: ce fut le ſujet de-

la ligue dont nous venons de parler. L'Empereur Grec, les Venitiens, & les Chevaliers de Rhodes, mirent en mer une puiſſante flotte commandée par le noble Thomas Mocenigo, qui pendant la campagne tint la mer vers l'embouchure du Danube, en même tems que le roi de Hongrie avoit fait prendre les armes à toute ſa nobleſſe, ſans compter les milices de cette nation. La France ſeule, comme nous le venons de dire, fournit plus de troupes d'ordonnance, que tous les autres alliez enſemble ; & quand ce corps fut en état de partir, le Roi en donna le commandement à Jean comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne. Ce jeune prince étoit accompagné de Philippe d'Artois, *ſeigneur du Sang*, comme on parloit en ce tems-là, & connêtable du royaume. On voyoit dans la même armée le comte de la Marche, Henry & Philippe de Bar, tous trois parens du Roi, Jean de Vienne, amiral de France, le maréchal de Boucicault, le ſire de Coucy, un des plus puiſſans ſeigneurs du royaume, & encore plus célébre par ſa rare valeur, que par ſes richeſſes ; Guy de la Trémouille, les ſeigneurs de Roye, de ſaint Paul, de Montorel, de Sampi,

PHILIBERT DE NAILLAC.

*L'hiſt. anon. de S. Denis, l. 16. c. 2.*

1397.

PHILEBERT DE NAILLAC.

& tout ce que la France avoit de jeuneſſe la plus illuſtre, tous brûlans d'ardeur d'en venir aux mains avec les infidéles.

Cette croiſade françoiſe prit ſon chemin par l'Allemagne, & en traverſant la Baviere & l'Autriche, elle fut jointe par frere Frederic comte de Zollern, Grand-prieur d'Allemagne, qui étoit à la tête des Chevaliers de ſa nation. Toutes ces troupes ſe rendirent en Hongrie en même tems qu'on y vit arriver de Rhodes le Grand-maître, ſuivi des principaux commandeurs, & d'un grand nombre de Chevaliers de ſon Ordre. Sigiſmond qui en connoiſſoit la valeur, déclara qu'il vouloit combattre à leur tête, les logea dans ſon quartier, & retint le Grand-maître auprès de lui.

Bajazet étoit alors dans la Natolie; d'autres diſent qu'il campoit proche de Conſtantinople, dont ſes troupes continuoient le blocus: & quoiqu'on l'eût informé des puiſſans ſecours qui étoient arrivez aux Hongrois, il ne fit aucun mouvement, ſoit qu'il ſe repoſât ſur la valeur des gouverneurs qu'il avoit mis dans les principales places de ſa frontiere, ſoit qu'il voulût laiſſer rallentir l'impétuoſité des François, ou qu'il ſe

flatât que dans un auſſi grand corps qu'étoit l'armée chrétienne, compoſée de différentes nations, la jalouſie & la diviſion ne manqueroient jamais de s'y introduire ; que le changement d'air & de nourriture, & la difficulté de recouvrer des vivres, pourroient cauſer des maladies dans le camp ; enfin, en prince ſage, il voulut d'abord eſſayer ce que le bénéfice du tems feroit en ſa faveur. La ſeule précaution qu'il prit, fut d'empêcher que les chrétiens ne puſſent être inſtruits de ſa marche, & s'il étoit encore en Europe ou dans l'Aſie. PHILBERT DE NAILLAC.

Les princes alliez n'en ayant aucune nouvelle, paſſerent le Danube, entrerent dans la Bulgarie, emporterent quelques petites places ; & dans une occaſion particuliere, un parti compoſé ſeulement de François, & commandé par le ſire de Coucy, tailla en pieces des troupes que le Sultan avoit laiſſées dans le pays, & qui s'étoient avancées pour empêcher les chrétiens d'aller au fourage. Ce petit avantage, le nombre & la valeur des ſoldats chrétiens, la facilité qu'ils eurent depuis d'étendre leurs partis de tous côtez, répandit un eſprit de préſomption parmi les ſoldats : les généraux même

PHILEBERT DE NAILLAC.

étoient infectez de ce poiſon dangereux d'une fortune trop favorable : on ne parloit de Bajazet qu'avec mépris. On diſoit qu'il ſe tenoit caché le fond de l'Aſie : le maréchal de Boucicault ſoutenoit que ce prince n'oſoit repaſſer le détroit ; & un hiſtorien Hongrois rapporte, que Sigiſmond même ſe voyant à la tête de cent mille hommes, dont il y en avoit ſoixante mille de cavalerie, la plûpart hommes d'armes, ſe vantoit non-ſeulement de chaſſer les Turcs de l'Europe ; mais que quand le ciel tomberoit, ſes ſoldats étoient en aſſez grand nombre pour le ſoutenir ſur la pointe de leurs lances.

*Bonfinius rer. Hung. dec. 3. l. 2. p. 379.*

Cette confiance téméraire, & toujours dangereuſe, lui fit entreprendre le ſiege de Nicopoli, place forte, défendue par une groſſe garniſon, commandée par Dogamberg, un des principaux capitaines de Bajazet. Ce capitaine Turc fit bientôt ſentir aux chrétiens par de fréquentes ſorties, qu'il étoit plus aiſé de ravager la campagne, que d'emporter une place dont on lui avoit confié le gouvernement ; c'étoient tous les jours de nouveaux combats, les chrétiens ne gagnoient pas un pouce de terrein qui ne leur coutât leurs plus braves ſoldats. Une ſi vigoureuſe ré-

ſiſtance affoiblit conſiderablement l'armée des alliez, en même tems que le luxe & la débauche, deux ennemis encore plus dangereux que les Turcs, ſe répandirent dans le camp, dont la plûpart des jeunes ſeigneurs firent un lieu public de proſtitution. Il ſembloit que du pieux motif de leur expédition, ils ſe fuſſent fait une diſpenſe qui les autoriſât à violer impunément les obligations les plus eſſentielles du chriſtianiſme. Les François ſur-tout paſſoient les jours entiers avec des femmes perdues, & dans des plaiſirs faciles & honteux. Le ſoldat à leur exemple ſe noyoit dans le vin, & ſon ivrognerie ne pouvoit pas même être moderée par l'indigence: c'étoient comme des bacchanales perpetuelles, qui ſcandaliſoient les Turcs, auſſi-bien que les chrétiens habitans du pays. Ce relâchement dans la diſcipline militaire, & le peu de ſoin que prenoient les chefs d'envoyer des partis aux nouvelles, donnerent le tems à Bajazet de s'avancer avec un grand ſecret au ſecours de la place aſſiegée: il n'en étoit plus qu'à une journée, que les chrétiens le croyoient encore dans la Natolie. Ce ne fut que par quelques ſoldats qui s'étoient écartez pour piller, qu'on

PHILEBERT DE NAILLAC.

*Hiſt. anon. de S. Denis, l. 16. c. 10.*

PHILEBERT DE NAILLAC.

apprit enfin que ce prince n'étoit plus qu'à ſix lieues du camp ; ils en porterent avec empreſſement les premieres nouvelles aux Généraux. Le maréchal de Boucicault toujours entêté de ſon premier ſentiment, & que le Turc n'oſeroit en venir à une bataille, rejetta avec un grand mépris l'avis qu'on lui en donna, & s'adreſſant à ces maraudeurs : *Coquins*, leur dit-il, *vous vous répentirez d'être venus par vos fauſſes nouvelles mettre l'alarme au camp*. Il les ménaça même de leur faire couper les oreilles ; mais il ne fut pas long-tems ſans etre déſabuſé d'une prévention ſi pernicieuſe, & on vit bien-tôt paroître la tête des troupes ennemies qui s'avançoient en bon ordre, & qui ſe rangerent en bataille dans la plaine.

*Hiſt. anon. liv. 16. c. 11.*

La ſurpriſe, le tumulte & l'agitation ſuccederent dans le camp des chrétiens à cet excès de confiance. Le comte de Nevers, qui ne croyoit pas que les Turcs, avec leurs zagayes & leurs cimeteres puſſent réſiſter aux lances & aux épées des François, fit monter ſa cavalerie à cheval. Il prétendoit occuper ſur le champ de bataille le poſte d'honneur, & charger le premier les infidéles ; mais le roi de Hongrie lui fit dire que cette nuée de ſoldats Turcs

qui couvroient les campagnes voiſines, n'étoient que des milices & des payſans mal armez, qu'on avoit amenez du fond de l'Aſie enchaînez, & qu'on traînoit à la guerre par force; que les infidéles avoient coutume de jetter ce grand corps devant eux, & de les expoſer à la premier furie de leurs ennemis pour les laſſer; & qu'avec des troupes fraîches & d'ordonnance qu'ils reſervoient, ils profitoient enſuite du déſordre & du mouvement inévitable dans le commencement d'un combat; que les Hongrois, à leur exemple, n'oppoſoient ordinairement à cette ſorte d'ennemis, que de pareilles milices, & dont ils ne faiſoient pas plus d'eſtime; qu'il le conjuroit de ſouffrir que cette infanterie eſſuyât les premiers traits des infidéles; que ſa cavalerie pourroit enſuite à la faveur des lances, ouvrir & percer les épais bataillons des janiſſaires; qu'il le ſoutiendroit avec le Grand-maître, à la tête de ſes Chevaliers & de la nobleſſe du royaume: qu'après tout, il le prioit de ſe ſouvenir que l'honneur & la gloire d'une bataille conſiſtoit moins dans les premiers coups, que dans les derniers, & dans ceux qui finiſſoient le combat, & décidoient de la victoire.

PHILEBERT DE NAILLAC.

*Id. ibid. c. 11.*

PHILEBERT DE NAILLAC. Le comte de Nevers ayant aſſemblé le conſeil pour lui rendre réponſe, s'adreſſa premierement au ſire de Coucy, dont le duc de Bourgogne ſon pere lui avoit recommandé à ſon départ de ſuivre les conſeils. Ce ſeigneur fondé ſur l'expérience qu'on avoit en Hongrie de la maniere dont les Turcs dans les batailles rangeoient leurs troupes, approuva l'ordre & la diſpoſition que le roi de Hongrie propoſoit, & il appuya ſon ſentiment ſur ce que les milices de ce royaume étant ſoutenues par la cavalerie françoiſe, ne pourroient reculer. L'amiral Jean de Vienne, ancien capitaine, fut du même avis; mais le connétable, & le maréchal de Boucicault, jaloux que le prince, avant que de demander leur ſentiment, ſe fût adreſſé au ſire de Coucy, déclarerent qu'il ſeroit honteux à la nation Françoiſe de marcher après l'infanterie Hongroiſe, & qu'ils n'étoient pas venus de ſi loin pour ſe laiſſer précéder par de miſérables payſans, & par des milices plus accoutumées à fuir qu'à combattre de pied ferme. Toute la jeuneſſe ſéduite par ce diſcours, & par une émulation de gloire mal entendue, entraîna le comte de Nevers par ſes cris dans le même ſentiment. Ce prince

fit dire au roi de Hongrie, que les François ne pourroient ſe réſoudre à céder dans la bataille le poſte d'honneur à aucune nation. Il fit auſſi-tôt monter ſa cavalerie à cheval ; mais avant que de tirer l'épée contre les ennemis, cette jeuneſſe furieuſe & emportée en fit un uſage bien indigne du nom chrétien & du nom françois. Ces Chevaliers, ſous prétexte que les priſonniers qu'ils avoient faits en différentes occaſions, pourroient les embaraſſer pendant le combat, les maſſacrerent tous de ſang froid, & ſans égard pour la foi & la parole qu'ils leur avoient donnée de leur ſauver la vie, en payant la rançon dont on étoit convenu réciproquement. PHILEBERT DE NAILLAC.

On donna enſuite le ſignal de la bataille ; les François en allant à la charge, ſe trouverent d'abord arrêtez par une palliſſade, & par pluſieurs rangs de pieux aiguiſez par le bout, qui embarraſſoient la cavalerie, & qui l'empêchoient de marcher ſerrée, & en bonne ordonnance. Il fallut mettre pied à terre ; mais après qu'on eut forcé cet obſtacle, les hommes d'armes ayant remonté à cheval, tomberent ſur l'infanterie Turque qui leur étoit oppoſée : ils rencontrerent d'abord ce grand

PHILEBERT DE NAILLAC.

corps de milices, qui fit peu de réſiſtance, comme l'avoit bien prévû le roi de Hongrie. Ces payſans qui ne méritoient pas le nom de ſoldats, ſe laiſſoient égorger, ou cherchoient leur ſalut dans la fuite. Les janiſſaires, ou l'infanterie Turque, compoſée de troupes réglées, firent paroître plus de courage & de réſolution. Ils ſe batirent avec une valeur qui ne le cedoit en rien à celle des François : le combat fut long & opiniâtré ; enfin les lances françoiſes ſe font jour dans les plus épais bataillons des ennemis ; les Turcs ne tiennent plus ; tout ce qui paroît, eſt pouſſé, battu, enveloppé : l'épouvante étoit par tout ; la ſureté nulle part ; & ces janiſſaires ſi redoutables, après avoir perdu plus de dix mille hommes, ſe jetterent derriere un grand corps de cavalerie qui s'avançoit à leur ſecours.

*Id. ibid. c. 11.*

Ce fut comme une ſeconde bataille qu'il fallut que les François livraſſent aux infidéles. Cette cavalerie Turque préſentoit un grand front. Les chrétiens pour n'être pas enveloppez, ſe mirent ſur une longue ligne ; & ſans garder trop exactement leurs rangs, ſans même prendre d'autre ordre que de leur courage, chaque homme d'armes, comme ſi la victoire n'eût dépen-

du que de lui ſeul, ſe pouſſa contre les Turcs avec une valeur ſi déterminée, que rien ne put réſiſter à leur impétuoſité. Les Hongrois qui ſembloient n'être venus que pour être ſpectateurs de la bataille, & les infidéles même, ne ceſſoient d'admirer un courage qui leur paroiſſoit au-deſſus des forces ordinaires de la nature. Cinq mille Turcs périrent dans ce ſecond combat, & les François en fuſſent ſortis victorieux & couverts de gloire, ſi l'ardeur de cette jeuneſſe ne l'eût emportée à la pourſuite du reſte de cette cavalerie qui ſe retiroit ſur une hauteur voiſine. PHILEBERT DE NAILLAC.

Envain les principaux chefs, & ſurtout le ſire de Coucy & l'amiral de Vienne étoient d'avis qu'on laiſſât fuir les infidéles, ou du moins qu'on prît haleine, & qu'on formât de nouveau les eſcadrons, pendant qu'on feroit avancer les Hongrois. Tous ces jeunes ſeigneurs qui environnoient le comte de Nevers, s'étant écriez qu'il y avoit de la lâcheté à laiſſer échaper les ennemis, ils partirent de la main; & ſans obſerver aucun ordre, & ſans avoir laiſſé reprendre haleine à leurs chevaux, ils s'éloignerent à toute bride du corps de l'armée, & ils monterent cette colline, où ils croyoient trou-

HILEBERT DE NAILLAC.

ver les débris de l'armée Turque. Mais quelle fut leur ſurpriſe, quand en leur place ils découvrirent une nouvelle armée compoſée de quarante mille hommes de cavalerie, l'élite & la fleur des troupes de Bajazet? Ce prince s'étoit placé au milieu de cette forêt de lances comme dans une citadelle; & pour pouvoir prendre ſon parti ſuivant les événemens. A cette vûe le ſoldat s'effraye; ſes premiers avantages lui deviennent ſuſpects; il n'a plus cette aſſurance de vaincre, qu'on peut appeller le premier gage de la victoire; bien-tôt la terreur & l'épouvante ſuccederent à une confiance téméraire. Ces héros qui, comme des lions s'étoient fait craindre des Turcs, *devinrent plus lâches que les liévres*, dit l'auteur anonyme de ſaint Denis; tout ſe diſperſa, chacun chercha ſon ſalut particulier dans la fuite; mais la cavalerie de Bajazet leur coupa chemin. La plûpart des François furent taillez en pieces, & il y en eut juſqu'à trois mille faits priſonniers, parmi leſquels ſe trouverent le comte de Nevers, le comte de la Marche, le prince de Bar, Boucicault, le connêtable, & Enguerrant de Coucy. L'amiral de Vienne voyant tout perdu, fit quelque mou-

vement pour ſe ſauver ; mais revenant tout à coup au ſoin de ſa gloire, & ſe tournant vers dix à douze cavaliers qui s'étoient attachez à lui : *A Dieu ne plaiſe, mes compagnons*, leur dit-il, *que pour conſerver un reſte de vie, nous terniſſions notre réputation : il faut tenter le hazard d'une généreuſe défenſe, ou mourir ici dans le lit d'honneur :* & en diſant ces paroles, il chargea les infidéles, pénétra pluſieurs fois dans leurs eſcadrons ; & après avoir vû tomber ſes compagnons accablez par le nombre des ennemis, lui-même percé de coups, expira ſur le champ de bataille.

PHILIBERT DE NAILLAC. *Id. ibid. c. 11.*

Les Turcs ayant diſſipé ce grand corps de François, marcherent avec toute la confiance que donne le commencement d'une victoire, droit aux Hongrois ; ils étoient campez le long des bords du Danube. Leur infanterie qui n'étoit compoſée que de milices, comme nous le venons de le dire, épouvantée de la défaite de ſes alliez, & ſans attendre l'ennemi, ſe renverſa ſur la cavalerie, y porta la terreur & la confuſion. Ce fut moins en cette occaſion un combat qu'une déroute générale. Ce qu'il reſtoit de nobleſſe de cette nation, & les Chevaliers de Rhodes ſe rallierent auprès du Roi & du

PHILEBERT NAILLAC.

Grand-maître ; & quoiqu'ils viſſent leur perte certaine par le grand nombre des Turcs dont ils étoient environnez, aucun ne chercha ſon ſalut dans une honteuſe fuite : tous firent ferme, & ſe batirent avec une valeur digne d'un meilleur ſort. La plus grande partie de cette illuſtre nobleſſe, & un grand nombre de Chevaliers, moururent les armes à la main. Le Roi & le Grand-maître n'auroient pas évité une pareille deſtinée, ſi dans ce déſordre que cauſa une déroute générale, ils n'euſſent trouvé par hazard au bord du fleuve la barque d'un pêcheur, dans laquelle ils ſe jetterent. Malgré une nuée de fléches que les barbares tiroient contre eux, ils s'éloignerent du rivage ; & ſe laiſſant aller au courant, ils gagnerent l'embouchure du fleuve, d'où ils découvrirent la flotte chrétienne qui n'en étoit pas éloignée. Le Roi & le Grand-maître accablez de douleur, prirent une des galeres de la Religion, qui les porta heureuſement à Rhodes. Le Roi malgré la perte de tant de Chevaliers, y fut reçu, ſinon avec joye, mais du moins avec ce reſpect qui étoit dû à ſa naiſſance & à ſa dignité. D'autres Hiſtoriens prétendent qu'il s'arrêta ſur les côtes de la Dalmatie.

*Boſio. tom. 2. liv. 4.*

*Bonfin. ibid. p. 379.*

Le lendemain de la bataille, Bajazet ſe fit amener les priſonniers, qu'il fit maſſacrer en ſa préſence par repréſailles de ces priſonniers Turcs, que les chrétiens avant le commencement de la bataille, avoient immolez à une honteuſe précaution. Ce prince en qui l'avarice ſervoit du contre-poids à ſa cruauté, exempta de ce maſſacre général le comte de Nevers, & vingt-cinq autres des principaux ſeigneurs, dont il eſperoit tirer une groſſe rançon; & l'argent étant venu de France, quand le comte de Nevers fut prendre congé de lui : *Je n'exige point de toi*, lui dit fierement Bajazet, *que tu t'obliges par les ſermens les plus ſolemnels, à ne me faire jamais la guerre, comme je pourrois t'y contraindre; au contraire, ſi tu as quelque ſentiment d'honneur, je te conjure de reprendre les armes le plûtôt que tu pourras, & d'aſſembler toutes les forces de la chrétienté : tu ne ſçaurois jamais me faire un plus ſenſible plaiſir, que de me fournir de nouvelles occaſions d'acquerir de la gloire.* PHILEBERT DE NAILLAC. 1398.

Ce Sultan, après avoir triomphé ſi heureuſement des chrétiens Latins, tourna depuis ſes armes contre les Grecs : ſes troupes ſe répandirent dans la Morée, où ils mirent tout à feu & à

PHILEBERT DE NAILLAC.

ſang. Et après les avoir réunies en corps, il s'avança du côté de Conſtantinople, dont il tourna le blocus dans un ſiege régulier. L'empereur Manuel épouvanté de voir cet ennemi ſi redoutable au pied des murailles, mandia du ſecours chez tous les princes chrétiens; mais les différentes guerres qui agitoient alors l'Europe, ne lui permirent pas d'en eſperer un prompt ſecours: outre que la perte de la bataille de Nicopoli, & les larmes qui couloient encore pour la mort de tant d'illuſtres ſeigneurs qui venoient d'y périr, avoient refroidi le zéle de la principale nobleſſe. Ainſi l'empereur Grec ſe vit réduit à recourir à Tamerlan Grand-kan des Tartares. Il lui envoya des ambaſſadeurs chargez de riches préſens, & qui le conjurerent de ſa part d'employer la puiſſance de ſes armes, ou du moins d'interpoſer ſes bons offices pour arrêter les entrepriſes d'un prince ambitieux, qui ſans diſtinction de religion, vouloit faire ſes eſclaves de tous les Souverains qui ſe trouvoient dans le voiſinage de ſes Etats.

Pendant que cette grande affaire ſe traitoit à la cour de Tamerlan, Thomas Paleologue, deſpote de la Morée, & frere de l'empereur Grec, n'igno-

tant pas que les grandes puiſſances ne ſecourent jamais les petites gratuitement, ne fit aucun fond ſur cette ambaſſade : il ſe retira à Rhodes, d'où le roi de Hongrie venoit de partir pour retourner dans ſes Etats. Le prince Grec ne fut pas reçu moins honorablement que le roi de Hongrie dans une iſle qui ſervoit alors d'aſyle à tous les princes chrétiens qui étoient perſécutez par les infidéles. Paleologue ſe défiant de ſes forces, & peut-être de ſon courage, vendit la Morée à l'Ordre de ſaint Jean, & convint avec le Grand-maître & le conſeil, de leur livrer Corinthe, Sparte, & les principales villes de cette grande province : il en reçut le prix dont on étoit convenu, partie en argent, & le reſte en pierreries.

PHILIBERT DE NAILLAC. 1399. Boſio. L. 4

Des commiſſaires de l'Ordre s'embarquerent auſſi-tôt pour en aller prendre poſſeſſion ; ils furent reçus avec beaucoup de joye par les magiſtrats & par les habitans de Corinthe, qui, ſous la protection des Chevaliers de Rhodes, ſe crurent déſormais à l'abri des incurſions des Turcs. Mais les habitans de Sparte en agirent bien différemment. L'Evêque de cette ville qui ſuivoit le rit grec, & ennemi par conſéquent des Latins, ne doutant point que l'Ordre

1401.

PHILBERT DE NAILLAC.

ne ſeroit pas plûtôt maître de cette place, qu'il mettroit un Evêque latin dans la ville épiſcopale, aſſembla tous les citoiens, & leur repréſenta ſi vivement le malheur où ils alloient être expoſez en ſe ſoumettant à la puiſſance des Latins, que tous ces habitans de concert envoyerent des députez aux commiſſaires de Rhodes, pour leur déclarer qu'ils n'étoient pas réſolus de les admettre dans leur ville; & que s'ils en approchoient, ils ſeroient traitez comme ennemis; ainſi ces commiſſaires qui n'avoient pas aſſez de forces pour ſe faire obéir, prirent le parti de retourner à Rhodes.

Le deſpote naturellement inconſtant, & qui ayant régné en ſouverain, avoit peine à s'accommoder de la condition d'un particulier, rendit une partie de l'argent, quitta Rhodes, & revint à Sparte, où il fut reçu avec beaucoup de joye par ſes ſujets, qui l'aſſurerent qu'il trouveroit dans ſes Etats la même obéiſſance & la même fidélité qu'il avoit éprouvée depuis tant d'années, pourvû qu'il ne traitât point avec les Latins, & qu'il n'en admît même aucun dans le gouvernement: tant étoit grande & implacable cette averſion,

sion, que les évêques Grecs avoient inſpirée à leurs peuples contre tout ce qui reconnoiſſoit l'autorité du Pape; & je ne ſçai s'ils n'auroient pas préferé la domination des Turcs à l'empire d'un Prince chrétien, qui auroit été dans la communion de l'Egliſe Romaine. PHILIBERT DE NAILLAC.

L'Ordre eut beaucoup de peine à retirer du prince Grec le reſte de l'argent qu'on lui avoit donné. Les freres Raimond de Leſcure, prieur de Toulouſe; Elie du Foſſé, commandeur de ſainte Maxence, & Pierre de Beaufremont, Grand-hoſpitalier, firent à ce ſujet differens voyages dans la Morée. Enfin cette affaire fut terminée par frere Louis d'Allemagne, commandeur de Naples, Chevalier d'un eſprit inſinuant, & habile négociateur; & par le traité qu'il fit avec le Paleologue, il fut arrêté, que la Religion de ſaint Jean lui remettroit la ville de Corinthe, & que ce prince en échange lui donneroit dans la même province le comté du Soleil, avec la baronnie de Zétonne, outre quarante-ſix mille cinq cens ducats qu'il devoit rendre de l'argent qu'il avoit reçu à Rhodes, & dont il en paya vingt-deux mille comptant.

Cependant Bajazet continuoit avec

PHILEBERT DE NAILLAC.

ardeur le ſiege de Conſtantinople, dont il prétendoit faire la capitale de ſon Empire ; & il s'en ſeroit a la fin rendu maître, ſi Tamerlan Grand-khan des Tartares orientaux, à la ſollicitation des ambaſſadeurs Grecs, & à la priere même de ces petits princes de la Natolie que Bajazet avoit dépouillez, ne ſe fût avancé pour arrêter les progrès d'un prince, qui ſembloit ne vouloir point donner de bornes à ſon ambition & à ſes conquêtes. Apparemment même que le prince Mogol ou Tartare s'engagea dans cette guerre, moins par compaſſion, ſentiment peu ordinaire aux ſouverains, que par jalouſie contre un voiſin trop puiſſant. De tous ces motifs dont les Princes ont coutume d'orner leurs manifeſtes, Tametlan ne fit paroître que les plus nobles, & il envoya un ambaſſadeur à Bajazet pour lui demander le rétabliſſement de ces petits Princes qui s'étoient réfugiez auprès de lui, & qu'il levât en même tems le ſiege de devant Conſtantinople. Ce député lui préſenta enſuite de la part de ſon maître une veſte magnifique ; mais comme en Orient ces ſortes de préſens ne ſe faiſoient qu'à des inférieurs, Bajazet le plus fier de tous les hommes,

rejetta le préſent avec mépris. En parlant de Tamerlan, il le traita d'avanturier & de chef de brigands, & il chargea ſon ambaſſadeur de lui dire de ſa part, que s'il étoit aſſez hardi pour entrer dans ſes Etats, il ſçauroit bien le faire repentir d'une entrepriſe ſi téméraire. PHILEBERT DE NAILLAC.

Il y a des auteurs qui prétendent que Tamerlan n'étoit fils que d'un paſtre & d'un berger. Des hiſtoriens modernes, ou pour mieux dire, des traducteurs modernes d'anciens hiſtoriens, le font ſortir d'une maiſon royale parmi les Mogols du Zacataie. Le Tarikh-Montekh prétend qu'il deſcendoit de Genghizkhan par les femmes; cependant il ne prit d'abord que la qualité d'Emir, c'eſt-à-dire, de Commandant, auquel depuis qu'il eut conquis quelques provinces, il ajouta ſeulement le titre de *Kurkan*, ou d'allié des princes; ce qui pourroit faire croire qu'il ne ſe regardoit pas encore lui-même comme Prince. Mais la fortune l'ayant élevé à la dignité de Grand-khan, ſon origine ſe développa à proportion de ſes forces, & il devint trop puiſſant pour n'être pas iſſu du ſang royal.

On n'eſt guéres plus inſtruit de la religion de ce Prince, que de ſa naiſ-

PHILEBERT DE NAILLAC.

sance : il y en a qui disent qu'il n'étoit ni juif, ni chrétien, ni mahometan. Ahsnében-Arabschach rapporte qu'il suivoit la loi de Genghizkan, & que sa religion approchoit même plus de la chrétienne que de la mahometane. Cependant il semble que par politique il s'accommodoit du moins à l'extérieur, au culte & à la religion du plus grand nombre de ses sujets, qui étoient mahometans : le reste lui étoit assez indifferent ; & content, comme Genghizkhan, de réverer un premier être & un seul Dieu, il lui laissoit volontiers le soin de sa gloire, & de l'établissement de sa loi.

Quoiqu'il en soit de la naissance & de la religion de Tamerlan, l'Arabe Alhacen dans l'histoire, ou le roman de ses conquêtes, prétend que ce prince, ou chef des Mogols, à la tête d'une nombreuse armée, soumit d'abord à son empire, les uns après les autres, tous les princes Tartares qui occupoient le nord de l'Asie ; qu'il triompha du Moscovite, subjugua ensuite la Perse, la Mésopotamie & la Syrie ; qu'il rendit tributaire le sultan d'Egypte ; que quelques souverains des Indes furent obligez de lui prêter serment de fidelité, & que la Chine

même, au moins la partie ſeptentrionale de ce grand empire, le reconnut pour ſon ſouverain : en ſorte que pendant tout le cours de ſa vie, une victoire n'étoit pour lui qu'une ſemence d'une nouvelle guerre ; & ſi on en croit Alhacen, toute la terre avoit les yeux tournez ſur ſes entrepriſes, qui étoient devenues, dit-il, le premier ſpectacle du monde entier. Ce fameux Tartare avoit le regard affreux, les yeux de travers, la phyſionomie ſombre, & dans toutes ſes manieres un air terrible & menaçant. PHILEBERT DE NAILLAC.

Tel étoit le plus grand des ſucceſſeurs de Genghizkhan, & le ſecond heros des anciens Tartares Mogols. Mais ſans adopter toutes les fables qu'on a publiées à ſon ſujet, il eſt certain que c'étoit un grand capitaine, originaire du Zacataie, qui par ſa valeur s'éleva à une fortune prodigieuſe, & qui par ſon activité, par ſon courage, & par une diſcipline admirable, ſe rendit la terreur de tous ſes voiſins ; d'ailleurs cruel, ſanguinaire, & qui diſoit ordinairement ; *Qu'un monarque n'étoit jamais en ſûreté, ſi le pied de ſon trône ne nageoit dans le ſang* ; maxime digne d'un Tartare, & qu'il ne démentit point dans tout le cours de ſon regne. *Hiſt. de Tamerlan par M. Petit-de-la-Croix.*

PHILEBERT DE NAILLAC.

Ce prince barbare ayant reçu la réponſe de Bajazet, ſe mit en campagne à la tête de huit cent mille hommes, qu'il traînoit à ſa ſuite, & qui étoient commandez ſous ſes ordres par les princes ſes enfans, ou par d'autres princes ſes tributaires. Mais la puiſſance abſolue qu'il exerçoit indifféremment ſur les uns & les autres, les raprochoit des moindres officiers : & tous plioient également ſous la puiſſance & la majeſté de ce rédoutable ſouverain.

Depuis qu'il eut déclaré la guerre à Bajazet, il attaqua d'abord Sebaſte ou Siuvas, ville de la Cappadoce. Ortogule, jeune prince plein d'ardeur & de courage, s'y étoit jetté pour ſignaler ſa valeur, & dans le deſſein d'arrêter les Tartares, & de donner le tems au ſulțan ſon pere d'avancer à ſon ſecours. Mais malgré la valeur de ce prince, & tout le courage que la garniſon fit paroître pour ſa défenſe, rien ne put réſiſter à la violence des attaques de Tamerlan. La place fut emportée dans un aſſaut ; les ſoldats & tous les hommes capables de porter les armes, paſſerent par le fil de l'épée; on conduiſit les femmes, les filles, les enfans & les vieillards dans une plaine

hors de la place, où ils furent tous égorgez, ſans diſtinction d'âge & de ſexe. La ville fut enſuite raſée, & le Tartare qui n'avoit jamais compté la clemence & la généroſité au nombre des vertus, fit couper la tête au fils de ſon ennemi. PHILEBERT DE NAILLAC.

Bajazet qu'une conſtante félicité rendoit plus ſenſible aux atteintes de la fortune, s'abandonna à une violente douleur, lorſqu'il apprit cette funeſte nouvelle ; il aimoit tendrement ſon fils, & il avoit vû avec plaiſir germer & croître dans ce jeune prince, les ſemences d'ambition & de gloire, qu'il lui avoit inſpirées. Une mort ſi indigne de ſon rang & de ſa naiſſance, le jetta dans des fureurs qu'il n'eſt pas aiſé d'exprimer. Il jura la perte de Tamerlan ; & emporté par des deſirs violens d'une prompte vengeance, & ſans ſe donner le tems d'amaſſer aſſez de troupes pour réſiſter à un ennemi ſi puiſſant, il leva le ſiege qu'il avoit mis devant Conſtantinople, paſſa le Boſphore, & s'avança du côté de la Phrygie.

On rapporte que pendant la marche de ſon armée, il vit un berger ſur une colline voiſine, qui à l'abri par ſa pauvreté de l'avidité des ſoldats, jouoit paiſiblement de la flute. Le ſultan s'arrê-

PHILBERT DE NAILLAC

ta quelques momens pour l'écouter ; & pénétré de ſa douleur, & enviant peut-être la condition de ce paſtre : *Berger*, lui dit-il, *je te prie que le refrein de ta chanſon ſoit déſormais de répéter ces mots : Malheureux Bajazet, tu ne verras plus ton cher fils Ortogule, ni ta ville de Sebaſte :* & après cela il continua ſon chemin, & rencontra les Tartares près d'Angouri ou Ancyre, ville capitale de la Galatie. Il n'avoit guéres dans ſon armée plus de ſix vingt mille hommes, la plûpart Turcs naturels, ſans compter une horde de ces Tartares, qui habitoient au-deſſus du Pont-Euxin & de la mer Caſpienne, commandez par Mahmoudkhari qui s'étoit mis à la ſolde de Bajazet. Comme ce ſultan avoit éprouvé la valeur des Treballiens, avant qu'il les eût ſubjuguez entierement, il en tira malgré eux un corps d'infanterie ; & la crainte & la terreur, ſeuls liens de la ſervitude, les contraignirent d'expoſer leurs vies pour ſoutenir la domination d'un prince qu'ils regardoient comme leur tyran.

1399.

La bataille ſe donna au pied du mont Stella, & dans la même place, où Pompée avoit autrefois vaincu Mithridate. Le choc des deux armées fut terri-

ble, le combat très-ſanglant; les Treballiens s'y diſtinguerent par la plus haute valeur; la victoire commençoit à ſe déclarer de leur côté, & ils pourſuivoient les Tartares qu'ils avoient contraint de prendre la fuite. Bajazet qui craignoit que l'ardeur du combat ne les emportât trop loin, leur envoya commander de venir prendre leur poſte. Ils obéirent: Tamerlan rallia ſes troupes; ſe mit à leur tête, & leur fit enviſager en même tems le mouvement des Treballiens comme une fuite. Par ſon ordre le prince Sacruh ſon fils, qui commandoit une aîle de l'armée, les chargea, & après un combat ſanglant, les réduiſit à leur tour à prendre la fuite. Les Turcs de l'Aſie épouvantez de leur défaite, ſe débanderent ſans rendre de combat, & Bajazet éprouva que dans une bataille on ne fait point de mouvement ſans péril devant un général auſſi habile que Tamerlan. PHILEBERT DE NAILLAC.

Nous avons dit que Bajazet avoit dans ſon armée un grand corps de Tartares. Ces barbares gagnez par ceux de leur nation, au plus fort de la mêlée abandonnerent le parti du Sultan; & leur commandant, pour mettre le comble à ſa trahiſon, pourſuivit les Turcs dans leur déroute, en tua une partie,

PHILEBERT DE NAILLAC.

fit priſonnier Bajazet, & le préſenta à Tamerlan.

On parle différemment de la maniere dont le Tartare le reçut. Il y a des hiſtoriens qui prétendent qu'il lui reprocha ſon orgueil, ſa cruauté & ſa préſomption : *Ne devois-tu pas ſçavoir*, lui dit-il, *qu'il n'y a que les enfans des infortunez, qui oſent s'oppoſer à notre invincible puiſſance ?* D'autres écrivains prétendent au contraire que Tamerlan le reçut fort honnêtement ; qu'il le conduiſit dans ſa propre tente ; qu'il le fit manger avec lui, & que pour le conſoler, il ne l'entretint que de la viciſſitude & de l'inconſtance de la fortune. On ajoute qu'il lui envoya un équipage de chaſſe, ſoit par un motif de compaſſion, ſoit peut-être par une ſorte de mépris, & que le fier Tartare fût bien aiſe de lui faire ſentir qu'il le croyoit plus propre à la ſuite d'une meute de chiens courans, qu'à la tête d'une grande armée.

C'eſt au moins l'explication que Bajazet lui-même donna à ce préſent myſterieux de ſon ennemi. Ce malheureux prince n'étant pas maître de ſon reſſentiment, & plein d'un chagrin farouche : *Dites à Tamerlan*, répondit-il fierement à celui qui étoit venu

de ſa part, *qu'il ne s'eſt pas trompé en m'invitant à un exercice qui a toujours fait le plaiſir des ſouverains, & qui convient mieux à Bajazet, né du grand Amurat, fils d'Orchan, qu'à un avanturier comme lui, & à un chef de brigands.* PHILEBERT DE NAILLAC.

Tamerlan revint bien-tôt à ſon caractere, & ce barbare irrité d'une réponſe ſi injurieuſe, commanda ſur le champ qu'on mît Bajazet ſans ſelle ſur quelque vieux cheval de ceux qui ſervoient à porter le bagage, & que dans cet état on l'expoſât dans le camp au mépris & aux railleries de ſes ſoldats; ce qui fut executé auſſi-tôt : & au retour on ramena le malheureux Bajazet devant ſon vainqueur, qui avec un ſouris mocqueur, lui demanda ſi cette promenade n'étoit pas encore de ces plaiſirs où ſes illuſtres ancêtres avoient coutume de ſe délaſſer ? Il ajouta à une ſi cruelle raillerie, une outrage qui lui fut infiniment plus ſenſible. Bajazet avoit épouſé Miliére ou Marie, fille d'Eléazar, deſpote de Servie. Les Turcs l'appelloient Ucogli : c'étoit la plus chere & la mieux aimée de toutes ſes femmes. Tamerlan ayant pris cette princeſſe dans la ville de Burſe, dont il venoit de s'emparer, lui fit couper la robe juſqu'au-deſſus du genou, &

PHILEBERT DE NAILLAC.

dans cet état & à demi-nue, la contraignit de lui ſervir à boire en preſence de ſon mari. Bajazet à qui il ne reſtoit pour armes que ſa langue, outré de courroux & d'indignation, & peut-être furieux de jalouſie, lui cria qu'étant ſorti de la lie du peuple, & de parens inconnus par leur obſcurité, il devoit mourir de honte de fouler aux pieds le ſang royal, & d'outrager, comme il faiſoit, une princeſſe, que l'ordre de ſa naiſſance ne lui eût dû faire regarder qu'avec reſpect.

Le Tartare ne fit que rire de la colere impuiſſante de ſon priſonnier ; il le traîna depuis à ſa ſuite, chargé de chaînes ; on prétend même qu'il le fit enfermer dans une cage de fer, comme une bête farouche. Bajazet ne put ſoutenir plus long-tems tant d'outrages ; & le comble de ſon infortune étoit d'avoir été auparavant toujours heureux. Des hiſtoriens prétendent que pour finir la vie, qui lui étoit ſi odieuſe, il s'écraſa la tête contre les barreaux de ſa cage. Quelques écrivains rapportent qu'un eſclave lui aiant jetté inſolemment un os de poiſſon, comme il auroit fait à un chien, Bajazet après l'avoir éguiſé avec les dents, s'en perça la gorge : d'autres enfin le font mourir

d'apopléxie, comme on le conduiſoit à Samarcande, capitale des Etats de Tamerlan. PHILEBERT DE NAILLAC.

Comme tous les projets de ce Prince alloient toujours à une domination imperieuſe, il n'eut pas plûtôt triomphé de la puiſſance & de la vie de Bajazet, qu'il fit deſſein d'aſſujettir tous les autres princes de la Natolie. La plûpart, ceux ſur-tout qui avoient imploré ſa protection contre Bajazet, lui faiſoient aſſidûment leur cour ; mais ſous le nom d'alliez, ils étoient peu différens de ſes autres ſujets ; & leurs chaînes pour être dorées, n'en étoient pas moins peſantes. Il n'y avoit que le Grand-maître de Rhodes & ſes Chevaliers, qui, quoiqu'ennemis irréconciliables des Turcs, ne voulurent point fléchir ſous la puiſſance du Tartare. Ce fut le ſujet qui l'obligea à leur déclarer la guerre. Mais comme il n'avoit pas de vaiſſeaux pour faire paſſer la mer à ſon armée, & que d'ailleurs l'iſle entiere de Rhodes, défendue par des baſtions, des redoutes, des tours & des boulevards, ſembloit n'être plus qu'une ſeule fortereſſe, & qui montroit de tous côtez un front redoutable, le Tartare aima mieux s'attacher à la ville de Smirne, habitée par les Chevaliers, riche par ſon commer-

PHILEBERT DE NAILLAC.

ce, & dont le port lui pouvoit fournir dans la ſuite des vaiſſeaux pour tranſporter ſes troupes dans l'iſle de Rhodes, & dans les autres iſles de la Méditerranée & de l'Archipel, qu'il vouloit conquerir.

La ville de Smirne, comme nous l'avons déja dit, eſt ſituée dans cette partie de l'Aſie, que les Grecs habitoient anciennement ſous le nom d'Ionie, & qu'on appella depuis, comme on fait encore aujourd hui, la Natolie. Cette ville étoit bâtie en amphithéatre ſur la pente d'une colline, qui regardoit l'occident d été; mais du milieu juſqu'au haut de ce côteau, on ne voyoit que des ruines : le bas a toujours été habité. Du tems de Tamerlan, on y trouvoit un château qui fermoit le port. Le Chevalier frere Jean de Biandra, prieur de Lombardie, après s'être rendu maître de ce fort, y avoit fait mettre les armes de l'Egliſe. Et quoique Clement VI. chef de la ligue chrétienne ſe fût fait honneur de cette conquête; cependant Grégoire XI. un de ſes ſucceſſeurs, auquel l'entretien de la garniſon étoit à charge, ceda la proprieté de cette place aux Chevaliers de ſaint Jean, qui ſe chargerent de ſa défenſe.

On a pû voir dans cette hiſtoire combien la conſervation de cette place, & les fortifications qu'on y ajouta, couterent à l'Ordre. On y tenoit en tout tems une nombreuſe garniſon commandée par des Chevaliers. Le Grand-maître ſe voyant à la veille d'être attaqué, ſoit par Bajazet ou par Tamerlan, ſuivant que la fortune en décideroit; avant que ces Princes en vinſſent aux mains, avoit envoyé pour commander dans Smirne, frere Guillaume de Mine, Grand-hoſpitalier: & il fit entrer en même tems dans la place des munitions de guerre & de bouche; de nouvelles troupes dont il augmenta la garniſon, & l'argent néceſſaire pour leur ſolde. PHILEBERT DE NAILLAC.

Tamerlan qui n'ignoroit pas que Smirne étoit encore plus fortifiée par le nombre & la valeur de ſes défenſeurs, que par ſes fortifications, & la hauteur de ſes murailles, pour éviter les périls & la longueur d'un ſiege qui pouvoit être très-meurtrier, ſe contenta pour ſa gloire, de demander ſeulement que le Chevalier qui commandoit dans la place, ſouffrît qu'il arborât ſes enſeignes ſur ſes tours. Mais ce gouverneur ayant rejetté avec mépris cette propoſition, il fallut que le ſort des

PHILEBERT DE NAILLAC.

armes en décidât. * Tamerlan irrité de ce refus, fit investir cette place ; ses troupes commencerent leur attaque par combler les fossez avec de la terre, des clayes & des fassines, pendant que leurs archers tiroient contre ceux qui défendoient les murailles. Les Chevaliers interrompirent leurs travaux par de fréquentes sorties ; c'étoient tous les jours de nouveaux combats dans lesquels ces soldats de JESUS-CHRIST signaloient à l'envi leur valeur contre les infidéles.

Tamerlan eut recours à la sappe ; mais les Chrétiens en jettant des quartiers de roche, des pierres & des poutres, écrasoient les plus hardis, & empêchoient les autres d'approcher du pied des murailles. Le Tartare irrité

* Hic etiam Tamerlanus Smyrnam tunc fortissimum castrum in Græcia, vicinum Turcorum dominio, quod erat Hospitalis sancti Joannis Hierosolymitani etiam eâ tempestate, vi destruendo, solo æquavit. Tamen quidam Cathalanus qui pro eodem Hospitali erat capitaneus, si vexillum dicti Tamerlani super illo collocare voluisset, rogatu cujusquam Episcopi Christiani, Tamerlanus illud nullatenùs destruxisset : sed quia dictus Cathalanus illud cum fastu, seu aliàs recusaret facere, dictus Tamerlanus hoc ægrè ferens, & vim viribus accumulans, tandem dictum castrum cepit & destruxit totaliter ; adeo quòd etiam, ut ipsimet fratres dicti Hospitalis aiunt, cum centum millibus florenorum auri in statum pristinum reduci non posset. *Theodorici à Niem. de Schismate, liv. 2. chap. 3°.*

d'une réſiſtance ſi courageuſe, & que de plus grands deſſeins appelloient autre part, pour forcer plus promptement cette place, eut recours à l'eſcalade. Dans cette vûe il fit faire un nombre prodigieux de tours de bois : c'étoient des machines ambulantes que les aſſiegeans conduiſoient avec des roues fort près des murailles. Chalcondile parlant de ce ſiege, rapporte que Tamerlan faiſoit entrer dans chaque tour juſqu'à deux cens hommes ; on y trouvoit des échelles, & comme des eſcaliers pour monter aux différens étages. Ordinairement l'étage d'en bas étoit deſtiné pour les ouvriers qui conduiſoient cette machine, ou pour les ſoldats qui travailloient à ſaper la muraille ; l'étage du milieu devoit être de niveau avec le haut de la muraille, & on y trouvoit un pont qui s'abatoit ſur la muraille même, & d'où les aſſiegeans ſe jettoient dans la place : enfin au plus haut étage, on plaçoit des archers, qui à coup de fléches, & par la ſuperiorité de leur poſte, écartoient ceux qui ſe preſentoient pour la défenſe de la place. PHILEBERT DE NAILLAC.

Cherefeddin-Ali natif d'Yedz, auteur contemporain, traduit du Perſan en François par feu M. Petit-de-la-

PHILEBERT DE NAILLAC. Croix le fils, nous a laiſſé une relation du ſiege de Smirne ; & quoique cet auteur ne nomme point expreſſément les Chevaliers de Rhodes, on n'a pas de peine à les reconnoître dans la peinture qu'il fait des défenſeurs de cette place ; & j'ai cru que je ferois plaiſir aux lecteurs de copier cet endroit de ſon hiſtoire. Voilà à peu près de quelle maniere s'exprime cet hiſtorien Perſan, mort en 1456.

*Timur fut informé que ſur le bord de la mer il y avoit une place extrêmement forte, bâtie de pierres de taille, entourée de la mer de trois côtez, qui du côté de la terre avoit un foſſé profond, le tout bâti à chaux & à ciment depuis le haut juſques en bas ; qu'il y avoit dedans un grand nombre d'Européens, & qu'elle ſe nommoit Iſmir ou Smyrne ; que ſuivant l'opinion des Grecs, ils croyoient que c'étoit un lieu ſaint, & qu'ils venoient de loin en pelerinage avec grande dévotion ; qu'ils y faiſoient des vœux, & y apportoient des aumônes ; que tout auprès à la diſtance de la courſe d'un cheval, il y avoit une autre forteresſe ſur la cime d'une montagne, auſſi nommée Iſmir, mais habitée de Muſulmans qui avoient inceſſamment la guerre avec ceux de l'autre place à cauſe de la différence de religion ; & comme le Smyrne des Chrétiens étoit entouré*

*de la mer de trois côtez, ils étoient ſecourus d'Europe par mer, & on leur apportoit des vivres, des habits, des armes, & tout ce qui leur étoit néceſſaire. Et comme ce lieu étoit à l'extrêmité des frontieres de l'Aſie, & du pays Muſulman, les Grecs faiſoient une cruelle guerre, & gardoient la place, comme leur étant d'une extréme importance; que jamais elle n'avoit été conquiſe par aucun prince Muſulman, & que jamais elle n'avoit payé de tribut à perſonne; qu'Amurat pere de Bajazet s'étoit mis pluſieurs fois en campagne à la tête d'une armée puiſſante ſans en pouvoir venir à bout, & que Bajazet lui-même l'avoit tenue ſept ans aſſiegée ſans rien avancer; que cette place incommodoit extrêmement les Muſulmans, & que l'on ne voyoit que meurtres, & des ruiſſeaux de ſang couler inceſſamment dans la mer comme des torrens.*

*Lorſque Timur fut informé de l'état de Smyrne, ſon zele pour la religion, lui inſpira qu'il étoit de ſon devoir de délivrer les Muſulmans de peine, en exterminant leurs ennemis. Il y envoya le Mirza Pirmehemet Gmarchoicz, l'Emir Corech Nouredden & autres, avec ordre de les ſommer d'abord par un ambaſſadeur d'embraſſer la religion Muſulmane, car tel eſt l'ordre de Mahomet; que s'ils étoient aſſez fortunez pour le faire, il vouloit qu'on les traitât*

PHILEBERT DE NAILLAC.

*bien, & même qu'on l'en avertît, afin qu'il les fit participans de ſes graces; que ſi quittant leur opiniâtreté, ils vouloient reſter Chrétiens, & payer tribut, qu'on leur en reglât la ſomme, & qu'on en fit la recette; mais que ſi pour leur malheur ils entreprenoient de ſe défendre, qu'ils les fiſſent tous paſſer au fil de l'épée.*

*Le Mirza & les Emirs obéirent promptement, & étant arrivez devant Smyrne, ils y envoyerent un ambaſſadeur pour inviter les habitans à ſe faire Muſulmans, tant par des menaces, que par des promeſſes; mais comme ils étoient prédeſtinez à périr, l'un & l'autre furent inutiles, & Mahoumy qui en étoit Gouverneur, avoit envoyé demander du ſecours à tous les princes de l'Europe; en ſorte qu'il y aſſembla un grand nombre des plus braves capitaines Chrétiens, ou plûtôt une bande de diables enragez, qui y mirent des magaſins, & des munitions de guerre & de bouche.*

*Nos generaux en donnerent avis à la cour, & Timur ſur cette nouvelle, réſolut d'y aller en perſonne. Il laiſſa le bagage au pied de la montagne de Tiré; & quoique ce fût en hyver, & qu'il y eût de groſſes pluyes, il ne laiſſa pas de monter à cheval, pour acquerir le mérite de cette guerre de religion, & de marcher de ce côté-là. Il y arriva le Samedi ſixiéme de Jumazyu-*

*level 805, à la tête de ſon armée, & envoya ordre au Mirza Mehemet Sultan, qui étoit en quartier d'hyver à Magniſcah, de ſe rendre devant Smyrne. Le même ordre fut envoyé aux Merzaſmiren-Chuh & à Bonléen, ainſi qu'à l'Emir Gehan-Chah & autres. A l'arrivée de Timur devant la place, l'on battit les tambours & les timbales, & l'on fit le grand cri de toute l'armée. Auſſi-tôt on attaqua la place du côté de terme ferme, & chaque General fit ſaper vis-à-vis de ſon poſte, dreſſer des machines & des beliers. On jetta des marmites de feu gregeois & des fléches ſur les portes du château; l'Emir Chamelec fit conſtruire de grands échaffauts à trois pieds au milieu de l'eau, proche les uns des autres, ſur leſquels on jetta des planches: & des deux côtez du château, juſqu'au lieu que les pieds des trepieds arrivoient à la terre, ils y firent chemin uni qu'ils affermirent; en ſorte que les ſoldats pouvoient ſe tenir deſſus avec aſſurance, & y combattre comme s'ils euſſent été à terre; ce qui étant achevé, les Muſulmans s'armerent de leurs boucliers, & monterent ſur les échaffauts: de-là ils donnerent des aſſauts au château, & comme le chemin étoit fermé du côté de la mer, il fut impoſſible à qui que ce fût de ſecourir les aſſiegez.*

PHILBERT DE NAILLAC.

*Cependant on vit arriver les Mirzas, Mehemet Sultan & Miranchach, qui avoient laiſſé leur bagage à Magni-ſiach, ſous les ſoins de l'Emir Chamſeddin-Abbaz; ce renfort ne ſervit pas peu à avancer le ſiege; car Timur ordonna l'aſſaut general. Des Emirs de Loumans & les Colonels de Hézarés avec leurs troupes s'avancerent chacun vis-à-vis leur poſte, & l'aſſaut dura depuis le matin juſqu'au ſoir, & du ſoir au matin, où les braves des deux partis firent des actions de la derniere vigueur. Si l'attaque fut ferme, la défenſe étoit de même, & perſonne n'eut le-tems de ſe repoſer un moment; les machines & les beliers mirent en pieces les murs & les tours, & les aſſiegez intrepides ne ceſſoient de jetter des fléches en roue, des marmites de nafte, du feu gregeois, des fléches en fuſées & des pierres, ſans ſe donner de relâche.*

*Pendant ce tems-là, il pleuvoit ſi extraordinairement, qu'il ſembloit que l'univers ſe dût abîmer par un ſecond déluge: malgré un orage ſi exceſſif, l'infatigable Timur ne fut pas un moment ſans donner des ordres aux Generaux, excitant lui-même les ſoldats. Après que les ſapeurs eurent achevé les bréches, & qu'ils eurent appuyé les baſtions & les courtines ſur des pierres, on remplit les bréches de faſcines.*

*& de fagots enduits de naſte, auſquels on mit le feu, en ſorte que tout à coup les murailles furent renverſées, & pluſieurs des aſſiegez tomberent du haut des murs, & furent tuez. Les Muſulmans les forcerent l'épée à la main à quitter les bréches qu'ils défendoient; & après les avoir pouſſez, ils entrerent dans Smyrne, en criant victoire, & diſant des louanges à Dieu, auquel ils preſenterent les têtes de tous les ennemis, en action de graces de cette faveur. Il n'y en eut que très-peu qui échaperent à ce péril, en ſe jettant dans la mer, dont ils atteignirent des vaiſſeaux à la nage : encore s'en noya-t-il une bonne partie. Après que l'on eut fait main baſſe ſur ceux de Smyrne, on raſa les maiſons tant de la ville que du château, & on en jetta les materiaux dans la mer, ainſi que les briques, les armes & les meubles.*

PHILEBERT DE NAILLAC.

*Il leur étoit venu de certains lieux de l'Europe de grands navires que l'on nommoit Caracá: ils avoient deux mâts & même davantage, & étoient remplis de gens de guerre & d'armes pour ſecourir ceux de Smyrne. Lorſqu'ils ſe furent approchez, & qu'ils ne virent plus de veſtiges, ni de la ville, ni du château, ils prirent la peur, & arrêterent leurs navires. Timur ordonna que l'on jettât quelques-unes des têtes des Chrétiens ſur ces navires, & les jetteurs*

PHILEBERT DE NAILLAC.

*de feu gregeois ayant executé cet ordre, il tomba pluſieurs têtes dans les navires mêmes. Ces marins ayant reconnu les têtes de leurs camarades, s'en retournerent intimidez & fruſtrez de leur eſperance.*

C'eſt ainſi que Cherefeddin rapporte ce qui ſe paſſa au ſiege de Smyrne. On voit bien que tout ce qu'il dit des pélerinages que les Chrétiens faiſoient dans cette ville, & où, dit-il, ils portoient des aumônes, doit s'entendre de Jeruſalem, dont les Chevaliers portoient le nom. Le ſecours que ceux de Smyrne envoyerent chercher en Europe, d'où il leur vint de braves capitaines, ou plûtôt une bande de *diables enragez*, toute cette deſcription repréſente la généreuſe défenſe que firent ces Chevaliers. L'auteur n'a pas oublié la grande caraque de la Religion; & en traitant les Chevaliers de marins, on voit bien qu'il veut parler de ceux de Rhodes. Cependant ils ſuccomberent à la fin, comme on vient de le voir, ſous les efforts de Tamerlan.

Ce barbare, ſuivant ſa coutume, fit égorger tous les habitans, & raſer la place. Il en uſoit d'une maniere ſi cruelle pour intimider ceux qui refuſoient de lui ouvrir les portes. Quand il avoit mis le ſiege devant une place, on

on arboroit le premier jour un étendard blanc ſur ſa tente, pour marquer qu'il étoit diſpoſé à traiter avec clemence, ceux qui ſe rendroient ſur le champ. Le lendemain ce ſignal étoit de couleur rouge, pour faire entendre qu'il vouloit du ſang, & qu'il en coutât la vie au gouverneur, & aux principaux officiers de la garniſon. Mais le troiſiéme jour on arboroit un étendard noir, pour déclarer, ſoit que la place fût emportée d'aſſaut, ou qu'elle ſe ſoumît volontairement, qu'il falloit que tout périt, & que la ville même fût entiérement détruite. Malgré les précautions que ſa cruauté lui fit prendre, pluſieurs Chevaliers lui échaperent avec un grand nombre de ſoldats, qui voyant la ville priſe, ſe jetterent à la mer, & gagnerent à la nage les vaiſſeaux qui s'étoient avancez pour jetter du ſecours dans la place. PHILEBERT DE NAILLAC.

Tamerlan qu'on peut regarder comme un autre Attila, & comme un fleau de Dieu, après avoir rempli de ſang toute l'Aſie mineure, faiſoit deſſein de paſſer en Europe, d'y étendre ſes conquêtes juſqu'aux colonnes d'Hercule; de traverſer enſuite le détroit, & après avoir ſoumis l'Afrique à ſon empire, de retourner par l'Egypte dans ſes Etats;

PHILEBERT DE NAILLAC.

Mais comme il faiſoit des préparatifs proportionnez à un ſi vaſte projet, il apprit qu'un roi des Indiens dont l'hiſtoire ne nous a point conſervé le nom, étoit entré dans la Perſe; qu'il avoit ravagé une grande étendue de pays, & emporté Cheri, une des principales villes du royaume, d'où il avoit enlevé les tréſors que Tamerlan y faiſoit garder, & qui devinrent la proye de cet autre barbare.

Le fier Tartare qui ſe croyoit au-deſſus de tous les ſouverains, & peut-être au-deſſus même de la fortune & de la condition humaine, entra en fureur en apprenant ces nouvelles. Il marcha auſſi-tôt contre ce prince dans le deſſein de l'exterminer; mais après différens combats, ayant éprouvé ſes forces, & reconnu qu'il avoit affaire à un prince auſſi puiſſant que lui, & auſſi grand capitaine; ſe voyant d'ailleurs dans un âge fort avancé, il jugea à propos de faire la paix avec ſon ennemi, & il ſe retira dans ſes Etats & dans ſa ville de Samarcande, où il mourut peu après des excès qu'il avoit faits avec ſes femmes, & dans les plaiſirs de la table. D'autres hiſtoriens prétendent qu'il fut ſurpris par la mort ſur le chemin de la Chine. Ses enfans partage-

1. Avril 1415.

rent ſon empire ; ils ſe diviſerent bien-tôt, & cette diviſion donna le moyen aux enfans de Bajazet de ſe rétablir dans les Etats de leur pere. Ils étoient quatre, Joſué, Muſulman ou Calapin, Moyſe & Mahomet. Ces quatre princes regnerent ſucceſſivement : les trois premiers ne ſortirent du trône que par une mort violente ; Mahomet reſta le dernier, & pluſieurs hiſtoriens de cette nation, ſans faire mention de ſes freres, le font regner immédiatement après Bajazet.

PHILBERT DE NAILLAC.

Pendant que ces princes infidéles ſe diſputoient l'Empire, tour à tour le Grand-maître profita de leurs diviſions ; & pour la ſûreté des iſles de la Religion, & ſur-tout de celle de Lango, il forma le deſſein de ſe rendre maître d'un ancien château ſitué en terre ferme à 12 milles de cette iſle dans le golfe de Ceramis, & ſur les ruines, à ce qu'on prétend, d'Halicarnaſſe, capitale de la Carie, ville célébre par le magnifique tombeau que la reine Artemiſe y avoit fait élever autrefois au roi Mauſole ſon mari. Cette place n'étoit pas moins illuſtrée dans l'antiquité par la naiſſance des hiſtoriens grecs, Herodote & Denys, ſurnommé d'Halicarnaſſe. Naillac

PHILEBERT DE NAILLAC.

monta lui-même sa flotte, courut les côtes de la Carie, aborda dans le golfe, entra dans le port par un vent de Sud-oueſt, ou de Lebeſche, débarqua ſes troupes, ſurprit & attaqua une garniſon de Tartares que Tamerlan avoit laiſſés dans cette place, & s'en rendit maître; mais en ayant reconnu la foibleſſe, il en fit conſtruire une nouvelle, qu'il fit bâtir ſur le roc à la pointe d'une preſqu'iſle qui s'avançoit dans la mer; il la nomma le château de ſaint Pierre, & les Turcs l'appellerent depuis *Bidrou*. Il la revêtit de toutes les fortifications que l'art put inventer; les murailles en étoient très-hautes, & il y avoit, d'eſpace en eſpace, des embraſures garnies de canons, qui empêchoient les vaiſſeaux ennemis d'en approcher. Cette place étoit encore plus fortifiée du côté de terre; & outre la hauteur & l'épaiſſeur de ſes murailles, l'entrée en étoit défendue par des boulevards & des baſtions; & on prétend qu'il falloit paſſer ſept portes avant que de pouvoir pénétrer dans le corps de la place. On liſoit ſur la derniere ces paroles du Pſeaume: *Niſi Dominus cuſtodierit civitatem, fruſtrà vigilat qui cuſtodit eam*; c'eſt-à-dire, Que

les plus fortes garniſons ne ſont point capables de conſerver une place qui n'a point Dieu même pour défenſeur. Depuis que cette fortereſſe fut en état de défenſe, le Grand-maître fit creuſer & élargir les foſſez, en ſorte que l'eau de la mer y entroit facilement, & il tenoit en tout tems un certain nombre de brigantins, de barques & de felouques, qui aux moindres ſignaux, & de concert avec les galeres des iſles de Lango & de Rhodes, fermoient l'entrée de la riviere de Carie aux vaiſſeaux des corſaires : & ce château du côté de terre ſervoit en même tems d'aſyle aux eſclaves chrétiens des contrées voiſines, qui échapoient des chaînes des infidéles.

PHILEBERT DE NAILLAC.

L'attention du Grand-maître ne ſe bornoit pas à la conſervation ſeule des iſles de la Religion ; il s'intéreſſoit également à la défenſe de tous les Etats chrétiens de l'orient : il en étoit comme le général né. L'iſle de Chypre ſur-tout, voiſine de celle de Rhodes, ne devoit ſa conſervation qu'aux flottes & aux armes des Chevaliers. Mais ſi par leur valeur ils empêchoient les infidéles d'en approcher, toute la prudence & l'habileté du Grand-maître n'avoit pû prévenir & empêcher les mauvais effets

PHILEBERT DE NAILLAC.

du peu de courage & de la lâcheté des Chypriots, nation amolie par le luxe & par les plaiſirs, & qui, quoique chrétienne, ſacrifioit encore dans le fond de ſon cœur à la Déeſſe de la volupté, l'ancienne divinité tutelaire de cette iſle dans le tems du paganiſme.

Pierre de Luſignan regnoit alors dans cette iſle. Des affaires importantes ayant appellé ce prince en Italie, avant que de s'embarquer, il laiſſa le gouvernement de ſon Etat au comte de Rohas ou de Rohais; c'eſt ainſi qu'on appelloit alors le comté d'Edeſſe, mais dont il n'étoit plus que ſeigneur titulaire, depuis la conquête qu'en avoient fait les infidéles. Ce régent pendant l'abſence du Roi, débaucha la Reine, à ce qu'on prétend, & de concert avec elle, il prit des meſures pour enlever au Roi ſa couronne: on ne pouvoit guéres pouſſer le crime plus loin. Le Roi averti de leurs mauvais deſſeins par un courier que lui dépêcha ſecretement un ſeigneur du nom de Viſconti, revint bruſquement, fit arrêter le traître, & le mit entre les mains de la juſtice, pour être puni ſelon la rigueur des loix. Mais les loix parmi une nation ſi effeminée, n'a-

voient plus guéres de vigueur ; les juges corrompus par le crédit de la Reine, & par les preſens de ſon adultere, le déclarerent innocent, & Viſconti comme calomniateur, fut condamné à un banniſſement perpetuel. Le Roi outré d'un jugement qui les deshonoroit, de prince ſage & moderé, devint un tyran furieux & cruel ; & pour ſe venger, il s'en prit indifféremment à tous ſes ſujets. Sur le plus foible prétexte il les faiſoit charger de fers, s'emparoit de leurs biens, raviſſoit l'honneur des femmes & des filles, les abandonnoit même aux miniſtres de ſa tyrannie, & le moindre ſoupçon de rebellion tenoit lieu de conviction à l'égard des accuſez, qu'il envoyoit auſſi-tôt au ſupplice. PHILEBERT DE NAILLAC.

Les priſons ordinaires ne ſuffiſant pas pour contenir ce grand nombre de malheureux qu'il faiſoit arrêter tous les jours, il en fit conſtruire une nouvelle au milieu de la place publique ; & par un rafinement de vengeance, il contraignoit les perſonnes même de qualité de l'un & de l'autre ſexe, d'y travailler, & de ſervir les maçons. Parmi tant de gens nez pour la ſervitude, il ſe trouva une femme courageuſe, qui tâcha de les porter à ſecouer

PHILEBERT DE NAILLAC.

un joug ſi odieux. Pour y parvenir, cette femme née Damoiſelle, & d'une des meilleures maiſons de l'iſle, ſous prétexte de marcher avec plus de facilité avec les fardeaux dont on la chargeoit, releva ſes juppes & ſa chemiſe juſqu'au-deſſus des genoux. Elle demeura dans cet état juſqu'à ce que le Roi, qui venoit voir réguliérement tous les jours ſes ouvriers, parût ſuivi de toute ſa cour. Si-tôt qu'elle l'apperçut, elle rabatit ſes juppes; mais après qu'il fut paſſé, elles les releva auſſi-tôt. Des gens ſcandaliſez de cette immodeſtie, lui ayant demandé pourquoi elle ne cachoit ſa nudité que devant le Roi: *C'eſt*, répondit-elle, *qu'entre-femmes, on ne s'obſerve pas ſcrupuleuſement, & que parmi tous vous autres, il n'y a que le prince qui m'ait paru homme.* Ce reproche excita dans le cœur des Chypriots une indignation violente: ils eurent honte de leur foibleſſe & de leur lâcheté, & ſur le champ même ils ſe jetterent ſur le Roi qu'ils poignarderent. On déféra la couronne à Petrin, ou Pierre II. ſon fils, jeune enfant qui étoit encore ſous la conduite d'un gouverneur, & on remit la regence de l'Etat à Jacques de Luſignan, prince de ſon ſang, & ſon oncle.

*Hiſt. de l'iſle de Chypre, par Antoine Maria Gratiani.*

Ce prince à ſon avenement au gouvernement de l'Etat, d'autres diſent à la cérémonie du couronnement du jeune Roi, donna une fête magnifique: il ſe trouva à ce repas royal un grand nombre de ſeigneurs Venitiens & Genois. Ces étrangers diſputerent la préſéance; mais par le crédit du regent, elle fut décidée ce jour-là en faveur des Venitiens. Les Genois pour s'en venger, réſolurent de l'emporter la force à la main, & ils convinrent entr'eux de ſe trouver le lendemain au palais avec des armes cachées ſous leurs manteaux. Le regent ayant été averti de leur complot, fit jetter par les fenêtres du palais huit nobles Genois qui ſe promenoient dans la ſalle, & qu'on prétend, pour rendre le cas plus atroce, qui ignoroient abſolument le deſſein de leurs compatriotes.

PHILEBERT DE NAILLAC.

La nouvelle en ayant été portée à Genes, le ſenat pour tirer vengeance d'une ſi cruelle injure, envoya une puiſſante flotte à l'iſle de Chypre, chargée de 14000 hommes de débarquement, & commandée par Pierre Fregoſe. Les Genois ravagerent l'iſle, aſſiegerent & prirent Famagouſte, & ſe ſaiſirent même du regent, qui fut conduit ignominieuſement à Genes avec la

PHILEBERT DE NAILLAC.

princeſſe ſa femme, & enfermé dans une priſon. Il n'en ſortit qu'à la mort du jeune Roi ſon neveu, décédé ſans enfans ; il en étoit héritier. Les Genois dans cette conjoncture, lui rendirent la liberté, mais il la lui vendirent bien cher ; & avant que de ſouffrir qu'il s'embarquât pour retourner dans ſes Etats, ils exigerent de ce prince, qu'il leur laiſſât en toute ſouveraineté, la ville de Famagouſte, & qu'il s'engageât à leur payer tous les ans dix mille ducats de tribut.

Jacques, pour recouvrer ſa liberté & ſa couronne, ſouſcrivit au traité, bien réſolu d'y donner un jour des explications conformes à ſes intérêts. L'état de ſes affaires ne lui permit point pendant ſa vie de s'affranchir de cette ſervitude. Janus ſon fils, ainſi appellé, parcequ'il étoit né à Genes, élevé depuis dans une haine héréditaire contre les Genois, tenta de ſurprendre la ville de Famagouſte. Cette entrepriſe fit naître la guerre entre ce prince & les Genois. Ces républicains agitez depuis long-tems par de cruelles diviſions qui s'étoient élevées entre le corps de la nobleſſe & le peuple, s'étoient donnez depuis peu à Charles VI. roi de France, & Jean le Meingre, dit le maréchal

de Boucicault, commandoit pour le Roi dans Genes en qualité de gouverneur ou de Viceroi. Ce ſeigneur, pour s'oppoſe aux deſſeins du roi de Chypre, fit préparer promptement une flotte qu'il réſolut de commander lui-même ; & en attendant que cet armement fût en état de mettre à la voile, il fit partir Antoine Grimaldi, Chevalier de l'Ordre de ſaint Jean de Jeruſalem, avec trois galeres & des troupes de débarquement, qui entrerent ſans trouver aucun obſtacle, dans le port de Famagouſte. PHILEBERT DE NAILLAC.

Boucicault ayant armé ſept gros vaiſſeaux & neuf galeres, mit à la voile, & prit la route du levant ; il aborda premierement dans l'iſle de Rhodes, & il fut reçu par le Grand-maître & par les Chevaliers, avec tous les honneurs qui étoient dûs à ſon mérite, & à la dignité du prince qu'il repréſentoit. Le Grand-maître le logea dans ſon palais, & le régala pluſieurs fois dans un château, ou dans une maiſon de plaiſance qui étoit ſur une hauteur proche de la ville. Dans les entretiens que ces deux grands hommes eurent en particulier, le Grand-maître repréſenta au Maréchal, que quelque joye qu'il eût de le voir dans l'iſle de Rhodes, il

PHILEBERT DE NAILLAC.

ne pouvoit s'empêcher d'être ſenſiblement touché du ſujet qui l'y avoit conduit avec une armée ; que l'iſle de Chypre voiſine de la Paleſtine & de l'Egypte avoit juſqu'ici ſervi d'entrepôt à toutes les flottes de l'Europe ; que c'étoit même le plus puiſſant boulevard qu'euſſent les chrétiens en orient ; qu'en y conduiſant ſon armée, il y feroit entrer toutes les calamitez inſéparables de la guerre ; qu'il alloit même travailler pour les Sarraſins, & leur enfaciliter la conquête. Il ajouta qu'il le conjuroit de ſouffrir qu'il paſſât lui-même dans cette iſle ; qu'il eſperoit que Dieu béniroit ſon voyage & ſes intentions, & que peut-être il ſeroit aſſez heureux pour rétablir la concorde entre les deux nations.

Boucicault lui répondit qu'il cherchoit moins à faire des conquêtes, qu'à conſerver les droits d'une république qui s'étoit miſe ſous la protection du Roi ſon maître ; que le roi de Chypre auroit la paix dès qu'il voudroit ſe déſiſter de ſon entrepriſe ſur Famagouſte ; & qu'à ſon égard, il aimeroit beaucoup mieux tourner ſes armes contre les infidéles, que de les employer contre un Roi chrétien, & ſur-tout contre un prince dont la maiſon tiroit

ſon illuſtre origine de la France.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Le Grand-maître en ayant obtenu une réponſe auſſi favorable, fit armer ſa capitane, & ſuivi de deux autres galeres qui lui ſervoient d'eſcorte, prit le chemin de l'iſle de Chypre. Le Maréchal, qui ne vouloit pas demeurer oiſif pendant le voyage du Grand-maître, monta de ſon côté ſur ſa flotte, & fut ravager les environs d'Alexandrette, ville de Syrie, qu'on nommoit alors *Leſcandelours* ou *Scanderona*, ſituée à vingt-cinq lieues d'Alep ſur le golfe de Laïazzo au milieu de quelques marais, & aſſez près du bord de la mer: un prince Turc en étoit alors ſeigneur. Boucicault débarqua ſes troupes, qui conſiſtoient en huit cens Chevaliers & Ecuyers, parmi leſquels on voyoit les bannieres du Maréchal, du ſeigneur d'Acher, celles du ſeigneur de Château-morant, de meſſire Guillaume de Naillac, du même nom que le Grand-maître, du ſeigneur de Chateau-neuf, & celle du ſeigneur de Puyos: on comptoit environ trois mille hommes en tout ſur cette petite flotte. Le ſeigneur du pays étoit alors à cinq grandes journées d'Alexandrette, & il campoit ſur ſa frontiere pour s'oppoſer à ſon frere qui lui diſputoit cette

PHILEBERT DE NAILLAC.

seigneurie. Le Maréchal se prévalant de son absence, fit attaquer la basse-ville par le seigneur de Château-morant, pendant que frere Louis de Culan, qui faisoit la fonction de maréchal de camp dans cette petite armée, gardoit un défilé qui empêchoit qu'on ne pût jetter du secours dans la place. L'attaque & la défense furent vives de part & d'autre, & il fallut que les chrétiens revinssent jusqu'à trois fois à l'assaut. Enfin ils emporterent ce qu'on appelloit la basse-ville, qui étoit habitée principalement par des marchands. Tout fut pillé ; leurs riches magasins servirent de récompense à la valeur des soldats, en même tems que les vaisseaux du Maréchal se rendirent maîtres du port. Le seigneur de Scanderone ayant appris que pendant qu'il défendoit l'entrée de son pays contre son frere, les chrétiens étoient à la veille de s'en rendre les maîtres, accourut au secours de sa capitale, qui étoit serrée de fort près. Il tenta plusieurs fois d'y jetter du secours ; mais ayant trouvé toutes les avenues occupées par les troupes du Maréchal, il eut recours à la négociation, la voye la plus convenable au parti le plus foible ; & il envoya des ambassadeurs au Maréchal

pour ſe plaindre que ſans avoir jamais eu rien à démêler avec les Genois, & ſans aucune declaration de guerre préalable, il fût entré dans ſes Etats pour y exercer des actes d'hoſtilité, qui ne ſe pratiquent qu'entre des ennemis déclarez. PHILEBERT DE NAILLAC.

Ses ambaſſadeurs ajouterent, que quelque juſtes que fuſſent les plaintes de leur maître, ſi le Maréchal vouloit retirer ſes troupes de deſſus ſes terres, il étoit prêt d'entrer avec lui dans une confédération particuliere ; & qu'en cas qu'il en vînt à une rupture avec le roi de Chypre, il s'obligeroit de lui fournir tous les ſecours néceſſaires pour ſoutenir cette guerre dans une iſle ſi éloignée de Genes.

Le Maréchal écouta d'autant plus volontiers ces propoſitions, que s'il étoit obligé de porter les armes dans l'iſle de Chypre, il pourroit tirer de cette contrée qui étoit voiſine de l'iſle, des vivres & d'autres ſecours : outre qu'il craignoit de reſter ſur cette côte dans une ſaiſon où l'air d'Alexandrette étoit ſi mal ſain, & ſi dangereux par les exhalaiſons qui ſortoient des marais, que ceux qui n'en mouroient pas, n'évitoient pas au moins de fâcheuſes maladies. Ainſi ayant fait ſon traité

PHILEBERT DE NAILLAC.

avec le ſeigneur du pays, & employé ſeulement 14 jours dans cette expedition, il rembarqua ſes troupes; & pour hâter la négociation du Grand-maître, il ſe rendit le long des côtes de Chypre; mais il trouva l'affaire fort avancée.

Ce prince s'étant abouché avec le Roi, lui fit enviſager la puiſſance des Genois: il lui repréſenta qu'il n'étoit point en état de réſiſter aux forces de cette république, commandées ſurtout par un capitaine auſſi experimenté que le Maréchal; que s'il appelloit les Venitiens à ſon ſecours, il feroit de ſon pays le théâtre d'une guerre ſanglante; qu'il en ſeroit lui-même la victime; que de quelquecôté que tournât le ſort des armes, il ne lui reſteroit tout au plus que le choix de ſes tyrans; qu'il lui conſeilloit au contraire de maintenir de bonne foi le traité que les Genois avoient fait avec le Roi ſon pere; & qu'en ne les troublant pas dans la poſſeſſion de Famagouſte, il les intéreſſeroit à la conſervation de toute l'iſle contre les entrepriſes des ſultans d'Egypte, qui avoient déja tenté pluſieurs fois de s'en rendre les maîtres.

Outre que cet avis étoit fon déſur le bon ſens, & ſur la plus ſaine politique; de la part du Grand-maître,

c'étoit quelque choſe de plus que de ſimples conſeils. Il y avoit long-tems que les rois de Chypre ne ſe ſoutenoient que par la protection & les ſecours qu'ils tiroient de Rhodes ; & le prince qui régnoit alors, n'eût pû rejetter les bons offices, & la médiation du Grand-maître, ſans s'attirer l'indignation de tout l'Ordre. On doit même remarquer que le Grand-maître en ce tems-là, étoit conſideré comme le plus puiſſant prince chrétien qu'il y eût dans l'orient : jamais la Religion n'avoit eu de ſi braves officiers, & en ſi grand nombre. Le couvent nourriſſoit ordinairement juſqu'à mille Chevaliers ; la plûpart des iſles Sporades en dépendoient ; la mer étoit couverte de ſes flottes. Les marchands Rhodiens, eſcortez par des vaiſſeaux de la Religion, s'enrichiſſoient en même tems par le commerce : il n'y avoit point de corſaire qui oſât approcher des mers de Lycie ; & on peut dire que cet Ordre avoit également porté chez les infidéles la crainte de ſes armes, & parmi les princes chrétiens une eſtime générale pour ſa valeur : ainſi il eſt moins ſurprenant que le roi de Chypre eût déféré avec une eſpece de ſoumiſſion au ſentiment du Grand-maître. On convint de

PHILEBERT DE NAILLAC.

PHILEBERT DE NAILLAC.

part & d'autre que le ſiege ſeroit levé devant Famagouſte : le Roi même par la médiation du Grand-maître, s'aboucha avec le Maréchal ; mais il ſurvint une difficulté qui penſa faire échouer la négociation, avant que le traité eût été ſigné.

Les Genois engagerent Boucicault à demander que le roi de Chypre leur rembourſât les frais de la guerre, qu'ils faiſoient monter à des ſommes conſiderables. Le Roi prétendoit au contraire qu'ils devoient être très-contens qu'à la conſidération du Grand-maître, il eût bien voulu conſentir à lever le ſiege devant une place, qui depuis tant de ſiecles appartenoit à ſes ancêtres, & dont il ſe voyoit à la veille de rentrer en poſſeſſion. Chacun ſoutenoit ſes prétentions avec la même ardeur. Il étoit à craindre que cet article ne fît rompre tout le traité ; mais le Grand-maître, qui connoiſſoit l'importance & la néceſſité de la paix, engagea le roi de Chypre à payer aux Genois ſoixante & dix mille ducats : & comme ce jeune prince n'avoit point cette ſomme, il la lui fit prêter par le tréſor de l'Ordre, qui pour ſa ſûreté, reçut en dépôt la couronne royale, des vaſes d'or & d'argent, & des pierreries

jusqu'à la concurrence de la somme prêtée. Après la conclusion de ce traité, le Grand-maître & le Maréchal remirent à la voile; & avant que de retourner à Rhodes, ils résolurent de courir les côtes de la Syrie & de la Palestine, occupées tant par les Sarrasins que par des troupes de Tamerlan. Ils aborderent au rivage de Tripoli : ils croyoient en surprendre la garnison & les habitans ; mais ils trouverent les bords de la mer défendus par plus de quinze mille hommes, parmi lesquels il y avoit six cens cavaliers des troupes de Tamerlan, tous habillez de fin velours, dit l'historien de Boucicault, & de drap d'or.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Quoique les chrétiens vissent bien que les infidéles étoient avertis, & sur leurs gardes, ils ne laisserent pas de faire des descentes sur les côtes des Sarrasins. Le Maréchal se mit à leur tête avec le Grand-maître, qui étoit accompagné de frere Raimond de Lescure, Grand-prieur de Toulouse, de frere Pierre de Beaufremont Hospitalier, & d'un grand nombre d'autres religieux de l'Ordre. Ces Chevaliers emportez par leur courage, & sans attendre que les barques les eussent mis à bord, se jetterent dans la mer ; &

PHILEBERT DE NAILLAC.

ayant l'eau juſqu'au col, & l'épée à la main, ils s'avancerent fierement contre les infidéles: & quoique dans l'armée chrétienne il n'y eût au plus que trois mille hommes, & qu'on en comptât quinze mille parmi les Sarraſins, nos Chevaliers ſoutenus des troupes de Genes, les chargerent avec tant de furie, que ces barbares n'en pouvant ſoutenir tout l'effort, leur abandonnerent le terrein; mais à quelque diſtance du bord de la mer, ils ſe rallierent, & leurs chefs les rangerent en bataille. Il n'y avoit guéres d'apparence, avec ſi peu de forces qu'avoient les chrétiens, d'aller attaquer ce gros corps de Sarraſins, qui étoit même couvert par des hayes & des défilez, & qui avoit à dos une ville auſſi puiſſante que Tripoli. Mais le Grand-maître & le Maréchal ne purent ſe réſoudre, malgré l'inégalité du nombre, de ſe rembarquer, ſans les joindre de plus près; & après avoir laiſſé reprendre haleine à leurs ſoldats, ils partagerent leur petite armée en trois corps. Sans s'éloigner du bord de la mer, depeur d'être coupez par les Sarraſins, ils s'approchent d'eux, les attaquent l'épée à la main: on ſe charge de part & d'autre; bien-tôt on ſe mêle; le combat devient ſanglant

& meurtrier, mais la plus grande perte tombe ſur les infidéles, qui ne peuvent ſoutenir les efforts des chrétiens : ils ſe jettent dans les jardins plantez d'arbres fruitiers, & environnez de hayes épaiſſes : ne s'y croyant pas encore aſſez en ſûreté, la plûpart cherchent un aſyle dans la ville même ; enfin tout diſparoît, & les généraux chrétiens ne trouvent plus d'ennemis à combattre. Cependant comme ils n'avoient pas aſſez de troupes pour former le ſiege d'une place auſſi forte que Tripoli, & défendue par une garniſon ſi nombreuſe, qu'elle pouvoit même tenir la campagne, les chrétiens ſe rembarquerent ; mais avant que de s'en retourner, le Grand-maître & le Maréchal réſolurent de tenter l'entrepriſe de Baruth, & d'éprouver s'ils trouveroient l'ennemi en garde & prévenu ſur leur arrivée. PHILIBERT DE NAILLAC.

Baruth ou Berite, ville de la Phenicie, étoit en ce tems-là conſidérable par ſon commerce. Son port ſervoit d'entrepôt aux marchandiſes qu'on portoit d'Egypte en Europe : la plûpart des marchands chrétiens, & ſurtout les Venitiens, y avoient des comptoirs & des magaſins conſidérables. La flotte chrétienne faiſant route, vit

PHILEBERT DE NAILLAC.

sortir du port de Baruth, une barque legere, appellée en ce tems-là *Gripperio*, qui tâchoit de prendre le large, & d'échaper aux chrétiens ; mais on envoya à sa poursuite une galere qui l'eut bientôt jointe, & qui la ramena aux généraux. Le capitaine de ce petit vaisseau interrogé selon les loix de la guerre de sa condition, de son état, & des raisons qu'il avoit eûes de s'éloigner avec tant de précipitation de la flotte chrétienne, il déclara qu'il étoit lui-même chrétien & Venitien. Il n'en vouloit pas dire davantage ; mais la crainte de la question dont on le menaçoit, lui fit avouer qu'il avoit déja été dépêché par le général des Venitiens dans toutes les échelles de la Phenicie, de la Palestine & d'Egypte, pour donner avis aux sujets du sultan d'Egypte, que les chrétiens étoient en mer, commandez par le Grand-maître de Rhodes, & par le gouverneur de Genes ; afin qu'ils se précautionnassent contre les entreprises de leurs ennemis. La plûpart des officiers de la flotte & des soldats, au désespoir d'avoir été prévenus par ce Venitien, vouloient le jetter à la mer ; mais ils en furent empêchez par leurs chefs, qui ne laisserent pas de continuer leur route, & d'aborder proche de Baruth.

Comme la ville étoit peu fortifiée, les habitans, ſur les avis du Venitien, avoient tranſporté leurs effets les plus conſidérables dans les bois & dans les montagnes. Cela n'empêcha pas les chrétiens de faire leur deſcente ; & après avoir pillé la place, ils y mirent le feu, ſe rembarquerent, & prirent le chemin de Sayde, anciennement Sidon, autre ville de la Phenicie, à trente-cinq mille de Baruth. Ils y trouverent les mêmes précautions, c'eſt-à-dire, le port & la plage couverts des habitans en armes au nombre d'environ dix mille hommes. Le Grand-maître & le Maréchal ne laiſſerent pas, à la faveur des machines qui étoient ſur les vaiſſeaux, de faire une deſcente à la tête de deux cens arbalêtriers, & de deux cens hommes d'armes ; & l'on continuoit à débarquer le reſte des troupes, lorſqu'il ſurvint un gros tems, avec un vent contraire & ſi violent, qu'on ne pût continuer le débarquement. Ainſi le Grand-maître & le Maréchal n'ayant au plus que cinq à ſix cens hommes auprès d'eux, ſe trouverent ſans ſecours, & expoſez à des ennemis beaucoup plus forts, qui les auroient taillez en pieces, s'ils euſſent ſçû profiter d'une occaſion ſi favorable.

PHILBERT DE NAILLAC.

PHILBERT DE NAILLAC.

Ces barbares s'avancerent à la vérité pour les charger ; mais les chrétiens ſerrez & fermez dans leurs rangs, leur préſentoient de tous côtez un front ſi redoutable, qu'ils ſe contenterent enſuite de les combattre de loin, & à coups de fléches. On leur répondoit de la même maniere ; & la mer après cinq heures de tempête, s'étant appaiſée, les chrétiens ſe rembarquerent à la vûe des infidéles, ſans qu'aucun eût oſé en approcher de plus près que d'un trait d'arc.

La flotte aborda enſuite à la côte de Lidda, autre ville de la Paleſtine, que les Grecs appelloient anciennement Dioſpolis, c'eſt-à-dire, ville de Jupiter. Cette place étoit ſituée dans une plaine, à une lieue de Ramatha vers le ſeptentrion. Elle étoit couverte d'un côté par une montagne, & de l'autre par un bois. On n'y abordoit du côté de la mer, que par une anſe ou golfe, qui étoit défendu par deux tours. On ne vit paroître qu'environ trois mille hommes, qui ſe tenoient même aſſez éloignez du bord de la mer, & comme s'ils euſſent eu peur. Les généraux pour les reconnoître, mirent quelques troupes à terre, ſans qu'ils trouvaſſent d'obſtacle à leur débarquement ; & ſur le

le rapport des principaux officiers, on réſolut d'attaquer les ennemis le lendemain. Mais de-peur qu'à la faveur de la nuit, ces barbares ne ſurpriſſent ce qu'on avoit débarqué de troupes, on les fit rentrer le ſoir dans les vaiſſeaux. Les infidéles voyant que les chrétiens ſe rembarquoient, & croyant que leurs coureurs avoient découvert l'embuſcade qu'ils avoient miſe entre la mer & la ville, ſortirent au nombre de plus de trente mille hommes de derriere la montagne & hors du bois: tous l'épée à la main, & avec de grands cris, s'avancerent fierement juſqu'au pied des tours & au bord de la mer. Ainſi leur précipitation à ſe montrer, ſauva les chrétiens, qui auroient péri le lendemain, ſi conformément au projet de leurs généraux, ils avoient marché à Lidda, & qu'ils ſe fuſſent engagez dans la plaine, où ils auroient été coupez & enveloppez par une armée auſſi nombreuſe & auſſi ſuperieure. PHILEBERT DE NAILLAC.

Le Grand-maître & le Maréchal, voyant la ſaiſon avancée, & qu'il n'y avoit rien à faire le long de la côte, ſe ſéparerent. Le Grand-maître s'en retourna à Rhodes, & Boucicault prit le chemin de Famagouſte, où après ſon arrivée, il donna les ordres néceſ-

PHILEBERT DE NAILLAC.

faires à la conſervation de cette place. Il en partit peu de jours après pour retourner en Italie ; mais avant que de prendre la route de Genes, il aborda dans l'iſle de Rhodes, pour remercier le Grand-maître & la Religion des bons offices qu'il en avoit reçûs dans le traité qu'il venoit de conclure avec le roi de Chypre. Le Grand-maître le traita magnifiquement, & fournit abondamment ſa flotte de vivres & de rafraîchiſſemens ; & avant qu'il ſe rembarquât, il lui fit voir les principales fortereſſes de l'iſle, leurs garniſons, leurs armes, & les magaſins de chaque place. Le Maréchal admiroit ſurtout le port de Rhodes, fortifié par deux châteaux garnis d'une nombreuſe artillerie, qui en defendoit l'entrée, & rempli d'un nombre infini de vaiſſeaux de guerre, de vaiſſeaux marchands, de galeres & de galiotes, de ſaïques & de felouques, la plûpart armées en guerre, & qu'on voyoit revenir avec differentes priſes qu'ils faiſoient tous les jours ſur les infidéles, & principalement ſur les ſujets du ſoudan d'Egypte. Ces barbares n'oſoient preſque plus ſortir du port d'Alexandrie, ni naviger dans les mers de Chypre & de Lycie, ſans être enlevez par les Chevaliers de Rhodes,

PHILEBERT DE NAILLAC.

Quelque irrité que fût le Soudan de ces priſes, & des differentes deſcentes que le Grand-maître venoit de faire le long de ſes côtes, il jugea plus à propos de faire la paix avec la Religion, que de continuer une guerre ſi préjudiciable à ſes ſujets : il envoya dans cette vûe un ambaſſadeur à Rhodes. Comme les Chevaliers étoient à la veille d'entrer dans une ligue des Princes chrétiens contre le Turc, pour n'avoir pas en même tems deux ſi puiſſans ennemis ſur les bras, on reſolut d'écouter le miniſtre du Soudan. On nomma des commiſſaires pour entamer la négociation ; la paix ſe fit aſſez promptement par la diſpoſition où étoient les parties de la conclure : mais il fut aiſé de s'appercevoir que le Grand-maitre donna la loi dans ce traité.

Naillac, qui ne perdoit jamais de vûe l'eſprit & le premier objet de ſon Ordre, fit ſtipuler, que, pour éviter les profanations des infidéles, il lui ſeroit permis de clorre de murailles le ſaint Sepulchre ; qu'il pourroit tenir dans Jeruſalem en tout tems, ſix Chevaliers affranchis de tout *carache*, c'eſt-à-dire, de tout tribu ; qu'ils pourroient recevoir dans leur maiſon les autres Chevaliers, & les pelerins que la dé-

PHILEBERT DE NAILLAC.

votion conduiroit dans la ſainte cité; que l'Ordre pourroit racheter les eſclaves chrétiens, en payant le même prix qu'ils auroient couté à leurs patrons, ou en donnant en échange un Sarraſin pour un Chrétien; qu'il y auroit liberté de commerce entre les ſujets de la Religion & ceux du Soudan, & que le Grand-maître, pour mettre les chrétiens à couvert des avanies auſquelles ils étoient expoſez dans les pays des infidéles, tiendroit des conſuls à Jeruſalem, à Rama & dans Alexandrie; enfin que les vaiſſeaux de la Religion pourroient tirer des grains des Etats du Soudan. Il fut même arrêté que celui des deux partis qui voudroit rompre ce traité, & recommencer la guerre, ſeroit obligé de la dénoncer trois mois auparavant; afin que chacun pût mettre ſes effets en ſureté avant qu'on commençât les actes d'hoſtilité : toutes conditions qui font voir l'empreſſement du Soudan à faire la paix, & la crainte qu'il avoit de la puiſſance & des armes des Chevaliers.

Mais quelles auroient été les forces de ce corps redoutable, ſi elles n'avoient pas été diviſées par le malheureux ſchiſme qui déchiroit alors l'Ordre auſſi-bien que l'Egliſe univerſelle!

Nous avons dit qu'il ſe trouvoit en même tems dans l'Egliſe deux Papes, qui avoient chacun differentes nations dans leur obedience; & dans l'Ordre deux ſuperieurs indépendans l'un de l'autre. Le couvent de Rhodes, les Chevaliers qui étoient en orient, ceux de France, de Caſtille & d'Ecoſſe, & d'une partie de l'Allemagne, reconnoiſſoient l'autorité du Grand-maître qui adheroit à Benoît XIII. ſucceſſeur de Clement VII. Et les papes ſucceſſeurs d'Urbain VI. pour retenir dans leur obédience les Chevaliers Arragonnois, Italiens, Anglois, ceux des royaumes du Nord, de Bohême & de Hongrie, leur avoient donné pour chefs des commandeurs Italiens, qui, ſous le nom de lieutenans du magiſtere, & comme ſi la Grande-maîtriſe eût été vacante, gouvernoient cette partie de l'Ordre, ſans aucune relation avec le Grand-maître de Rhodes. On peut juger du préjudice qu'une ſi funeſte diviſion cauſoit dans cette iſle, qui voyoit ſes forces partagées, & qui depuis long-tems ne tiroit plus aucun ſecours des prieurez & des commanderies qui s'étoient ſeparées du corps de l'Ordre. PHILEBERT DE NAILLAC.

Heureuſement en ce tems-là les cardinaux des deux obédiences, exci-

PHILEBERT DE NAILLAC.

tez par le zele de la plûpart des ſouverains de la chretienté, convinrent enſemble de concourir à l'aſſemblée d'un concile général: & dans l'incertitude où l'on étoit lequel des deux concurrens étoit le véritable Pape, ou Pierre de Luna, appellé dans ſon obedience Benoît XIII. ou d'Angelo Corrario, qui avoit pris le nom de Gregoire XII. ces cardinaux réſolurent de mettre ſur la chaire de ſaint Pierre une perſonne dont l'élection fût ſi certaine, qu'aucun chrétien ne ſe pût diſpenſer de le reconnoître pour le ſeul & legitime chef de l'Egliſe univerſelle.

C'étoit dans cette vûe que ces mêmes cardinaux, dans tous les conclaves qui s'étoient tenus depuis la mort d'Urbain VI. & de Clement VII. avoient ſouſcrit à un acte ſolemnel, par lequel celui d'entr'eux qui ſeroit élû, s'engageroit pour le bien de la paix, de renoncer au Pontificat; ce qu'on appelloit prendre la voix de ceſſion. Mais l'experience fit voir depuis, que tous ceux qu'on élevoit à cette ſuprême dignité, en recevant la tiare ſe croyoient diſpenſez des promeſſes qu'ils avoient faites pour y parvenir: & les competiteurs par une colluſion tacite ne s'ac-

cordoient qu'en un point, qui étoit de ne convenir jamais ſur les differens moyens qu'on propoſoit pour faire réuſſir la ceſſion réciproque. PHILEBERT DE NAILLAC.

La crainte de voir ce ſchiſme ſe perpetuer dans l'Egliſe, détermina enfin les cardinaux à convoquer un concile général dans la ville de Piſe en Italie. On n'avoit guéres vû dans toute la chrétienté d'aſſemblée plus illuſtre, & en même tems plus nombreuſe. Il s'y trouva vingt-deux cardinaux, quatre patriarches, douze archevêque preſens, & quatorze par procureurs; quatre-vingts évêques, & les procureurs de plus de cent; le Grand-maître de Rhodes, accompagné de ſeize commandeurs; le prieur des Chevaliers du ſaint Sepulchre, & le procureur de l'Ordre Teutonique; quatre-vingt-ſept abbez, parmi leſquels étoient les abbez chefs-d'Ordre de Cîteaux, de Grammont, de Camaldoli, de Valombreuſe, avec les procureurs des abbez généraux de Prémontré & de ſaint Antoine de Vienne; les procureurs de deux cens autres abbez; un nombre infini de prieurs & d'eccleſiaſtiques; les deputez des Univerſitez de Paris, de Toulouſe, d'Orleans, d'Angers, de Montpellier, de Bologne,

PHILIBERT DE NAILLAC.

de Florence, de Cracovie, de Vienne, de Prague, de Cologne, d'Oxfort, de Cambridge; plus de trois cens docteurs en theologie & en droit canon; & les ambaſſadeurs des rois de France, d'Angleterre, de Portugal, de Bohême de Sicile, de Pologne & de Chypre, des ducs de Bourgogne, de Brabant, de Lorraine, de Baviere, de Pomeranie, du marquis de Brandebourg, du Lantgrave de Thuringe, & de preſque tous les princes d'Allemagne.

L'ouverture de ce fameux concile ſe fit le jour de l'Annonciation de notre-Dame: il s'y tint pluſieurs ſeſſions, & après differentes citations faites inutilement aux deux prétendans, qui n'y voulurent jamais répondre, & après toutes les autres formalitez qui ſe doivent obſerver dans une cauſe majeure & de cette importance; enfin le ſaint concile par un jugement définitif, déclara Pierre de Lune & Ange Corrario ſchiſmatiques, convaincus de parjure & de colluſion pour tromper les fidéles, & pour entretenir le ſchiſme qui déchiroit l'Egliſe depuis ſi long-tems; les prive du pontificat, & conſent que les cardinaux procedent à l'élection d'un Pape: la garde du conclave fut commiſe au Grand-maître & à ſes Chevaliers.

1409. le 25 Mars.

Tous les cardinaux qui ſe trouvoient au concile, d'un mutuel conſentement, donnerent leurs ſuffrages au cardinal de Milan, qui dans ſon inauguration, & dans la cérémonie de ſon couronnement, prit le nom d'Alexandre V. perſonnage illuſtre par ſa pieté éminente, & par un profond ſçavoir; vertus également à deſirer dans ceux qui rempliſſent cette auguſte dignité. Ce pape étoit Grec de naiſſance, & de l'iſle de Candie, mais ſorti de parens ſi pauvres, qu'il en fut abandonné dès ſa plus tendre jeuneſſe; en ſorte qu'il n'en connoiſſoit aucun: ce qui lui faiſoit dire depuis ſon élevation ſur la chaire de ſaint Pierre, que l'Egliſe ſous ſon pontificat, ſeroit à l'abri du *Népotiſme*. Ce ſaint Pape fit en effet un plus digne uſage de ſes richeſſes, & il les employa également, ſoit au ſoulagement des pauvres, ſoit pour ſervir de récompenſe aux hommes vertueux, & aux perſonnes de merite. PHILEBERT DE NAILLAC.

Quelque joye que l'Egliſe eût fait éclater de l'élection d'un ſi ſaint pape, dans l'eſperance qu'elle éteindroit abſolument le ſchiſme, il n'y eut perſonne qui en fût plus touché que le Grand-maître; & il l'enviſagea comme un moyen de réunir tous les princes chrétiens, & de les engager dans une ligue contre les

PHILEBERT DE NAILLAC.

Turcs. Dans cette vûe, il fit choix pour cette importante négociation de frere Gaultier de Graſſy, prieur de l'égliſe de Rhodes, & de frere Luce de Valines, Grand-maréchal, qu'il envoya comme ſes ambaſſadeurs vers la plûpart des ſouverains de la chrétienté, pour leur faire part de l'élection du Pape. Ils avoient ordre de leur repreſenter de ſa part, combien la conjoncture preſente étoit favorable pour faire la guerre aux Turcs; que le trône de Bajazet avoit été bien ébranlé par la chûte de ce prince, & par les victoires de Tamerlan, & qu'il falloit profiter des guerres civiles allumées entre les enfans de ce prince Turc, qui ſe diſputoient ſa ſucceſſion, & les débris de ſon empire.

Le Grand-maître ayant communiqué au pape le projet de cette ambaſſade, en reçut de juſtes louanges ſur ſon zéle. Le ſaint pontife lui déclara que ſi on pouvoit venir à bout de cette entrepriſe, il prétendoit s'en déclarer le chef, & en faire la principale dépenſe. Il envoya en même tems un nonce à Rhodes, qui étoit adreſſé à frere Dominique d'Allemagne, lieutenant du Grand-maître, & au conſeil de Rhodes & au couvent, pour leur faire part de ſon élection. Le pa-

pe, quoique le Grand-maître fût auprès de lui, fit cette démarche par une consideration particuliere pour tout le corps de l'Ordre, qui étoit toujours censé résider dans l'isle de Rhodes. PHILEBERT DE NAILLAC.

Ce pontife pour éteindre absolument le schisme particulier, qui depuis si long-tems déchiroit malheureusement cet Ordre, chargea son Nonce d'une bulle authentique, qu'il fit publier dans toute la chrétienté, par laquelle il déclaroit que le frere Philebert de Naillac étoit le seul légitime Grand-maître de tous les Chevaliers de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem; & il enjoignit, en vertu de la sainte obédience, & sous peine d'excommunication, à tous les Religieux de cet Ordre, soit Chevaliers, soit chapelains, freres-servans, & en quelque partie du monde qu'ils habitassent, de le reconnoître pour leur chef & leur unique superieur.

En consequence de cette bulle du pape, le Grand-maître convoqua un chapitre général dans la ville de Nice, qui fut depuis transferé à Aix en Provence: & par sa citation, après avoir représenté très-vivement tous les maux que le schisme avoit causez en général dans l'Eglise universelle, & en particulier dans tout l'Ordre, il ordonne

PHILEBERT DE NAILLAC.

à tous les prieurs, & aux quatre plus anciens commandeurs de chaque prieuré, de ſe trouver le premier jour d'Avril au chapitre, pour y travailler de concert au rétabliſſement de la diſcipline, & à la réformation de l'Ordre, tant dans le chef que dans les membres.

Le Grand-maître ſe diſpoſoit à ſe rendre dans cette aſſemblée, où ſa préſence étoit bien néceſſaire pour éteindre les reſtes du ſchiſme, & rétablir une parfaite union entre tous les religieux: mais le pape qui connoiſſoit ſon mérite, & le talent particulier qu'il avoit pour les négociations, l'obligea de ſe charger d'une ambaſſade de ſa part vers les rois de France & d'Angleterre, qui étoient alors en guerre, pour tâcher de les faire convenir d'une bonne paix, ou du moins d'une longue tréve. Le Grand-maître accepta d'autant plus volontiers cette commiſſion, qu'il enviſagea dans la paix qu'il alloit traiter, le moyen d'engager deux ſi puiſſans Rois à joindre leurs forces contre les infideles. Mais pour ne pas priver la Religion par ſon abſence de l'utilité qu'on eſperoit tirer du chapitre, il permit à cette auguſte aſſemblée de choiſir trois ſujets pour y préſider en ſa place; & le choix des capi-

tulans tomba ſur les freres Jacques Tivelly, prieur d'Auvergne ; Raimond de Leſcure, prieur de Toulouſe, & Philippe de Langueglia, prieur de Lombardie. Il ſe fit dans ce chapitre pluſieurs reglemens très-importans, tant par rapport aux reſponſions que le tréſor commun tiroit des commanderies, qu'à l'égard de l'abus que certains prieurs faiſoient de leur autorité. Comme pendant le ſchiſme, ce tréſor avoit été privé des droits qu'il tiroit des commanderies ſituées en Angleterre, dans l'Ecoſſe, dans l'Arragon, dans une partie de l'Allemagne, dans les royaumes du Nord, de Bohême, de Hongrie, & dans toute l'Italie, il fut ordonné qu'on enverroit dans tous ces Etats des viſiteurs pour y rétablir les droits de la Religion ; & en même tems on défendit ſolemnellement aux prieurs de s'emparer à l'avenir, comme quelques-uns avoient fait dans les commanderies de leurs prieurez, des bois, des droits de pêche, de ceux de main-morte, & de formariage ; en un mot, de tous les droits ſeigneuriaux qu'ils s'attribuoient au préjudice des commandeurs ; & il fut ſtatué que dans la ſuite chaque commandeur, pour pouvoir payer plus facilement ſes reſponſions ;

PHILEBERT DE NAILLAC

PHILEBERT DE NAILLAC.

jouiroit de tous les droits & de tous les biens de ſa commanderie, ſans que le prieur, ſous quelque prétexte que ce fût, pût s'en approprier la moindre partie. Dans le même chapitre on nomma pour adminiſtrateur du tréſor, frere Raimond de Leſcure, prieur de Toulouſe, & Grand-commandeur de Chypre, Chevalier très-zelé pour les interêts de l'Ordre, & très-habile dans le gouvernement des finances. La Religion en fit choix dans l'eſperance qu'il ſçauroit réduire les commandeurs d'Italie & des autres Etats, qui, à la faveur du ſchiſme, s'étoient détachez du corps de l'Ordre, à payer les arrerages de leurs reſponſions, & à les continuer dans la ſuite avec l'exactitude que des Religieux doivent apporter à l'obſervation de leurs ſtatuts, & des ordres de leurs ſupérieurs.

Mais malheureuſement il ſe trouva que le ſchiſme n'étoit point éteint. Le concile de Piſe, bien-loin de terminer cette grande affaire, n'avoit fait que la rendre plus embarraſſée. Il eſt vrai que Benoît XIII. & Gregoire XII. y furent dépoſez, & qu'on mit en leur place Alexandre V. mais les deux premiers refuſerent de reconnoître l'autorité de ce concile : l'un & l'autre ſou-

tint ſon élection avec plus d'opiniâtreté que jamais ; de ſorte qu'au lieu de deux papes qu'il y avoit auparavant, il s'en trouva trois. A la faveur de ces troubles qui agitoient l'Egliſe, la plûpart des commandeurs, ſous prétexte d'adhérer à ces deux antipapes, ſe diſpenſoient d'obéir au Grand-maître, & de payer leurs reſponſions. PHILIBERT DE NAILLAC.

Le pape Alexandre V. étant mort à Bologne au commencement du mois de Mai, on fut fort ſurpris, & mal édifié de voir ſa place remplie par le cardinal Baltazar Coſſa, legat, ou pour mieux dire, le tyran de la ville de Bologne. * Il avoit fait dans ſa jeuneſſe le métier de pirate ; il s'engagea depuis dans l'état eccleſiaſtique, & il embraſſa cette profeſſion qu'il crut plus propre à l'avancement de ſa fortune. Ce changement ſe fit ſans qu'il changeât les manieres de ſon premier métier, & on l'auroit plutôt pris pour un ſoldat, que pour un homme dévoué au ſervice des autels. Ses parens lui procurerent depuis un archidiaconé dans l'égliſe de Bologne ; mais trouvant ce poſte trop borné pour ſon ambition, il

* In cujus electione multi ſcandaliſati ſunt, quia ut tyrannus rexiſſe Bononiam, & vitæ mundanæ deditus dicebatur. *Gobillin. in Coſm. ætatis 6. cap.* 30.

PHILEBERT DE NAILLAC.

réſolut d'aller à Rome ; & on rapporte que lorſqu'il partit pour ſe rendre dans cette capitale du monde chrétien, ſes amis lui ayant demandé où il alloit : *Je vas*, leur dit-il, *au pontificat.* Boniface IX. ſucceſſeur d'Urbain, & un des papes qui entretenoit le ſchiſme, le fit ſon camerier ; dignité où, en pratiquant les tours les plus adroits de la ſimonie, il amaſſa de grandes richeſſes. Il ne travailloit pas pour lui ſeul : il étoit obligé d'en compter avec Boniface, auſſi avide que lui d'accumuler des tréſors, & qui diſſimuloit ſes brigandages pour les partager. Coſſa en obtint la légation de Bologne, qu'il faiſoit valoir comme un publicain & un partiſan. On prétend que ce fut en partie par ſon credit & par ſes intrigues, qu'apres la mort de Boniface IX. & d'Innocent VII. ſon ſucceſſeur, il fit dépoſer au concile de Piſe Benoît XIII. & Gregoire XII. & élire Alexandre V. dont l'âge avancé lui faiſoit eſperer de pouvoir dans peu de tems lui ſucceder. Mais la mort ne venant pas aſſez tôt au gré de ſon ambition, il fut ſoupçonné de l'avoir fait empoiſonner dans un remede. Theodoric de Niem qui avoit été ſon ſécretaire, nous le repreſente

dans ſon hiſtoire du ſchiſme, comme un homme noirci d'avarice, de cruauté, & de la plus affreuſe impudicité. Cependant comme il avoit été élu canoniquement, il fut introniſé & adoré ſous le nom de Jean XXIII. PHILIBERT DE NAILLAC

Le changement de dignité n'en apporta point dans ſa conduite : il fut toujours également déreglé dans ſes mœurs, avide du bien d'autrui, & ſordide marchand des choſes les plus ſaintes. Sigiſmond empereur, ou ſeulement roi des Romains, & dont nous avons eu lieu de parler en qualité de roi de Hongrie, dans une conference qu'il eut avec ce pontife à Lody, lui parla avec beaucoup de liberté de ſes déréglemens, & l'exhorta à faire ceſſer le ſcandale qu'il donnoit à toute l'Egliſe par ſa ſimonie. Ce prince avoit ſouhaité cette entrevûe pour déterminer le pape à convoquer un concile général. Outre le bien qui en pouvoit revenir à l'Egliſe univerſelle, Sigiſmond attentif à ſes interêts, & auſſi grand politique que mauvais capitaine, ne ſe trouvant pas en état de ſoutenir ſeul la guerre que les Turcs lui faiſoient dans ſon royaume de Hongrie, ſe flattoit, s'il pouvoit venir à bout d'éteindre le ſchiſme, de réunir tous

PHILEBERT DE NAILLAC. les princes chrétiens dans une ligue contre les infidéles. Dans cette vûe il flatoit Jean XXIII. de le faire reconnoître dans un concile général, & par la condamnation de Benoît XIII. & de Gregoire XII. pour le ſeul Pape, & le paſteur de l'Egliſe univerſelle. Mais ſon deſſein ſecret, que le tems ſeul découvrit, avoit toujours été de faire dépoſer également les trois papes, & d'en mettre un quatriéme ſur le trône de ſaint Pierre par le concours & les ſuffrages des cardinaux des trois obédiences. Le Pape Jean n'ayant pû pénétrer des vûes ſi fines ; & pour ménager l'Empereur qu'il craignoit, indiqua le concile à Conſtance. Outre l'extinction du ſchiſme qui en étoit le principal objet, on devoit encore travailler dans cette auguſte aſſemblée à la réforme de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres, & examiner en même tems la doctrine de Jean Hus & de Jerôme de Prague, qui avoient fait revivre en Bohême les opinions hérétiques de Wiclef.

On s'étoit flaté que les remontrances de l'Empereur, & ſur-tout que la convocation d'un concile général tiendroit en reſpect, ſoit le pape ou les officiers de la chambre apoſtolique :

mais il ne ſe fit aucun changement dans leur conduite. L'Ordre de ſaint Jean en ſouffrit particulierement : le pape, ou ceux qui ſe ſervoient de ſon autorité, moyennant une ſomme conſiderable d'argent, firent expedier une bulle par laquelle il fut permis à un Chevalier commandeur, qui avoit fait ſes vœux, d'y renoncer, de quitter l'habit de la Religion, & de ſe marier. Le ſouverain Pontife ſe fit remettre en même tems la commanderie que poſſedoit ce religieux. On dit qu'il la vendit depuis à un jeune enfant, âgé au plus de quatorze ans, qu'il diſpenſa de prendre l'habit, & de faire ſes vœux. Il étendit encore plus loin ces ſortes de diſpenſes en faveur d'un autre enfant de cinq ans, appellé Aloyſe ou Alexis, fils naturel du roi de Chypre, auquel il permit, moyennant une riche commanderie qu'il vendit au Roy ſon pere, de faire à cet âge les vœux ſolemnels de la Religion.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Par le même principe d'avarice, & ſans aucun égard pour les ſervices importans que cet Ordre rendoit à la chrétienté, il s'emparoit de tous les prieurez & des commanderies dont il apprenoit la vacance, & qu'il vendoit enſuite à ceux qui lui en offroient de

PHILEBERT DE NAILLAC.

plus groſſes ſommes ; en ſorte que le couvent de Rhodes, ou pour mieux dire, tout l'Ordre, par ſon avarice, ſe vit à la veille d'être anéanti.

Ce fut le ſujet d'une lettre que le conſeil lui écrivit dans les termes les plus touchans, mais auſſi les plus forts. On lui repreſentoit dans cette lettre avec une généreuſe liberté, que les Chevaliers qui réſidoient à Rhodes & dans les iſles voiſines, pour ſignaler leur zéle contre les ennemis de la foi, répandoient tous les jours leur ſang pour la défenſe des chrétiens, qui alloient viſiter les ſaints lieux ; que leurs prédéceſſeurs, & eux-mêmes de leur patrimoine, en entrant dans l'Ordre, y avoient fondé differentes commanderies ; que la plûpart des princes chrétiens édifiez de leur zéle, les avoient imitez dans ces pieuſes fondations ; que Sa Sainteté en s'emparant de ces biens, ou en les conferant à ſes créatures, alloit priver Rhodes de ſes généreux défenſeurs, & le couvent des ſecours néceſſaires pour ſa ſubſiſtance ; que les plus anciens Chevaliers avoient toujours regardé ces commanderies comme la juſte récompenſe de leurs ſervices, & le ſeul moyen de les ſoulager dans leur vieilleſſe ; & que ſi on conti-

nuoit de les en priver, on verroit bien- PHILEBERT DE NAILLAC.
tôt l'iſle de Rhodes abandonnée en proye aux infidéles, & chaque Chevalier dans l'impuiſſance d'y ſubſiſter, chercher à la fin un aſyle chez ſes parens: ce qui ne pouvoit manquer de tourner au grand ſcandale de la Chrétienté, & à la honte même du ſaint Siege.

Quelque prévenu que fût ce pontife de ſa ſouveraine puiſſance ſur tous les biens eccleſiaſtiques, les juſtes plaintes de l'Ordre, & la crainte que les Chevaliers ne les fiſſent éclater en plein concile, ſervirent de contre-poids à ſon avarice. Il révoqua la conceſſion de la commanderie de Chypre faite en faveur du bâtard dont nous venons de parler. Mais comme il n'avoit jamais fait grace ni juſtice gratuitement, il ne put point ſe réſoudre à rendre au roi de Chypre l'argent qu'il en avoit reçû d'avance: il fallut que l'Ordre de ſes deniers fît ce rembourſement: & après que le conſeil, pour ſe rédimer de cette avanie, eût ſouſcrit à de ſi iniques conditions, il en exigea encore ſix mille florins comptans, avant que de lâcher le bref de révocation.

Nous paſſons ſous ſilence d'autres excès plus affreux, dont les hiſtoriens, & même les actes du concile font

PHILEBERT DE NAILLAC.

mention, mais ſur leſquels il auroit été à ſouhaiter qu'on eût laiſſé tomber un voile épais. Nous nous contenterons de dire, que quoique ce pontife, à la conſideration de l'Empereur, eût indiqué l'aſſemblée du concile dans Conſtance ville imperiale, ſituée entre la Souabe & les Suiſſes, il ne s'y rendit qu'avec beaucoup de répugnance, & comme s'il eût eu des preſſentimens du ſort qui l'y attendoit.

On rapporte qu'en arrivant proche de cette ville, & la regardant avec quelque émotion, du haut d'une montagne voiſine, il ne put s'empêcher de dire avec un ſouris amer: *Voilà la foſſe où l'on prend les Renards.* Mais comme il étoit trop avancé pour reculer, il y entra eſcorté des cardinaux & de toute ſa cour: il ouvrit le concile le premier jour de Novembre, & indiqua la premiere ſeſſion pour le ſeize du même mois. Il ſe paſſa dans ce concile des choſes à jamais mémorables; le procès fait à deux papes, & leur dépoſition; l'abdication volontaire ou forcée d'un troiſiéme; l'élection canonique & légitime d'un quatriéme; la réunion de toutes les Egliſes d'occident ſous ſon obédience; le ſupplice de Jean Hus & de Jerôme de Prague; la guerre ci-

ville à cette occaſion allumée dans la Bohême ; les differens reſſorts qu'on employa pour faire réuſſir de ſi grands évenemens : tout cela a été traité par de ſi ſçavantes plumes, que nous nous contenterons de dire par raport à l'objet particulier de notre ouvrage, qu'après la dépoſition de Jean XXIII. la ceſſion de Gregoire XII. & la condamnation de Benoît XIII. quand il fut queſtion de faire remplir la chaire de ſaint Pierre, le ſaint concile pour éviter les brigues, ſi ordinaires dans les conclaves des cardinaux, & pour donner un digne chef à l'Egliſe univerſelle, ordonna dans la ſeſſion quarantiéme, que pour cette fois ſeulement, & du conſentement des cardinaux, ſix deputez eccleſiaſtiques, de chacune des cinq nations qui compoſoient cette auguſte aſſemblée, leur ſeroient adjoints pour faire une élection ſi importante. PHILEBERT DE NAILLAC.

Enfin, un Jeudi onze Novembre, cinquante-huit électeurs donnerent leurs ſuffrages en faveur d'Othon Colonne, cardinal diacre, du titre de ſaint Georges au voile d'or, qui en mémoire de ſaint Martin de Tours, dont ce jour-là on célebroit la fête, voulut être appellé Martin, & il fut le cinquiéme de ce nom. Ce pontife étoit iſſu

PHILEBERT DE NAILLAC. d'une des plus nobles maiſons, non-ſeulement de l'Italie, mais encore de toute la chrétienté, & qui en different ſiecles avoit produit de grands hommes & des héros de tout caractere. Ceux qui ſont ſortis depuis ce tems-là de cette illuſtre race, n'y ont pas moins donné d'éclat par leurs grandes actions, qu'ils en avoient reçû de leurs ancêtres.

1418. Le pape après la ſeſſion quarante-cinquiéme, congedia le 25 Avril les peres du concile avec les cérémonies accoutumées, & ces prélats qu'une ſi longue abſence tenoit éloignez de leurs dioceſes, en reprirent le chemin avec plaiſir. Le Grand-maître eût bien ſouhaité de pouvoir retourner en même tems à Rhodes; les beſoins de l'Ordre l'y rappelloient, & il y étoit invité par les vœux de tous les Chevaliers qui avoient fait pluſieurs proceſſions & des prieres publiques pour ſa conſervation & pour ſon retour. Mais ſon zéle pour tout le corps de la Religion ne lui permit pas de quitter ſi-tôt l'Europe: il ſe contenta d'envoyer à Rhodes dix-huit mille écus de ſes deniers, pour ſubvenir aux beſoins de la maiſon chef-d'ordre, qui par les malheurs du ſchiſme étoit tombée dans une extrême indigence.

On vient de voir dans le cours de cette

cette hiſtoire, que cette funeſte diviſion, qui depuis plus de quarante ans déchiroit l'Egliſe, en avoit produit une ſemblable dans l'Ordre de ſaint Jean, & que la plûpart de Chevaliers de l'Europe s'étoient attachez aux differentes obédiences que leurs ſouverains ſuivoient. L'élection unanime de Martin V. ayant fait ceſſer parmi les princes chrétiens ces differens partis, il étoit alors queſtion d'en arracher dans la Religion juſqu'à la racine, de réunir au corps de l'Ordre les differens membres qui s'en étoient détachez, & ſur-tout les Chevaliers Italiens, qui malgré les decrets & l'ordonnance particuliere du pape Alexandre V. & ſous prétexte que Gregoire XII. n'avoit pas voulu reconnoître l'autorité du concile de Piſe, avoient perſeveré dans l'obédience de cet antipape, ſous l'autorité des pretendus lieutenans du magiſtere. Le Grand-maître, après la ceſſion volontaire de Gregoire XII. & l'élection unanime de Martin V. regarda comme l'affaire la plus importante de ſon Ordre, d'effacer juſqu'aux moindres traces de ce malheureux ſchiſme.

PHILIBERT DE NAILLAC.

Mais comme il ne pouvoit rien entreprendre ſans l'avis & le concours des principaux de la Religion, il convoqua

PHILEBERT DE NAILLAC.

à Avignon une assemblée qui se trouva composée des prieurs, des receveurs & des plus anciens commandeurs de France, d'Espagne & de Savoye. Le Grand-maître leur proposa le sujet de cette convocation particuliere; & après qu'on eût ouvert differens avis, on revint à celui-ci, qui étoit conforme au gouvernement républicain de l'Ordre, c'est qu'il falloit convoquer à Rhodes un chapitre général, y inviter par une citation, le plus grand nombre de prieurs & d'anciens commandeurs qui pourroient s'y rendre, & sur-tout prévenir par une députation particuliere, les prieurs de Lombardie, de Venise, de Rome & de Pise, qui jusqu'alors avoient paru les plus éloignez de reconnoître l'autorité du Grand-maître: afin que leur réunion au corps entier de l'Ordre, fût autorisée par les decrets d'un chapitre général, ou que cette auguste assemblée dans laquelle résidoit la puissance souveraine de l'Ordre, décernât les peines qu'elle jugeroit à propos contre les desobéissans & les réfractaires.

Dans cette vûe on chargea le Chevalier frere Jean de Patru, Trésorier conventuel, de se rendre en Italie. Pour l'autoriser dans cette commission, le

Grand-maître le revêtit du titre de visiteur & de correcteur dans les quatre prieurez dont nous venons de parler : il avoit ordre de leur demander le rétablissement des responsions qu'ils n'avoient point payées depuis le commencement du schisme. Une pareille proposition, quoique très-juste, n'étoit pas sans de grandes difficultez. Il s'agissoit de lever une espece de tribut ou de taille sur des gens élevez depuis plus de quarante ans dans un esprit d'indépendance. Cependant comme ces Chevaliers n'avoient adheré aux papes d'Italie que parcequ'ils les croyoient seuls de tous leurs concurrens, legitimes successeurs de saint Pierre, & qu'ils leur étoient soumis de bonne foi, ils n'eurent pas plûtôt appris la cession volontaire de Gregoire XII. & l'élection unanime de Martin V. qu'ils reconnurent ce dernier pontife : & par la même disposition, ils reçurent avec respect le visiteur, protesterent de leur obéissance filiale envers le Grand-maître, & promirent de se rendre à Rhodes & au Chapitre général, pour en recevoir en personne les decrets, & s'y conformer. PHILEBERT DE NAILLAC.

Les prieurs de Capoue, de Barlette, les commandeurs de sainte Euphemie,

PHILEBERT DE NAILLAC.

de Venouſe, de Naples, de ſaint Eſtienne de Monopoli, & tous les Chevaliers du royaume de Naples, excitez par leur exemple, dépêcherent au Grand-maître le Chevalier de la Porte, avec une lettre en forme d'acte ſolemnel, par lequel ils le reconnoiſſoient pour leur Superieur legitime, & demandoient avec inſtance d'être inceſſamment réunis au corps de l'Ordre, dont, diſoient-ils, le malheur des tems les avoit ſeparez.

Leur Envoyé trouva le Grand-maître à Bologne : ce généreux vieillard, malgré ſon âge très-avancé, & les fatigues qu'il lui fallut eſſuyer dans ſes voyages continuels, s'étoit rendu à Florence pour conferer avec le pape, ſur les moyens d'engager les plus puiſſans des princes chrétiens dans une ligue contre les enfans de Bajazet, qui commençoient à ſe rendre redoutables : & après avoir pris congé de ce pontife, il étoit paſſé par Bologne, où il fut rencontré par l'envoyé de Naples. Le Grand-maître fut touché d'une joye ſenſible en voyant enfin tout ſon Ordre réuni, & dans le même eſprit de ſoumiſſion & d'obéiſſance : il répondit à ces Chevaliers Napolitains, qu'après avoir reçû des marques de leur ſou-

mission & de leur réunion au corps de l'Ordre, il ne lui restoit plus rien à souhaiter avant sa mort ; qu'il les invitoit à se rendre au chapitre général qui devoit se tenir à Rhodes le 8 Septembre de la même année ; & que pour préparer les matieres qui devoient s'y traiter, il seroit à propos qu'ils se trouvassent à Ancone pour en déliberer conjointement avec lui dans une assemblée où il se rendroit avant la fin de Mars. PHILBERT DE NAILLAC.

Les baillis, les prieurs & les principaux commandeurs d'Italie ne manquerent pas de se trouver à cette assemblée. Il n'y eut que frere Jean Pignatelli, commandeur de saint Estienne de Monopoli, qui, quoique cité expressément, négligea de s'y rendre. Le Grand-maître crut d'abord devoir dissimuler avec le seul qu'il eût trouvé réfractaire à ses ordres : il vit bien que c'étoit un reste & comme un levain de ce même esprit de rebellion qui avoit causé un schisme si pernicieux dans l'Ordre. Mais comme il en vouloit éteindre jusqu'aux moindres étincelles, il le fit sommer une seconde fois, de comparoître en sa presence, & il ne lui donna pour terme que jusqu'au quinze d'Avril. Le commandeur persista dans

PHILEBERT DE NAILLAC.

un ſilence obſtiné, & il fallut que par une troiſiéme citation le Grand-maître lui commandât en vertu de ſainte obédience, de ſe rendre à Rhodes dans l'eſpace de cinq mois, ſous peine d'être privé de l'habit de la Religion & de ſa commanderie. Il perſiſta encore quelque tems dans ſa déſobéiſſance: mais comme il vit qu'on ſe mettoit en état d'executer contre lui les ordres du Grand-maître, il ſe ſoumit & rentra dans ſon devoir. On travailla enſuite dans l'aſſemblée à rétablir dans les Provinces d'Italie la diſcipline réguliere; on y fit pluſieurs reglemens très-néceſſaire: on remit ce qui étoit moins preſſant au chapitre général, & chacun ſe diſpoſa pour ſe rendre inceſſamment à Rhodes.

Le Grand-maître s'embarqua peu après, & arriva heureuſement à Rhodes vers la fin de Juillet. Il y fut reçû avec une joye univerſelle, & avec ce tendre reſpect qu'inſpire toujours un grand mérite, ſoutenu d'une grande dignité. Le peuple ſur-tout, dont il étoit le pere plûtôt que le prince, célebra le jour de ſon retour par des feux publics. Ce fut une fête générale dans toute l'Iſle. Les premiers ſoins du Grand-maître furent de s'inſtruire de

l'état des magaſins ; & ayant appris que la médiocrité de la derniere récolte avoit fait hauſſer le prix du bled, il envoya auſſi-tôt des vaiſſeaux en differens ports d'Italie, pour en rapporter des grains, qui rétablirent l'abondance dans ſes Etats. PHILEBERT DE NAILLAC.

Ce grand-homme ouvrit enſuite le chapitre géneral ; il y avoit long-tems qu'il ne s'en étoit tenu aucun ſi célébre, ſoit par le nombre des capitulans, ou par l'importance des affaires qu'on y traita. On y vit pour la premiere fois, la plûpart des Chevaliers, qui auparavant s'étoient engagez dans le ſchiſme, & qui ſans s'en appercevoir, & avec de bonnes intentions, s'étoient trouvez inſenſiblement hors des bornes de leur devoir. Ils y rentrerent tous ; les prieurs & les baillis d'Italie, d'Angleterre, des royaumes du Nord, de Bohême, de Hongrie & d'Arragon, reconnurent ſolemnellemenr le Grand-maître pour leur chef & leur ſeul ſuperieur : il n'étoit plus queſtion de ſchiſme que pour le déteſter. Les Chevaliers qui avoient été ſous differentes obédiences, s'embraſſoient avec joye pour célébrer leur réunion ; & les uns & les autres qui la regardoient comme le fruit de la ſageſſe du Grand-maître,

PHILEBERT DE NAILLAC.

s'empreſſoient de deviner & de prévenir ſes intentions pour s'y conformer. Il n'y en avoit point qui n'euſſent pour objet la gloire de Dieu & la défenſe des chrétiens : ainſi avant que le chapitre ſe ſéparât, il en obtint ſans peine pluſieurs decrets néceſſaires pour le rétabliſſement de la diſcipline, & pour le reglement des finances. Il envoya les actes de ce chapitre au pape, qui les confirma par ſon autorité. Ce fut le ſceau que mit ce ſage pontife à la paix & à l'union de l'Ordre, & ce fut auſſi la derniere action qui ſe paſſa ſous le magiſtere de ce Grand-maître. Il ſembloit qu'il n'en attendît la nouvelle que pour quitter la vie avec plus de ſatisfaction. Peu de tems après avoir reçû le bref du Pape,

1421. il tomba malade : & ſans autre préparation que celle d'une ſainte vie, il finit ſes jours avec une tranquillité qu'on peut regarder comme un préſage de la félicité que le ciel lui deſtinoit. Sa place

ANTOINE FLUVIAN.

fut remplie par frere ANTOINE FLUVIAN, OU DE LA RIVIERE, du prieuré de Catalogne, drapier de l'Ordre, & Grand-prieur de Chypre, ou Grand-conſervateur & lieutenant de ſon prédéceſſeur. La paix dont la Religion avoit joui dans les dernieres années du magiſtere de Naillac, fut troublée par

differentes entrepriſes des infidéles : & les Chevaliers ſe virent attaquez ſucceſſivement par les Turcs de l'Aſie, & par les Sarraſins d'Egypte. ANTOINE FLUVIAN.

On a vû au commencement de ce ſixiéme livre de quelle maniere la puiſſance Ottomane avoit été ſur le point d'être abſolument détruite par la valeur & la bonne fortune de Tamerlan, & par la priſon & la mort de Bajazet. Ce prince avoit laiſſé quatre enfans, Yſa ou Joſué, Muſa ou Muſulmam, Moyſe & Mahomet. Joſué, après la mort de Tamerlan, reprit Burſe ſur les Mogols ; & il auroit fait de plus grands progrès, s'il n'eût pas été obligé de tourner ſes armes contre Muſulmam, qui ſoutenu par un corps de troupes que lui donne l'empereur de Conſtantinople, vient chercher ſon frere, l'attaque, le bat, le prend, & le fait étrangler. Moyſe qui ſembloit n'attendre que le ſuccès de cette guerre civile pour ſe déclarer, paroît ſur la ſcene armé puiſſamment, s'empare d'Andrinople, preſente la bataille à ſon frere : mais il fut trahi par les Bulgares qui étoient dans ſon armée, & qui l'abandonnerent pendant la plus grande chaleur du combat. Moyſe qui n'ignoroit pas le ſort deſtiné au vaincu, ſe

ANTOINE FLUVIAN.

sauve, arrive à Andrinople, & se réserve pour une autre occasion. Il rassemble les débris de son armée, gagne & corrompt Chasan, aga des Janissaires, & Ebrénez commandant des Spahis qui passent dans son parti. Avec ce secours il marche de nouveau contre son frere, défait son armée, & l'ayant en son pouvoir, le fait étrangler.

L'empereur Grec, pour entretenir la guerre civile entre les Turcs, oppose à Moyse, Mahomet Zelebin, c'est-à-dire le jeune, le dernier des enfans de Bajazet, qui dans la disgrace de sa maison avoit été caché à Burse chez un faiseur de cordes de luth. On prétend qu'il en apprit le métier, & que ceux qui étoient chargez de son éducation, pour le mieux cacher, lui avoient celé à lui-même la noblesse de son origine. Quoi qu'il en soit, ce jeune prince avec le secours des Grecs, du prince de Caramanie, & du despote de Servie, met sur pied une armée; & sans avoir jamais fait la guerre, va attaquer son frere, & lui présente la bataille, qu'il perd. Malgré sa défaite, par le secours de ses alliez, il remet sur pied d'autres troupes, & il s'approche de l'armée de son frere. Il y avoit de secretes intelligences: Chasan, aga des Janissaires,

Ebrénez commandant des Spahis, qui avoient trahi Muſulmam en faveur de Moyſe, abandonnerent depuis ce prince, & paſſerent dans l'armée de Mahomet. L'Aga pouſſa encore plus loin ſa rebellion & ſa perfidie ; & avant que les deux armées en vinſſent aux mains, il s'avança aux premiers rangs ; & par des diſcours ſéditieux, il tâchoit de débaucher les Janiſſaires qui étoient reſtez dans le parti de Moyſe. Ce prince irrité de ſa trahiſon & de ſon audace, pouſſe ſon cheval contre lui, & le cimeterre à la main, lui en voulut décharger un coup ſur la tête. Mais il fut prévenu par l'écuyer de Chaſan, qui lui coupa la main dont il tenoit ſon épée. Ce coup funeſte décida de la victoire & de ſa vie : ſes ſoldats le voyant rentrer dans leurs rangs ſans main, & tout ſanglant, interpréterent ſa bleſſure comme un arrêt du ciel, qui le proſcrivoit. Ils l'abandonnerent, & furent porter leurs étandarts & leurs enſeignes aux pieds de Mahomet. ANTOINE FLUVIAN.

Le prince victorieux fit arrêter Moyſe, qu'on trouva caché dans un marais: il le fit étrangler ; & par ſa mort, il ſe vit aſſuré de la couronne, & regna ſans concurrens. Les hiſtoriens Turcs ne mettent pas Yſa, Joſué, Muſulmam, ni

ANTOINE FLUVIAN. Moyſe, qui regnerent l'un après l'autre, au rang de leurs Empereurs, & ils comptent pour un interrégne, tout ce qui s'eſt paſſé depuis la mort de Bajazet, juſqu'à Mahomet I. Mais tous les auteurs Grecs placent ces princes au rang des Sultans ; & comme l'hiſtoire des Ottomans fait partie de celle des Chevaliers de ſaint Jean, leurs ennemis perpetuels, nous n'avons pû nous diſpenſer de rapporter ſommairement le ſuccès des guerres civiles, qui avoient agité ce nouvel Empire juſqu'à l'élevation de Mahomet I. ſur le trône de ſes ancêtres. Ce prince jouit paiſiblement de l'autorité ſouveraine pendant huit ans qu'il regna, & il eut pour ſucceſſeur Amurat II. ſon fils aîné, un des plus grands princes de cette nation. Ce dernier effaça par ſes conquêtes le ſouvenir de celles de Tamerlan, & rétablit l'empire Ottoman dans ſa ſplendeur. Ses armes eurent un égal ſuccès en Europe & dans l'Aſie. Le Caraman & d'autres princes infidéles de l'Orient en éprouverent la fureur, auſſi-bien que les Albanois, les Hongrois & les Valaques tranſalpins. Il ravagea ces grandes provinces, dont il rendit tributaires la plûpart des ſouverains, & il auroit étendu encore plus loin ſes conquêtes,

s'il n'eût trouvé à ſon chemin d'un côté Scander-berg fils de Jean Caſtriot roi d'Albanie, & de l'autre Jean Huniade, vaivode de Tranſilvanie, & Géneral des troupes de Hongrie, les deux plus grands capitaines de leur ſiécle, qui avec peu de troupes, mais ſoutenus d'un courage intrépide, & de la ſcience militaire, arrêterent le progrès de ſes armes. ANTOINE FLUVIAN.

Il les tourna depuis contre differens princes qui occupoient des places dans la Morée, & dans les Iſles de l'Archipel. Tous ces petits ſouverains eurent recours à l'Ordre de ſaint Jean, & ils engagerent le bailli de la Morée à ſe rendre à Rhodes pour implorer le ſecours du Grand-maître. Ce prince, ſuivant l'eſprit de ſon Ordre, & de concert avec le conſeil, réſolut de faire paſſer dans ces mers quelques galeres de la Religion pour reconnoître le deſſein des infidéles. Mais comme on ſe diſpoſoit à y faire embarquer des troupes, il vint des avis que le prince de Scanderone ou d'Alexandrette, joint à d'autres vaſſaux du Grand-ſeigneur, tenoit la mer par ſon ordre avec une flotte compoſée de vaiſſeaux de differentes grandeurs, & de ſix galeres qui appartenoient au ſeigneur de Scanderone. On

ANTOINE FLUVIAN. soupçonna aiſément qu'ils en vouloient à l'iſle de Rhodes, ou du moins aux iſles voiſines qui dépendoient de la Religion. Ces nouvelles ſuſpendirent le ſecours qu'on avoit deſtiné pour la Morée ; on mit en mer toutes les galeres de la Religion qui allerent chercher la flotte ennemie. Mais comme les infidéles n'en vouloient pas venir à une action déciſive, ils éviterent le combat ; & pour ſe dédommager des frais de cet armement, ils prirent quelques vaiſſeaux marchands de Rhodes & de Veniſe.

Pendant que les Chevaliers & les Turcs également animez les uns contre les autres, couroient ces mers, ravageoient les côtes où ils pouvoient faire quelque deſcente, & tâchoient de ſe ſurprendre réciproquement, il ſurvint à la Religion un nouvel ennemi preſqu'auſſi voiſin de Rhodes que les Turcs ; mais plus redoutable par ſes forces maritimes, par ſes flottes, & ſur-tout par la capacité de ſes ſujets dans l'art de la navigation, en quoi ils excelloient, ſur-tout depuis ſon regne. Je parle du fameux ſoudan d'Egypte, Alnazer-al-Daher, Circaſſien de naiſſance, que la milice des Mamelus avoit élevé ſur le trône. On n'admettoit dans ce corps, le plus puiſſant de l'Egypte, que des eſcla-

ves étrangers : c'étoient ordinairement de jeunes enfans que les Tartares avoient enlevez dans leurs courſes, ou qui leur avoient été vendus par des parens dénaturez. Les Egyptiens achetoient tout ; on élevoit ces jeunes gens dans les exercices convenables à la profeſſion à laquelle ils étoient deſtinez ; & quand ils étoient capables de porter les armes, on les incorporoit dans la milice des Mamelus. C'eſt ainſi que Daher dont nous parlons, étoit entré dans ce corps, & qu'après de longues années de ſervices, un grand nombre d'actions brillantes, & d'une rare valeur, il ſe vit élevé à la ſouveraine puiſſance, qui par les réglemens de cette milice, ne pouvoit jamais paſſer du pere aux enfans, ou à ſes heritiers. ANTOINE FLUVIAN.

Daher, pour ſe maintenir dans une dignité ſujette à de frequens changemens par l'inconſtance & l'eſprit ſéditieux des Mamelus, & pour donner de l'occupation à leur courage, déclara la guerre à Janus de Luſignan roi de Chypre. Ses flottes débarquerent une armée conſiderable dans cette iſle : le Roi implora auſſi-tôt le ſecours de l'Ordre : & quoique les Chevaliers euſſent alors la paix avec les Sarraſins, le Grand-maître & le conſeil ne purent voir leurs

ANTOINE FLUVIAN.

armes ſi près de l'iſle de Rhodes, ſans apprehender pour la Religion les ſuites fâcheuſes de cette guerre. Comme l'Ordre avoit ſes Etats ſituez entre ceux des empereurs Turcs & du Soudan d'Egypte, la politique du conſeil étoit d'entretenir toujours la paix avec un de ces princes infidéles, pendant qu'il étoit en guerre avec l'autre. Suivant cette maxime, on eût bien ſouhaité, pendant qu'on étoit en guerre contre les Turcs, de n'avoir rien à démêler avec les Sarraſins. Le Grand-maître dans cette vûe, n'oublia rien pour ménager la paix entre le ſoudan d'Egypte & le roi de Chypre; mais comme l'Egyptien regloit ſes prétentions par ſes forces, il demandoit que le roy de Chypre ſe reconnût vaſſal de ſa couronne; qu'en cette qualité il lui payât & à ſes ſucceſſeurs, un tribut annuel; & en outre, qu'il le rembourſât des frais qu'il avoit faits pour cet armement.

La dureté de ces conditions les fit rejetter: il fallut que les armes en déciſſent. On commança de part & d'autre les actes d'hoſtilité; l'Ordre, comme allié de la couronne de Chypre, y fit paſſer de puiſſans ſecours en differentes fois; la guerre fut longue & meurtriere. On en vint enfin à une ba-

taille dont le détail nous eſt inconnu : on ſçait ſeulement que les chrétiens la perdirent : un grand nombre de ſeigneurs & de gentilshommes Chypriots, & pluſieurs Chevaliers de ſaint Jean, y furent tuez. Les Sarraſins remporterent une victoire complette, & le Roi pour comble de diſgrace, tomba entre les mains des infidéles, qui le conduiſirent à Alexandrie. ANTOINE FLUVIAN.

Le Grand-maître ayant appris de ſi fâcheuſes nouvelles, & dans la crainte que les Sarraſins ne s'emparaſſent de toute l'iſle, y fit paſſer de nouveaux ſecours d'hommes & d'argent, & il fit aſſurer ſecretement les principaux ſeigneurs du Royaume, que l'Ordre ne les abandonneroit jamais, pourvû qu'ils ne s'abandonnaſſent pas eux-mêmes, & qu'ils priſſent une génereuſe réſolution de mourir l'épée à la main, plûtôt que de ſe ſoumettre à des Mahometans. Mais ces ſeigneurs peu unis entr'eux, & amolis par les délices, ne laiſſant pas voir beaucoup de courage, envoyerent, par le conſeil du Grand-maître, des ambaſſadeurs en Egypte & à la cour du Soudan, pour y traiter de la rançon de leur ſouverain. La négociation traîna long-tems ; le Soudan dans l'eſperance que ſes troupes le ren-

ANTOINE FLUVIAN. droient dans peu maître de l'iſle entiere, faiſoit naître tous les jours de nouvelles difficultez. Mais le général Egyptien vit bien-tôt arrêter le progrès de ſes armes par la valeur des Chevaliers. Pour s'en venger, il ravagea la grande commanderie ou le bailliage que l'Ordre poſſedoit dans cette iſle. Ces barbares abatirent les maiſons, couperent les arbres, arracherent les vignes; en ſorte que cette grande commanderie qui paſſoit pour la plus riche de l'Ordre, fut entierement ruinée. Le Soudan réſolut même de tourner l'effort de ſes armes contre l'iſle de Rhodes, dans l'eſperance que s'il pouvoit s'en rendre maître, celle de Chypre deſtituée du ſecours des Chevaliers, tomberoit d'elle-même en ſa puiſſance. Et comme les princes ambitieux ne donnent point de bornes à leurs projets, le Soudan ſe flatoit que la conquête des iſles de Rhodes & de Chypre, faciliteroit celle de toutes les iſles de l'Archipel, & que l'Aſie mineure après cela ne pourroit pas tenir contre une puiſſance auſſi redoutable que la ſienne. Plein de ſi vaſtes deſſeins, & dont ſon ambition lui cachoit les périls & les difficultez, il reprit la négociation avec les ambaſſadeurs de Chypre. Ses miniſtres mirent

la liberté du Roi à prix, & ils demanderent pour ſa rançon ſix vingt mille florins d'or. Le prince rejetta cette propoſition, non ſeulement parceque la ſomme lui parut exceſſive, mais encore par le défaut d'argent, & que la guerre avoit épuiſé ſon épargne. Mais le Grand-maître qui craignoit qu'à la fin les Sarraſins ne s'emparaſſent de l'iſle de Chypre, lui conſeilla de ſe retirer à quelque prix que ce fût, des mains de ces barbares; & pour faciliter ſa liberté, la Religion fournit la plus grande partie de ſa rançon: la paix ſe fit à ces conditions. ANTOINE FLUVIAN.

Le Soudan pour amuſer le Grand-maître, & ſous prétexte de vouloir entretenir avec l'Ordre une paix durable, renouvella en même tems le traité que le Soudan ſon prédéceſſeur avoit fait pendant le magiſtere de Naillac. Mais le Grand-maître qui avoit à ſes gages des yeux & des oreilles fidéles dans Alexandrie, & juſques dans le conſeil de ce prince, fut bien-tôt inſtruit de ſes deſſeins les plus ſecrets. Afin de n'être pas ſurpris par ce Barbare, il en fit auſſi-tôt paſſer l'avis au pape Eugene IV. & à la plûpart des princes chrétiens, & en même tems il envoya une citation générale dans tous les Etats de la chré-

ANTOINE FLUVIAN.

tienté, avec injonction expreſſe aux prieurs de faire paſſer inceſſamment à Rhodes au moins vingt-cinq Chevaliers ou commandeurs de chaque prieuré. Il en arriva un bien plus grand nombre, conduits par leur zele & par leur courage ; on en retint une partie dans Rhodes, & on diſtribua le reſte dans les iſles qui appartenoient à la Religion. Frere Hugues de Sarcus, Grand-prieur de France, envoya dans la capitale de l'Ordre un vaiſſeau chargé d'arbalêtes, de viretons & d'autres armes néceſſaires pour la défenſe de cette place. Le Grand-maître y fit entrer des grains & toute ſorte de proviſions de bouche : enfin ce digne chef, par ſa vigilance & par ſon activité, ſe mit en ſi bonne poſture, que les nouvelles de ſon armement paſſerent bien-tôt en Egypte ; & le Soudan ſe flattant que l'Ordre ne pourroit pas entretenir long-tems un ſi grand nombre de Chevaliers, jugea à propos de differer ſon entrepriſe.

Cependant une ſi grande dépenſe ayant épuiſé le tréſor de l'Ordre, le Grand-maître pour le remplir, réſolut de convoquer à Rhodes un chapitre général ſuivant l'uſage de ce tems-là. Les prieurs apportoient ordinairement aux chapitres les reſponſions des com-

manderies contenues dans leurs prieurez, avec la liſte de ceux qui n'avoient pas ſatisfait à cette obligation : & comme l'Ordre ne pouvoit ſoutenir tant de guerres differentes contre les infidéles ſans ce ſecours, le chapitre décernoit des peines rigoureuſes contre les négligens & les réfractaires, en même tems que par de nouvelles cotiſations, il tâchoit de fournir les fonds néceſſaires aux armemens de la Religion. ANTOINE FLUVIAN.

C'eſt dans cette vûe, & pour le rétabliſſement de la diſcipline réguliere, que le Grand-maître convoqua le chapitre à Rhodes pour le 23 Mai de l'année 1428. On y vit parmi un grand nombre de prieurs, baillis & commandeurs, frere Jean de Vivonne, prieur d'Aquitaine, & lieutenant du Grand-maître dans les trois langues de France ; frere Jean de Ventadour, Grand-commandeur ; frere Antoine de Saint-Chamand, maréchal de l'Ordre ; frere Jean de Laſtic, prieur d'Auvergne ; frere Gratien de la Tour, Bailli du commerce de Rhodes, & pluſieurs autres anciens Chevaliers de differentes nations.

Le Grand-maître ouvrit le chapitre par un diſcours, dans lequel il repreſenta les dépenſes inévitables que l'Or-

ANTOINE FLUVIAN.

dre avoit été obligé de faire tant pour la défenſe de l'iſle de Chypre, que pour prévenir les mauvais deſſeins du Soudan; qu'on avoit tous les jours à en craindre le ſuites; que Rhodes & les iſles qui en dépendoient, ſi on n'y entretenoit des forces ſuffiſantes, n'étoient pas plus en ſûreté du côté d'Amurat, & que la Religion ne s'y maintenoit qu'à la faveur de la jalouſie qui étoit entre les Sarraſins & les Turcs: deux puiſſances formidables auſquelles il ſeroit difficile de réſiſter, ſi par un zele de la Religion qui leur étoit commune, ils uniſſoient leurs forces contre l'Ordre. Cependant que le tréſor ne tiroit preſque plus rien des prieurez de France, dont les commanderies avoient été ruinées pendant la guerre que les Anglois avoient faite dans ce Royaume; que la Bohême, la Moravie & la Sileſie ravagées par les Huſſites, ne fourniſſoient plus aucun contingent à l'Ordre; que la Pologne occupée de ſes guerres contre les Chevaliers Teutoniques, ne conſervoit guéres plus de relation avec Rhodes, & que c'étoit au chapitre, par de ſages ordonnances, à rétablir autant qu'on pourroit les reſponſions, dont il ſembloit que ces differentes nations euſſent perdu l'uſage.

ANTOINE FLUVIAN.

Le chapitre ayant égard à de ſi juſtes remontrances, & pour remplacer le fond des reſponſions du royaume de France, permit qu'on pût aliener, mais ſeulement à vie, & pour un certain prix, differentes terres appartenantes aux commanderies de l'Ordre, en faveur des ſéculiers, dont ces biens ſe trouveroient à la bienſéance. Dans la même vûe & par le decret ſuivant, on inſtitua dans la langue d'Allemagne la dignité de Grand-bailli, à laquelle on attacha l'inſpection & l'autorité ſur tous les prieurez & les commanderies qui ſe trouvoient dans l'Allemagne, ſur-tout dans la Bohême, & dans les provinces voiſines, où les Huſſites avoient fait de cruels ravages depuis le ſupplice que Jean Hus & Jerôme de Prague avoient ſouffert au concile de Conſtance. On ajouta à l'autorité & aux fonctions du Grand-bailli d'Allemagne, l'inſpection ſur le gouverneur & la garniſon du château de ſaint Pierre, place forte dans la Carie, bâtie, comme nous l'avons dit, proche ou ſur les fondemens de l'ancienne ville d'Halicarnaſſe, & qui du côté de l'Aſie mineure & de la terre ferme, ſervoit de boulevard à l'iſle de Rhodes. Le Grand-bailli devoit viſiter tous les ans cette

ANTOINE FLUVIAN. place, ſoit par lui-même, ou par ſon lieutenant. Par ſa commiſſion, il avoit le pouvoir de faire faire la revûe à la garniſon; de caſſer les ſoldats inutiles; de les remplacer par d'autres plus capables de ſervir: en un mot, tout ce qui concernoit la défenſe de ce château & de ſon territoire, étoit ſoumis à ſa juriſdiction, à l'exception de la maiſon & des officiers du Gouverneur, & de quelques ſoldats, qui après la priſe de Smirne par les Tartares Mogols, s'étoient jettez dans la mer, & en gagnant à la nage des vaiſſeaux de l'Ordre qui étoient à l'ancre, avoient échapé à la fureur de ces barbares. L'Ordre pour récompenſer leur valeur, leur avoit aſſigné une retraite pour le reſte de leurs jours dans cette place, où ils étoient nourris aux dépens de la Religion. Le chapitre par une inféodation avoit donné depuis à frere Fantin Quintic, prieur de Rome, l'iſle de Niſſaro, aux conditions d'en payer au tréſor à titre de cens annuel, une ſomme de ſix cens florins d'or; d'y entretenir à ſes dépens une garniſon néceſſaire pour ſa défenſe, & d'y nourrir deux Chevaliers, & un Frere-ſervant. C'étoit alors dans tous les prieurez de l'Ordre l'uſage, que quand on y recevoit un jeune Chevalier, on lui

lui assignoit en même tems pour résidence une commanderie, dont le commandeur devoit le nourrir & l'entretenir, & le former dans l'esprit de l'Ordre jusqu'à ce qu'il fût en état de passer à Rhodes. ANTOINE FLUVIAN.

Par un si sage réglement, dont il seroit à souhaiter qu'on pût rétablir la pratique, on ne voyoit point de jeunes Chevaliers errer dans les villes & dans les provinces, & n'avoir souvent de Religieux que la croix de l'Ordre, que quelques-uns portent encore plûtôt comme une distinction qui flatte leur vanité, que comme la marque des obligations qu'ils ont contractées aux pieds des autels, de mener une vie sainte & réguliere.

Quoi qu'il en soit, on trouve dans les annales de l'Ordre, que le commandeur de Cagnac ayant voulu en ce tems-là se dispenser de recevoir chez lui un jeune Chevalier, appellé frere Guillaume de Riery, auquel on avoit assigné pour sa résidence la commanderie de Cagnac ; le commandeur, soit qu'il prétendît que sa maison étoit déja trop chargée d'éleves, ou que c'étoit le tour du commandeur de S. Sulpice, le lui envoya. Celui-ci refusa de le recevoir, en porta même ses plaintes au

ANTOINE FLUVIAN.

Grand-maître, qui juſtement indigné contre le commandeur de Cagnac, le menaça de le priver de l'habit, & de ſa commanderie, s'il négligeoit la nourriture & l'entretien du jeune Chevalier que l'Ordre avoit confié à ſes ſoins: circonſtance à laquelle je ne me ſerois pas arrêté, ſi elle ne ſervoit de preuve que dans le milieu du quinziéme ſiecle, & depuis près de quatre cens ans que l'Ordre avoit été établi, toutes les commanderies de la Religion étoient encore comme autant de ſeminaires, & en même tems d'academies où les Chevaliers étoient également élevez dans la pieté, & dans l'exercice des armes: deux qualitez, qui, quoique ſéparées parmi les ſeculiers, peuvent à la verité former de grands hommes dans chaque eſpece particuliere, mais qui doivent être inſéparables dans un Chevalier de l'Ordre de ſaint Jean.

Ce fut par le même eſprit de régularité, & pour attacher plus étroitement les Chevaliers a leur réſidence, que le Grand-maître leur défendit par une bulle expreſſe d'aller à Rome, & de s'établir à la cour des Papes ſans ſa permiſſion, ou celle du procureur général de l'Ordre. Il fit un ſi ſage réglement pour arrêter l'humeur inquiete

& ambitieuſe de quelques Chevaliers, qui pour parvenir plûtôt aux commanderies & aux principales dignitez, au lieu de les mériter par leurs ſervices, tâchoient de les obtenir par la recommandation du pape, ou des cardinaux qui avoient le plus de part au gouvernement de l'Egliſe. C'eſt ainſi que ce Grand-maître, dans l'intervalle que lui laiſſa la tréve faite avec le ſoudan d'Egypte, employa ſon autorité à maintenir la diſcipline réguliere parmi ſes Religieux. Pour leur rendre le ſéjour de l'iſle & du couvent de Rhodes plus commode, il fit bâtir une magnifique infirmerie ſur les fondemens de l'ancienne, qu'il dota de ſes propres deniers. Suivant l'eſprit de l'Ordre, & ce qui s'étoit toujours pratiqué, les Chevaliers malades ou bleſſez, y étoient traitez avec tous les égards & l'attention qu'on devoit à des hommes nobles, qui repreſentoient ceux qui avoient fait la conquête de l'iſle, & qui au prix de leur ſang en défendoient tous les jours la poſſeſſion & la ſouveraineté. ANTOINE FLUVIAN.

Ce fut dans l'exercice de ces vertus paiſibles, que le Grand-maître frere Antoine Fluvian ou de la Riviere, trouva la fin de ſes jours. Il vit venir la mort ſans inquiétude & avec beaucoup 1437.

ANTOINE FLUVIAN.

de pieté : voulant mourir, comme il avoit vêcu, en veritable Religieux, il fit ſon deſapropriement, & envoya au tréſor deux cens mille ducats, le fruit de ſes épargnes, qu'il avoit comme dérobez à la magnificence que le luxe & la vanité ſemblent exiger de ceux qui rempliſſent les premieres places dans l'Egliſe.

Auſſi-tôt après la mort de Fluvian, le Chapitre s'aſſembla pour lui donner un ſucceſſeur: les capitulans prirent la voye de compromiſſion. On élut d'abord 13. Chevaliers, auſquels le chapitre remit le droit d'élection. Ces 13. électeurs s'y préparerent par l'uſage des ſacremens de Pénitence & d'Euchariſtie : ils entrerent enſuite dans une chambre ſeparée du lieu du chapitre, & après avoir examiné avec ſoin le mérite des prétendans, leurs qualitez perſonnelles, & celles ſur-tout qui étoient les plus convenables au gouvernement, tous les ſuffrages ſe réunirent en faveur de frere JEAN DE LASTIC, Grand-prieur d'Auvergne, qui fut reconnu ſolemnellement par tout le chapitre pour Grand-maître de l'Ordre. Comme ce ſeigneur étoit alors dans ſon prieuré, on lui dépêcha auſſi-tôt deux Grands-croix pour lui porter le decret de ſon élection ;

JEAN DE LASTIC.

mais avant que ces envoyez partiſſent de Rhodes, le couvent exigea d'eux un ſerment de ne lui demander aucune grace avant qu'il eût pris poſſeſſion de ſa dignité, & ſur-tout au préjudice des Religieux les plus anciens de l'Ordre. JEAN DE LASTIC.

Le Grand-maître, après avoir reçu les nouvelles de ſon élection, partit auſſi-tôt pour Rhodes. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il fut averti par les eſpions que l'Ordre entretenoit en Egypte, qu'il s'y formoit des deſſeins ſecrets contre l'iſle de Rhodes; & ce qui étoit de plus fâcheux, ces eſpions firent ſçavoir qu'on ſoupçonnoit qu'Amurat II. empereur des Turcs, approuvoit cette entrepriſe, ou du moins qu'il ne s'y oppoſeroit pas.

Juſques alors la concurrence & la jalouſie de ces deux puiſſances voiſines tenoit lieu à la Religion d'une eſpece de ſecours; mais Amurat inquiet d'une puiſſante ligue qui s'étoit formée contre lui par les princes chrétiens, ne fut pas fâché dans cette conjoncture, que le ſoudan d'Egypte occupât toutes les forces des Chevaliers. Cependant comme on n'étoit pas entierement inſtruit des intentions de ce prince, le Grand-maître lui envoya frere Jean Morel, prieur de l'Egliſe, en qualité d'ambaſ-

JEAN DE LASTIC.

ſadeur, ſous prétexte de lui faire part de ſon élection, & pour lui demander qu'il renouvellât la tréve que la Religion avoit faite avec ſon prédéceſſeur. C'étoit un uſage dans l'Ordre, & autoriſé par les Papes, que les Chevaliers tâchoient de faire une tréve avec une partie des infidéles, pendant qu'ils avoient à ſoutenir les efforts des autres. Le prieur de Rhodes s'acquitta avec beaucoup d'adreſſe de ſa commiſſion. Le Grand-ſeigneur répondit aux honnêtetez qu'on lui fit de la part du nouveau Grand-maître par d'autres complimens, mais en termes vagues, & qui ne ſignifioient rien ; & il ſe défendit d'entrer dans aucune négociation, ſous prétexte que les anciens traitez ſuffiſoient pour la ſûreté des uns & des autres. Le prieur s'en retourna à Rhodes, & avertit le Grand-maître que ſi la guerre n'étoit pas déclarée, la paix n'en étoit pas plus certaine. Le Grand-maître pour pénétrer, s'il ſe pouvoit, dans les deſſeins des infidéles, envoya vers les côtes d'Egypte & de Barbarie frere Guillaume de Laſtic ſon neveu, ſénéchal de l'Ordre, avec deux vaiſſeaux. Ce Chevalier ne fut pas pas long-tems ſans revenir à Rhodes, & il apprit au Grand-maître qu'il auroit inceſſamment ſur les

bras toutes les forces de l'Egypte. La certitude de la guerre fit auſſi-tôt prendre les armes aux Chevaliers ; on arma huit galeres, quatre vaiſſeaux de haut bord, & pluſieurs vaiſſeaux de tranſport, dans leſquels on fit entrer un corps conſidérable de troupes, & en même tems on travailla dans l'iſle de Rhodes, & dans les iſles voiſines, à en mettre les principales places hors d'inſulte.

Le Soudan de ſon côté mit en mer une flotte conſidérable, compoſée de dix-huit galeres, d'un grand nombre de vaiſſeaux de différentes grandeurs, bien armez, & chargez d'un nombre conſidérable d'arbalêtriers, & de troupes de débarquement. Pour prétexte de cet armement, le Soudan prétendit que l'iſle de Rhodes, auſſi-bien que celle de Chypre, dépendoient anciennement de l'empire d'Egypte. Le premier effort de ſes armes tomba ſur une petite iſle appellée Châteauroux, ſituée à cent milles à l'orient de l'iſle de Rhodes, & ſeulement à un mille, & tout au plus une lieue de France, de la Lycie. Cette iſle ou plûtôt ce rocher appartenoit à la Religion, qui y avoit fait conſtruire un château. On voyoit ſur ſa porte les armes de l'Ordre de ſaint Jean, & celles

JEAN DE LASTIC.

d'Arragon : ce qui pouvoit faire croire que c'étoit la langue de cette nation qui avoit fait fortifier cette petite place.

Les Sarraſins ayant fait une deſcente ſans trouver beaucoup de réſiſtance, s'emparerent apparemment avec la même facilité de ce petit château : au moins on ne trouve point dans l'hiſtoire qu'il s'y ſoit paſſé aucune action conſidérable : ils ſe rembarquerent après avoir ruiné cette habitation, prirent la route de Rhodes, & parurent devant cette iſle le vingt-cinq de Septembre de l'année 1440.

A l'exemple & par les ſoins du Grand-maître & des Chevaliers, les habitans en armes bordoient les côtes, & paroiſſoient bien réſolus de s'oppoſer à la deſcente des infidéles. Le Maréchal de l'Ordre, qui en cette qualité commandoit la flotte, ſortit du port en bonne ordonnance ; & quoiqu'il eût beaucoup moins de vaiſſeaux que les ennemis, il ne laiſſa pas de s'avancer fierement, & de leur préſenter la bataille. Les infidéles qui croyoient que les vaiſſeaux de l'Ordre ſeroient en courſe, ſurpris de cet armement, ſe retirerent dans une anſe ; & ayant tourné les poupes du côté de terre, ils ſe contenterent, pour éloigner les chrétiens, de faire un

grand feu de leur artillerie. On y répondit de la même maniere ; le reſte de la journée ſe paſſa à ſe canoner de part & d'autre ; & la nuit étant ſurvenue, la flotte chrétienne rentra dans le port de Rhodes, d'où le commandant, après avoir pris de la poudre & de nouvelles troupes, faiſoit deſſein de revenir auſſitôt chercher les ennemis. Mais les Sarraſins qui voyoient que l'attaque de Rhodes, à la vûe de la flotte chrétienne, étoit impraticable, à la faveur des ténébres, mirent à la voile. Leur deſſein étoit de ſurprendre l'iſle de Lango. Le Maréchal à qui l'expérience tenoit lieu d'eſpions, ayant prévû leur projet, ſortit en même tems du port ; & à force de voiles & de rames, s'étant avancé juſques ſous le canon du château de Lango, les Sarraſins en arrivant furent bien étonnez de le trouver en front de bandiere, qui leur préſentoit une ſeconde fois la bataille. JEAN DE LASTIC.

L'amiral Egyptien étonné, & pour éviter le combat, changea de route, gagna une iſle qui appartenoit aux Turcs ; & étant entré dans le port qui paroiſſoit preſque abandonné, il joignit ſes galeres l'une contre l'autre, les proues du côté de la mer, ſur leſquelles il fit dreſſer des batteries pour repouſſer

JEAN DE LASTIC.

les Chevaliers, s'il en étoit attaqué ; & les Turcs habitans de l'iſle, inſtruits des intentions d'Amurat, & portez d'ailleurs par le zéle de la Religion qui leur étoit commune avec les Sarraſins, accoururent à leur ſecours contre les chrétiens.

Le Maréchal qui n'avoit pas perdu de vûe la flotte d'Egypte, la voyant ſi puiſſamment fortifiée, aſſembla le conſeil de guerre. La plûpart de ſes officiers, pour le diſſuader d'attaquer les infidéles, lui repréſenterent leur nombre & leur forces ſuperieures à celles de la Religion, outre que le fond en cet endroit étoit mauvais & rempli d'un ſable mouvant, & très-dangereux. Tous vouloient qu'on reprît la route de Rhodes ; mais le Maréchal qui ne connoiſſoit point de péril leur répondit, que les Chevaliers de S. Jean n'avoient jamais compté le nombre de leurs ennemis, & qu'il aimoit mieux être enſeveli dans la mer, que de s'expoſer au reproche qu'on pourroit lui faire, d'avoir vû de ſi près ces barbares ſans avoir oſé les attaquer. Mais comme il n'avoit pas moins de capacité que de valeur, il fit paſſer ſes troupes dans des bâtimens plats, qui tiroient moins d'eau ; & s'étant mis à la tête, & favoriſé de ſon artillerie, il alla attaquer les Sarraſins qui le reçurent de leur côté.

avec le feu de leurs canons & de leur mousqueterie. Si l'attaque fut vive, la défense ne fut pas moins courageuse, & les Sarrasins soutenus des Turcs, faisoient tous leurs efforts pour empêcher les chrétiens d'approcher de leurs galeres. La nuit qui survint, sépara les combattans ; les infidéles perdirent plus de sept cens hommes en cette occasion ; & du côté des chrétiens, on n'y en comptoit que soixante. Le Maréchal couvert de son sang, de celui des ennemis, & blessé en cinq endroits différens, reprit le chemin de Rhodes sur des présages de gros tems, & dans la crainte de quelque tempête, que les pilotes appréhendoient. Pendant la nuit les infidéles profiterent de sa retraite pour sortir de ces mers : ils gagnerent d'abord l'isle de Chypre ; & dans une descente qu'ils y firent, ils mirent le feu à la grande commanderie de l'Ordre : & ce fut tout l'avantage que le Soudan remporta d'un armement, & d'une expédition qui lui avoit coûté des sommes considérables.

JEAN DE LASTIC.

Ce mauvais succès ne fit que l'irriter ; mais pour avoir le tems de faire de plus puissans efforts, il dissimula sa colere & ses desseins. Le Grand-maître n'y fut point trompé : on ajoûta par son ordre de nouvelles fortifications à la ville de

JEAN DE LASTIC.

Rhodes: il remplit les magaſins de proviſions de guerre & de bouche. Ces premiers ſoins furent ſuivis d'une citation générale, qui rappelloit au couvent tous les Chevaliers capables de porter les armes; & le prince accorda en même tems une amniſtie pour tous les bannis, à l'exception des criminels de lezemajeſté, & des incendiaires. Il étendit enſuite ſes vûes juſques dans les cours chrétiennes, & il envoya des ambaſſadeurs à la plûpart des ſouverains de l'Europe pour implorer leurs ſecours. Ces ambaſſadeurs leur repréſenterent la puiſſance & les forces du ſoudan d'Egypte; que ce Prince infidéle étoit à la veille de mettre le ſiege devant la ville de Rhodes; que ſi on abandonnoit l'Ordre dans cette conjoncture, tout ce que les Chevaliers pouvoient eſperer après une longue défenſe, étoit de s'enſevelir ſous les ruines de cette place. Mais que les princes chrétiens auroient à ſe reprocher éternellement d'avoir laiſſé perdre un iſle & un Etat qui ſervoit de boulevard à la chrétienté, & qui par ſon voiſinage de la Terre-ſainte, pouvoit en faciliter la conquête. Les princes à qui ces ambaſſadeurs avoient été envoyez, ne donnerent à ces juſtes remontrances que des marques ſtériles

d'une compaſſion inutile. La plûpart retenus dans leurs Etats par des guerres avec leurs voiſins, ne jugeoient pas à propos, dans cette conjoncture, de s'en éloigner : d'ailleurs il paroît que ce premier feu de dévotion qui avoit produit tant de croiſades, étoit fort affoibli : pluſieurs même regardoient ces tranſports de piété, ſoit comme l'effet d'un zéle mal reglé, & peut-être comme un de ces reſſorts que la politique faiſoit jouer pour éloigner de leur patrie, & ſous prétexte de dévotion, des princes & des grands trop puiſſans, & trop jaloux des privileges de leur dignité. JEAN DE LASTIC.

Quoiqu'il en ſoit, l'Ordre en cette occaſion ne tira aucun ſecours des princes chrétiens : il n'y eut que Jean Paleologue empereur de Conſtantinople, qui fit avec la Religion une ligue offenſive & défenſive contre le ſoudan d'Egypte ; mais cette ligue ne produiſit qu'un traité ſans ſuite & ſans effet. De ces vaſtes Etats qui compoſoient autrefois l'Empire du grand Conſtantin, il n'en étoit reſté à Paleologue que la ſeule ville de Conſtantinople avec ſon territoire. Les Turcs tenoient même ce prince comme bloqué de toutes parts : ainſi attentif à ſa propre conſervation, & dans la crainte de ſe voir aſſiegé lui-

JEAN DE LASTIC.

même tous les jours il n'osa se défaire du secours qu'il s'étoit obligé de faire passer à Rhodes. Un traité aussi inutile fut suivi d'un autre fait avec le soudan même d'Egypte, qui en apparence avoit quelque chose de plus avantageux; mais que ce prince, habile politique, ne conclut que pour amuser le Grand-maître.

Le Chevalier Fantin Quirini, noble Venitien, bailli de Lango, & Grand-amiral de l'Ordre, en tenoit à fief l'isle de Nizzaro; & il étoit chargé de la défense de ces deux isles. Le Soudan craignant que s'il portoit ses armes de ce côté-là, les parens de Quirini qui étoient puissant dans le Sénat, ne déterminassent la République à envoyer des troupes au secours de l'Ordre, lui fit dire qu'à la considération de sa nation avec laquelle il avoit toujours entretenu une bonne correspondance, il conviendroit volontiers d'un traité de neutralité pour les isles dont il avoit le gouvernement. Quirini fit part de ces propositions au Grand-maître & au conseil de l'Ordre: quelques-uns se flaterent que d'un traité particulier, on pourroit peut-être parvenir à un plus général, & au rétablissement de la paix; mais les plus habiles en jugerent autrement, & que le Soudan n'offroit la neutralité que pour ne

pas rompre avec les Venitienss, qui faiſoient tout le commerce d'Alexandrie, & dans la vûe que s'il pouvoit ſe rendre maître de Rhodes, les iſles voiſines qui en dépendoient, ſuivroient le ſort de la capitale, & tomberoient d'elles-mêmes ſous ſa puiſſance. Cependant comme par ce traité l'Ordre ſe trouvoit déchargé du ſoin & de la dépenſe d'entretenir des troupes dans ces deux iſles, on manda au bailli qu'il pouvoit le conclure, pourvû qu'il fût dreſſé en des termes convenables à la ſouveraineté de l'Ordre. JEAN DE LASTIC.

Le Soudan, par un motif à peu près ſemblable à celui dont nous venons de parler, convint avec le roi de Chypre d'une pareille neutralité pour les vaiſſeaux de Rhodes & d'Egypte, qui entreroient dans les ports de ſon royaume. Cependant au milieu de ces traitez préliminaires, & qui ſembloient annoncer la paix, ou du moins une longue treve, une flotte conſidérable du Soudan parut de nouveau à la hauteur de l'iſle de Rhodes, & y débarqua dix-huit mille hommes d'infanterie, ſans compter un gros corps de cavalerie & de Mamelus, qui faiſoient la principale force des Egyptiens. Ces barbares, ſans s'arrêter à aucune des places de l'iſle, 1444. Août.

JEAN DE LASTIC. marcherent droit à la capitale, & l'aſſiegerent, pendant que leur flotte tenoit la mer pour bloquer le port, & empêcher qu'on n'y jettât du ſecours.

Le lecteur s'attend avec juſtice de trouver ici une relation exacte de ce ſiége, avec le détail des ſorties que les Chevaliers firent, des aſſauts qu'ils ſoutinrent, & des morts & des bleſſez qu'il y eut de part & d'autre; mais ces Chevaliers ſçavoient mieux ſe ſervir de leur épée que d'une plume. Le peu de litterature qu'il y avoit alors dans l'Ordre, & même dans ce ſiécle, nous a privez d'une relation ſi curieuſe & ſi importante: tout ce qu'on a trouvé dans les regiſtres de la chancellerie, c'eſt que ce ſiége dura quarante jours; que les infidéles battitent la place avec une artillerie nombreuſe; qu'il y eut pluſieurs aſſauts où ils furent toujours repouſſez, & que leur général ayant vû périr la meilleure partie de ſes troupes, ſe rembarqua avec le débris de ſon armée, & porta le premier à ſon maître les nouvelles du mauvais ſuccès de ſes armes.

Le Grand-maître prévoyant ſagement qu'il ne ſeroit pas long-tems ſans revoir les infidéles aux pieds des murailles de Rhodes, dépêcha Guillaume

de Laſtic ſon neveu en occident pour rendre compte au Pape, & à la plus grande partie des princes chrétiens, des avantages que la Religion venoit de remporter ſur les Sarraſins. Il fit cette démarche dans la vûe d'en tirer du ſecours, & que les ſouverains, comme la plûpart des hommes, ſe déclareroient plus volontiers pour le parti victorieux. En effet, on n'eut pas plûtôt appris en Europe que les Chevaliers avoient chaſſé les infidéles de leur iſle, que la jeune nobleſſe de l'Europe, & ſur-tout les gentilshommes des royaumes de France & d'Eſpagne, pour avoir part à la gloire de l'Ordre, en demanderent l'habit avec empreſſement. Ce fut une recrue très-utile, & qui rétablit les forces de la Religion, que les pertes inévitables à la guerre avoient fort diminuées. Maïs ce fut auſſi une augmentation de dépenſe pour le couvent; & pour y ſubvenir le Grand-maître convoqua un chapitre général à Rhodes pour le vingt-cinq de Juillet.

JEAN DE LASTIC.

Pendant cette aſſemblée, le Grand-maître reçut des nouvelles du ſénéchal ſon neveu, qui lui mandoit, qu'après avoir parcouru la plûpart des cours de l'Europe, il en avoit trouvé les ſouverains ſi animez les uns contre les autres,

JEAN DE LASTIC.

& la guerre ſi allumée de tous côtez, qu'il ne devoit pas en eſperer un grand ſecours. Le Grand-maître & le chapitre virent bien par ces lettres qu'ils ne devoient faire fond que ſur leurs propres forces ; ainſi d'un commun conſentement, on augmenta les reſponſions pour cinq ans. On défendit par le même reglement aux prieurs de recevoir un plus grand nombre de Chevaliers que l'Ordre n'en pouvoit nourrir, & on convint que le Grand-maître pourroit terminer une guerre ſi ruineuſe par la paix, ſi on lui en faiſoit quelque ouverture. Ce traité fut négocié l'année ſuivante par les agens de Jacques Cœur, marchand François, & depuis Tréſorier de Charles VII. roi de France. C'étoit un bourgeois de la ville de Bourges, homme de *petite génération*, ainſi que s'en explique un hiſtorien du tems, pour dire qu'il ne ſortoit pas de parens nobles. Mais le défaut de naiſſance, ſi ç'en eſt un, étoit remplacé par l'étendue de ſon génie, par ſon travail & ſon application. On n'avoit point encore vû en France de marchand porter ſi loin ſon commerce, & faire des gains ſi prodigieux : il avoit des flottes à ſes ordres, & plus de trois cens facteurs répandus dans différens

*Hiſtoire de Charles VII. roi de France, par Math. de Couci, p. 691. édit du Louvre.*

Etats de l'Europe & de l'Aſie, & juſ- JEAN DE LASTIC.
qu'en *Sarraſiname*, comme parle l'Auteur que nous venons de citer. Ce fut un de ces facteurs, qui, à la faveur des ſaufs-conduits qu'il avoit pour ſon commerce, conduiſit à Alexandrie ſur les galeres de ſon maître, l'Agent de l'Ordre. La paix ſe fit ſans qu'il nous ſoit rien reſté des conditions du traité, ſinon que l'envoyé de Rhodes après l'avoir conclue, ramena dans l'iſle un grand nombre des eſclaves chrétiens, & des priſonniers faits pendant la guerre. On trouve dans le tréſor de l'Ordre une bulle du Grand-maître en datte de l'an 1446. du 8 Février, par laquelle il ordonne à frere Raimond d'Arpajon, Grand prieur de ſaint Gilles, & au receveur de la langue de Provence, de ſatisfaire aux droits qui étoient dûs à Jacques Cœur pour ce voyage.

La joye qu'eut le Grand-maître d'a- 1448.
voir procuré la liberté à tant de pauvres chrétiens, fut balancée par le chagrin que lui cauſerent des lettres qu'il reçût du pape Nicolas V. Il y avoit à Rome & à la cour de ce Pontife, des commandeurs qui ſouffroient impatiemment qu'on eût augmenté les reſponſions de leurs commanderies: ils en porterent

JEAN DE LASTIC.

leurs plaintes au Pape, comme d'une entrepriſe tyrannique, & comme ſi le Grand-maître & le chapitre euſſent porté leur autorité au-delà des bornes preſcrites par les ſtatuts. Nicolas V. prevenu contre le Grand-maître, & ſans approfondir ce qu'il y avoit d'injuſte dans ces plaintes, en écrivit durement à Laſtic, & lui envoya même un recueil des ſtatuts faits dans le dernier chapitre, qu'il ſuppoſoit avoir été tranſgreſſez, & qu'il lui ordonna de ſuivre à l'avenir, comme la regle de ſa conduite.

Le Grand-maître communiqua au conſeil ces lettres du Pape, auſquelles il répondit en des termes reſpectueux; mais pleins de cette fermeté qu'inſpirent toujours la vérité & la juſtice. Il repreſenta à ce Pontife, que le pape Eugene IV. ſon prédéceſſeur, après avoir fait examiner les comptes de la dépenſe que l'Ordre avoit faite pour ſoutenir le ſiége de Rhodes, avoit approuvé l'augmentation des reſponſions, afin de ſatisfaire aux dettes que la Religion avoit été obligée de contracter pendant cette guerre; que ceux qui s'en plaignoient, étoient indignes de porter la croix, gens, dit-il, qui n'avoient jamais vû Rhodes, ou qui n'y avoient pas reſté long-tems, ſoit pour ſe diſpenſer

JEAN DE LASTIC.

de la diſcipline réguliere, & peut-être même pour éviter les périls ordinaires à la guerre, & ſur-tout dans un ſiége auſſi meurtrier ; que la plûpart de ces Religieux, au lieu de réſider au moins dans leurs commanderies, ſuivant leurs obligations, & dans l'exercice & les fonctions de l'hoſpitalité, s'étoient attachez à la cour de Rome ; qu'ils y vivoient dans la moleſſe & dans les plaiſirs ; qu'il conjuroit ſa Sainteté de les renvoyer inceſſamment au couvent & dans la maiſon Chef-d'ordre, pour y apprendre, par l'exemple de leurs confreres, quelle devoit être la vie d'un véritable Chevalier de ſaint Jean. A l'égard des ſtatuts que ſa Sainteté lui avoit adreſſez, on étoit convenu dans le conſeil, & après une collation exacte avec les originaux, que ce ne pouvoit être que l'ouvrage de quelque fauſſaire qui y avoit gliſſé differens articles inconnus juſqu'alors dans l'Ordre, & qui n'avoient été inventez que pour favoriſer l'eſprit de propriété, & le libertinage de ces mauvais Chevaliers.

L'indignation que le Grand-maître fit paroître contre ces mutins, étoit d'autant mieux fondée, qu'on vivoit à Rhodes ſous ſon gouvernement dans une exacte pratique de la regle & des

JEAN DE LASTIC.

ſtatuts ; qu'au milieu même des armemens qui ſe faiſoient fréquemment, les Chevaliers ne ſe diſpenſoient jamais de jeûner auſtérement l'Avent & le Carême ; qu'ils faiſoient abſtinence de viande tous les mercredis de l'année, & qu'au refectoire, & dans tous les lieux réguliers, perſonne n'auroit oſé rompre le ſilence, qui s'y obſervoit auſſi régulierement que dans une communauté de moines & de ſolitaires. La lettre du Grand-maître, en forme d'apologie, fut ſignée par tout le conſeil ; le Pape en parut ſatisfait.

Mais pluſieurs commandeurs de l'Europe, qui ſe prévaloient de la protection de quelques cardinaux, & qui avoient même dans l'Ordre, & juſques dans le conſeil de puiſſans amis, ne furent pas plus exacts à payer leurs reſponſions : il ſembloit qu'ils prétendiſſent s'affranchir du vœu d'obéiſſance. L'Ordre par leur rébellion tomboit inſenſiblement dans une eſpece d'anarchie ; on tint là-deſſus pluſieurs chapitres & différentes aſſemblées, où il ſe fit de ſages réglemens ; mais que la déſobéiſſance, la brigue & le crédit rendirent inutiles.

Le conſeil voyant l'autorité du gouvernement mépriſée, ne trouva point

de remede plus convenable pour arrêter un ſi grand déſordre, que de remettre la puiſſance ſouveraine, & la diſpoſition entiere des finances entre les mains ſeules du Grand-maître. C'étoit comme une eſpece de dictature, toujours dangereuſe dans un Etat républicain; mais on étoit ſi perſuadé du zéle de Laſtic, de ſa piété ſincere, & en même tems de ſa modération, qu'on ne fit point de difficulté de lui confier une autorité abſolue. Il s'en défendit d'abord ſur ſon âge avancé; & dans la crainte de donner atteinte à l'ancienne conſtitution de l'Ordre, dont il étoit zélé obſervateur, il ne céda aux preſſantes ſollicitations de ſes Religieux, qu'à condition que ce changement dans le gouvernement, ne dureroit que trois ans, & que ce terme expiré, le ſouverain conſeil reprendroit ſon ancienne autorité. JEAN DE LASTIC.

La ſageſſe & la fermeté de ſa conduite juſtifierent bien-tôt le choix de la Religion: en exécution des réglemens faits dans le dernier chapitre, il menaça hautement de priver de leurs commanderies, & même de l'habit de la Religion, tous ceux qui dans un tems limité, ne ſe feroient pas acquitez de leurs reſponſions. Ces menaces de la part d'un ſouverain, & d'un ſuperieur

JEAN DE LASTIC.

qu'on connoiſſoit incapable de fléchir ſous aucune recommandation, intimiderent les plus rebelles. En attendant qu'ils puſſent faire paſſer de l'argent à Rhodes, ils donnerent des aſſurances de leur devoir ; tout plia ſous l'autorité d'un ſi digne chef, armé d'une juſte autorité.

Mais comme pour payer les dettes, & pour ſubvenir aux beſoins indiſpenſables de l'Ordre, les fonds dans ces commencemens lui manquoient, il les prit ſur les propres revenus du magiſtere. Le premier uſage qu'il fit de ſa nouvelle autorité, fut de ſe dépouiller lui-même ; & en véritable pere, il ſacrifia avec joye les grands biens attachez à ſa dignité, pour la nourriture de ſes enfans, & la ſubſiſtance des troupes que l'Ordre entretenoit dans les différentes iſles qui compoſoient alors cet Etat ſouverain. Cependant afin qu'on n'abuſât pas de ſa facilité, il défendit aux commandeurs, qui réſidoient à Rhodes, & qui tiroient de leurs commanderies la valeur de cent écus d'or de revenu, de rien exiger davantage du tréſor de l'Ordre pour leur ſubſiſtance.

Des ſoins plus importans ſuccéderent à ce réglement de diſcipline domeſtique. Comme dans le déſordre où ſe trouvoient

trouvoient les finances, on avoit à craindre une rupture de la part des Turcs, peu ſcrupuleux ſur l'obſervation des traitez, le Grand-maître envoya à Amurat II. qui regnoit encore, des ambaſſadeurs pour reconnoître la diſpoſition de ce prince à l'égard de l'Ordre. Nous avons vû que pendant la guerre que le Soudan d'Egypte avoit portée dans l'iſle de Rhodes, Amurat pour prendre ſon parti ſuivant les événemens, avoit éludé la propoſition que le Grand-maître lui avoit fait faire de renouveller les anciens traitez de paix. Les nouveaux ambaſſadeurs de l'Ordre y trouvérent plus de facilité dans cette conjoncture : ce prince avoit à ſe défendre contre une puiſſante ligue des princes chrétiens, dans laquelle le roy de Hongrie, le fameux Jean Huniade, Vaivode de Tranſilvanie, les Valaques, Scanderberg roy d'Albanie, & même Uſſum-Caſſan roy de Perſe étoient entrez. Mais de tous ces ennemis, aucun ne lui étoit ſi rédoutable que le roy ou prince d'Albanie. JEAN DE LASTIC.

L'Albanie, province de l'Europe, eſt à notre égard ſituée à l'eſt, le long du golfe de Veniſe : elle a au levant la Macedoine, dont elle faiſoit autrefois partie, l'Epire au midi, & au nord la

JEAN DE LASTIC.

Servie, & un coin de la Dalmatie. De hautes montagnes la ſéparent de l'Epire ; & d'autres montagnes, des marais, des rochers eſcarpez & des défilez rendent le pays impraticable à des troupes qui ne connoiſſent pas le terrein. Cette ſituation avantageuſe, le courage & l'humeur féroce de ces montagnards, les rendoient redoutables à leurs voiſins, & ſur-tout aux Turcs : Amurat entreprit de les ſubjuguer. Jean Caſtriot qui regnoit alors dans cette contrée, ſe défendit long-tems avec beaucoup de courage ; mais enfin il ſuccomba ſous des forces ſuperieures à celles que lui pouvoit fournir ce petit Etat. Pour ſauver les débris de ſa fortune, il traita avec le prince Turc ; & pour gages de ſa ſujetion, il fut obligé de lui donner en ôtage ſes trois enfans, Conſtantin, George & Jean. Amurat contre la foi du traité les fit circoncire & inſtruire dans la loi mahometane ; & le pere de ces trois princes infortunez, apprenant leur diſgrace, en mourut de douleur. Amurat ſous prétexte de conſerver aux enfans du défunt la principauté de leur pere, s'en empara, & mit de fortes garniſons dans toutes les places.

On ne ſçait point ce que devinrent les deux aînez de Jean Caſtriot. La

plûpart des hiſtoriens accuſent Amurat de les avoir fait empoiſonner ; d'autres rapportent qu'il ſe contenta de leur faire perdre la vûe & la faculté d'avoir jamais des heritiers. Pareil ſort étoit deſtiné au troiſiéme ; mais on prétend qu'Amurat charmé de ſa bonne mine, & de certain air de grandeur qui ſe découvroit déja dans ce jeune prince, lui épargna ces differens ſupplices, & ordonna qu'on l'élevât avec ſoin dans la religion de Mahomet, & dans tous les exercices qui pouvoient convenir à un homme de guerre. JEAN DE LASTIC.

Si-tôt qu'il put porter les armes, Amurat le mena avec lui ; & dès ſa premiere campagne, il fit des actions d'une valeur ſi étonnante, que le Grand-ſeigneur, par une alluſion au nom du grand roy de Macedoine, voulut qu'on le nommât *Scander-Berg*, c'eſt-à-dire, le ſeigneur Alexandre. Toute la ſuite de ſa vie répondit à un augure ſi favorable : ſoit dans des duels & des combats particuliers qu'il entreprit contre des avanturiers qui l'avoient défié à la tête des armées, ſoit dans des batailles générales, il en remporta toujours tout l'honneur. Il devint de bonne heure le favori, & enſuite un des généraux d'Amurat ; mais le ſouvenir de l'Albanie

JEAN DE LASTIC.

que ce jeune prince regardoit comme ſon héritage, & la douleur ſecrete de ſe voir engagé dans une religion differente de celle de ſes peres, le touchérent plus que toute la faveur du Sultan: il réſolut, à quelque prix que ce fût, de rentrer dans ſes Etats, & dans le ſein de l'Egliſe.

Scander-Berg s'étant affermi dans ce deſſein, prit le tems que le ſécretaire d'Amurat étoit en campagne. Il le fut joindre, le tira à l'écart; & après lui avoir fait expedier par force des lettres patentes adreſſeés au gouverneur de Croye, capitale de l'Albanie, par leſquelles il lui étoit ordonné de remettre à Scander-Berg le gouvernement de cette place, il poignarda ce miniſtre, & fit tuer tous les gens de ſa ſuite ſans en épargner un ſeul: & avec toute la diligence qu'il put, il ſe rendit aux portes de Croye. Il fut reçu dans cette capitale de l'Albanie avec le reſpect qui étoit dû aux ordres dont il étoit porteur; mais à la faveur de la nuit y ayant introduit trois cens hommes qu'il avoit fait avancer, & qu'il tenoit cachez proche des portes de cette ville, il en fit paſſer le gouverneur Turc & toute la garniſon par le fil de l'épée: il parcourut enſuite le reſte de l'Albanie, qu'il

remit ſous ſa domination. La plûpart des Princes chrétiens ſes voiſins l'envoyérent féliciter d'un ſi heureux ſuccès, & les Vénitiens qui regardoient ſes Etats comme un boulevard qui couvriroit ceux de la République, lui firent tenir des ſommes conſiderables pour lever des troupes. JEAN DE LASTIC.

Il ne manqua pas de ſoldats : les Albanois, nation guerriere, ſe preſenterent en foule pour prendre les armes ; mais parmi ce grand nombre, dont il auroit pû compoſer une armée conſiderable, il choiſit ſeulement huit mille hommes d'infanterie, & ſept mille de cavalerie. Avec un ſi petit corps de troupes, mais à la faveur des montagnes & des défilez dont le pays étoit embaraſſé, il battit quatre grandes armées Ottomanes. La premiere commandée par Ali, la ſeconde par Feris-Beg, & les deux autres par Muſtapha, Basha, Baſſa ou Pacha, comme parlent differens écrivains. Amurat attribuant de ſi grandes pertes au défaut de courage ou de capacité de ſes généraux, crut que ſes armes ſeroient plus heureuſes entre ſes mains. Il réſolut de commander lui-même ſes troupes ; il alla à la tête d'une armée formidable

JEAN DE LASTIC.

attaquer Scander-Berg : il emporta quelques places, mais dont la priſe lui couta plus de ſoldats que la perte d'une bataille. Il étoit accompagné dans cette expédition du jeune Mahomet ſon fils, que ſa valeur, & un courage déterminé autant que ſa naiſſance, l'avoit engagé à aſſocier à l'Empire, dans la vûe de faire voir en même tems à ſes troupes la capacité d'un vieux capitaine, & l'ardeur & le feu d'un jeune conquérant.

Dans la ſeconde campagne, ces deux Sultans ſe préparoient à faire le ſiege de Croye, capitale de l'Albanie ; mais avant que de rien entreprendre, & pour n'être pas troublez dans l'execution de leurs deſſeins, ils firent un traité de paix avec les Vénitiens, dans lequel il fut expreſſément ſtipulé que la République n'entretiendroit aucune relation avec le prince d'Albanie. Ce fut par le même motif, & pour n'avoir rien à craindre des flottes de la Religon, qu'Amurat renouvella avec le Grand-maître les traitez de paix qu'il avoit faits avec ſon prédeceſſeur.

Le ſiege de Croye ne fut pas heureux pour les Turcs : Amurat après avoir vû périr une partie de ſon armée par des

attaques imprévûes de Scander-Berg, qui tenoit la campagne, fut à la fin obligé de ſe retirer. Le prince d'Albanie le pourſuivit dans ſa retraite, & tailla en pieces la meilleure partie de ſon arriere-garde. Amurat chagrin du mauvais ſuccès de la campagne, & accablé des infirmitez de la vieilleſſe, tomba malade. Il fut porté à Andrinople ; & après avoir langui cinq à ſix mois, il y trouva la fin de ſa vie. Ce Sultan fut regretté par ſes ſujets, & même par les chrétiens, ſur-tout quand on vint à comparer ſon regne & ſa conduite avec celle de ſon ſucceſſeur, jeune prince à la verité un des plus grands conquerans que l'Europe & l'Aſie euſſent jamais vû ; mais cruel, perfide, ſanguinaire, & qui renouvella l'affreux ſouvenir des plus grands tyrans.

JEAN DE LASTIC.

Les liaiſons eſſentielles de ſon hiſtoire avec celle que j'écris, & les guerres ſanglantes qu'il fit à l'Ordre de ſaint Jean, m'obligent à faire connoître plus particulierement un de ſes plus grands ennemis. C'étoit un jeune prince à peine âgé de vingt & un an, que la nature & la fortune jointes à une haute valeur rendirent la terreur du monde entier. Son ambition étoit encore plus grande

JEAN DE LASTIC.

que ſa naiſſance & ſon Empire. Il poſſedoit tous les talens ſuperieurs, des vûes immenſes, le génie admirable pour diſtribuer dans les tems l'execution de ſes projets, toujours attentif, toujours préſent aux événemens, & ne perdant jamais de vûe les diſpoſitions & les forces de ſes ennemis; inſatiable de gloire & de plaiſirs, & noirci même de ces ſales voluptez que la nature ne ſouffre qu'avec horreur; ſans foi, ſans humanité, ſans religion, il ne faiſoit pas plus de cas de l'Alcoran que de l'Evangile; & ſelon ſes principes, il n'y avoit que deux divinitez qui méritaſſent le culte des hommes, la fortune & la valeur.

Tel étoit Mahomet II. qui affecta de bonne heure le nom d'*Al-Biuch*, ou de *Mahomet le Grand*, titre que la poſterité lui a conſervé. Il en étoit digne, ſi on en juge ſeulement par ſes conquêtes; mais dans les ſouverains, il y a des vertus qui doivent marcher avant la valeur; & un Prince n'eſt veritablement grand que par ſa pieté & par ſa juſtice: vertus inconnues à Mahomet, ou dont il ne crut la pratique convenable qu'à de ſimples particuliers.

Cependant on n'eut pas plutôt publié la mort d'Amurat, & l'élevation de Mahomet II. ſur le thrône des Otto-

mans, qu'on vit accourir à la Porte des ambaſſadeurs des Empereurs de Conſtantinople & de Trébizonde, & de la plûpart des Princes de la Grece & de l'Orient. Le Grand-maître y envoya auſſi au nom de l'Ordre frere Pierre Zinot. Tous ces miniſtres, après les complimens ordinaires dans ces occaſions, demandérent avec empreſſement la confirmation des anciennes alliances arrêtées entre les Princes leurs maîtres & la maiſon Ottomane. Mahomet, ſoit que les charmes de la toute-puiſſance l'éblouiſſent, ou pour endormir ces ambaſſadeurs, les reçut tous avec une joye étudiée, & renouvella ſans difficulté les traitez dont on lui demandoit la confirmation. Mais comme la conquête de Conſtantinople étoit le premier objet de ſon ambition, il employa toute l'année ſuivante à faire ſecretement les préparatifs néceſſaires pour une ſi grande entrepriſe, & à s'aſſurer de toutes les avenues qui conduiſoient à cette capitale de l'orient, & pour empêcher les ſecours que l'Empereur Grec pourroit tirer tant du côté de terre, que par la mer noire, ou le Pont Euxin. JEAN DE LASTIC.

Dans cette vûe il fit conſtruire un fort ſur le rivage du Boſphore, qui tenoit à

JEAN DE LASTIC. l'Europe. L'Empereur Conſtantin allarmé de cette entrepriſe, lui dépêcha des ambaſſadeurs pour s'en plaindre, comme d'une infraction des traitez de paix qu'il venoit de renouveller. Mahomet leur répondit d'abord avec une modération apparente, qu'il n'avoit fait élever ce fort que pour s'oppoſer aux courſes des Chevaliers de Rhodes, auſſi ennemis des Grecs que des Turcs, & pour mettre, dit-il, les ſujets des deux Empires à l'abri des incurſions des Latins. Mais les ambaſſadeurs ayant voulu inſiſter ſur la fidelité avec laquelle l'Ordre obſervoit ſes traitez, Mahomet emporté par ſon humeur violente, leur impoſa ſilence, & jura *qu'il feroit écorcher tout vif le premier qui oſeroit lui en parler davantage.*

Après cette déclaration, & ſans garder aucune meſure, il fit avancer ſes troupes, & inveſtir la capitale de l'Empire Grec, & on commença à former un des ſiéges le plus memorable dont il ſoit fait mention dans toute l'hiſtoire du bas Empire.

Le Sultan arriva dans le camp le ſecond Avril; on prétend qu'il y avoit au moins trois cens mille hommes dans ſon armée, ſans compter une flotte nombreuſe compoſée de deux cens cin-

quante bâtimens de differentes grandeurs, chargez de vingt-quatre mille hommes. Pour réſiſter à des forces ſi redoutables, à peine comptoit-on dans Conſtantinople ſix mille Grecs en armes, & environ trois mille hommes de troupes étrangéres & de volontaires: ce qui doit paroître ſurprenant par rapport à la grandeur de cette ville, & au nombre prodigieux de ſes habitans. Mais ce n'étoient plus ces Grecs ſi vantez dans l'antiquité par leur valeur & par leur amour pour la patrie; les eſprits s'étoient alors tournez du côté du commerce: Conſtantinople n'étoit remplie que de marchands, ſans compter un grand nombre de calogers & de religieux, la plûpart avares, & qui plutôt que de ſecourir leur ſouverain, enſevelirent leur argent dans les endroits les plus cachez. Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi Conſtantin, deſtitué de forces & ſans ſecours, ne put pas ſoutenir longtems les efforts des infidéles. Malgré toute la réſiſtance des chrétiens, la ville fut emportée d'aſſaut le quarante-deuxiéme jour. JEAN DE LASTIC.

L'Empereur aima mieux ſe faire tuer en défendant ſa religion & ſa couronne, que de tomber vif entre les mains des

JEAN DE LASTIC.

infidéles. Peut-être que jamais il ne s'étoit vû de ſpectacle plus funeſte & plus touchant que ce qui ſe paſſa dans la priſe de cette ville. Plus de quarante mille hommes paſſérent par le fil de l'épée ; ſoixante mille furent vendus comme eſclaves : rien n'échappa à la fureur ou à l'avarice du ſoldat.

Les femmes déteſtoient la fécondité qui les avoit rendues meres, & plaignoient avec des larmes de ſang le ſort de jeunes enfans qu'elles portoient dans leurs bras. On voyoit une infinité de jeunes filles, timides & incertaines dans leurs démarches, & ſans ſçavoir de quel côté tourner leurs pas, qui erroient comme de malheureuſes étrangeres dans le ſein même de leur patrie ; & en cherchant leurs parens, elles tomboient dans l'abîme des malheurs, & entre les mains de ces barbares dont elles éprouvoient un ſort plus affreux pour elles que les plus cruels ſupplices. Les larmes, les cris pouſſez au ciel, rien ne touchoit l'inſolent vainqueur ; & le plus miſerable des Turcs faiſoit ſa proye d'une beauté achevée, mais qui lui étoit ſouvent enlevée par un autre Turc, ou plus fort que lui, ou plus autoriſé dans l'armée. La plûpart de ces barbares trafi-

quoient de leurs priſonniers : mais par ordre du Sultan, les gens de naiſſance, les princes & les officiers qui avoient été pris les armes à la main, furent livrez aux bourreaux : il n'échappa à ſa cruauté que les jeunes gens des deux ſexes les mieux faits, qu'il reſerva pour les abominations de ſon ſerrail. JEAN DE LASTIC.

C'eſt ainſi qu'une Grecque d'une naiſſance illuſtre, appellée Irene, à peine âgée de dix-ſept ans, tomba entre ſes mains. Un bacha venoit de la faire eſclave ; mais ſurpris de ſa rare beauté, il la crut digne d'être préſentée au Sultan. L'orient n'avoit rien vû naître de ſi parfait ; ſes charmes ſe firent ſentir imperieuſement au cœur farouche de Mahomet ; il fallut ſe rendre ; il s'abandonna même entierement à cette nouvelle paſſion ; & pour être moins détourné de ſes aſſiduitez amoureuſes, il paſſa pluſieurs jours ſans ſe laiſſer voir à ſes miniſtres & aux principaux officiers de ſon armée. Irene le ſuivit depuis à Andrinople ; il y fixa le ſéjour de la jeune Grecque. Pour lui, de quelque côté que les armes tournaſſent ſes pas, ſouvent même au milieu des plus importantes expeditions, il en laiſſoit la conduite à ſes généraux, & revenoit

JEAN DE LASTIC. avec empreſſement auprès d'Irene. On ne fut pas long-tems ſans découvrir que la guerre n'étoit plus ſa premiere paſſion : les ſoldats accoutumez au butin qu'ils faiſoient à ſa ſuite, murmurerent de ce changement. Ces murmures devinrent contagieux ; l'officier comme le ſoldat ſe plaignoient de cette vie efféminée : cependant ſa colere étoit ſi formidable, que perſonne n'oſoit ſe charger de lui en parler. Enfin, comme le mécontentement de la milice étoit à la veille d'éclater, le bacha Muſtapha ne conſultant que la fidelité qu'il devoit à ſon maître, l'avertit le premier des diſcours que les janiſſaires tenoient publiquement au préjudice de ſa gloire.

Le Sultan, après être demeuré quelque tems dans un ſombre ſilence, & comme s'il eût examiné en lui-même quel parti il devoit prendre ; pour toute réponſe, & ſous prétexte d'une revûe, ordonna à Muſtapha de faire aſſembler le lendemain les bachas, & ce qu'il y avoit de troupes pour ſa garde, & aux environs de la ville. Il paſſa enſuite dans l'appartement d'Irene, avec laquelle il reſta juſqu'au lendemain.

Jamais cette jeune Princeſſe ne lui avoit paru ſi charmante : jamais auſſi le

Prince ne lui avoit fait de ſi tendres careſſes. Pour donner un nouvel éclat à ſa beauté, ſi cela étoit poſſible, il exhorta ſes femmes à employer toute leur adreſſe, & tous leurs ſoins à ſa parure. Après qu'elle fut en état de paroître en public, il la prit par la main, la conduiſit au milieu de l'aſſemblée, & arrachant le voile qui lui couvroit le viſage, il demanda fierement aux bachas qui l'entouroient, s'ils avoient jamais vû une beauté plus accomplie. Tous ces officiers, en bons courtiſans, ſe répandirent en des louanges exceſſives, & le feliciterent ſur ſon bonheur. Pour lors Mahomet prenant d'une main les cheveux de la jeune Grecque, & de l'autre tirant ſon cimetere, d'un ſeul coup en fit tomber la tête à ſes pieds, & ſe tournant vers les grands de la Porte, avec des yeux égarez, & pleins de fureur : *Ce fer*, leur dit-il, *quand je veux, ſçait couper les liens de l'amour.* JEAN DE LASTIC.

Un frémiſſement d'horreur ſe répandit dans toute l'aſſemblée ; la crainte d'un pareil ſort fit trembler les plus mutins : chacun croyoit voir ce funeſte couteau élevé ſur ſa tête ; mais s'ils échaperent d'abord à ſon humeur ſan-

JEAN DE LASTIC.

guinaire, ce ne fut que pour mieux assurer sa vengeance. Mustapha pour prix de ses fideles avis, fut immolé le premier sous un leger prétexte ; il le fit étrangler dans le serrail : & dans ces longues guerres qu'il entreprit depuis, & qui durerent autant que son regne, il eut le cruel plaisir de faire périr les uns après les autres la plûpart des janissaires, qui par leurs cris séditieux, avoient troublé ses plaisirs & réveillé sa fureur.

Il n'y avoit pas plus de six mois que ce prince étoit maître de Constantinople, que croyant que tous les Princes de l'Asie devoient fléchir sous sa puissance, il commença par les Chevaliers de Rhodes à faire éclater de si hautes prétentions. Il envoya au Grand-maître un ambassadeur, ou plutôt un heraut, qui le somma de sa part de le reconnoître pour son souverain, & de faire porter tous les ans à son tréfor deux mille ducats de tribut. A son refus, cet ambassadeur étoit chargé de lui déclarer la guerre, & que le Sultan son maître étoit résolu de porter lui-même ses invincibles armes dans toutes les isles de la Religion.

Le Grand-maître après avoir pris

l'avis du conſeil, lui répondit que ſon Ordre étoit compoſé d'un corps de religieux militaires, qui en cette qualité dépendoient par leur profeſſion du ſouverain Pontife des chrétiens ; que leurs ancêtres par leur valeur, & au prix de leur ſang, avoient depuis conquis l'iſle de Rhodes & les iſles voiſines, dont aucun Prince ne leur avoit diſputé la ſouveraineté ; que par ſon élection à la Grande-maîtriſe elle avoit été miſe en dépôt entre ſes mains ; qu'il en étoit comptable à ſes freres & à leurs ſucceſſeurs, & qu'il ſacrifieroit avec joye ſa vie plutôt que de donner atteinte à l'indépendance & à la liberté de la Religion. JEAN DE LASTIC.

Ce ſage Grand-maître & ſon conſeil ne doutant pas qu'une réponſe ſi ferme n'attirât les armes du Sultan dans leurs Etats, eurent recours aux Princes chrétiens ; & ils firent cette démarche, plutôt pour n'avoir rien à ſe reprocher, que dans l'eſperance d'un prompt ſecours & bien effectif. Le commandeur d'Aubuſſon, de la langue d'Auvergne, d'une des plus anciennes & des plus illuſtres maiſons de la Marche, fut nommé pour ambaſſadeur auprès de Charles VII. qui regnoit alors en France.

JEAN DE LASTIC.

Le Grand-maître qui connoiſſoit ſon zele pour la Religion, fit ce choix, & ce fut la derniere action de ſon magiſtere. Il mourut accablé d'années, après avoir tenu le gouvernail dans des tems difficiles & orageux, avec autant de prudence que de fermeté.

*Fin du ſixiéme Livre.*

# TABLE
## DES MATIERES
contenues dans ce second Volume.

A

*Albanie*, sa situation, 457. révolution qui y arrive, 458. *& seq.*

*Alcantara* (l'Ordre d') la Grande maîtrise est annexée à la personne des rois d'Espagne, 161. il est permis à ces Chevaliers de se marier, *ibid.*

*Alexandre V.* élû à Pise, 393. s'applique à former une ligue contre les Turcs, *ibid.* & à éteindre le schisme dans l'Ordre de Saint Jean, 395. *& seq.* sa mort, dont Jean XXIII. son successeur est soupçonné, 399. *& seq.*

*Alexandrie*, prise & pillée par le Grand-maître Berenger & le roy de Chypre, 252. *& seq.* qui sont contraints d'abandonner leur conquête, 254.

*Allemagne* (le grand Bailli d') son établissement & ses fonctions, 431. *& seq.*

*Allemand* de Châteaunoir, (frere Albert) Grand commandeur de Chypre, favorisé par le Grand-maître Foulques de Villaret, 175.

*Amedée V.* dit le Grand, comte de Savoye; il n'est pas vrai qu'il ait fait lever le siege de Rhodes à Ottoman, 102.

*Amurat I.* frere & successeur de Soliman; ses grandes conquêtes, 264. est poignardé par un esclave, 315.

*Amurat II.* fils & ſucceſſeur de Mahomet I. 420. ſes conquêtes; ce qui l'empêche de les porter plus loin, *ibid.* Il approuve l'entrepriſe du Soudan d'Egypte ſur Rhodes, 437. S'empare de l'Albanie, 458. & la perd par la réſolution de Scander-Berg, 460. Quatre de ſes armées y ſont défaites par ce Prince, 461. Il y vient en perſonne, & prend quelques places, 462. traite avec les Venitiens & le Grand-maître de Laſtic, *ibid.* aſſiege inutilement Croye, & eſt battu, 463. Sa mort, *ibid.*

*Andronic* empereur de Conſtantinople, refuſe l'inveſtiture de l'iſle de Rhodes au Grand-maître des Hoſpitaliers, 82. Il envoye contre les Latins une puiſſante armée, qui eſt défaite, 89.

*Armenie* (Conſtant prince d') demande du ſecours aux Chevaliers de Rhodes, & l'obtient, 225.

*Aubuſſon* (Le commandeur d') envoyé en France pour demander du ſecours à Charles VII. contre Mahomet II. 473.

B

*Bajazet I.* fils & ſucceſſeur d'Amurat I. ſe défait de Giacup ſon frere, 315. Son caractere & ſes conquêtes, 316. il bloque Conſtantinople: eſt ſurnommé le foudre ou la tempête, 317. épargne Delphes, 318. Ses projets ſur l'Italie, *ibid.* Ligue puiſſante formée contre lui, 313, 319. Il la laiſſe s'affoiblir par les diviſions & la débauche, 321. Vient au ſecours de Nicopolis, 323. où il défait les liguez, 330, *& ſeq.* Tourne ſes armes contre les Chrétiens Grecs, & aſſiege Conſtantinople dans les formes, 334. rejette avec mépris & menaces les préſens de Tamerlan, 338. La priſe de Se-

baſte par celui-ci, & la mort indigne de ſon fils le mettent en fureur, 343. Il leve le ſiege de Conſtantinople, & rencontre les Tartares auprès d'Ancyre au pied du mont Stella, *ibid.* Marque ſinguliere de ſa tendreſſe pour ſon fils, *ibid.* perd la bataille en partie par trahiſon, & eſt livré à Tamerlan, 346. comment il en eſt reçu & traité, *ibid. & ſeq.* Sa mort, 348. Ses enfans ſe rétabliſſent après la mort de Tamerlan, 363.

*Baillis Conventuels.* Reglement à leur ſujet, 188.

*Grand-Bailli.* Voyez *Allemagne.*

*Bannerets.* Magiſtrats Romains pendant l'abſence des Papes, 282. Ils penſent à rétablir le Gouvernement républicain, *ibid.* Prennent des meſures violentes après la mort de Gregoire XI. pour l'élection d'un Pape Italien, & l'introniſation d Urbain VI. 296, *& ſeq.*

*Batailles*, de Smirne, 212.

Dans l'Armenie entre le Roi ſecouru des Chevaliers, & les Sarraſins qui la perdent, 226.

De Nicopoli, 330.

De Stella, 344.

Entre les enfans de Bajazet, 316, *& ſeq.*

Entre Janus roi de Chypre ſecouru des Chevaliers de ſaint Jean, & le ſoudan d'Egypte qui la gagne, 425.

*Batailles navales*, d'Embro, 224.

Entre la Religion & Orcan ſucceſſeur d'Ottoman, qui la perd, 183.

Entre la flotte Egyptienne, & celle de l'Ordre de ſaint Jean qui la gagne, 442.

*Beaulieu* ou Belver, maiſon des Dames Hoſpitalieres ſoumiſes à la viſite du Grand-prieur de S. Gilles, 31. Son origine, 32. La Superieure prend la qualité de Grande-prieure, *ibid.*

*Benoît XII.* reçoit des plaintes de la conduite

des Chevaliers de Rhodes, 204.
*Benoît XIII.* ſucceſſeur de Clement VII. eſt reconnu par le Grand-maître de Naillac, 389. eſt declaré ſchiſmatique & dépoſé aux Conciles de Piſe, 392. & de Conſtance, 407.
*Berenger* (Raimond) Grand-maître, 251. veut abdiquer ſa dignité, 257. ſa mort, 260.
*Beſans*, monnoye d'or évaluée à vingt-un ſols trois deniers, 175.
*Biandra* (Jean de) prieur de Lombardie, eſt fait General de la flotte chrétienne qui prend Smirne, 211, 212. Perd cette qualité par l'arrivée du dauphin de Viennois, 217. Et la recouvre par le credit du Grand-maître de Gozon, 223. Remporte une victoire complete ſur les Turcs proche d'Embro, 224.
*Boniface VIII.* La part qu'il a à l'abdication de Celeſtin V. 20. Son caractere, 21. Sa conduite inhumaine à l'égard de ſon prédéceſſeur, 22. Il s'attache les Hoſpitaliers & les Templiers par differens bienfaits, 23. Il unit à la manſe magiſtrale des Hoſpitaliers l'abbaye de la ſainte Trinité de Venouſe, 34. Origine de ſes démêlez avec Philippe le Bel, auquel il ſuſcite des ennemis au dedans & au dehors de ſon Royaume, 42, *& ſeq.* Il reçoit une ambaſſade du Kan des Tartares au ſujet d'une Croiſade, 43. Il entreprend inutilement d'obliger Philippe le Bel à quitter la France, *ibid.* Il meurt de chagrin d'être tombé entre les mains des François, 46.
*Boucicaut* (le Maréchal de) contribue au mauvais ſuccès de la ligue contre Bajazet, 324. Eſt fait gouverneur ou vicerοi de Genes, 371. allant en Chypre aborde à Rhodes, *ibid.* Fait quelques conquêtes ſur les côtes de Syrie, 373. *& ſeq.* Conſent au traité ménagé par le Grand-maître de Naillac avec le roi de Chypre, 378.

Court de nouveau les côtes de Syrie & de Paleſtine avec le Grand-maître, 379, *& ſeq.* Il eſt traverſé par les Venitiens, 382.

*Burſe* capitale des Etats de Bajazet, 317. eſt repriſe ſur les Mogols par Joſué ſon fils, 417.

C

*Calatrave* (l'Ordre de) Differentes Commanderies des Hoſpitaliers & des Templiers dans le royaume de Valence, lui ſont unies : ſon Chef-lieu, 158. La Grande-maîtriſe eſt annexée à la perſonne des rois d'Eſpagne, 161. Ils obtiennent la permiſſion de ſe marier, *ibid.*

*Capſe*, Commanderie fondée par le Grand-maître d'Heredia, 311. Son corps eſt porté dans l'Egliſe, *ibid.*

*Captivité* de Babylone, nom donné par quelques Italiens à la tranſlation de la cour Romaine en deça des monts, 58.

*Caraman* (Le) prince de Cilicie, éprouve la fureur des armes d'Amurat II. 421.

*Caramandre* (Boniface de) eſt nommé par Boniface IX. Lieutenant general de l'Ordre, après la mort de Caracciolo, 311.

*Cardinaux.* Sont avertis par Gregoire XI. à l'article de la mort, de ſe défier des révélations prétendues dont on l'avoit ébloui, 295. Eliſent Urbain VI. par la violence des Bannerets, après des proteſtations autentiques, 298. Eliſent à Fondy Clement VII. 302. Font promettre à chaque nouveau Pape de renoncer au Pontificat, 390. Aſſemblent un Concile général à Piſe, 391. Eliſent Alexandre V. 393. Ils éliſent à Conſtance après la dépoſition ou l'abdication des trois Contendans, Martin V. 407.

*Caracciolo* (Richard) Grand prieur de Capoue eſt ſubſtitué en la place d'Heredia, par Ur-

bain VI. 303. Fonde le monaſtere de ſaint Jean à Florence, 310.
*Caſtriot* (Jean) Roi d'Albanie, traite avec Amurat II. à qui il donne ſes enfans en ôtage, 458. Ce qu'ils devinrent, 459.
*Catalogne.* Etabliſſement d'un Grand-prieur en cette Principauté, 159.
*Catherine de Sienne* (Sainte) obtient de Gregoire XI. la révocation de la Bulle d'excommunication contre les Florentins, 285. & ſon retour à Rome, 286.
*Celeſtin V.* paſſe d'une cellule ſur la Chaire de S. Pierre, 18. Son attention ſur l'Ordre des Hoſpitaliers, 19. Il abdique le Pontificat, 21. Il périt miſerablement par l'inhumanité de Boniface VIII. ſon ſucceſſeur, 22.
*Cœur* (Jacques) marchand François, 450. rend ſervice à l'Ordre de S. Jean, 451.

*Chapitres Généraux de l'Ordre de Saint Jean, tenus*

A Montpellier, par le Grand-maître de Villeneuve, 187.
A Rhodes, par le Grand-maître de Pins, 250.
A Rhodes, par le Lieutenant du Grand maître d'Heredia, 304.
A Valence, &c. par le Grand-maître d'Heredia, 309.
A Aix, par trois differens Prieurs, 397.
A Rhodes, par le Grand-maître de Naillac, 415.
A Rhodes, par le Grand maître Fluvian, 429.
A Rhodes, par le Grand-maître de Laſtic, 449.
*Charles VI.* roi de France, chef principal de la ligue contre Bajazet, 319. Donne le commandement de ſon armée au comte de Nevers, *ibid.*
*Chevaliers* de Saint Jean de Jeruſalem diſtinguez des Freres ſervans, 152.

*Chriſt* (l'Ordre de) établi en Portugal par le roy Denys, & enrichi des dépouilles des Templiers, 160. eſt confirmé par Jean XXII. *ibid.*
*Chypre*, ſa ſituation & ſes differens ſouverains, 3, 4. les Genois y font une deſcente; à quelle occaſion, 369. ils aſſiegent & prennent Famagouſte, & y ſont maintenus par un traité, 370.
*Chypre*, (la grande commanderie de l'iſle de) ſon étendue, & ſes revenus, 174. c'eſt la dignité la plus conſiderable de l'Orient, après la Grande-maîtriſe, 175. ſa reſponſion annuelle, *ibid.* elle eſt entierement ruinée, 416, 443.
*Clement V.* eſt élû Pape par intrigue, 47. *& ſeq.* ſon caractere, 50. ſes conventions avec Philippe le Bel, 52. *& ſeq.* ſon couronnement à Lyon, 56. Défauts qui lui ſont reprochez, 57. il forme le projet d'une Croiſade, & mande auprès de ſa perſonne les deux Grands-maîtres, 59. communique deux memoires importans au Grand-maître des Templiers, 66. publie une croiſade pour la conquête de l'iſle de Rhodes, 78. accorde pluſieurs faveurs au Grand-maître des Hoſpitaliers, 80. ſe plaint à Philippe le Bel de l'empriſonnement des Templiers, & les fait remettre à ſes Officiers, 116. *& ſeq.* temperamment qu'il prend avec ce Prince pour leur jugement: il en interroge lui-même quelques-uns, 120 121. il engage les autres Princes de la chrétienté à les faire arrêter, 123. il convoque le concile de Vienne, où il prononce l'extinction de l'Ordre, 133. *& ſeq.* il en fait adjuger les biens aux Chevaliers de Rhodes, qu'il ſe charge de réformer, 138. *& ſeq.* il remet le jugement du Grand-maître & des hauts Officiers à deux Cardinaux, 140. meurt quarante jours après le ſupplice des Templiers, 145.
*Clement VI.* ſes plaintes au Grand-maître, 207.

lui ordonne de mettre en mer ſix galeres, 208. eſt touché de ſa prompte obéiſſance, 210. en fournit quatre pour la ligue, *ibid.* a tout l'honneur de la priſe de Smirne par cette flotte, 212. publie une croiſade contre les Turcs, 214. & en fait général Humbert II. dauphin de Viennois, 215. conſent à une tréve avec les Infideles, 218. ſe retire entierement de la ligue, 226. accorde quelques graces aux Chevaliers de Rhodes, 228.

*Clement VII.* eſt élû à Fondy, 302. ſchiſme entre lui & Urbain VI. *ibid.* preſque tout l'Ordre de S. Jean lui eſt attaché, 303. il forme une ligue puiſſante contre Bajazet, 314.

*Commandeurs*, tombent dans un grand relâchement, 187. remede qu'y apporte le Chapitre, 188. la plûpart éludent les ordres du Grand-maître, 234. ils ſont chargez d'entretenir les Chevaliers nouvellement reçus, 432. quelques-uns ſe plaignent de l'augmentation des reſponſions, qu'ils ſont enfin contraints de payer, 451. *& ſeq.*

*Commanderies*, à qui elles ſont attachées, & qui en reçoit la nomination, 234. *& ſeq.* les Cardinaux ne peuvent en être pourvûs, 228. reglement touchant la nomination, 236. les Papes en conferent quelques-unes ſans la participation du Grand-maître, 248. chaque Chevalier n'en peut poſſeder qu'une, 259. le conſeil ſouverain diſpoſe de celles qui vaquent, *ibid.* elles ſont comme autant de Seminaires ou d'Académies, 434.

*Concile* de Vienne en Dauphiné, où l'Ordre des Templiers eſt éteint, 133.

*Concile de Conſtance*, convoqué par Jean XXIII. 402. ce qui s'y paſſe, 407. *& ſeq.*

*Concile de Piſe*, 391.

*Conſeil* du Grand-maître, de qui compoſé, 188; 259.

*Confeſſion*, uſage de ſe confeſſer l'un l'autre, 106.
*Conſtantinople* aſſiegée par Bajazet, 334. Tamerlan en fait lever le ſiege, 343. elle eſt inveſtie par Mahomet II. 467. & emportée d'aſſaut, 468.
*Cornillan* (Pierre de) Grand-maître, ſon caractere, 235. il réforme pluſieurs abus, 236. répond à Innocent VI. touchant l'abandon de l'iſle de Rhodes, & meurt, 241, 242.
*Cos* ou *Lango*, iſle, ſon étendue & ſa ſituation, 94. eſt fortifiée, 95. le Commandeur de cette iſle eſt obligé d'entretenir vingt cinq Chevaliers, 305.
*Coucy* (le Sire de) un des principaux ſeigneurs de l'armée Françoiſe, 319. remporte quelques avantages ſur les Turcs, 321. eſt fait priſonnier à la bataille de Nicopoli, 330.
*Crocodile* ou ſerpent énorme tué par *Dieu-donné* de Gozon, 194. *& ſeq.* deſcription de ſa tête, 199. ſemblable monſtre tué par les légions Romaines en Afrique, 201. preuve de ces faits, 202.
*Croiſade* publiée par Clement V. pour la conquête de l'iſle de Rhodes, 78. rendez-vous général à Brindes, 79. les croiſez débarquent dans le port de Limiſſo, 80. ils abordent à l'iſle de Rhodes, 87. ils ſe diſſipent, *ibid.*
*Croiſades* : cauſes du refroidiſſement des Princes chrétiens pour ces ſaintes ligues, 445.
*Croye* aſſiegée par Amurat II. qui eſt contraint de ſe retirer, 463.

D

*Daher*, ſoudan d'Egypte, élevé ſur le trône par les Mamelus, dont il avoit été tiré, 422. *Voyez* Egypte.
*Denys*, roi de Portugal, 160.
*Dettes* particulieres que les Hoſpitaliers laiſſent en mourant ; comment acquittées, 17.

*Dignitez* de l'Ordre attachées à un certain nombre d'années de réſidence actuelle dans la maiſon principale, 188.

E

*Edouard II.* roi d'Angleterre, fait remettre aux Chevaliers de Rhodes les biens des Templiers, 161.
*Egypte* (le ſoudan d') fait un traité avec l'Ordre, 387. Daher déclare la guerre à Janus roi de Chypre, 424. & le défait, 425. fait attaquer Rhodes par une flotte qui eſt obligée de ſe retirer, 440. il y échoue de nouveau, 448. fait la paix avec la Religion, 451.
*Electeurs* du Grand-maître, comment ils doivent être choiſis, 259. comment ils ſe diſpoſent à l'élection, 436.
*Embro*, petite iſle où les Turcs ſont défaits, 224.
*Empoſte* (la Châtellenie d') conſiderable dignité de l'Ordre de S. Jean, & la premiere en Europe après la Grande-maîtriſe, 272.
*Evêques Grecs:* leur extrême averſion pour les chrétiens Latins, 335.

F

*Famagouſte*, ville de l'iſle de Chypre priſe par les Génois, 369. *& ſeq.*
*Florentins:* ils font la guerre au pape Gregoire XI. qui les excommunie, 28. la bulle eſt revoquée à la priere de ſainte Catherine de Sienne, 285.
*Fieux* en Quercy, maiſon des dames Hoſpitalieres, réunie depuis à celle de Beaulieu, 33.
*Fluvian* (Antoine) Grand-maître; ſes differentes dignitez, 416. il ſecourt le roi de Chypre, 424. & ſe diſpoſe à ſoutenir les attaques du ſultan d'Egypte, 427. *& ſeq.* tient un chapitre général, 429. défend aux Chevaliers d'aller à Rome

ſans une permiſſion expreſſe, 434. bâtit à Rhodes une infirmerie magnifique, 435. ſa mort, *ibid.*

G

*Gazan* kan des Tartares & roi de Perſe ; beau portrait de ce Prince, 36. ce qu'il en faut penſer, *ibid.* il entre dans le projet d'une ligue contre Nazer ſultan d'Egypte, 37. ſuites heureuſes de cette ligue dans la Paleſtine, 38. *& ſeq.* quelques ſoulevemens le rappellent en Perſe, 39. il reprend ſes premiers deſſeins, & envoye pour ce ſujet une ambaſſade au Pape, 40. il paroît n'être pas éloigné d'embraſſer le chriſtianiſme, 41.

*Genois :* quelques Chevaliers de Rhodes prennent parti pour eux dans leur guerre avec les Venitiens, 229.

*Grand-maître* des Chevaliers de Rhodes : projet d'en accorder la nomination au Pape, 6. il peut être dépoſé avec la permiſſion du Pape, 30. il n'a qu'une voix de plus qu'un pilier dans le conſeil, dont il eſt le Préſident né, 188. reçoit la nomination de quelques commanderies dans chaque Prieuré, 189. comment il doit être choiſi, 259. reglemens qui le concernent, 305. eſt conſideré comme le plus puiſſant Prince chrétien de l'Orient, 377.

*Gozon* ( Dieu-donné de ) combat contre un crocodile, 194. *& ſeq.* & le tue, 197. eſt dépouillé de l'habit de Chevalier, 198. & rétabli avec honneur, 199. eſt fait Lieutenant-general de l'iſle, 203. ſe nomme lui-même Grand-maître, 222. *& ſeq.* fait rendre le commandement de l'eſcadre de la ligue à Jean de Biandra, 223. détermine ſon Ordre à ſecourir le prince d'Armenie, 225. ſe plaint des Commandeurs du Nord, 227. fait profeſſion de neutralité dans les

guerres entre les Princes chrétiens, 230. *& ſeq.* demande permiſſion au Pape d'abdiquer, 233. fortifie Rhodes, 234. meurt fort regretté *ibid.*

*Gregoire XI.* aſſemble à Avignon les principaux commandeurs de l'Ordre de S. Jean, 257. ordonne à l'Ordre de ſe charger de la défenſe de Smirne, 262. tient encore une aſſemblée des principaux Commandeurs à Avignon, 265. penſe à retourner à Rome, 282. excommunie les Florentins, & s'appaiſe à la priere de ſainte Catherine, 284, 285. eſt ſollicité par ſainte Catherine & ſainte Brigitte, & preſſé par les Romains de repaſſer en Italie, 286. s'y détermine malgré les remontrances de Charles V. roi de France, 287. il arrive à Oſtie ſur les galeres d'Heredia, & fait ſon entrée à Rome, 288. *& ſeq.* il s'en repent & ſe réſout à retourner à Avignon, 295. ſa mort, *ibid.*

*Gregoire XII.* eſt déclaré ſchiſmatique, & dépoſé au concile de Piſe, 392. & ſe démet au concile de Conſtance, 407.

## H

*Habit* des Chevaliers de Rhodes; reglement touchant le prix du drap, 210.

*Heiterſem*, ſeigneurie proche Fribourg, donnée aux Hoſpitaliers par le marquis de Hochberg, 35. c'eſt la réſidence des Grands-prieurs d'Allemagne, *ibid.*

*Heredia* (Jean-Ferdinand d') Chevalier de Rhodes, favori d'Innocent VI. employé par ce Pape en differentes négociations, 240. & eſt comblé de graces, *ibid.* ſe ſert de ſon autorité pour ſon agrandiſſement, 247. en eſt protegé contre les pourſuites de ſon Ordre, 249. eſt élû Grand-maître; par quels motifs & par

quels degrez, 269. *& ſeq.* équipe une petite flotte ſur laquelle il tranſporte Gregoire XI. à Oſtie, 281. *& ſeq.* & ſe joint enſuite à celle des Venitiens pour reprendre Patras ſur les Turcs, 290. eſt fait priſonnier & refuſe d'être racheté aux dépens de l'Ordre, 292. 293. il eſt tiré de priſon des deniers de ſa famille, & ſe déclare pour Clement VII. contre Urbain VI. 303. qui le déclare déchû de la Grande maîtriſe, & lui ſubſtitue le Grand-prieur de Capoue, *ibid.* il employe l'autorité du pape Clement VII. pour remedier aux ſuites du ſchiſme dans ſon Ordre, 308. *& ſeq.* ſacrifie une partie de ſes biens pour les beſoins de l'Ordre, & quelques fondations, 309, 310.

*Hoſpitaliers* (les freres) tiennent en reſpect les armateurs des Infideles, 13. commencement de leurs armemens maritimes, *ibid.* ils fortifient Limiſſo, 15. Réforme des abus introduits par les guerres, *ibid. & ſeq.* reglement touchant la réception des novices, & les dettes particulieres, 16, 17. Celeſtin V. & Boniface VIII. ſe les attachent par differens ſervices, 19, 23. *& ſeq.* demandent permiſſion au Pape de dépoſer Odon de Pins leur Grand-maître, 30. Boniface VIII. unit à leur manſe magiſtrale l'abbaye de la ſainte Trinité de Venouſe, 34. ils forment une ligue contre les Sarraſins, & rentrent dans la Terre-ſainte, 38. *& ſeq.* ſont obligez d'en reſortir, 39. leurs hauts Officiers, 74. ils font la conquête de Rhodes, 89. d'où ils ſont appellez Chevaliers de Rhodes, 90. ſoumettent les iſles voiſines & en fortifient quelques-unes, 91. font lever à Ottoman le ſiege de Rhodes, 101. ſont préferez aux Templiers, 105. dont les biens leur ſont adjugez, 138. meſures qu'ils prennent pour s'en mettre en poſſeſſion, 149. difficultez qu'ils rencon-

ttent à ce ſujet en France, 153. en Italie, 155. en Eſpagne & en Portugal, 156. *& ſeq.* en Angleterre, Edouard II. en uſe plus noblement, 161. En Allemagne, ils les partagent avec les Chevaliers Teutoniques, 192.

*Hoſpitalieres* (les ſœurs) qualitez requiſes pour les novices, 34. leur habillement, *ibid.*

*Humbert II.* dauphin de Viennois; ſes défauts, 214. il eſt élû chef de la croiſade, par Clement VI. 215. propoſe une tréve avec les Turcs, & repaſſe dans ſes Etats, 218, 219. remet le Dauphiné au roi de France, *ibid.* entre dans l'Ordre de S. Dominique, 220. eſt ordonné Prêtre par le Pape à la priere du Roi, *ibid.*

*Huniade* roi de Hongrie, entre dans la ligue contre Amurat II. 457.

I.

*Jacques de l'Epée* (Ordre de S.) la Grande-maîtriſe en eſt annexée à la perſonne des rois d'Eſpagne, 161. il eſt permis à ces Chevaliers de ſe marier, *ibid.*

*Jean XXII.* ſuſpend & cite Foulques de Villaret, Grand-maître des Chevaliers de Rhodes, & Pagnac ſon competiteur, 173. établit un Lieutenant general de l'Ordre, 174. remedie à la perception des revenus de la Grande-commanderie de l'iſle de Chypre, 175. entend les deux parties à Avignon, 176. ménage l'abdication de Villaret, 179. fait élire en ſa place Helion de Villeneuve, 184. éloge de ce Pape; comment il parvint au cardinalat & à la papauté, 185.

*Jean XXIII.* ſuccede à Alexandre V. 399. comment il parvint à la papauté; ſon portrait, *ibid. & ſeq.* Sigiſmond l'engage à aſſembler un concile général à Conſtance, 402. il continue dans ſes injuſtices & ſes deſordres, 403. *& ſeq.* particularitez de ſon arrivée à Conſtance, 406. ſa dépoſition, *ibid.*

*Jean* (le monaſtere de S.) à Florence, fondé pour des dames Hoſpitalieres par Richard Caracciolo ; particularitez qui le concernent, 310.
*Infirmerie* magnifique bâtie à Rhodes, 435.
*Innocent VI.* recommande les interêts de l'uſurpateur Mathieu Paleologue, au Grand-maître Gozon, 232. ordonne aux Chevaliers de Rhodes de changer d'habitation, 241. meſures qu'il prend pour l'execution de ce projet, 242. *& ſeq.* ſe laiſſe gouverner par Ferdinand d'Heredia, Chevalier de Rhodes, 246.
*Joſué* fils de Bajazet reprend Burſe, & eſt étranglé, 417.
*Irene* jeune Grecque d'une rare beauté, 469. plaît à Mahomet II. qui l'immole enſuite de ſang froid aux murmures de ſon armée, 471.
*Julliac* (Robert de) eſt élû Grand-maître, 260. change quelques receveurs, *ibid.* accepte par obéiſſance aux ordres du pape la défenſe de Smirne, 263. demande du ſecours au Pape contre Amurat I. 265. ſes plaintes au Pape contre quelques Prieurs, 267. ſa mort, ſon éloge, 268.

## L.

*Laſtic* (Jean de) Grand-maître, 436. ſe diſpoſe à ſoutenir la guerre contre le ſultan d'Egypte, 438. *& ſeq.* fait faire de nouvelles fortifications à la ville de Rhodes, 443. y rappelle tous les Chevaliers par une citation générale, 444. ſollicite inutilement le ſecours des Princes chrétiens de l'Europe, 445. fait une ligue avec Jean Paleologue, *ibid.* permet au Chevalier Quirini de traiter avec le ſultan d'Egypte, 446. rend compte au Pape des avantages remportez par ſon Ordre, 449. tient un chapitre genéral, *ibid.* juſtifie ſon Ordre auprès de Nicolas V. 452. *& ſeq.* eſt chargé de la puiſ-

ſance ſouveraine, & de la diſpoſition entiere des finances; comment il en uſe, 455, 456. renouvelle les traitez avec Mahomet II. parvenu à l'Empire, 465. répond avec fermeté à la ſommation qu'il lui fait faire de le reconnoître pour ſon ſouverain, 472. a recours aux Princes chrétiens, & ſur tout à Charles VII. roi de France, 473. ſa mort, 474.

*Langues :* ſorte de diviſion en uſage dans l'Ordre des Chevaliers de Rhodes, 188. les dignitez y ſont attachées, *ibid.* la premiere de toutes, 257.

*Ligues* contre les Turcs, 211. ſes differens chefs, & ſes ſuites, *ibid. & ſeq.* elle eſt entierement déconcertée, 228.

Autre *ligue* contre Bajazet, 314. ſes ſuites, 319. *& ſeq.*

Autre *ligue* contre Amurat II. dans laquelle entre le roi de Perſe, 457.

*Limiſſo* (la Ville de) l'état où elle étoit lorſque les Hoſpitaliers s'y retirerent, 11. pourquoi elle eſt choiſie pour leur réſidence, *ibid. & ſeq.*

*Lindo :* château dans l'iſle de Rhodes où ſe retire Foulques de Villaret, 171.

*Luſignan* (Hugues II. de) fils & ſucceſſeur d'Henry I. 4.

*Luſignan* (Hugues III. de) par les femmes ſeulement couſin germain & ſucceſſeur de Hugues II. 4.

*Luſignan* (Henry II. de) permet de fortifier Limiſſo, 15. ſes démêlez avec Boniface VIII. 26. *& ſeq.* eſt détrôné par Amaury ſon frere, 28. & relegué en Armenie, 29. recouvre ſa couronne par le meurtre d'Amaury, *ibid.*

*Luſignan* (Pierre de) roi de Chypre eſt poignardé; cauſe & ſuites de ſa mort, 366. *& ſeq.* Pierre ſon fils lui ſuccede, 368.

*Luſignan* (Jacques de) regent de Pierre II. roi de Chypre ſon neveu, & enſuite ſon ſucceſſeur,

370. eſt obligé de faire un traité déſavantageux avec le maréchal de Boucicault, en faveur des Genois, 378. eſt attaqué par le ſultan d'Egypte, & implore le ſecours des Chevaliers de Rhodes, 423. perd une bataille, où il eſt fait priſonnier, 425. eſt délivré, 427.

M

*Mahomet I.* dernier des enfans de Bajazet, ſon éducation, 418. il perd la premiere bataille, & ſe prépare à une ſeconde, *ibid.* il fait étrangler Moyſe le dernier de ſes freres, 419. regne paiſiblement pendant huit ans, 420. Amurat II. ſon fils lui ſuccede, *ibid.*

*Mahomet II.* eſt aſſocié par Amurat II. ſon pere, 462. ſon portrait, 463. il renouvelle après la mort de ſon pere les traitez dont on lui demande la confirmation, 465. inveſtit Conſtantinople avec trois cens mille hommes, outre une flotte nombreuſe, 466. l'emporte d'aſſaut; ſuites terribles de ce malheur, 467. *& ſeq.* ſa paſſion pour une jeune Grecque, qu'il immole enſuite de ſang froid aux murmures de ſes troupes, 471. il en coûte la vie à celui qui l'en avoit averti, 472. il ſomme le Grand-maître de le reconnoître pour ſon ſouverain, *ibid.*

*Mamelus*, corps de troupes le plus puiſſant de l'Egypte, 422. de qui il étoit compoſé, *ibid.* il diſpoſe de la ſouveraine puiſſance, 423.

*Maréchal* (le) de l'Ordre de S. Jean commande en cette qualité la flotte de la Religion, 440. oblige les Sarraſins à ſe retirer de devant Rhodes, 441.

*Martel* (maiſon de) aux dames Hoſpitalieres, 33.

*Martin V.* eſt élû au concile de Conſtance, 407.

*Molay* (Jacques de) Grand maître des Templiers, confere avec le Pape à Poitiers, 65.

répond aux deux memoires qui lui avoient été donnez, 67. eſt arrêté par ordre de Philippe le Bel 109. avec prétendu qu'il fait des crimes impurez à ſon Ordre, 122. il comparoît devant les Commiſſaires, & demande un conſeil, 126. déſavoue la confeſſion qu'on lui attribuoit, 127. demande d'être renvoyé au pape, 128. paroît devant les commiſſaires apoſtoliques, 140, perſiſte à l'aſpect du bucher, dans ſon déſaveu, 144. & au milieu des flâmes mêmes, 145.

*Mobaſſan* battu par les chrétiens, 213. qu'il défait à ſon tour, *ibid.*

*Moyſe* fils de Bajazet trahi & défait dans un combat, ſe ſauve à Andrinople, 417. revient à la charge, remporte la victoire, 418. eſt attaqué par Mahomet ſon quatriéme frere, qu'il défait, *ibid.* eſt trahi par un Aga, & tombe entre les mains de Mahomet qui le fait étrangler, 419.

*Muſulman* ſecond fils de Bajazet, défait Joſué ſon frere, & le fait étrangler, 417. & périt de la même maniere par ordre de Moyſe ſon troiſiéme frere, *ibid.*

N

*Naillac* (Philebert de) Grand-maître, 313. entre dans la ligue contre Bajazet, 319. eſt obligé après la perte de la bataille de Nicopoli de ſe retirer à Rhodes, 332. court les côtes de la Carie, & y bâtit le château de S. Pierre, 364. ſe rend médiateur entre les Genois & le roi de l'iſle de Chypre, 372. *& ſeq.* court les côtes de Syrie & de Paleſtine avec le Maréchal de Boucicault, 319. *& ſeq.* eſt traverſé par les Venitiens, 382. fait un traité avantageux avec le ſultan d'Egypte, 387. aſſiſte aux conciles de Piſe, 381. & de Conſtance, 408. travaille à éteindre les reſtes du ſchiſme dans ſon Ordre, 409. *& ſeq.* & y réuſſit, 414. tient

un chapitre general à Rhodes, & en envoye les decrets au Pape, 415, 416. ſa mort, *ibid.*
*Nevers* (le comte de) commandant de l'armée Françoiſe, 319. eſt fait priſonnier à la bataille de Nicopoli, 330. & racheté, 333.
*Nicolas IV.* ſes mouvemens auprès de tous les Princes, 5. ſes meſures échouent, 9.
*Nicolas V.* écrit au Grand-maître de Laſtic, 452. paroît ſatisfait de ſa réponſe, 454.
*Nicopoli* aſſiegée par les chrétiens liguez, 322.
*Novices*; reglement touchant leur réception, 16. formulaire de leur réception, 231.
*Nourriture* des Chevaliers de Rhodes; reglemens à ce ſujet, 210.

O

*Orcan* ou Urcham Gazi fils & ſucceſſeur d'Ottoman; ſon caractere & ſes conquêtes, 180, 181. il échoue dans la tentative qu'il fait ſur Rhodes, 172, 173.
*Ortogule*, fils de Bazajet I. eſt laiſſé en Aſie par ſon pere pour gouverner ſes Etats, 317. défend courageuſement Sebaſte, aſſiegée par Tamerlan, qui lui fait couper la tête, 342, 343. marque ſinguliere de la tendreſſe de Bazajet pour lui, 344.
*Ottoman*, tige des empereurs Turcs de ce nom, ſon origine, 96. *& ſeq.* ſon caractere, *ibid.* il aſſiege Rhodes inutilement, 101.

P

*Pagnac* (Maurice de) ſon caractere, 169. il conduit la conſpiration pour dépoſer le Grand-maître, *ibid.* eſt élû tumultuairement en ſa place, 172. eſt ſuſpendu & cité à Avignon par le Pape, 173. fait plaider ſa cauſe, & meurt à Montpellier de chagrin, 177. *& ſeq.*

*Paleologue* ( Mathieu ) uſurpateur, demande du ſecours au Grand-maître qui le lui refuſe, 231. *& ſeq.*

*Paleologue* ( Jean ) ou Calogean, empereur de Conſtantinople, eſt défait à plate couture dans la Romanie par Amurat I. 264.

*Paleologue* ( Manuel ) veut être compris dans la ligue contre Bazajet, 314. équippe une puiſſante flotte contre lui, 319. demande du ſecours aux Princes chrétiens, 334. fait un traité avec Tamerlan, *ibid.*

*Paleologue* ( Thomas ) vend la Morée aux Chevaliers de Rhodes; ſuites de cette affaire, 335. *& ſeq.*

*Paleologue* ( Jean ) fait avec l'Ordre de S. Jean une ligue ſans effet, 445.

*Paleologue* ( Conſtantin ) dernier empereur de Conſtantinople, périt glorieuſement dans cette ville priſe par Mahomet II. 467. *& ſeq.*

*Papes:* ils s'arrogent la ſuprême autorité dans les guerres de la Religion, 211. ne réuſſiſſent plus à propoſer des croiſades, 445.

*Patras*, ville priſe par les Venitiens, aſſiſtez du Grand-maître d'Heredia, 291.

*Philippe* le Bel; origine de ſes démêlez avec Boniface VIII. 42. ſon caractere, 43. le Pape lui ſuſcite de tous côtez des ennemis, *ibid.* il refuſe de ſe croiſer, 45. *& ſeq.* ſa politique dans l'élection de Clement V. 51. *& ſeq.* il honore de ſa préſence la cerémonie de ſon couronnement à Lyon, 56. lui propoſe l'extinction entiere de l'Ordre des Templiers, *ibid.* renouvelle ſes pourſuites, & les fait tous arrêter, 109, 110. paroît très jaloux des droits de l'Epiſcopat, 117. permet que les Templiers ſoient remis aux officiers du Pape, 119. ſe rend au concile de Vienne, 133. conſent avec peine à l'union des biens des Templiers à ceux des Che-

valiers de Rhodes, 139. fait brûler vif le Grand-maître & quelques officiers, 145. meurt dans l'an, 146.
*Pierre* ( le château de S. ) 365. appellé *Bidrou* par les Turcs, *ibid.* le grand Bailli d'Allemagne reçoit une inſpection ſur cette place, 431.
*Pillier* ou conſeiller, ayant voix au conſeil du Grand-maître, 188.
*Pins* ( Odon de ) Grand-maître ; ſon caractere, 29. plaintes contre lui portées à Boniface VIII, 30. il eſt cité à Rome, & meurt en chemin, 31.
*Pins* ( Gerard de ) Lieutenant général de l'Ordre, pendant le ſchiſme, 173. fait échouer la tentative d'Orcan ſur Rhodes, 182. *& ſeq.*
*Pins* ( Roger de ) Grand-maître, 243. employe divers moyens pour s'oppoſer à la tyrannie du Grand-Prieur d'Heredia, 248. *& ſeq.* tient un chapitre à Rhodes, & y fait quelques reglemens, 250. meurt ; ſon éloge, 251.
*Piſe* ( concile de ) *voyez* concile.
*Prieurs :* ils reçoivent la nomination d'une commanderie dans leurs ptieurez à certaines conditions, 188. ils commettent de grands abus en ce point, 236. ils ne peuvent être pourvûs d'autres commanderies, que de celles de leur Prieuré, 250. ils ne peuvent s'approprier les droits ſeigneuriaux des commanderies, 338. ils aſſignent à chaque nouveau Chevalier une commanderie pour y être entretenu & formé, 403.
*Provence* ( la langue de ) la plus ancienne & la premiere de l'Ordre, 257. a ſeule plus de ſuffrages dans le chapitre que deux autres, 258. conteſtations entre elle & celle d'Italie, *ibid.*

R

*Receveurs* particuliers des droits de l'Ordre, 250. le Grand-maître de Julliac en change quelques-uns, 260.

*Régulus* employe ſes légions pour tuer un ſerpent énorme en Afrique, 201.
*Réſidence* actuelle preſcrite pour parvenir aux dignitez de l'Ordre, 188.
*Reſponſions*; reglemens pour les faire payer exactement, 257. elles ſont augmentées, 450.
*Rhodes* (les Chevaliers de) ou Hoſpitaliers, 90. changement dans leurs mœurs; ſes cauſes, 165. ils ſe plaignent de la conduite du Grand-maître Foulques de Villarer, 167. *& ſeq.* forment le deſſein de l'arrêter; 169. le dépoſent & éliſent tumultuairement Maurice de Pagnac, 172. ſchiſme dans l'Ordre; le Pape ſuſpend l'un & l'autre, & établit un Lieutenant general, *ibid. & ſeq.* le Pape fait élire Hélion de Villeneuve, 184. il ſe fait à Montpellier divers reglemens touchant la réſidence, le conſeil, les langues, & les commanderies, 187. *& ſeq.* plaintes portées à Benoît XII. de leur conduite, 204. *& ſeq.* & à Clement VI. 206. qui leur ordonne de mettre en mer ſix galeres, 208. ils obéiſſent & travaillent à la réforme de leurs mœurs, 209, 210. ont la principale part à la priſe de Smirne, 212. ils défont avec la ligue les Turcs auprès d'Embro, 224. ſecourent Conſtant prince d'Armenie, 225. *& ſeq.* ils refuſent d'entrer dans aucun traité public avec les Infideles; 227. & de tirer l'épée contre les Princes chrétiens, 231. Innocent VI. leur ordonne de changer d'habitation; motifs & ſuites de ce projet, 238. *& ſeq.* ils ſe plaignent de la conduite du Pape & de celle du Chevalier Herédia, auquel ils veulent faire le procès, 219. ils prennent Alexandrie, & ils en ſortent chargez de butin, 254. *& ſeq.* Gregoire XI. aſſemble à Avignon les principaux Commandeurs, 257. quelques differends qui s'étoient élevez entre les Chevaliers du cou-

vent & le conſeil, ſont appaiſez par le Pape, 262. ils acceptent la défenſe de Smirne, 261. *& ſeq.* troubles parmi eux arrêtez par le Pape, 267. ſchiſme dans l'Ordre après celui de l'Egliſe, 303. chaque Chevalier eſt tenu d'entretenir un cheval avec ſon équipage, 305. ſuites du ſchiſme, 308. le Grand-maître ſorti de priſon employe l'autorité du pape Clement VII. pour y remedier, 309. *& ſeq.* ils entrent dans la ligue contre Bazajet, 314. contribuent à équiper une flotte, 319. & ſe rendent en Hongrie, 320. ſe diſtinguent à la bataille de Nicopoli, 332. achetent la Morée, dont ils ont peine de ſe mettre en poſſeſſion, 335. l'affaire s'accommode, 337. ils défendent courageuſement Smirne, 352. *& ſeq.* qui eſt enfin priſe par Tamerlan, 360. grandeur de leur puiſſance, 377, 386. le ſultan d'Egypte fait avec eux un traité avantageux pour eux, 387. ils ſe plaignent de Jean XXIII. 403. *& ſeq.* les reſtes du ſchiſme ſont éteints, 412. ils ſecourent le roi de Chypre, & ſont défaits par le ſultan d'Egypte, 425. ſe diſpoſent à ſoutenir l'attaque des Sarraſins, 428. ces dépenſes épuiſent l'Ordre, *ibid.* meſures que l'on prend pour y remedier, 429. reglement au ſujet des nouveaux Chevaliers, 423. défenſe expreſſe d'aller à Rome ſans permiſſion, 434. infirmerie magnifique bâtie à Rhodes, 435. ils obligent les Sarraſins à ſe retirer de devant l'iſle, 440. *& ſeq.* à lever le ſiege de la ville, formé par une nouvelle deſcente, 448. beaucoup de Gentilshommes entrent dans l'Ordre, 449. la paix ſe fait avec le ſultan d'Egypte, 451. Mahomet II. les ſomme de le reconnoître pour ſouverain, 472.

*Rhodes;* ſes differentes révolutions, 72. Guillaume de Villaret, Grand-maître des Hoſpitaliers,

forme le deſſein de la conquerir, *ibid. & ſeq.* Clement V. fait publier une croiſade à ce ſujet, mais ſous un autre prétexte, 78. le Grand-maître en demande l'inveſtiture à l'Empereur Andronic qui la lui refuſe, 81, 82. les croiſez y abordent, *ibid.* quelques particularitez touchant cette iſle, 83. *& ſeq.* la conquête en dure quatre ans, 90. elle eſt aſſiegée inutilement par Ottoman, 101. s'il eſt vrai qu'Amedée V. en ait fait lever le ſiege, 102. *& ſeq.* elle eſt fortifiée & devient floriſſante, 104. le Grand-maître de Villeneuve y fait conſtruire un baſtion, 190. l'iſle étoit infectée anciennement de reptiles, 200. étimologie de ſon nom, *ibid.* la ville eſt fortifiée par le Grand-maître de Gozon, 234. Laſtic y fait faire de nouvelles fortifications, 443. les Sarraſins l'aſſiegent, & ſont obligés de ſe retirer, 448.

*Rome :* la longue abſence des Papes fait penſer à y rétablir le gouvernement républicain, 282. pourquoi les Romains n'étoient pas en état d'executer ce projet, *ibid. & ſeq.* ils ſollicitent Gregoire XI. de revenir en Italie, 286. *& ſeq.* il y revient, 288. ſon entrée en cette ville, 289.

S

*Sarraſins :* voyez *Egypte* (le ſoudan d')

*Scander-Berg* troiſiéme fils de Jean Caſtriot roi d'Albanie, devient le favori d'Amurat, à qui il avoit été donné en ôtage, 459. recouvre ſes Etats, 460. *& ſeq.* bat quatre armées Ottomanes, *ibid.* vend bien cher à Amurat la priſe de quelques places, 462.

*Scanderona*, ville de Syrie priſe par le maréchal de Boucicault, 373, 374.

*Serpent :* voyez *Crocodile.*

*Servans* (les freres) ne peuvent être élevez à la

dignité de Chevaliers, 250. auſquels ils ſervent d'Ecuyers, 266.
*Sigiſmond* roi de Hongrie, obtient par l'entremiſe du Pape une ligue puiſſante contre Bajazet, 313. *& ſeq.* eſt défait auprès de Nicopoli, & ſe retire à Rhodes, 331. *& ſeq.* retourne dans ſes Etats, 335. reproche à Jean XXIII. ſes déreglemens, & l'engage à indiquer le concile de Conſtance; par quels motifs, 401. *& ſeq.*
*Smirne*, priſe ſur les Turcs par la flotte chrétienne, 213. la défenſe en eſt donnée par le pape Gregoire XI. aux Chevaliers de Rhodes, 260. *& ſeq.* elle eſt aſſiegée par Tamerlan, 351. *& ſeq.* particularitez de ce ſiege, 354. elle eſt priſe & raſée, 360.
*Soliman*, fils & ſucceſſeur d'Orcan; ſes conquêtes, 264.

T

*Tamerlan* grand kan des Tartares: les princes Turcomans dépouillez par Bajazet, ſe réfugient auprès de lui, 317. Manuel Paleologue lui demande auſſi du ſecours, 334. Tamerlan envoye pour cet effet des ambaſſadeurs avec des préſens à Bajazet, qui les rejette avec mépris, 338, 339. ſon origine & ſa religion, 339. *& ſeq.* ſes conquêtes, 340. il ſe met en campagne avec une armée prodigieuſe, 342. emporte Sebaſte d'aſſaut, *ibid.* défait Bajazet auprès d'Ancyre, 345. comment il le reçoit & le traite lorſqu'il lui eſt livré, 346. *& ſeq.* il pouſſe ſes conquêtes, & aſſiege Smirne qui ſe défend bien, 351. mais qu'il prend enfin, 360. ce qu'il obſervoit à l'attaque d'une place, 361. ſes vaſtes projets ſur l'Europe, *ibid.* il eſt contraint de retourner en Perſe, & pourquoi, 362. ſa mort, *ibid.*
*Templiers* fomentent en Chypre la révolte con-

Henri de Luſignan, 28. ſont accuſez d'avoir offert à Boniface VIII. de l'argent contre Philippe le Bel, 45. qui oblige Clement V. de prendre des meſures pour leur extinction, 56. ils ſont chargez de crimes énormes, 107. *& ſeq.* & arrêtez par ordre du roi ; par quels motifs, 109. *& ſeq.* le Pape en fait grand bruit d'abord, 116. leur procès s'inſtruit par toute l'Europe, 123. *& ſeq.* leur jugement & leur ſupplice, 132. l'Ordre eſt éteint au concile de Vienne, & leurs biens adjugez aux Chevaliers de Rhodes, 137. *& ſeq.* jugement & ſupplice du Grand-maître & des hauts officiers, 145. difficulté de tirer aucune induction de ces faits, 146. *& ſeq.* pluſieurs Princes profitent de leurs dépouilles, 154.

*Tronquiere* (la commanderie de la) dépendante du Grand-prieuré de S. Gilles ; il s'y tient un chapitre genéral, 51.

*Turcs :* ils ſont battus auprès de Smirne, & ſont enſuite les vainqueurs, 212. *& ſeq.* ils ſont entierement défaits auprès d'Embro, 223. ils font priſonnier dans une embuſcade le Grand-maître d'Herédia, 294. défont les chrétiens liguez auprès de Nicopoli, 324. *& ſeq.* leur puiſſance eſt abatue par Tametlan, qui fait priſonnier Bajazet, 345. *& ſeq.* leurs mauvais ſuccès dans l'Albanie, 461. *& ſeq.* ils prennent Conſtantinople, 467.

## V

*Venitiens* (les) entrent dans une ligue contre les Turcs, 211. *& ſeq.* ſe plaignent des Chevaliers de Rhodes, 229. prennent Patras, avec le ſecours du Grand-maître d'Herédia, 291. entrent dans une ligue contre Bajazet, 314. traverſent les deſſeins du maréchal de Bouci-

cault & du Grand-maître de Naillac, 382. fourniſſent de l'argent à Scander-Berg, 461. traitent avec Amurat, 462.

*Venouſe* (l'abbaye de la ſainte Trinité de) unie par Boniface VIII. à la manſe magiſtrale des Hoſpitaliers, 34.

*Vienne* (Jean de) amiral de France périt glorieuſement à la bataille de Nicopoli, 331.

*Villaret* (Guillaume de) Grand-maître, 31. tient un chapitre général à la Tronquiere, *ibid.* remercie Boniface VIII. de ſes bienfaits, & paſſe à Limiſſo, 35. meurt dans le projet de la conquête de Rhodes, 64.

*Villaret* (Foulques de) Grand-maître, 64. ſe rend auprès du Pape pour la conquête de Rhodes, *ibid.* obtient une croiſade pour cela, 78. le Pape lui donne des ſecours temporels & ſpirituels, 79. *& ſeq.* il demande l'inveſtiture de Rhodes à l'empereur Andronic qui la lui refuſe, 81. *& ſeq.* aborde en cette iſle dont il fait la conquête au bout de quatre ans, 82. *& ſeq.* ſoumet les iſles voiſines, & fortifie celle de Cos, 91. fait lever à Ottoman le ſiege de Rhodes, 101. la rend floriſſante, 104. accepte l'adjudication des biens des Templiers en faveur de ſon Ordre, 149. prend des meſures ſages pour s'en mettre en poſſeſſion, 150. *& ſeq.* autoriſe par ſon exemple le changement dans les mœurs de ſon Ordre, 166. eſt ſommé de rendre compte de ſon adminiſtration, 168. ſe retire au château de Lindo, où il ſe fortifie & appelle au ſaint ſiege, 171. eſt dépoſé, 172. eſt ſuſpendu & cité par le pape Jean XXII. à Avignon où il ſe rend, 173. *& ſeq.* la cauſe ſe plaide, 176, *& ſeq.* ſon rétabliſſement, après lequel il abdique, 179. il meurt & eſt enterré à Montpellier, *ibid.*

*Villeneuve* (Helion de) eſt élû Grand-maître à

la recommandation du pape Jean XXII. 184. tient un chapitre général à Montpellier, 187. ſe rend à Rhodes & s'y occupe utilement, 190. défend de combattre le monſtre du voiſinage, 192. dépouille de l'habit de l'Ordre *Dieu-donné* de Gozon, 198. le rétablit avec honneur, 199. le fait Lieutenant général de l'iſle, 203. reçoit de Clement VI. des plaintes, 206. ſa prompte obéiſſance aux ordres du Pape, 209. il pourvoit à la conſervation de Smirne, 212. meurt; ſon éloge, 220.

*Villiers* (Jean de) aſſemble à Limiſſo un chapitre général où il fait divers reglemens, 2. fortifie Limiſſo & réforme ſon Ordre, 5. *& ſeq.* ſa mort, 29.

*Urbain V.* approuve l'entrepriſe ſur Alexandrie, 252. confeſſion de foi remarquable de ce Pape à l'article de la mort, 255.

*Urbain VI.* eſt élû Pape par la violence des Banerets, 298. & ſe maintient ſur le ſaint ſiege par la même voye, 299. *& ſeq.* ſchiſme entre lui & Clement VII. élû à Fondy par les Cardinaux mis en liberté, 302. ſuites funeſtes de cette diviſion, 303. *& ſeq.*

*Fin du ſecond Volume.*

BIBLIOTECA NAZIONALE V.E. ROMA

MSG 2022445
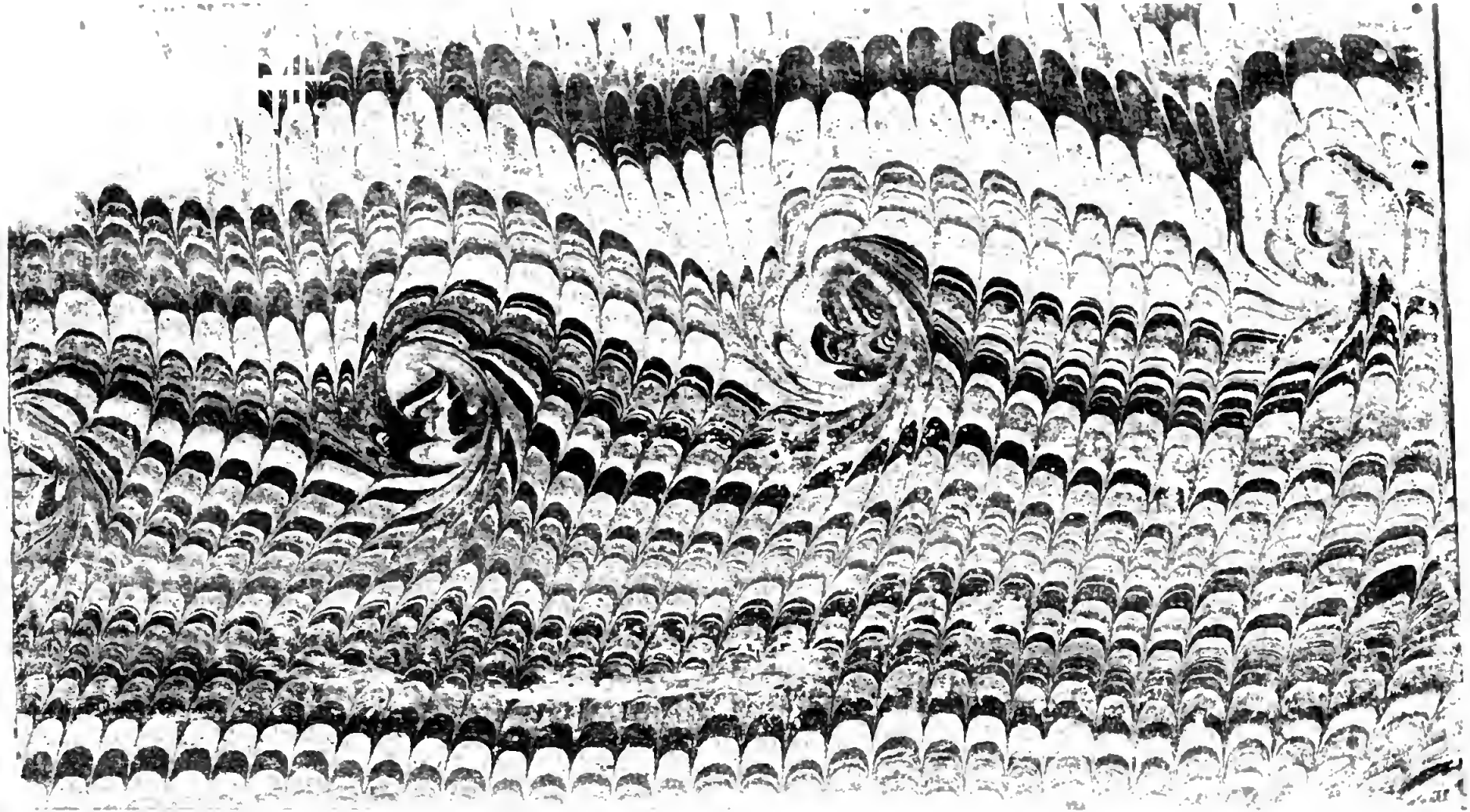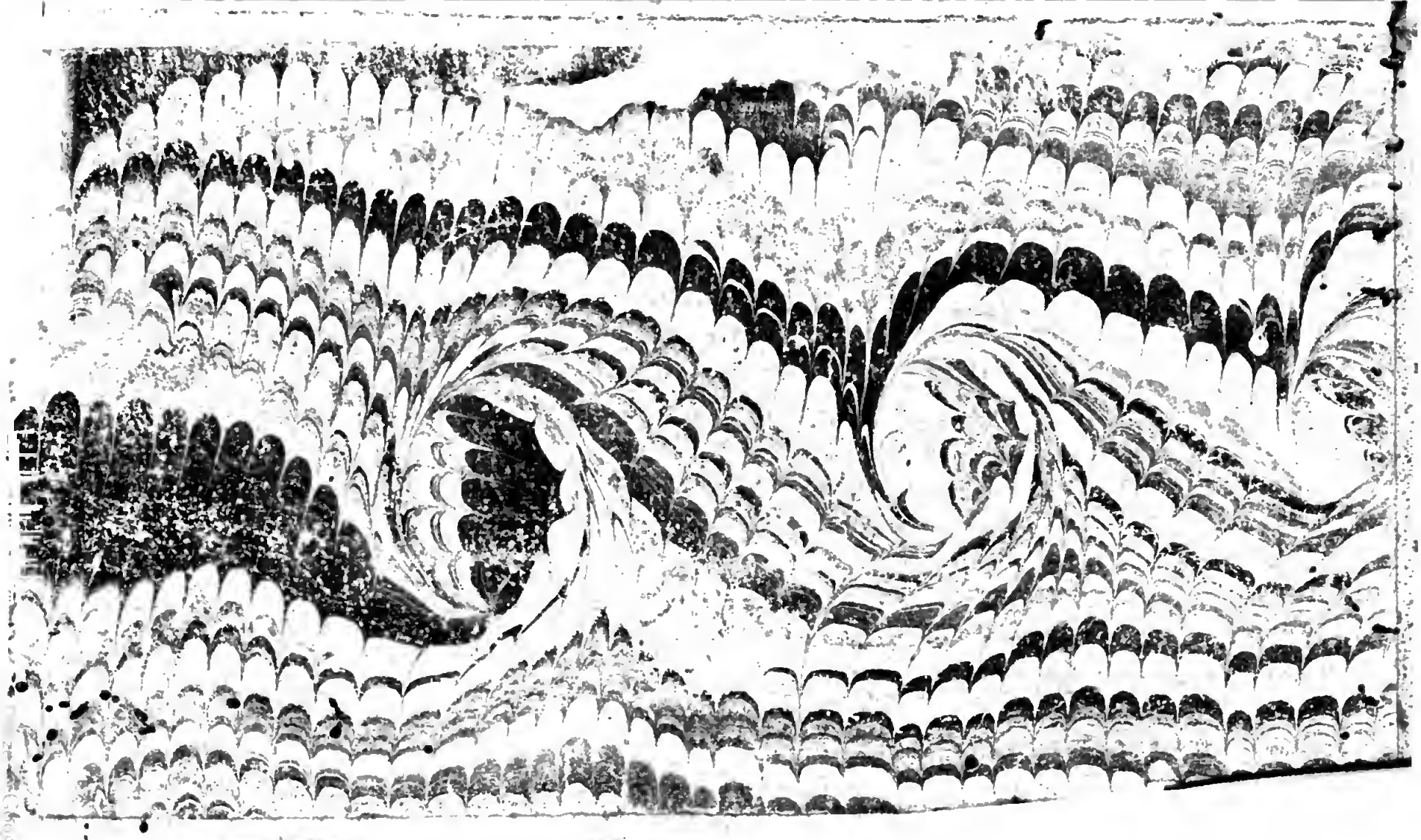
LEGATORIA DI LIBRI
R. CICCIORICCIO
Borgo Vittorio, 29
ROMA